PORTRAITS

POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

LOUIS Ier, ROI DE BAVIÈRE.

I. — Poésies de Louis Ier, roi de Bavière (*Gedichte Ludwigs des Ersten, Koenigs von Baiern*). 3 volumes in-8o, Munich.

II. — Portraits des hôtes du Walhalla, par le roi Louis Ier, de Bavière, fondateur du Walhalla (*Walhalla's Genossen, geschildert durch Koenig Ludwig den Ersten von Baiern, den Gründer Walhalla's*). 1 vol. in-8o, Munich.

Quelques années avant 89, un petit prince d'Allemagne, se sentant à l'étroit dans l'héritage de ses aïeux, abandonna son château solitaire et vint chercher fortune en France. C'était moins un prince qu'un gentilhomme, bien qu'il appartînt à la famille des électeurs de Bavière. Frère cadet d'un des plus minces souverains de son pays, il eût vécu sans honneur au fond d'une principauté obscure; il quitta son frère, le duc de Deux-Ponts, et nous offrit son épée. C'est vers la France, en effet, que le poussaient tous les instincts de son ame; il chérissait la li-

berté et la philosophie. Louis XVI le mit à la tête du régiment d'Alsace, mais il est permis de croire que ce noble esprit cherchait autre chose que cela dans le pays de Montesquieu et de Rousseau. Il lui était doux de vivre au foyer des idées; il aimait ce pays, dont Frédéric-le-Grand et Joseph II venaient de montrer au monde la bienfaisante influence; il entretenait enfin dans sa pensée ce grave enthousiasme, cette sagesse tolérante, cet amour de la justice et du droit qui gouverna toute sa vie. La France l'a bien récompensé de ces sympathies généreuses. Si la révolution, dans ses premiers jours, a dû briser l'épée du colonel de Louis XVI, elle le retrouvera plus tard et lui donnera un trône. C'est le hasard qui le fit duc de Deux-Ponts en 1795 et duc de Bavière en 1799; mais c'est le vainqueur d'Austerlitz qui, en 1805, créa pour lui un royaume. Ce jeune colonel au service de la France, ce souverain sacré par Napoléon, c'est Maximilien-Joseph, premier roi de Bavière.

Maximilien-Joseph eut un fils qui lui ressembla bien peu. Nous n'avons pas eu d'ennemi plus décidé que le roi Louis. Ce n'était pas, à vrai dire, une inimitié politique, c'était une sorte de jalousie fiévreuse, c'était une de ces haines mesquines et tenaces qui semblent une monomanie ridicule, au lieu d'être le fier sentiment d'une ame libre. Pour le fils de Maximilien-Joseph, la France était le pays maudit. Nos grands hommes, notre glorieuse histoire, tout ce qui nous marque d'un signe sacré aux yeux du monde, tout cela était supprimé d'un trait de plume par ce redoutable Teuton. Bien qu'il aimât les arts, il ne cachait pas son aversion particulière pour Corneille et Poussin, pour Lesueur et Molière, pour Delacroix et Lamartine, et il était manifeste qu'il avait des griefs personnels contre la langue de Pascal. Les monumens qu'il a fait construire, les ordonnances qu'il a signées, ses poésies même (car c'est un poète) ont proclamé assez haut cette haine de tous les instans. Les condamnations dont il nous a frappés sont inscrites partout, dans les bibliothèques et dans les musées, sur les fresques des églises et dans les galeries des châteaux. La pierre et la couleur, sous les ordres de ce grand protecteur des arts, ont été employés mille fois à nous calomnier sottement, et les édifices dont il a embelli sa capitale ont tous ce singulier caractère, qu'on pourrait les prendre pour un long et prétentieux pamphlet à l'adresse de la France.

Nous voici loin de Maximilien-Joseph. D'où vient donc le contraste si frappant de ces deux hommes? Entre le père et le fils, entre le premier et le second roi de Bavière, quelles circonstances inattendues ont changé si complétement la situation des choses? Ces circonstances seraient fort sérieuses, en vérité, si le roi Louis n'avait pris plaisir en quelque sorte à parodier les sentimens les plus vrais. Entre Maximilien-Joseph et le roi Louis il y a les guerres de 1813, il y a la revolte si légitime de l'Allemagne contre le despotisme de Napoléon. Certes, de

tels événemens suffisent bien pour justifier le soulèvement des états germaniques et la rupture des plus solides amitiés; lorsque Maximilien-Joseph, avant la bataille de Leipsig, renonça à l'alliance de Napoléon, il reprenait sa vraie place. L'Allemagne était en péril; avons-nous le droit de nous plaindre parce que nous avons trouvé notre allié de la veille dans les rangs de nos adversaires? Cependant ces guerres de 1813, ces guerres nationales dont le motif était sacré, amenèrent des résultats bien funestes aux peuples allemands. Lorsqu'ils s'armèrent contre le despotisme de l'empereur, ils ne surent pas prendre toutes leurs précautions, et la victoire se tourna contre eux. En vain les peuples et les rois s'étaient-ils juré une étroite alliance dans de solennels engagemens; en vain des droits politiques avaient-ils été promis à l'Allemagne en échange du sang versé pour l'indépendance des couronnes: le contrat devait être déchiré bientôt par ceux qui en profiteraient. La loyauté était d'un côté, la ruse de l'autre. Qu'arriva-t-il? Le fait est si connu que c'est presque un lieu commun d'en parler : tandis que la nation se dévouait pour la patrie commune, toutes les royautés de l'Allemagne poursuivaient dans l'ombre un autre but qu'on se gardait bien d'avouer; ce n'était pas seulement l'empereur, c'était la révolution qu'elles espéraient abattre. De 1813 à 1815, la révolution, en effet, a été vaincue; c'est de là que datent toutes les défaites de l'esprit libéral et cette longue honte trop patiemment subie jusqu'au réveil de 1830. Eh bien! voilà les circonstances au milieu desquelles s'est formée l'éducation politique et morale du roi Louis, voilà les influences mauvaises qui ont égaré cette capricieuse et puérile imagination. On l'a vanté comme un de ceux qui, ayant le plus souffert de l'abaissement de l'Allemagne sous Napoléon, s'associèrent le plus ardemment aussi aux généreux efforts de 1813; on aurait dû le signaler plutôt parmi ceux qui puisèrent dans cette fatale époque une haine irréconciliable pour les idées modernes. Chez un esprit faux, chez une intelligence frivole et entêtée, cette haine produisit bientôt des parodies bouffonnes. Le fantôme du moyen-âge évoqué avec passion pour combattre le redoutable génie des temps nouveaux, la réaction jésuitique organisée dans la science et dans l'état, l'art détourné de ses libres voies et devenu, sans le savoir, un instrument d'oppression, un dilettante, en un mot, se faisant fort d'arrêter l'esprit humain avec des tableaux romantiques et des cathédrales coquettes, tel est le spectacle donné à l'Allemagne, vingt-huit années durant, par le dernier roi de Bavière, par ce bizarre et prétentieux souverain que nous avons vu, le 20 mars 1848, se détrôner lui-même par ses scandales et déposer sa couronne au milieu de la réprobation et de la risée publique.

Tant que le roi Louis fut l'héritier présomptif du trône de Bavière, et même pendant les commencemens de son règne, on ne vit que la

première partie de son rôle. Il était un des combattans de 1813, il avait chanté le soulèvement de l'Allemagne, et on lui savait gré d'avoir désiré une place dans ce groupe généreux où brillent les noms d'Arndt et de Rückert, de Théodore Kœrner et de Max Schenkendorf. Le teutonisme se confondait alors dans les meilleurs esprits avec les idées libérales, et cette confusion explique bien des méprises qui seraient aujourd'hui sans excuse. C'était aussi le teutonisme qui mettait à ressusciter les traditions de l'Allemagne un empressement beaucoup trop passionné pour être toujours clairvoyant. Comme on avait senti durement les misères de la patrie divisée, et comme l'unité n'apparaissait encore que dans un éloignement bien obscur, c'était au passé qu'on la demandait. Cet idéal de l'Allemagne forte et puissante sous une loi commune, le présent ne pouvait le réaliser; en attendant les miracles de l'avenir, il fallut chercher cette grande image dans le trésor des temps évanouis. Il y eut un instant où des milliers d'ames se réfugièrent, avec un entraînement aveugle, dans la foi du saint-empire. Plutôt que de ne pas jouir de cette unité imaginaire, les esprits s'en allaient à reculons dans le fond le plus ténébreux des vieux siècles, et ne s'arrêtaient qu'à Arminius. Arminius et Totila, Othon et Frédéric Barberousse, tels furent pendant quelques années les héros d'un pays qui avait signalé son action dans les temps modernes par Luther et Frédéric-le-Grand. Quelle que fût d'ailleurs la différence de leurs convictions, si éloignés qu'ils fussent les uns des autres en religion et en politique, tous ces esprits en quête de l'unité ne se sentaient pas mal à l'aise sous cette étrange bannière. Protestans et catholiques, libéraux et réactionnaires, peuples et rois, toute l'Allemagne enfin retournait au moyen-âge. Les arts se rendirent complices de cette incroyable confusion de toutes les idées, et la poésie, l'érudition, la philosophie elle-même, en portèrent l'empreinte. Ainsi, ce mouvement national de 1813, qui aurait pu servir si énergiquement la liberté allemande, contenait tous les élémens d'une réaction illibérale et fournissait aux ennemis de la révolution des ressources inespérées. Il ne faut pas attribuer au roi de Bavière ce savant machiavélisme; il l'a trouvé tout fait, tout préparé du moins par des circonstances extraordinaires. Ce n'est pas lui qui a ouvert cette voie où, quinze ans plus tard, son beau-frère Frédéric-Guillaume IV devait le rejoindre et le dépasser: l'un et l'autre, ils sont les fils de ce mouvement confus, de cette révolte moitié mystique, moitié libérale, qui avait éclaté contre Napoléon, et toute leur politique a été de prolonger autant que possible l'aveuglement de l'Allemagne. Quand l'héritier de Maximilien-Joseph monta sur le trône, il commença aussitôt sa tâche; il ne le fit pas sans doute, comme son beau-frère plus tard, au nom d'un système bien arrêté : c'étaient surtout des caprices et des puérilités fantasques; mais les conséquences n'en furent pas moins désastreu-

ses, et si Frédéric-Guillaume IV, en 1840, plia les sciences les plus sévères, la théologie, l'histoire et la philosophie, à l'exécution de ses desseins, Louis Ier, dès 1825, faisait servir l'art de Raphaël et de Phidias à l'étouffement de la pensée.

Aujourd'hui, certes, après tant d'escapades et de tentatives insensées, nous n'avons aucun mérite à signaler cet esprit réactionnaire du roi Louis, et nous devons excuser les publicistes qui, de 1813 à 1825, se trompèrent si naïvement sur le caractère du jeune prince; mais, il faut le dire aussi, jamais on ne vit de méprise plus complète. Quand Louis Ier remplaça sur le trône le bon et honnête prince qui était le dernier représentant de l'esprit français en Allemagne, son amour des arts, son enthousiasme d'antiquaire, ses voyages en Grèce et en Italie étaient rappelés sans cesse comme des promesses fécondes. C'étaient de nobles instincts, après tout, qui animaient sa pensée, bien qu'il se disposât à en faire un très fâcheux usage, et l'on ne vit d'abord que ces goûts studieux et délicats; tous les esprits étaient charmés. L'illusion dura longtemps; puis, quand l'Allemagne commençait à se désabuser, la réputation du roi Louis s'établissait chez nous et inspirait une confiance sans bornes à l'opposition la plus généreuse de la restauration. En 1829, quatre ans après l'avénement du roi Louis, *le Globe* saluait par des éloges sincères les premières poésies du monarque. Je les transcris ici comme un document curieux. Les éloges du *Globe* reproduisent exactement l'opinion qu'on se faisait alors du nouveau roi et tout ce qu'on attendait de cette éducation si brillante.

« Au milieu des rois de l'Europe, pour la plupart vieux et peu amis des idées nouvelles, il en est un jeune et confiant aux lumières et à la philosophie de son temps. Son éducation n'a rien eu de l'éducation des cours. Il a vécu simple étudiant dans les universités, parmi les savans et les artistes, couru le continent en curieux et en poète, cherché partout de l'expérience et des inspirations généreuses. En un mot, il a étudié pour être roi, comme pour exercer un art ou une science; parlons mieux, pour remplir un sacerdoce. Son ame religieuse et tendre s'est élevée de jour en jour à une plus haute intelligence de ses devoirs; il s'est préparé par la méditation. Aussi, à peine monté sur le trône, il a jeté sur la Bavière un éclat nouveau. L'Allemagne a reconnu en lui le véritable prince allemand; elle l'avait vu jadis souffrant avec elle de ses misères, frémissant de son esclavage, encourant la disgrace de Napoléon. Quand l'héroïque jeunesse des universités renouvelait le spectacle donné jadis par la France contre l'étranger, et suivait ses maîtres, philosophant et chantant des vers au feu des bivouacs ou au milieu des batteries, le prince Louis de Bavière prenait de loin, et presque captif, part à tous les dévouemens; il enviait Koerner mourant sur le champ de bataille. Puis, dans de plus tranquilles jours, espérant la liberté comme le dernier sujet des rois dont il allait être bientôt l'égal, il soupirait, rêvait les réformes, les économies, et, toujours cultivant les arts, allait se réchauffer en Italie, quand la langueur gagnait son ame et que de tristes mécomptes l'accablaient.

Livré à la dévotion, à des pratiques sévères, il en appuyait sa foi, mais sans renoncer aux libres élans, aux poétiques ardeurs d'une religion toute philosophique et toute de sympathie pour l'humanité. Ainsi s'est passée sa jeunesse, entre le patriotisme, les arts et la piété. Chaque jour, comme une prière, comme un délassement, comme un acte de bon propos pour l'avenir, quelques vers s'échappaient de son cœur. Il traçait, en courant, l'histoire de sa vie morale. Le jour venu de monter sur le trône, il s'y est montré ce qu'il était la veille. Seulement, ce qui n'était qu'un rêve, une pensée, s'est tourné en action. Une économie sévère, des réformes inespérées, ont remplacé le luxe un peu imprévoyant de l'excellent Maximilien son père; la liberté de la pensée, l'égalité des cultes, ont reçu une sanction nouvelle; Munich est devenu une ville d'arts et de sciences: un musée riche et de jour en jour agrandi, une université qui compte Schelling à la tete de ses philosophes, des bibliothèques magnifiques, des règlemens sages et tout-à-fait propres à réformer les mœurs sauvages des étudians, ont appelé dans ses murs l'élite de la jeunesse allemande. Le roi Louis a créé au midi une rivale de Berlin, et lui-même, au milieu de ce monde savant qu'il anime, auteur libre et sans prétention, se soumet du haut de son trône à la critique; il lui offre avec confiance son *journal de bonnes pensées*, car c'est ainsi que se doit nommer ce livre, et c'est ainsi qu'il faut le lire. Ce sont les pages d'étude d'un bon roi (1). »

Il est impossible, assurément, de décerner un plus magnifique éloge, et, si le portrait est exact, le roi Louis est bien coupable d'avoir renié une vocation si belle; mais non : si regrettables qu'elles puissent être, les fautes du roi ne sont pas tout-à-fait aussi graves qu'on pourrait le croire d'après ce brillant tableau de sa jeunesse. Rétablissons la vérité. Nous n'avons pas un intérêt de polémique, comme l'écrivain du *Globe*, à découvrir dans cette Europe réactionnaire de 1829 un homme sur qui fonder nos espérances; nous n'avons pas besoin d'opposer, bon gré mal gré, une juvénile et généreuse image à l'absolutisme entêté et aux royautés caduques. Les faits sont là, les documens sont nombreux, et il nous est permis d'être vrai. Étudions le roi d'abord, étudions-le dans ce *journal de bonnes pensées*, beaucoup plus complet, et surtout beaucoup plus clair aujourd'hui qu'il y a vingt ans. Nous nous demanderons ensuite si les qualités et les défauts du poète ne se retrouvent pas dans cette ville de Munich, qui est une de ses œuvres aussi, et qui serait certainement la meilleure, s'il n'avait eu le très grand tort de la marquer partout à son image.

Les *Poésies* du roi de Bavière ont été recueillies en 1839, et ne forment pas moins de trois volumes. Nous avons là l histoire complète de la pensée du prince, depuis les premières et rapides inspirations de la jeunesse jusqu'aux sentimens rétrogrades qui dirigèrent bientôt toute sa conduite. Ce sont d'abord des chants de voyage, des impressions

(1) *Le Globe*, 22 août 1829.

poétiques recueillies en Italie et en Grèce, et dans lesquelles s'exhale un noble amour de l'art. Celui qui devait un jour travailler si follement à je ne sais quelle restauration du moyen-âge ne craignit pas alors d'exprimer ses sympathies pour cette belle antiquité dont le libre et fier génie sera l'éternelle nourriture des ames fortes. J'y trouve quelques accens virils inspirés par les ruines de la Grèce. En presence des temples détruits, sur les débris d'une civilisation amoureuse de la beauté, le poète s'écrie avec une tristesse sentie :

« Ah! la demeure du beau est détruite. Le pays des Hellènes n'est plus que ruines et décombres. Jamais nous ne le verrons plus, ce magnifique monde de l'art; jamais le chœur des sages ne recommencera son enseignement; les enfans de la Grèce sont depuis long-temps courbés sous le joug, et ces chants du poète, ces chants sortis des entrailles de l'homme, c'est en vain que l'oreille attentive et inquiète cherche à les saisir encore. »

Puis, après ces plaintes, exprimées souvent en de nobles vers, il fait entendre un généreux appel aux artistes, et cherche à enflammer leur courage. Pourquoi tant de soupirs? pourquoi d'inutiles regrets? Demandons à ces ruines le secret de la divine beauté qui les décorait jadis. C'est à la nature, c'est aux sources fécondes du sentiment que ces immortels artistes ont dû toutes leurs merveilles; nous aussi, tâchons de sentir comme eux, ouvrons nos cœurs aux impressions fécondes de ce magnifique univers, et ce qu'ils ont fait, nous pourrons le faire à notre tour; le prix appartiendra au plus vaillant d'entre nous. Ces pensées n'ont rien de très neuf, mais elles sont exprimées avec une émotion vraie, et, depuis que le roi Louis a manifesté tant d'opinions si différentes, ces vers, datés de 1808, ont acquis une piquante valeur dont le poète ne se doutait pas.

Que faire en 1808, lorsque Napoléon commandait à l'Europe et que le roi de Bavière était un de nos plus fidèles alliés? Servir dans les armées de la France ou se réfugier dans l'étude. Le jeune prince prit bientôt ce dernier parti, et cette époque, en effet, serait son plus sérieux titre à l'estime de tous, si son amour de l'Allemagne n'avait dégénéré plus tard en une sotte haine de la liberté. L'étude de l'art et de courageux appels à l'Allemagne, voilà ce qui remplit les poésies du roi Louis de 1805 à 1813. Il faut citer au premier rang les *Élégies italiennes*, et je distingue surtout d'assez belles pièces sur Tivoli, sur la *Via Appia*, sur la campagne de Rome. Ce qu'il y a de piquant, c'est que le poète, au milieu de ses réflexions attristées par le spectacle des ruines, ne songe pas une seule fois à célébrer la seconde période de la puissance de Rome, la croix remplaçant le glaive, le catholicisme succédant à l'empire. On ne reconnaît guère dans ces franches inspirations d'un jeune cœur ce ridicule romantisme, ce faux amour du moyen âge

dont le roi fera si bien son profit. S'il eût chanté le même sujet vingt ans plus tard, nul doute qu'il n'eût emprunté bien des lieux communs à l'école de Goerres et de Frédéric Schlegel. Les vers du prince doivent donc un certain intérêt à leur sincérité. La forme en est bizarre, elle est heurtée, saccadée, elle a déjà quelques-unes de ces prétentions tudesques, de ces coquetteries barbares, qui iront se grossissant chaque jour, et dont je parlerai tout à l'heure; mais on est moins choqué de ces mensonges du langage, tant on est reconnaissant pour la franchise de la pensée. Au reste, si le poète songe peu à la Rome catholique, c'est qu'il est tout préoccupé de la chute des puissances humaines. Ce désert de Rome, ces ruines désolées, le silence de cette grande cité de la mort, tout ce qu'il voit enfin le console de l'abaissement de l'Allemagne. Il y a parfois dans ces élégies lamentables des cris furieux contre la France : « Rome a été la maîtresse du monde par la force, et c'est par la force qu'elle a péri. Toi aussi, ô Paris, tu crouleras un jour! » — Et comme pour fortifier en soi ces sinistres espérances, il s'en va toujours de ruines en ruines, de décombres en décombres, il s'en va remuant la poussière des héros dans les tombeaux abandonnés et répétant aux échos sa psalmodie monotone : « Les plus grands empires sont morts, cette cendre que je foule aux pieds a été la souveraine du monde. »—Je ne sais, mais, en dépit du lieu commun, il y a là quelque chose de bizarre et de saisissant. Les circonstances historiques, assurément, donnent à cette poésie un je ne sais quoi qui n'appartient pas à l'auteur; le résultat cependant n'en est pas moins dramatique, et c'est une scène originale que la mélancolique vengeance de ce jeune prince errant, comme Hamlet, parmi les fosses d'un cimetière, et récitant les litanies des morts pour injurier Napoléon.

Après la chute de l'empire, pendant les dix années qui précèdent son avénement au trône, le premier soin du prince est de mettre à profit, comme nous l'indiquions plus haut, la victoire de l'Allemagne. C'est ici que commence pour lui le romantisme, c'est-à-dire cet esprit réactionnaire dont il sera le chevalier parfois si ridicule.

Depuis le commencement du siècle, une réaction, utile à certains égards, s'était produite dans l'imagination des artistes. Les compositions enfantines de maître Stéphan de Cologne, les naïves œuvres des deux Van Eyck, de Jean Hemmling, de Lucas de Leyde, de Wohlgemuth et d'Albert Dürer, tous les vieux monumens de l'art germanique avaient été remis en honneur par une école passionnée, et de jeunes peintres renouaient avec amour cette tradition interrompue depuis trois cents ans. Le prince royal de Bavière comprit bien quel parti l'on pouvait tirer de cette renaissance du moyen âge national, et l'archaïsme fut adopté aussitôt par la contre-révolution. On voudrait trouver dans les poésies du prince quelques indications complètes sur ce roman-

tisme qui devient tout à coup un instrument politique si bien approprié à ses desseins. Malheureusement, ce qu'il a jugé à propos d'exprimer par ses actes et ses ordonnances, il ne l'a point dit en vers. C'est grand dommage pour nous. Je lis dans son recueil, à la date de 1818, une seule pièce assez instructive qu'il adresse *aux artistes allemands à Rome*. Ce sont surtout les deux plus éminens, les deux maîtres, c'est Cornélius et Owerbeck, qui ont inspiré le poète; il les compare à saint Paul et à saint Jean. Cornélius avec la fougue impétueuse de son talent, c'est le grand et hardi saint Paul; saint Jean, ce sera Owerbeck, grâce à la sérénité affectueuse, à l'inaltérable douceur de ses mystiques pensées. Quelle que soit l'emphase de la comparaison, ces éloges feraient plaisir dans la bouche d'un prince, si l'on ne voyait trop les intentions secrètes du royal protecteur. Un peu plus loin, en effet, il les appelle des hommes d'état. Hommes d'état! voilà un mot qui le trahit. Seulement, pourquoi ne pas achever? Pourquoi ne pas dire qu'il espère en cette renaissance de l'art du moyen-âge, afin de détourner les âmes des préoccupations du présent, afin de leur cacher la société du XIXe siècle, afin de semer l'indifférence et de rendre l'oppression plus facile? Encore une fois, le poète est sobre en ces matières. Vraiment, on ne le croyait pas si diplomate, et l'on est tout désappointé de ne pas rencontrer plus de renseignemens sur l'impulsion qu'il a donnée aux idées romantiques. Ni le style, ni les pensées ne semblent conformes à cette restauration du moyen-âge qui l'occupait manifestement; les allures de son langage n'ont pas changé, et l'auteur ne s'est nullement approprié cette forme naïve que Clément de Brentano et ses amis avaient dérobée aux artistes des vieux siècles. C'était pourtant l'époque où il réunissait déjà autour de lui tous ces esprits distingués, tous ces brillans élèves de Düsseldorf, qui devaient remplir Munich des reproductions du passé. C'était le temps où il concevait l'idée d'élever un temple aux grands hommes de la patrie allemande, et où il gâtait résolûment cette belle inspiration en favorisant les plus obscurs personnages du Xe siècle aux dépens des héros du monde moderne. D'où vient donc que ses écrits, sur ce point, portent si peu l'empreinte de sa pensée? Ne nous en plaignons pas; ce silence, après tout, est un fait significatif. Il me paraît évident que le royal écrivain ne croit guère à ces théories mystiques dont il daigne faire l'application dans l'état. Un jour, en 1840, on verra monter sur le trône de Prusse un prince qu'une instruction spéciale aura préparé à ce rôle de restaurateur du passé, et qui le remplira, pourquoi le nier? avec un certain enthousiasme. N'en demandez pas tant à l'héritier du trône de Bavière, au poète dilettante, au vaniteux protecteur de Cornélius et d'Owerbeck. Cette généreuse ardeur qui éclate dans ses premiers vers, qu'était-ce autre chose que le feu de la jeunesse? A mesure que son intelligence se fait mieux con-

naître, nous voyons clairement ce qu'elle renferme et de quelles vanités puériles est composé ce talent dont on nous promettait des merveilles. Le prince Louis, dès la fin de son premier volume, ne nous apparaît plus que comme un bel esprit sceptique, un grand seigneur blasé et prétentieux; dépouillée de cette franchise, qui en était le seul attrait, sa poésie n'est désormais qu'un stérile bavardage, tout-à-fait indigne d'une critique sérieuse.

Voyez-le quand il monte, en 1825, sur le trône de Bavière! C'est la troisième période de sa carrière poétique, et son recueil ici nous fournit tous les renseignemens désirables; nous n'avons que l'embarras du choix. Le hardi poète ne dissimule aucune de ses antipathies contre cette royauté constitutionnelle que lui a léguée son père; ce sont des lamentations sans fin sur l'importunité des affaires, sur la prose qui étouffe la poésie et les arts. Adieu à l'inspiration, adieu du moins à ce qu'il appelle ainsi, car, pour cette frivole intelligence, il n'y a rien de poétique dans le spectacle des choses présentes, et le travail des peuples, le progrès de l'humanité, le grand héritage enfin de la révolution, tout cela ne vaut pas les plates rimes d'un bel esprit. Adieu donc pour toujours aux pensées élevées, aux rêves généreux; les représentans du peuple sont là qui ramènent son imagination sublime aux vulgaires soucis de la réalité. Oui, les députés viennent troubler le roi, *la bête vient tuer l'esprit*. C'est le roi lui-même qui emploie sans façon ces métaphores aimables; mais citons-le tout entier, c'est bien le moins qu'on lui doive. La pièce porte ce titre : *A propos de la session de la chambre en* 1831.

« Le champ de la poésie est en friche, et l'Hippocrène nous est fermée. Le monde est envahi par la prose; la poésie ne le bercera plus. Le monde est à la fois endormi et éveillé, froidement, tristement; plus de poésie, plus de rires joyeux.

« Tout ce qu'il y a de haut, tout ce qu'il y a de magnifique ici-bas a disparu. Un rude sentier nous conduit désormais à travers un désert. Le cœur ne sentira plus comme il a senti jadis; aucune illusion ne le nourrira plus. Le joyeux domaine des chants est devenu muet; l'ame est opprimée par les choses vulgaires.

« Oui, désormais tout désir, toute action est basse et se traîne dans la poussière. Rien ne s'élève au-dessus de l'uniformité de la vie commune. La bête est devenue un maître insolent, et elle fait mille efforts pour tuer l'esprit. »

On sait que les poètes médiocres ont coutume de se plaindre de la barbarie du siècle : *canimus surdis*, c'est le lieu commun éternel; mais il faut avouer que le roi Louis a su rajeunir d'une façon assez piquante les vieilles banalités de ses confrères. L'esprit tué par la bête est une image qu'il a su très bien placer, et ce petit mot, comme dit Molière, en dit beaucoup plus qu'il n'est gros. D'autres pièces encore, *la Vie du*

roi, le Vœu intime de mon ame, continuent ces révélations sincères sur les infortunes politiques du monarque. Nous ne nous plaindrons plus de sa diplomatie; il est impossible de montrer plus de candeur et de s'exécuter plus complétement. Il ne faudrait pas cependant chercher à découvrir un système dans ces confessions publiques du roi de Bavière. Il ne faut pas chercher une pensée politique, un dessein, une théorie quelconque au fond de ces doléances perpétuelles; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il s'ennuie. Une constitution, si peu libérale qu'elle soit, ce n'est pas seulement un fardeau à porter, c'est un ennui profond qu'il faut subir. La liberté, le droit, les grands principes sociaux qui enthousiasment les cœurs, ah! fi! bagatelles que tout cela! vile prose, vous dis-je! et voilà le sublime poète qui recommence ses plaintes dans le langage de Cathos et de Madelon, de Jodelet et de Mascarille.

Il est parfois assez belliqueux, et il s'enhardit jusqu'à défier son ennemi. Son ennemi, vous le savez, c'est l'esprit du temps, *der Zeitgeist;* c'est cette force morale, ce génie invisible qui est le soutien de chacun de nous, mais qui ne pardonne guère à ceux qui renient ses inspirations. Le roi de Bavière n'admet pas ce principe, et il s'écrie avec une audace toute chevaleresque : « L'esprit du temps n'est terrible que pour celui qui en a peur; marchez droit à lui, le fantôme s'évanouira! » Une autre fois, quand les peuples se demandent avec douleur ce qu'ils ont gagné en 1813, il leur répond durement qu'ils ont fait leur devoir, et que c'est bien assez. Une page plus loin, c'est un hymne à l'empereur Nicolas, et le poète entasse les plus grotesques hyperboles dans ce panégyrique incroyable. Nicolas est *le chérubin à l'épée de feu, le noble guerrier béni du ciel, l'envoyé du Tout-Puissant, le rempart du christianisme. La terre, par toutes les voix du genre humain, et le ciel, par tous les chœurs des anges,* lui crient de *marcher à son but et de s'emparer de la Turquie.* Ce n'est pas que l'empereur Nicolas ait aucune ambition conquérante; loin de là, *son regard est tourné vers des choses plus hautes* (*Auf höheres gerichtet ist dein Blick*). Telle est la politique intelligente, telles sont les heureuses inspirations du roi Louis. On ne s'étonnera plus que son rôle d'homme d'état, s'il l'interprète toujours de cette façon, lui cause un incurable ennui. Pour moi, je commence à comprendre ce que signifient ces perpétuelles invocations à la fantaisie, à l'idéal, et particulièrement celle où je trouve ces mots : « Je vis dans un nuage; aucune illumination supérieure ne vient visiter ma pensée, et, bien que je ne sois pas mort, la vie s'est retirée de moi. » N'aurais-je pas eu tort tout à l'heure de blâmer dans les plaintes du roi Louis les hyperboles bizarres et les affectations des précieuses ridicules? C'est peut-être sa franchise qu'il fallait louer.

L'ennui donc, voilà le dernier mot du poète dans toutes les pièces qui se rapportent à sa vie politique; ennui impitoyable, ennui mortel,

si le prince n'avait des remèdes dont il usera largement. Il y a un Opéra à Munich, et l'Opéra ne manque pas de belles aventurières pour qui vont fleurir tous les sonnets du roi-poète. J'en demande sincèrement pardon à mes lecteurs, ce sont là d'étranges détails domestiques, mais je suis bien forcé d'en dire quelques mots, puisque le roi Louis en a rempli son livre. Le roi nous a conviés lui-même à l'étude de son cœur, et il en fait les honneurs avec la plus complaisante hospitalité. Condamné à la royauté constitutionnelle, ce pauvre poète invoquait sans cesse l'idéal qui devait le transporter loin de ce monde vulgaire; l'idéal n'est pas venu, mais voici les danseuses de l'Opéra. L'une après l'autre, elles passent dans ses vers, depuis celle qu'il a rencontrée à Palerme, et dont le nom lui inspire de si sérieux calembours. Elle s'appelait Candéla, et le monarque lui adressait ce distique :

« Oui, Candéla est bien ton nom; au milieu de la nuit de la débauche qui enveloppe la scène, tu brilles, ô Candéla, de toute la lumière de l'innocence! »

Pourquoi donc n'a-t-il pas consigné aussi fidèlement tous les noms à qui s'adressent ses élégies sensuelles? La liste serait intéressante, et la postérité aimerait à connaître les Dubarry qui, depuis Candéla jusqu'à Lolla Montès, ont tenu une place si considérable dans la monarchie bavaroise. Les noms manquent, mais les vers ne manquent pas, et, parmi ces milliers de lettres sans suscriptions, il y a de quoi choisir pour toutes les situations amoureuses. Stances platoniques, épîtres enflammées, désirs, triomphes, regrets, le clavier possède toutes les octaves, et le virtuose s'y joue avec une singulière prestesse. S'il n'y a rien à louer dans la mélodie du maestro, on ne saurait nier du moins la dextérité de ses doigts. C'est précisément ce qui m'empêche d'en rien traduire ici; aucune de ces pièces n'est supérieure à l'autre; c'est par le nombre, par l'accumulation, si je puis ainsi parler, c'est par l'interminable liste de ses amours que le roi de Bavière a voulu intéresser ses admirateurs.

Voici cependant quelques strophes d'une inspiration vraiment originale. Elles sont destinées à la reine, et l'auteur les a placées (c'est cette place qui est un coup de maître) au milieu même de ces stances et de ces épîtres adressées à des créatures qu'il n'ose nommer :

« Tu ne m'as point méconnu, bien que la foule me méconnaisse, ô la plus digne, ô la meilleure des femmes qui ait jamais vécu! Aussi je porte légèrement le destin qui m'a été envoyé. Quand le soleil paraît, toute autre lumière s'efface. Toutefois, si je n'avais aimé d'autres femmes, je ne t'aimerais pas autant; je ne connaîtrais pas toute la beauté de la plus noble des ames. Tu es l'idéal de ton sexe. Pleine de cœur, tu forces les cœurs à t'honorer comme un être auguste;.... le sommet du chêne est parfois agité par les vents qui passent, mais sa racine demeure inébranlable dans le sol; ainsi mon amour pour toi. »

La cime du chêne, c'est le cœur inconstant, le cœur fragile du roi de Bavière; les souffles qui l'agitent, ce sont les aventures de passage, ce sont ces fantaisies aussi nombreuses en effet, aussi rapides que le vent des montagnes; mais le sol nourricier (c'est la reine) tient fortement les racines de l'arbre. Que dites-vous de ce mélange? N'est-ce pas un chef-d'œuvre de goût, un pur modèle des convenances exquises? Et cette apologie imprévue : « Je t'aimerais moins, si je ne les avais aimées! » Ce n'est pas seulement une excuse pour le passé, il y a là tout un système; nous pensions lire les confessions d'un libertin, et nous rencontrons de la poésie morale.

Il y a neuf ans que ce recueil a été publié; les vers les plus intéressans ne s'y trouvent donc pas. Il faut espérer que le roi Louis profitera des loisirs qu'il s'est faits pour nous donner ses plus récentes, ses plus curieuses impressions. L'étrange épisode qui a terminé son règne ne peut être oublié dans un journal qui reproduit assez exactement les principales phases de sa destinée. Qui sait? ce que la postérité cherchera tout d'abord dans les poésies du monarque, ce seront peut-être les aventures du roi Louis et de Lolla Montès. N'est-ce pas, en effet, un des événemens les plus inattendus de ce règne? N'est-ce pas alors que le pouvoir des jésuites, si redoutable jusque-là, a été tout à coup renversé? On sera empressé de connaître tous les secrets de cette péripétie; on voudra savoir comment ce prince, l'un des restaurateurs du moyen-âge, nous a fait subitement assister aux scènes édifiantes du XVIIIe siècle. Quoi donc! nous vivions au milieu des moines blancs et noirs, nous n'apercevions autour de nous que de jolies petites églises gothiques, de mignonnes églises byzantines et des statues à la mode du XIIe siècle, de prétentieuses études d'archaïsme sur des fonds d'or; nous étions transportés au sein d'un moyen-âge musqué, paré, enluminé, et tout à coup, sans la moindre transition, voici venir Mme la marquise de Pompadour, qui chasse les jésuites et protége les libres penseurs. Certes, du moyen-âge au XVIIIe siècle, du règne des moines au règne des courtisanes de Louis XV, le saut est brusque, et jamais, sur aucun théâtre, la brillante danseuse n'avait obligé son partner à de si rapides évolutions. Par malheur, si le moyen-âge est un anachronisme, le XVIIIe siècle, sur ce point-là surtout, appartient aussi à un passé qui ne doit plus renaître. Les patriotes allemands refusèrent cette insolente protection, et les patriotes firent bien. Il leur parut que la liberté serait souillée par une donation impure, et que ce péché originel la marquerait longtemps d'un signe funeste. J'ai sous les yeux une brochure de M. Venedey, qui exprime avec vivacité la plus honnête, la plus énergique répulsion pour cette indigne victoire. Mieux vaut une déroute en effet, mieux vaut tomber sous son drapeau que d'obtenir ainsi un triomphe de hasard, grace aux caprices d'une courtisane. Cette réclamation si

légitime est très fièrement et très noblement présentée par M. Venedey dans son loyal pamphlet, *la Danseuse espagnole et la Liberté allemande* (*Die spanische Tanzerin und die deutsche Freiheit.* Paris, 1847). L'écrit de M. Venedey contient même d'assez curieux détails sur la conduite de certains journaux en cette délicate occurrence. Sa protestation ne trouva pas en tout lieu le plus favorable accueil; on ne voulut pas comprendre ses scrupules; il y eut à ce sujet des conversations intimes que M. Venedey rapporte tout au long, et qui méritaient vraiment de nous être conservées : qu'importent les moyens, disait-on, si la liberté en profite? Et d'ailleurs les moyens sont-ils si condamnables? Pourquoi ne pas accepter les réformes des blanches mains d'une femme plutôt que des mains sanglantes du peuple? Et si le loyal publiciste insistait : — Nous ne pourrions jamais nous entendre, lui était-il répondu; vous appartenez à l'ancienne morale. « O roi Louis, qu'en dis-tu? s'écrie M. Venedey. Ce sont les disciples de Fourier qui te prennent sous leur protection, toi, le fondateur du Walhalla, toi qui as passé ta vie à bâtir des églises et à suivre des processions! — Et au nom de quels principes, le sais-tu bien? Au nom de la nouvelle morale! » Mais ce n'est pas de nos socialistes que je voulais parler; retournons en Allemagne, où l'ancienne morale prévalut encore, Dieu merci! chez les défenseurs de la liberté. Les émeutes qui ont expulsé Lolla Montès parlent assez haut. Cependant les écrits des publicistes et les événemens de la rue n'éclairent qu'une partie de la question; le roi Louis, je le répète, nous doit de nouvelles confidences, et le quatrième volume de son recueil nous donnera sans doute tous les documens désirés sur les orageux scandales au milieu desquels s'est évanouie sa gloire.

Après cette fidèle analyse des poésies du roi Louis, est-il bien nécessaire d'en apprécier la valeur? Cette analyse elle-même est un jugement qu'on a compris. Je parlerai seulement du style, dont l'originalité mérite une attention particulière. C'est un idiome tout nouveau, brisé, coupé, haché. La concision y est poussée à un tel point, que les élémens les plus essentiels de la construction grammaticale y sont intrépidement supprimés; il y a des milliers de phrases où vous cherchez vainement un verbe. Faut-il reconnaître à ce signe le grand homme d'état, le laborieux politique forcé de ménager un temps précieux? ou bien serait-ce d'aventure une affectation de germanisme, serait-ce une imitation savante de la raideur gothique? On sait qu'il y a une coquetterie tudesque fort à la mode depuis la découverte des *Niebelungen* et les guerres de 1813; barbarie et subtilité, raideur et affectation, tout cela s'y trouve en des proportions habilement combinées et compose un bizarre mélange très cher aux teutomanes. Or, le roi Louis est de cette école; c'est un Allemand du temps d'Arminius, sans préjudice du moyen-âge et des ballets de l'Opéra. Il dit *Teutsch* et non pas *Deutsch*,

et il y attache la plus haute importance. Pourquoi n'y aurait-il pas une signification profonde dans ces barbaries étudiées? Question grave que je ne déciderai pas; mais, tudesque ou non, rien ne ressemble moins à à cette franchise du langage, à cette souplesse naturelle qui, chez les vrais poètes, est de tous les temps et de tous les pays. Il y a un siècle, l'empereur de la Chine faisait des vers : s'ils étaient meilleurs ou pires que ceux du roi Louis, je l'ignore; ce que je sais bien, c'est que Voltaire lui donnait des conseils qui, aujourd'hui encore, ne manquent nullement d'à-propos :

Reçois mes complimens, charmant roi de la Chine.
Ton trône est donc placé sur la double colline!
On sait dans l'Occident que, malgré mes travers,
J'ai toujours fort aimé les rois qui font des vers.
David même me plut, quoiqu'à parler sans feinte
Il prône trop souvent sa triste cité sainte,
Et que d'un même ton sa muse, à tout propos,
Fasse danser les monts et reculer les flots.
Frédéric a plus d'art et connait mieux son monde;
Il est plus varié, sa veine est plus féconde;
Il a lu son Horace, il l'imite, et vraiment
Ta majesté chinoise en devrait faire autant.

C'est un peu de cette variété et de cette souplesse qu'on désirerait dans les vers du roi Louis. On n'ose lui recommander de lire Horace; la race tudesque ne doit plus s'humilier ainsi devant la race romane. Qu'il lise simplement les *Niebelungen*, ou Goethe, ou Schiller, ou bien encore Uhland, modèles bien allemands, à coup sûr; il y apprendra que la poésie véritable est le jet spontané, la vivante création d'une intelligence émue, et non la froide et barbare contrefaçon d'une littérature morte.

Ces prétentieuses barbaries de style sont plus frappantes encore dans le second ouvrage du roi Louis, dans le livre consacré aux glorieux hôtes du Walhalla. Le royal fondateur de ce magnifique Panthéon ne s'est pas contenté de l'honneur sérieux que lui valait cette bonne pensée; il a prétendu rivaliser lui-même avec les artistes chargés de reproduire l'attitude et les traits des héros; il a voulu leur donner des exemples de l'art primitif, des leçons de style tudesque, et corriger ce qu'il pouvait y avoir de trop vivant dans leur inspiration. Prenez garde, ce n'est pas le livret d'un musée, c'est toute une collection de portraits. Nous avons là maintes statues taillées dans un idiome aussi dur que la pierre, aussi anguleux que les vieilleries gothiques. C'est gris, c'est raide, c'est taillé à angles droits, c'est de l'archaïsme le plus affecté qui se puisse voir. Le premier portrait est celui d'Arminius ou d'Hermann. J'essaierai d'en traduire une partie. « Il savait vaincre, non en profiter

(aujourd'hui encore les Allemands ne le savent pas). C'est vainement que les tribus germaniques, sur la rive gauche du Rhin, attendirent leur délivrance. Elles s'abandonnèrent à l'ennemi. Les Allemands étaient déjà divisés (leur péché originel, comme aux Grecs). Hermann fut trahi par son beau-père. Ségeste livra sa fille, femme d'Hermann, aux chaînes des Romains. Ce que n'avaient pu les armes, les Romains l'essayèrent par la ruse; ils armèrent Allemands contre Allemands (ce qui arriva tant de fois). Le combat fut mêlé d'alternatives diverses. Hermann sauva sa patrie contre l'Allemand Marbod comme contre Rome. Il est mort par les Allemands. Son nom immortel. » Telle est la gothique statue qui ouvre cette galerie bizarre. Je ne sais si l'on devinera, sous une traduction, toutes les singularités de la forme, c'est le texte même qu'il faudrait lire; la langue française ne peut rendre ces étranges coups de ciseaux, ces brisures, ces échancrures, tout ce qu'il y a de saccadé, d'abrupt et de puérilement informe dans cet idiome.

Et ne croyez pas que le roi Louis réserve ce procédé aux héros de la Germanie primitive; cette couleur locale, malgré sa puérilité et sa laideur, aurait du moins l'apparence d'une excuse; ce serait une galerie tudesque à laquelle on serait bien libre de préférer l'admirable tableau de Tacite, mais qui pourrait offrir un sens et une intention quelconque. Non, c'est le vrai style, c'est la grande langue germanique, la seule qui convienne pour célébrer dignement et les rudes barbares qui coupaient la framée dans les forêts vierges, et les plus profonds penseurs, les plus ingénieux poètes du XVIIIe siècle. Après Hermann, voici Velléda, cette belle et mystérieuse Velléda, dont Tacite a dit : *Vidimus sub divo Vespasiano Veledam diu apud plerosque numinis loco habitam.* Voici Hermanrick, voici l'évêque des Goths Ulphila, voici Alaric et Ataulf, voici Odoacre et le grand Théodorik, voici Totila, Alboin, Witikind, enfin les voici tous grotesquement affublés de la prose barbare du roi Louis. Jusque-là, on peut bien accepter la mise en scène. Sous les Othon passe encore, et même, si l'auguste poète y tient beaucoup, jusqu'à la fin du moyen-âge; mais quand le monde moderne commence, en vérité la parodie est trop forte, et ce n'est plus qu'une galerie de caricatures. Figurez-vous Goethe et Schiller, figurez-vous Jean de Müller et Lessing sous ce déguisement gothique!

Il y a une chose plus curieuse et plus extravagante encore que le livre lui-même, c'est l'admiration qu'il a inspirée à certaines gens. En vain la risée publique avait-elle fait justice de tant de puérilités, il s'est trouvé un critique, un savant, un archéologue enthousiaste qui a composé un ouvrage tout exprès pour mettre en lumière les secrètes beautés de ce nouvel idiome. Est-ce la complaisance d'un savant trop naïf? est-ce la servilité d'un courtisan? Décide qui pourra, voici le fait : M. Charles Zell, autrefois conseiller ministériel du grand-duc de Bade,

aujourd'hui professeur d'archéologie à l'université de Heidelberg, vient de publier une étude complète sur les inscriptions latines, comparées aux éloges historiques que contient le livre du roi de Bavière. M. Zell se demande quel est le vrai style des inscriptions, quelle est la forme la plus belle, la forme classique des éloges, et, parcourant l'histoire littéraire depuis les monumens antiques jusqu'aux *portraits des hôtes du Walhalla*, il conclut que le roi Louis a retrouvé un art qui s'était perdu. Tout cela est accompagné de notes, de citations, de dissertations, et, pour couronner ce laborieux panégyrique, l'auteur traduit en latin quelques-uns de ces incomparables éloges. Voilà le barbare sous la toge romaine, et chacun peut admirer la conformité parfaite des éloges du roi Louis avec les plus belles œuvres de l'épigraphie antique. Ce livre a paru l'année dernière, et la critique érudite l'a apprécié avec toute la gravité convenable. En vérité, si M. Charles Zell n'était pas un homme si bien en cour et un si sérieux archéologue, on serait tenté de croire que c'est là une des meilleures satires dirigées contre les ridicules du roi de Bavière; mais qu'importe l'intention, si le résultat est le même? Pour moi, je sais un poète qui partage l'avis de M. Zell. On a lu, ici même, les aventures d'Atta-Troll (1), racontées par M. Henri Heine avec une gaieté si fantasque et une si étincelante poésie. Lorsque l'ours d'Henri Heine est tué par les balles enchantées de Lascaro, le poète lui doit une sépulture, et il convient de placer sur la tombe du héros une de ces inscriptions qui résument toute une vie. Or, c'est au roi de Bavière que M. Henri Heine s'adresse tout naturellement :

« Un jour, le roi de Bavière lui élèvera une statue dans le panthéon Walhalla, avec cette inscription en style de sa façon wittelsbachienne :

« Atta-Troll, ours sans-culotte, égalitaire sauvage, époux estimable, esprit sérieux, ame religieuse, haïssant la frivolité.

« Dansant mal, cependant! portant la patrie dans sa velue poitrine. Quelquefois aussi ayant pué. Pas de talent, mais un caractère. »

On voit que M. Henri Heine est de l'avis de M. Charles Zell. Pourquoi donc M. Zell a-t-il oublié l'inscription funéraire d'Atta-Troll dans ses savantes études?

Ces *Portraits du Walhalla* ne sont pas seulement le spécimen très curieux d'un art nouveau, ils contiennent les vues de l'auteur sur les plus grands siècles et les glorieux enfans de l'Allemagne. C'est une histoire des races germaniques, non pas en madrigaux comme cette histoire romaine dont parle Mascarille, mais en statues, en statuettes, en bustes, et dans la forme que je viens d'indiquer. Cela vaut bien la peine qu'on l'examine de près. J'ai déjà dit avec quelle complaisance l'auteur s'occupe des Germains primitifs; s'il y en a pour qui l'éloge soit

(1) Voyez la livraison du 15 mars 1847.

mêlé de paroles amères, soyez sûr que ce sont les Francs de la première race, les Francs neustriens, ceux qui s'allièrent aux populations gallo-romaines et jetèrent les premiers fondemens de la France. Dans une belle scène de son *Attila*, Corneille célèbre en termes magnifiques ces origines de la patrie :

> Un grand destin commence, un grand destin s'achève;
> L'empire est prêt à choir, et la France s'élève.

C'est sans doute ce grand destin qui irrite l'auteur, et les glorieux chefs du ve siècle paient au roi Louis les dettes de Napoléon. Le fait est que Clovis est fort maltraité. En revanche, les rois francs de la seconde race sont loués franchement et sans parcimonie. On voit que l'auteur connaît les beaux travaux de la critique historique du XIXe siècle; il sait que la seconde race fut une seconde invasion germanique, et que de Pépin-le-Bref à Hugues Capet c'est la conquête qui triomphe. Quand il arrive au moyen-âge, empereurs et poètes sont glorifiés avec amour. Othon-le-Grand et Frédéric Barberousse occupent dans leurs niches toute la place qui leur est due; Frédéric II lui-même, ce terrible mécréant, Frédéric II, est amnistié, et nulle parole fâcheuse ne vient amoindrir l'éloge. Il est visible que le grand-juge est disposé à l'indulgence. N'a-t-il pas autour de lui tous les poètes et tous les artistes, tous les cœurs naïfs et toutes les ames fortes qui ont brillé, pour l'honneur du genre humain, dans cette dure et inique société du moyen-âge? N'a-t-il pas Wolfram d'Eschembach, Walther de Vogelweide, et le chantre inconnu des *Niebelungen*, et l'architecte de la cathédrale de Cologne, et le vainqueur de la Wartbourg, Henri d'Ofterdingen, et la chère sainte Élisabeth? Il sera peut-être plus embarrassé avec les héros du monde moderne. Voici d'abord Gutemberg. « Depuis son invention, s'écrie l'auteur, il n'est pas plus facile d'arrêter la pensée qu'il ne le serait d'arrêter la lumière. » Belles paroles et pleines de promesses, si l'on ne tirait immédiatement cette conclusion bien maigre : « Aucun empereur de la Chine ne pourra plus détruire les fruits de l'esprit et empêcher la prédication de la vérité. » Cela dit, l'auteur s'arrête. Quoi donc! serait-ce là l'unique conséquence de la découverte de l'imprimerie, et la liberté de la presse serait-elle réservée par privilége aux missionnaires du fleuve Jaune? Rendons justice au roi Louis : quelques-uns des hommes éminens du XVIe siècle ont une digne place dans sa galerie. Je ne parle pas seulement d'Albert Dürer et de Pierre Vischer, d'Érasme et de Copernic; mais Jean Reuchlin, Franz de Sikkingen, Ulric de Hutten lui-même, Ulric, ce joyeux et redoutable railleur, sont loyalement installés dans l'attitude qui leur convient. Le sentiment de la patrie a triomphé ici des mesquines et ténébreuses rancunes. Il y en a une pourtant, il y a une de ces haines que ni la patrie ni la vérité n'ont pu

vaincre; dans cette galerie si longue où tant de noms obscurs sont admis, on cherche en vain le nom de Luther. Sa place n'est pas vide, comme celle de Marino Faliero dans la grande salle du palais des doges; sa place n'y est pas. L'histoire d'Allemagne n'est pas toujours très claire; retranchez le moine de Wittemberg, cette histoire sera inintelligible. C'est ce qu'a fait le roi Louis dans un monument qui doit dessiner à tous les yeux, qui doit éclaircir pour tous les esprits la tradition confuse de la patrie allemande. Je ne lui demanderai pas pourquoi, supprimant le chef de la réforme, il fait grace à Sikkingen et à Ulric de Hutten, pourquoi il admet les disciples sans le maître, les soldats sans le général. Ce n'est pas la raison qui a conseillé cet ostracisme, ce n'est pas la raison qui le justifierait; on ne discute pas avec les passions d'une secte. Mais continuons, traversons rapidement les nombreux inconnus du XVIIe siècle; j'ai hâte de saluer les grands poètes et les grands philosophes qui, depuis l'ardent Lessing, ont si vigoureusement associé l'Allemagne aux glorieux progrès du monde moderne. Hélas! l'assemblée est triste, cette assemblée qui eût pu être si nombreuse et qui sera en définitive la vraie gloire de l'Allemagne. Goethe et Schiller sont présens, mais Schiller regrette son courageux ami Fichte, et Goethe s'étonne de ne pas voir auprès de lui le grand et puissant Hegel. Comment expliquer aussi l'absence de Jean-Paul? Cette compagnie n'eût-elle pas mieux valu pour eux que celle de M. de Scharrnhorst, ou du prince Barclay de Tolly, ou du comte Diebitsch Sabalkanski, illustrations de remplissage, fausses fenêtres, si je puis ainsi parler, dans les symétriques compartimens de cette galerie?

La conclusion naturelle de notre étude, chacun l'a formulée déjà, c'est que de bons instincts, de nobles et généreuses dispositions, ont été pervertis chez le dernier roi de Bavière par sa haine de la société moderne. Sa place est parmi les païens du monde nouveau, parmi les hommes qui ont refusé d'ouvrir les yeux à la lumière de 89, comme les païens de l'antiquité s'obstinèrent, pendant plus de cinq siècles, à ne point voir l'immense révolution introduite dans le monde par l'enseignement du Christ. Le bien détourné de sa voie, le bien mis au service du mal, voilà aussi, j'en ai peur, voilà le principal caractère de Munich, c'est-à-dire de l'œuvre la plus sérieuse et la plus considérable du roi Louis.

Quand on parcourt cette curieuse ville de Munich dont le roi Louis a fait le sanctuaire de l'art allemand, quand on voit de près tant de zèle, tant d'efforts, des richesses si généreusement employées, une protection si délicate accordée aux artistes, on voudrait glorifier le prince qui a consacré cette noble cité aux plus beaux travaux de l'imagination humaine. Eh bien! non. Le premier sentiment qu'on éprouve, après un étonnement légitime, c'est un profond sentiment de tristesse. Là,

en effet, aucun de ces grands spectacles, aucune de ces leçons fécondes que l'art doit donner à la pensée. Si l'on excepte deux ou trois hommes supérieurs, les peintres de Munich peuvent être de fort habiles érudits, ce ne sont nullement des artistes. Occupés à reproduire les types des anciennes écoles, oubliant que ces écoles ont été jadis l'expression spontanée d'un temps qui n'est plus, ils se passent volontairement des ressources les plus essentielles de l'art, ils renoncent au sentiment de la vie. Comment cette activité stérile et cette agitation dans le néant ne produiraient-elles pas sur les ames sincères l'impression la plus pénible? Il y a à Munich des artistes éminens. Cornélius, qui y a laissé tant de vigoureux travaux, et Owerbeck, qui y règne par la pensée, sont deux réputations européennes; M. Schnorr est une imagination forte, servie par un talent exercé, et l'on ne peut oublier, quand on les a vues, ces hardies peintures des *Niebelungen* qui décorent les appartemens de la reine; M. Schwanthaler est un dessinateur plein de fierté et un statuaire de premier ordre; on vante avec raison chez M. de Klenze un des plus habiles architectes de ce temps-ci. Quelques noms encore peuvent être cités avec honneur; mais que dire de ces ateliers où des praticiens sans nombre se condamnent à un éternel plagiat? Que dire de ces prétendus artistes qui font mille efforts ingénieux pour éteindre en eux-mêmes la moindre étincelle de la vie, et s'enferment obstinément dans une atmosphère de mort? Quel jugement porter sur des hommes, les plus indépendans qui soient au monde, sur des hommes à qui appartient le libre domaine de l'invention, et qui se soumettent, comme ceux-là, à une servitude qui les anéantit? Non, je ne puis croire que le roi Louis ne soit pas responsable de cette direction désastreuse, de ce dilettantisme monacal. Il y a trop de rapports entre la conduite du souverain et cette déviation systématique de l'art. Les peintres de Munich s'imaginent obéir à un système; ils obéissent, sans le savoir, à un mot d'ordre. Le système qu'ils invoquent est parfaitement trouvé; il est ingénieux, il est subtil, il a donc mille attraits pour ces intelligences allemandes à qui l'inspiration, quand elle est franche, ne paraît jamais assez profonde; seulement, dans les fausses profondeurs, dans les voiles confus de ces théories menteuses, ils ne voient pas l'esprit caché, ils ne voient pas l'influence mauvaise qui plie à son gré l'imagination des artistes et conduit leur main sur la toile. Je ne parle pas ici de cette influence trop manifeste qui dicte aux peintres certaines proscriptions injurieuses pour la France, je ne fais pas allusion à M. Schmidt (un exemple entre vingt) qui, chargé de peindre le Parnasse dans une des salles du palais royal de Munich, n'a pas jugé qu'un seul poète français fût digne de s'asseoir à côté des écrivains secondaires de l'Italie, de l'Angleterre et de l'Allemagne. Ce sont là des rancunes vraiment trop vulgaires, et la complaisance avec laquelle

certains artistes y prêtent servilement la main ne vaut pas l'honneur d'une protestation sérieuse. De telles inepties sont parfaitement à leur place dans la capitale du souverain qui fait des ordonnances pour défendre aux élèves des lycées la langue de Descartes et de Pascal. Encore une fois, ces mesquines vengeances ne valent pas qu'on y réponde; non, je parle de cette subtile et mortelle influence qui détourne les artistes de leur mission virile, qui les empêche de créer librement, et, sans avouer tout haut ses projets, accoutume l'esprit aux énervantes séductions du moyen-âge. Le dilettantisme du roi de Bavière a beau réunir dans ses musées de magnifiques monumens de l'art grec, ses peintres ont beau interpréter Homère et Sophocle, comme ils reproduisent Giotto et Albert Dürer; dans ce bizarre syncrétisme, c'est toujours le moyen-âge qui domine, ce sont les fonds d'or byzantins, ce sont les personnages du XIIe siècle avec leur maigreur systématique, avec leur prétentieux archaïsme. Certes, quand on étudie à Florence ou à Pise les premières écoles italiennes, il est impossible de ne pas en être ému; il y a dans les Vierges de Siméon Memmi, dans les scènes religieuses de Gozzoli, il y a surtout dans les paradis de Fra Angelico da Fiesole une naïveté vraie qui nous enchante. Quand on voit dans les églises de Bruges ou à la Pinacothèque de Munich les monumens du vieil art germanique, les juges les plus sévères sont charmés; quelle grace incomparable dans les compositions d'Hemmling et de Wohlgemuth! Ces œuvres sont pleines de l'émotion sincère qui les a dictées, et c'est cette sincérité qui en fait la vie. Au contraire, lorsque vous visitez à Munich l'Église de tous les Saints, ces froides reproductions d'un type qui n'a de valeur que par le sentiment et d'où le sentiment a disparu, cette naïveté hypocrite, ces beaux mensonges dorés, tout cela vous afflige et vous blesse. Si vous regardez, en effet, tous ces saints, tous ces anachorètes, sous leurs fausses auréoles, ne croyez-vous pas entendre leur voix glacée qui murmure : « Arrêtez les battemens de vos cœurs, déposez le fardeau trop lourd de la pensée moderne, et venez avec nous recommencer le moyen-âge! »

Ces conseils du découragement ont été trop bien entendus, et si l'art à Munich, avec de si brillantes renommées et des ressources si considérables, a produit des résultats attristans, la science aussi, malgré les nobles esprits qui la représentaient, a peu à peu abdiqué sa mission. Chacune des universités allemandes a une physionomie particulière; l'université de Munich, depuis ses premiers débuts, a toujours été le refuge des lutteurs fatigués, ou la demeure de ces intelligences paisibles qui s'efforçaient d'échapper par le mysticisme aux rudes labeurs du temps présent. C'est là que Jacobi et Baader ont rêvé; c'est là que s'est retiré Schelling quand Hegel eut pris sa place sur le trône de la philosophie; c'est là enfin que le vieux Goerres, après une vie de pas-

sions impétueuses et de luttes gigantesques, est venu mollement s'endormir du sommeil des mystiques. Baader et Jacobi, Schelling et Goerres, ces nobles penseurs, qui sont les seules gloires de l'université de Munich, ne sont, après tout, que ses hôtes, et, dans ce riche domaine de la philosophie, Munich n'a rien produit qui lui appartienne en propre. Chose étrange! si paisible que fût leur mysticisme, si grande que fût leur aspiration vers le repos, ces belles intelligences ont effrayé plus d'une fois le pouvoir qui les avait accueillies ou appelées. Baader avait été installé à Munich pour être le chef d'une croisade religieuse contre la philosophie du Nord; personne, en effet, n'avait plus nettement dénoncé certaines tendances funestes des grandes écoles d'Iéna et de Berlin. Il finit cependant par devenir suspect à un pouvoir qui lui demandait moins le vivant esprit du christianisme que les formalités mortes et les étroites puérilités du moyen-âge. Jacobi était trop audacieux aussi; Schelling, dès qu'il a pu le faire, dès qu'il a senti la flamme s'agiter une dernière fois sous son front blanchi, Schelling est parti pour Berlin. Et Goerres n'a-t-il pas été obligé de redoubler de violence, en mainte occasion, pour faire oublier les grandes polémiques de sa libérale jeunesse? Toujours le bien détourné de son but, toujours cette fatale influence que j'ai signalée!

Je ne voudrais pas être injuste, je serais désolé qu'on vît la moindre amertume dans mes paroles. Cette ville, je l'ai dit, contient des ressources considérables, et c'est précisément le mauvais emploi de ces ressources qui appelle un blâme énergique. Serait-on exigeant avec une cité vulgaire? C'est le vrai mérite du roi Louis d'avoir fait de Munich un centre à qui l'on peut demander beaucoup; c'est la faute immense de son règne d'avoir si mal dirigé les ressources qu'il créait, d'avoir, en quelque sorte, défiguré et perverti son œuvre. Songez à ce que pouvait faire un prince qui n'eût pas voué une haine absurde à la société moderne! Je ne sais pourquoi, en voyant tant de promesses perdues, je me rappelle les beaux vers que M. de Lamartine adressait, en 1833, au prince royal de Bavière, à celui-là même qui, depuis le 20 mars dernier, a remplacé sur le trône le dilettante dont nous venons de juger les œuvres. Le prince Maximilien voyageait en Grèce, comme son père trente années auparavant, et M. de Lamartine lui disait :

Pèlerin inconnu des vieux sentiers du monde,
Quitter l'ombre et la paix des foyers paternels,
Se laisser dériver aux caprices de l'onde,
Vers tous les bords lointains qu'un nom fit éternels;

Saluer d'une larme à travers sa ruine
Le temple de Minerve au lumineux fronton;

Sentir battre un cœur d'homme au roc de Salamine,
Rêver des songes d'or sur le cap de Platon;

Écouter le destin, sur l'airain de ses pages,
Des peuples et des dieux sonner le jour fatal,
Ou remuer du pied, dans la poudre des âges,
Ce que l'aile du temps jette du piédestal;

Toucher du doigt le vide et l'étroit de la vie,
Confesser sa misère et goûter son néant,
Et dire à chaque pas, sans regret, sans envie :
Ce monde est comme nous, petit! Dieu seul est grand!

Du voyageur obscur voilà chaque journée :
De poussière en poussière il s'égare à pas lents;
Le flot porte sans bruit son humble destinée,
Et le reporte au gîte avec des cheveux blancs!

Mais vous, enfans des rois que l'avenir regarde,
Quand vous voguez devant ces bords aux grands échos,
La gloire du passé se rallume et vous darde
Quelqu'un de ces rayons qui brûlent les héros.

Voilà ce que leurs pas ont laissé sur la route!
Tous ces rivages morts vivent de leur vertu;
Toi qui passes comme eux devant leur cendre, écoute
La terre qui te dit : Que me laisseras-tu?

Quand l'homme obscur finit son court pèlerinage,
Sous l'herbe du cercueil il dort impunément;
Mais la terre de vous demande un témoignage,
Et la tombe d'un roi doit être un monument.

Voilà de nobles conseils. Il y a trente ans, quand Louis Ier, alors prince royal, parcourait l'Italie et la Grèce, en ouvrant son âme aux impressions des grandes choses, il méritait de pareils encouragemens, et il semblait digne de ce langage. Aujourd'hui, c'est ce langage même qui le condamnerait, car sa vie répond mal à ce grand programme; il a commencé sa tâche et il l'a reniée; il a posé la première pierre de son monument et il l'a mutilé lui-même. Puisse son héritier profiter au moins de cette leçon!

Ces réflexions sont aujourd'hui plus opportunes que jamais. Les avertissemens n'ont pas manqué aux rois depuis le 24 février; Berlin et Vienne ont accompli leurs révolutions, et l'Allemagne tout entière tend à se réorganiser sur un plan nouveau. Sans doute il est difficile de prévoir ce qui résultera un jour de ces mouvemens extraordinaires; l'Alle-

magne elle-même hésite, et à des secousses profondes on voit succéder subitement une sorte de tranquillité. C'est qu'il est impossible de rien précipiter en face des questions sans nombre qui se dressent tout à coup à chaque victoire nouvelle. Que peut devenir l'Allemagne? Elle poursuit deux grandes choses, la liberté et l'unité; mais c'est l'unité qui semble la préoccuper avant tout. Elle sait bien que l'unité est la condition de la liberté véritable, *ex unitate libertas*, et que la fondation de la patrie commune est la première, la plus urgente conquête dont elle ait besoin. Or, quelle que soit la forme possible de cette unité tant désirée, de quelque manière qu'elle se constitue, que ce soit par des luttes intérieures, ou à la suite d'une guerre européenne, ou par la conciliation si difficile des intérêts contraires, il y aura toujours un immense avantage pour chaque royaume à ne pas demeurer en arrière dans les voies de la liberté et de la justice. Si ce n'est pas l'empire, en ce moment du moins, qui est mis au concours, c'est bien certainement le salut de chaque état et son degré d'influence dans la constitution de l'avenir. Il y a quinze ans, un ingénieux publiciste, M. Saint-Marc Girardin, s'exprimait ainsi à propos de la Bavière : « Condamnée à l'inaction et à l'impuissance par le voisinage de l'Autriche, la Bavière s'adonne aux beaux-arts, qui consolent et qui embellissent la vie, qui ne donnent pas la puissance, mais qui donnent la gloire, et qui, de cette manière, commandent le respect. Munich devient une nouvelle Athènes, et, quelle que soit la chance des destinées politiques, Munich ne peut être rayé de la carte des états indépendans, sans que, grâce à sa nouvelle splendeur, l'attentat ne paraisse plus injuste. Le roi de Bavière a mis son royaume sous la protection des arts; cette protection vaut celle de la force. Grâce aux beaux-arts, Munich ne peut plus devenir une ville de province; elle a les proportions et l'éclat d'une capitale. » Cette conclusion serait très légitime, si le jugement qui la prépare n'exagérait avec une excessive indulgence la valeur donnée à Munich par le roi Louis. Le spirituel voyageur avait vu Munich en 1833, au moment où de brillans édifices s'élevaient de tous côtés, où les basiliques et les musées sortaient du sol par enchantement, où les ateliers des peintres et des sculpteurs étaient remplis par une jeunesse enthousiaste, et cette ferveur universelle l'avait ravi; mieux informés aujourd'hui, nous savons tout ce qui manque à Munich pour être protégé par les œuvres de l'esprit contre les périls de l'avenir.

La meilleure protection de Munich, ce sont les travaux de sa chambre des députés. Si défectueuse que fût l'organisation constitutionnelle dans les états méridionaux, l'Allemagne n'oubliera pas que l'opposition y a souvent lutté avec bonheur contre mille obstacles, et qu'elle a maintenu, comme un exemple fécond, le droit de la parole libre. Les cham-

bres de Bade et de Wurtemberg peuvent citer de glorieuses campagnes; la chambre des députés de la Bavière a aussi de nobles souvenirs à invoquer. Des chambres, cet esprit libéral est descendu dans les hautes écoles, et l'université de Munich, si endormie naguère, a prouvé, dans les derniers événemens, qu'elle possédait, comme Vienne et Berlin, une ardente jeunesse. Voilà les élémens vivaces d'où sortira la fortune de ce pays. Il faut, en un mot, que le nouveau roi ose adopter résolûment une politique tout opposée à celle de son père. Cette étude nous a montré des erreurs bien funestes dans la pensée du roi Louis, et, à côté de cela, de bons instincts malheureusement tournés à mal, d'utiles créations peu à peu dénaturées par un déplorable système; c'est là, j'en suis sûr, le portrait exact du roi de Bavière. Eh bien! qu'on rejette ses erreurs, et aussitôt tout le bien qu'on lui doit pourra porter des fruits. Certes, une diplomatie timide ne peut plus alléguer le périlleux voisinage de Vienne; voilà l'Autriche engagée dans les grandes voies de la société moderne. Appuyez-vous donc franchement sur la vérité; au lieu de dénaturer la science et l'art, laissez-leur le libre développement qui les fera rentrer dans la vie; loin de vous condamner en toutes choses à ce stérile plagiat du passé, faites une alliance hardie avec les forces du présent, avec les immortels principes de 89; brûlez enfin ce qu'adorait l'ancien règne, et adorez ce qu'il avait brûlé : c'est à ce prix-là seulement que Maximilien II réparera toutes les fautes et fera prospérer toutes les créations utiles de Louis Ier.

SAINT-RENÉ TAILLANDIER.

DU

LIBÉRALISME SOCIALISTE.

LES ÉCRITS DE M. PROUDHON.

Libéralisme et *socialisme*, ces deux mots ont exprimé jusqu'ici des idées antipathiques. Dans tous les systèmes d'organisation que les différentes sectes socialistes ont mis en avant, la liberté individuelle de l'homme est généralement comptée pour rien. Voici un écrivain socialiste qui se distingue au contraire par un profond sentiment de la liberté humaine : cet écrivain est M. Proudhon, l'auteur du livre sur la *Propriété*, publié il y a quelques années, le rédacteur actuel du journal *le Représentant du Peuple*, un des plus radicaux assurément, un des plus violens dans les termes parmi les nouveaux réformateurs, mais qui rachète à mes yeux tous ses emportemens par son respect pour cette pauvre liberté dont les théoriciens de la nouvelle république font si bon marché. Un conservateur de la veille, un malheureux doctrinaire comme moi, est plus près de s'entendre avec un tel homme qu'avec beaucoup de gens qui paraissent plus modérés, et j'ai lu les livres de M. Proudhon avec plus de sympathie que de colère. La forme en est un peu rude, j'en conviens, et met à l'épreuve la patience, mais ce n'est plus le moment d'être difficile et de faire le délicat.

Comment! dira-t-on, n'est-ce pas ce M. Proudhon qui a imaginé cette

fameuse maxime : *La propriété, c'est le vol?* — Lui-même, et il en a dit bien d'autres de la même force. — Et vous pouvez avoir quelque chose de commun avec le prédicateur de pareilles doctrines? — Oui, parce qu'au milieu de nos despotes, il est resté libéral. Entendons-nous d'ailleurs une bonne fois sur le procédé habituel de M. Proudhon dans l'expression de ses idées. Avant tout, c'est un écrivain. Sans le savoir peut-être, sans le vouloir, il cherche plutôt le mot fort que le mot juste, il veut faire de l'effet. Il est de l'école de Rousseau, dont il rappelle quelquefois l'éloquente brutalité, et Rousseau, comme on sait, n'y allait pas de main morte; pour lui, le plus gros mot était le meilleur. Si M. Proudhon s'était borné à faire une critique raisonnable des abus de la propriété, son livre serait passé inaperçu; il a dû au contraire à la hardiesse sauvage de sa conclusion de faire un peu de bruit, et il est permis de croire que c'est là surtout ce qu'il voulait. Lui-même a reconnu plus tard en plusieurs occasions qu'il avait été trop loin ce jour-là; voici notamment ce qu'on lit dans un article signé de lui, publié récemment par son journal, *le Représentant du Peuple :* « Je ne viens pas ici, avec une sotte et lâche impertinence, commenter la formule trop connue et trop peu comprise : la propriété, c'est le vol. *Cela se dit une fois, cela ne se répète pas.* Laissons *cette machine de guerre,* bonne pour l'insurrection, mais qui ne peut plus servir aujourd'hui qu'à contrister les pauvres gens. » On voit qu'il est difficile de s'exécuter de meilleure grace.

Maintenant que le lecteur est dans le secret, il aura, je l'espère, un peu moins peur des mots : la précaution est bonne à prendre avec M. Proudhon; c'est un esprit original sans nul doute, le plus original, peut-être même le seul original de tous ceux qui ont entrepris de nos jours la réforme de la société; mais, s'il a la réalité de l'originalité, il en a aussi la manie. A tout instant, il vous renverse par une proposition étourdissante, il ne procède que par hyperboles, par alliances de mots inattendues; pour ceux qui aiment la nouveauté, il a cette saveur de haut goût qui les attire; pour les autres, il aime à les troubler par la singularité de ses paradoxes. Mais ne vous laissez pas intimider par l'apparence, allez droit à l'idée exprimée avec tant de fracas; vous la trouverez presque toujours juste et beaucoup moins subversive qu'elle n'en a l'air. Même quand M. Proudhon fait sa plus grosse voix, quand il crie le plus haut contre la société, contre la bourgeoisie, contre le gouvernement déchu, contre ce qu'on appelle aujourd'hui la *réaction,* il est bon homme au fond et se contente de peu. J'en sais plus d'un qui est sans s'en douter plus révolutionnaire que lui. Pour dégager le vrai du faux dans sa doctrine, il suffit de la dépouiller de l'exagération de la forme; souvent même il n'y a rien ou presque rien à faire pour séparer la vérité de son alliage, et dans ce cas la lecture de M. Proudhon

est très agréable, car la vérité la plus vulgaire prend, sous sa plume, un air ingénieux et piquant.

D'abord M. Proudhon n'est pas communiste, bien loin de là; il ne laisse échapper aucune occasion de protester contre toute solidarité avec cette doctrine barbare. Dans le plus étendu de ses ouvrages, qui a pour titre *Système des contradictions économiques ou Philosophie de la misère*, il consacre un demi-volume à la réfutation en règle du communisme. Après avoir remarqué avec juste raison que toutes les utopies communistes, depuis *l'Atlantide* de Platon jusqu'à *l'Icarie* de M. Cabet, ne sont au fond qu'une seule et même rêverie, et que le mérite de l'invention y est nul, surtout pour les derniers venus, M. Proudhon établit qu'il y a dans la nature des choses qui sont naturellement *communes* et d'autres qui naturellement aussi deviennent *propres*, d'où il suit que la vie sociale consiste à jouir en commun de ce qui est commun et en particulier de ce qui est propre. Reste à distinguer ce qui est propre de ce qui est commun. Que l'on pousse l'usage en commun aussi loin que possible, rien de mieux, dit-il, et je suis tout-à-fait de son avis : la société doit à chacun de ses membres tout ce qu'elle peut lui donner sans nuire au droit d'autrui; mais il y a une limite. Le communisme proprement dit est incompatible avec la famille, et la famille, je le dis à son honneur, est sacrée aux yeux de M. Proudhon; le communisme est impossible sans une loi de répartition, car il faut bien répartir au moins le travail entre les membres de la communauté, et la communauté, dit encore M. Proudhon, périt par la répartition, car la division du travail entraîne celle des produits. Enfin, pour résumer dans un de ces mots énergiques qu'il affectionne son jugement sur le communisme, il l'appelle *la religion de la misère;* il n'y a rien de plus fort à en dire.

Non-seulement M. Proudhon est ennemi du communisme dans sa forme la plus grossière et la plus générale, mais il repousse encore ce communisme mitigé, qui est la doctrine d'un bon nombre de nos républicains de la veille, et qui consiste à tout remettre dans les mains de l'état. La création des ateliers nationaux n'a pas de plus grand adversaire; il s'indigne à l'idée de voir l'état se faire banquier, entrepreneur, commerçant; il réclame à haute voix, pour le travail, non cette organisation mensongère qui le ruine, mais la liberté qui le vivifie. Bien qu'il se prononce en toute occasion contre l'économie politique moderne, il a du moins cela de commun avec elle, qu'il adopte pleinement son principe, la liberté du travail.

Ensuite M. Proudhon n'apprécie pas moins bien, selon moi, le véritable caractère de la révolution de février. Il reconnaît que cette révolution a été profondément *illégale*, c'est le mot dont il se sert, distinction fondamentale entre elle et celle de 1830, qui a été *légale* dans toute

la force du mot. « Tout ce qui a été fait par le peuple, dit-il dans une de ses nombreuses publications, a été fait en violation de la loi. Le 20 février, par le manifeste de l'opposition, la loi sur les attroupemens a été violée, la loi sur la garde nationale violée. *Je ne réponds pas même que, sur ce droit de réunion objet de tant de querelles, la loi et la jurisprudence ne fussent, quoi qu'on en ait dit, du côté du ministère;* à cet égard, la légalité aurait donc été encore violée. Ce n'est pas tout. La minorité représentative, agissant par intimidation sur la prérogative royale, violait la charte; l'abdication de Louis-Philippe, que la responsabilité ministérielle devait couvrir, violait la charte; la loi de régence était deux fois violée, d'abord par la substitution de la duchesse d'Orléans au duc de Nemours, puis par l'appel fait à la nation; enfin, le peuple, faisant prévaloir sa volonté par la force, au lieu de s'en tenir à un acte juridique, comme le voulait l'opposition, foulait aux pieds toutes les lois. Au rebours de ce qui s'était passé en 1830, le gouvernement, en 1848, était littéralement en règle, et ce n'est pas sans raison que Louis-Philippe a pu dire, en mettant le pied sur le sol anglais : *Charles X a été détrôné pour avoir violé la charte; je le suis pour l'avoir défendue.* »

Un vaincu de février ne dirait pas mieux. Je sais bien que M. Proudhon ne s'en tient pas là, et qu'après avoir reconnu *l'illégalité* de la révolution de février, il la soutient légitime, attendu que le peuple souverain n'est obligé qu'envers lui-même, que sa souveraineté est inaliénable, et qu'il la ressaisit quand il lui plaît. Je ne veux pas pour le moment discuter cette théorie en elle-même; je me borne à la constater et à reconnaître avec M. Proudhon qu'il n'y en a pas d'autre pour justifier la révolution de février. Voici maintenant bien autre chose; non-seulement, selon M. Proudhon, la révolution était illégale, mais elle était inutile; je cite textuellement : « Ainsi la réforme du gouvernement personnel contenait la réforme parlementaire; la réforme parlementaire contenait la réforme électorale; la réforme électorale impliquait la réforme de la constitution; la réforme de la constitution entraînait l'abolition de la royauté, et l'abolition de la royauté était synonyme d'une révolution sociale; encore une fois, les seuls qui aient compris la situation, c'est le gouvernement d'un côté, et le peuple de l'autre. Par cette simple protestation de la gauche, qui devait avoir lieu le 22 février, la révolution tout entière était faite; le peuple n'a fait que dégager l'événement. Une seule chose dans ce grand acte n'est pas du fait du peuple, et la responsabilité en revient tout entière aux pouvoirs de l'état comme à la bourgeoisie, *c'est la date.* Il était fatal, providentiel, si vous aimez mieux, qu'un peu plus tôt, un peu plus tard, la souveraineté du peuple se reconstituât sur d'autres bases, et abolît, *sinon peut-être de fait, au moins de droit,* la monarchie. *La révolution pouvait être aussi longue qu'elle a été brusque;* elle pouvait être faite d'un com-

mun accord entre la couronne, la classe travailleuse et la classe bourgeoise; elle pouvait s'opérer, en un mot, pacifiquement. *Le progrès des idées était notoire*, le peuple ne pouvait manquer un jour ou l'autre d'en déduire les conséquences; *dans le parti conservateur même*, on convenait généralement que les difficultés n'étaient plus politiques, mais sociales. Toute la question était de savoir quand et comment s'opérerait la transition. Il a plu à l'opposition dite dynastique, il a plu à la royauté, au parti conservateur, de précipiter le dénoûment. *Personne n'était en mesure pour la république;* cela ressort chaque jour dans les actes du gouvernement. »

Tout cela, à quelques mots près, est d'une incontestable justesse. Je pourrais demander à M. Proudhon d'où vient qu'il donne une part de responsabilité au parti conservateur, puisqu'il reconnaît que ce parti avait le véritable sentiment de la difficulté; mais nous n'en sommes plus à ces petites discussions d'amour-propre. Le parti conservateur a eu des torts apparens, ce qui malheureusement est plus dangereux en politique que des torts réels; j'avouerai même, si l'on veut, qu'il a eu des torts réels, pourvu qu'on admette la vérité de toutes les autres observations de M. Proudhon. Oui, la difficulté était plus *sociale* que *politique*, en comprenant ce mot *social* dans le sens qu'on lui donne généralement aujourd'hui, et le dernier gouvernement l'avait bien compris quand il avait proposé à la fois, au commencement de la session qui a si misérablement fini, un projet de loi pour la fondation des caisses de retraite pour les ouvriers, une réforme des monts-de-piété et une mise en valeur des biens communaux; oui, la révolution qu'on appelle sociale aurait pu s'accomplir pacifiquement, et elle s'accomplissait en effet, car la condition des classes ouvrières avait bien changé en dix-huit ans; depuis 1830, la classe bourgeoise avait travaillé de son mieux à combler la distance qui la séparait du peuple proprement dit, d'abord par la loi sur l'instruction primaire, ensuite par la fondation des caisses d'épargne, enfin par le progrès constant des salaires et l'extension indéfinie du travail; oui, c'est une querelle politique irritante qui, jetée mal à propos au milieu des difficultés sociales, a amené l'immense malentendu d'où est sortie la révolution de février.

« C'est encore une question, dit M. Proudhon, aujourd'hui qu'il n'y a plus à y revenir, s'il n'eût pas mieux valu, pour le salut de tous, faire en trente ans ce que nous avons fait en trois jours, et allonger une date glorieuse *plutôt que de s'exposer aux chances d'une solution embarrassée.* » Admettre un pareil doute, c'est avouer implicitement qu'on a été trop vite, et telle est en effet, n'en doutez pas, la véritable opinion de M. Proudhon. N'avez-vous pas aussi remarqué plus haut cet autre aveu qu'il n'était pas nécessaire, pour accomplir la révolution sociale, d'abolir de fait la royauté? Puisque M. Proudhon en est là, je ne vois plus ce qui nous divise. Nous sommes complétement d'accord

sur le but : j'admets avec lui, et de tout temps l'ancien parti conservateur l'a proclamé par tous ses organes, que la grande œuvre, l'œuvre unique de notre temps, est de rendre toutes les conditions humaines aussi égales que possible; il admet avec moi que, pour se réaliser avec quelque sûreté, cette œuvre immense et difficile voulait être menée lentement, progressivement, et que l'ancienne forme du gouvernement pouvait y suffire; il reconnaît même que l'avénement de la république pourrait bien avoir plutôt retardé qu'avancé le progrès désiré, *et qu'il eût peut-être mieux valu ne pas s'exposer aux chances d'une solution embarrassée.* L'unique question à débattre entre lui et moi, c'est celle de savoir si l'ancien gouvernement a fait tout ce qu'il pouvait faire dans l'intérêt des classes pauvres; je ne veux pas discuter ce point délicat avec lui; je lui passerai très volontiers qu'on pouvait et qu'on devait faire davantage, dès l'instant qu'il m'accorde qu'on le pouvait sans révolution.

Tout ce que je puis dire, c'est que je souhaite sincèrement à la république de faire d'ici à dix-huit ans, dans l'intérêt des classes pauvres, l'équivalent de ce que la monarchie de juillet a fait pour elles depuis 1830, et de ce qu'elle aurait continué à faire si elle avait duré. La monarchie résolvait paisiblement ces questions sans les poser; jusqu'ici la république les a bruyamment posées sans les résoudre. La condition des ouvriers est cent fois plus précaire, plus malheureuse aujourd'hui qu'il y a trois mois, et, dans cette catastrophe universelle qui a ébranlé ou détruit toutes les fortunes, la classe qui ne possède pas n'est pas celle qui ait le moins perdu. Certes, je ne veux pas dire par là qu'il soit possible et désirable de revenir purement et simplement vers le passé; non, le suffrage universel est un fait acquis qui ferme toute pensée de retour vers l'ancienne forme de gouvernement. La facilité même de la révolution, en montrant combien le régime déchu, malgré ses bienfaits, avait peu de racines dans le pays, a prouvé qu'il fallait chercher ailleurs un autre point d'appui contre des révolutions nouvelles. Trouver mieux me paraît difficile; mais il faut trouver autre chose, c'est évident. J'ai tenu seulement à faire voir ce que pensait de la révolution un homme qui n'est pas suspect d'attachement à la monarchie.

Enfin, il est une dernière opinion de M. Proudhon qui, pour être exprimée en termes excessifs comme toutes les autres, n'en est pas moins spécieuse au fond : c'est le jugement qu'il porte sur le gouvernement républicain démocratique. Pour des républicains proprement dits, le gouvernement démocratique par le suffrage universel est le remède par excellence à tous les maux de la société; dès l'instant que cette forme de gouvernement existe, qu'elle fonctionne, il n'y a plus rien à désirer, le reste doit venir de soi-même et être donné par surcroît. M. Proudhon ne croit pas à cette efficacité miraculeuse du suffrage universel; il va même plus loin, il attaque le suffrage universel en lui-même. « D'a-

près la théorie du suffrage universel, dit-il, l'expérience aurait prouvé que la classe moyenne, qui seule exerçait naguère les droits politiques, ne représente pas le peuple; loin de là, qu'elle est avec la monarchie en réaction constante avec le peuple. On conclut que c'est à la nation tout entière à nommer ses représentans. Mais, s'il est ainsi d'une classe d'hommes que le libre essor de la société, le développement spontané des sciences, des arts, de l'industrie, du commerce, la nécessité des institutions, le consentement tacite ou l'*incapacité notoire* des classes inférieures, d'une classe enfin que *ses talens et ses richesses* désignaient comme l'*élite naturelle* du peuple, qu'attendre d'une représentation qui, sortie de comices plus ou moins complets, *plus ou moins éclairés et libres*, agissant sous l'influence de passions locales, de préjugés d'état, en haine des personnes et des principes, ne sera, en dernière analyse, qu'une représentation *factice*, produit du bon plaisir de la cohue électorale? »

Quand nous repoussions le suffrage universel, que disions-nous? Que l'électorat n'était pas un *droit*, mais une *fonction;* qu'il devait s'exercer au profit de tous, mais non par tous; que les plus éclairés et les plus aisés parmi le peuple étaient les représentans *naturels* du peuple, que l'élection par le vote universel pourrait donner des résultats *factices*, etc. Voilà maintenant M. Proudhon le radical qui dit comme nous; seulement il en conclut l'abolition de toute espèce de représentation, et le gouvernement du peuple par le peuple sans aucune délégation, et nous arrivions à la conclusion contraire, la nécessité d'une organisation raisonnable de la représentation nationale. Que disions-nous encore? Que le gouvernement démocratique par le suffrage universel était un gouvernement sans contre-poids; que la majorité des citoyens y était investie d'un despotisme absolu, sans contrôle, puisqu'elle avait pour elle la force et le nombre en même temps que le droit; que la liberté de l'individu n'avait sous un pareil gouvernement aucune garantie, et que, suivant la thèse de Rousseau dans le *Contrat social*, rien ne pouvait empêcher, dans ce système, la moitié plus un du peuple d'exterminer la moitié moins un, si tel était son bon plaisir. Or, que dit maintenant M. Proudhon? « La démocratie n'est autre chose que la tyrannie des majorités, tyrannie la plus *exécrable de toutes*, car elle ne s'appuie ni sur l'autorité d'une religion, ni sur une noblesse de race, ni sur les prérogatives du talent et de la fortune; elle a pour base le nombre et pour masque le nom du peuple. » Et M. Proudhon part de là pour faire une vigoureuse philippique contre la dictature du gouvernement provisoire, philippique que je ne reproduirai pas, parce que je ne veux pas introduire ici des questions de personnes.

« La démocratie, toujours suivant M. Proudhon, est matérialiste et athée; la démocratie est l'ostracisme des capacités et le patriciat des médiocrités envieuses et remuantes; la démocratie est rétrograde et contradictoire; la démocratie est impuissante à résoudre la question

sociale; la démocratie est plus chère que la monarchie, etc., etc. » Parmi ces diverses propositions, il y en a sans doute de fausses ou du moins d'exagérées; mais il y en a une qui menace de devenir trop vraie, si l'on n'y prend garde : c'est la dernière. Non-seulement l'avénement de la république a réduit de moitié la fortune nationale en arrêtant la circulation et le travail, mais elle nous promet une progression indéfinie de dépenses publiques, en même temps qu'une diminution non moins progressive de toutes les ressources. De plus, elle fait perdre au pays un capital énorme par la perte de temps qu'elle impose à toutes les classes de la société. Depuis le 24 février, qui est-ce qui travaille? qui est-ce qui aurait le temps de travailler, quand même on en aurait les moyens? N'entendez-vous pas à tout instant battre le rappel de la garde nationale? Ne faut-il pas prendre son fusil et courir à son poste quand on aurait tout autre chose à faire chez soi? Et les élections, ne faut-il pas aussi que tout le monde s'en occupe? « Six millions d'électeurs, dit M. Proudhon, à 3 francs par jour et par tête, deux journées de temps perdu, 36 millions. » Et combien de journées perdues ainsi depuis trois mois! Chacun de vos six millions de citoyens n'a pas perdu moins de trente ou quarante journées; c'est une perte d'un milliard de plus à ajouter à toutes les autres. Jamais nation n'entreprit de se ruiner sur une plus grande échelle.

Le journal *le Représentant du Peuple* a donné à cette observation une forme vive et spirituelle, en supposant ironiquement que le gouvernement provisoire avait rendu dans sa libéralité le décret suivant :

« Considérant que le crédit public est détruit, que le commerce est mort, que le travail est désorganisé, qu'il est urgent de remédier par un moyen prompt et énergique aux maux de la patrie, le gouvernement provisoire décrète :

« Tous les jours de la république seront désormais des jours fériés;

« La Bourse, la Banque, les tribunaux, l'hôtel des commissaires-priseurs, les magasins, les ateliers et autres lieux où l'on pourrait travailler, s'il y avait de l'ouvrage, seront fermés;

« On passera des revues de la garde nationale et de l'armée tous les jours;

« Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret. »

Dans les républiques antiques, les citoyens donnaient presque tout leur temps à la chose publique, ils étaient même quelquefois payés pour exercer leurs droits, comme l'ont été long-temps nos seigneurs des ateliers nationaux; mais il y avait derrière eux tout un peuple d'esclaves qui travaillait pour eux et qui gagnait péniblement ce qu'ils dépensaient. Aujourd'hui, quand tout le monde est au club, à l'élection ou au corps-de-garde, personne ne travaille. La république fait de nous un peuple de fonctionnaires; c'est très bien, mais qui gagnera l'argent pour les payer?

« Trente jours de dictature, disait déjà M. Proudhon à la fin de mars,

ont mis à nu l'impuissance et l'inanité de la démocratie. Tout ce qu'elle possédait de vieux souvenirs, de préjugés philanthropiques, d'instincts communistes, de passions discordantes, de phrases sentimentales, de tendances anti-libérales, tout en un mois a été dépensé. » M. Proudhon en conclut qu'il n'y a plus rien à espérer du gouvernement par le suffrage universel: me préserve le ciel d'aller jusque-là! Puisqu'on a voulu essayer de la république, il faut que l'expérience se fasse complétement. Jusqu'ici elle n'a pas été heureuse, j'en conviens, et ce qui est arrivé n'a que trop confirmé les craintes des anciens conservateurs; mais je suis trop bon Français pour admettre que tout soit dit en si peu de temps. Je suis moins ennemi du suffrage universel que M. Proudhon. C'est un mode qui a ses inconvéniens, mais qui a aussi ses avantages, comme toute chose. Je dois même dire franchement qu'à l'apparition de la république, je m'attendais à pis que ce que nous avons vu. Les mœurs publiques ont rectifié dans l'application ce qu'il y a de plus dangereux dans les procédés démocratiques. Grace à M. Ledru-Rollin et à ses commissaires, qui ont fait sentir au pays l'imminence du péril, la première épreuve du suffrage universel n'a pas donné de trop mauvais résultats. La tendance naturellement illibérale de la démocratie a été contenue par l'habitude de la liberté; dix-huit ans du régime le plus libéral qui ait jamais été essayé avaient fait passer dans les veines du corps social cette salutaire habitude, qui a tout sauvé.

M. Proudhon lui-même, si radical qu'il soit, n'exclut pas tout-à-fait cette chance. « Si je fonde quelque espoir sur l'assemblée nationale, dit-il quelque part, c'est bien moins à cause de son origine et du nombre de ses membres qu'en raison des événemens qui ne peuvent manquer de lui porter conseil, et du *travail de la raison publique, qui sera à l'assemblée nationale ce que la lumière est au daguerréotype.* » Paroles excellentes et que, pour mon compte, j'adopte complétement. Oui, comme nous disions autrefois, la véritable, la seule souveraineté réside dans la raison. Pourvu que la liberté de discussion soit maintenue, et tout permet de croire aujourd'hui qu'elle le sera, ce sera la raison publique qui dictera les décrets, l'assemblée nationale ne fera que les promulguer. Voilà M. Proudhon devenu franchement doctrinaire, et je l'en félicite. Quand on en est à ce point, la diversité des institutions politiques n'a pas beaucoup d'importance. Dans son langage bizarre, M. Proudhon donne le nom d'*anarchie* au régime qu'il préfère; changeons le mot, et disons *liberté*, nous serons d'accord.

Je pourrais bien encore, si je voulais, citer quelques bonnes malices de M. Proudhon contre le gouvernement des poètes, des artistes et des romanciers, mais, encore un coup, je ne veux pas faire ici de personnalités. Quelque novateur qu'il soit, M. Proudhon paraît croire à l'efficacité de l'ancien principe de la division du travail. Il semble, en effet,

que le meilleur moyen de faire marcher une société, c'est de laisser faire à chacun ce qu'il sait faire, de laisser, autant que possible, l'ouvrier à son atelier, le laboureur à sa charrue, le marchand à son négoce, le poète à ses vers, le romancier à ses romans, le médecin à ses malades, et de confier le soin des affaires publiques à des hommes spéciaux pourvus d'une instruction et d'une expérience spéciales. Le principe contraire prévaut aujourd'hui, nous verrons ce qui en sortira. En tout cas, M. Proudhon ne doit pas être solidaire des conséquences, car il paraît peu favorable au principe, et je le crois imbu de cette vieille idée qu'on ne saurait bien gouverner sans avoir appris.

M. Proudhon n'est donc ni communiste pur comme M. Cabet, ni communiste mitigé comme M. Louis Blanc, ni fanatique du suffrage universel et de la démocratie comme *le National*, ni terroriste comme M. Blanqui. Voilà bien des points de ressemblance entre nous; quelles sont donc les différences? C'est ici le moment de faire connaître ses théories sur la propriété et ses autres idées sur la direction à donner à la révolution de février. Ici nous allons envisager le radical en face, et je vais être obligé de le combattre; mais, ici encore, je contesterai beaucoup plus la forme que le fond.

Rien n'est effrayant, à première vue, comme le livre de la *Propriété*. Les épithètes les plus injurieuses sont accumulées contre la propriété et les propriétaires; la propriété est injuste, elle est oppressive, elle est blasphématoire, et, qui plus est, elle est impossible. L'auteur démontre ces diverses propositions par toute sorte de raisons péremptoires, enveloppées d'un grand appareil de termes métaphysiques; arrivez à la conclusion, et voici ce que vous trouverez : M. Proudhon ne veut pas qu'on soit *propriétaire*, mais il admet qu'on soit *usufruitier;* il combat la *propriété*, il admet la *possession*. Toute la question entre lui et la société consiste donc dans la définition de ces deux mots : *propriété* et *possession*. La forme habituelle de son argumentation est fort simple, elle consiste à donner, aux mots qu'il veut ruiner, une signification absolue jusqu'à l'absurde, et il combat ensuite victorieusement ses hypothèses. C'est ainsi qu'il attaque moins, dans la propriété, la propriété elle-même que les abus de la propriété; il fait du droit de propriété une sorte de monstre comme le dieu des Phéniciens qui se nourrissait de victimes humaines, et il veut abattre le monstre. Ses coups portent à côté de ce qui est.

En théorie, le droit de propriété n'est pas ce que M. Proudhon paraît supposer. Prenant au pied de la lettre le fameux droit d'*user* et *abuser* de la définition romaine, il paraît croire que le propriétaire s'arroge un droit illimité sur sa propriété; cela est faux tout simplement et ne peut être soutenu par personne. Remontant à l'origine de la propriété, M. Proudhon prétend la détruire par le raisonnement que voici :

Le principe de la propriété est l'appropriation de la terre par le travail; or, un homme qui par son travail tire des produits d'une terre inculte est propriétaire des produits et non de la terre elle-même, car il crée les produits et ne crée pas la terre; donc, la terre n'est à personne, elle est à Dieu! Eh! qui vous dit le contraire? qui est-ce qui a jamais imaginé de soutenir que l'homme créait la terre? Sans doute, si l'homme se prétendait propriétaire de la terre dans le sens où vous l'entendez, il dirait une absurdité, une impiété, il *volerait* Dieu; mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit: dès l'instant que vous accordez la propriété des produits, vous accordez tout ce qui est nécessaire. En effet, si l'homme ne devient pas propriétaire du sol proprement dit, il est propriétaire de tout ce qu'il a ajouté au sol par son travail et qui est inséparable du sol lui-même; cela suffit. S'il a bâti une maison, il est propriétaire de la maison; s'il a défriché un champ, il est propriétaire du défrichement. Vous dites qu'il est payé de ses peines par sa récolte, mais sa récolte de l'année ne représente pas tout le fruit de son travail. La valeur utile qu'il a ajoutée à la terre pour l'avenir lui appartient aussi; quand il a planté un arbre, il a droit à perpétuité aux fruits de cet arbre; de même, quand il a modifié le sol par la culture, il a droit à perpétuité aux conséquences de cette modification.

En fait, il n'est pas vrai que le droit de propriété soit aussi absolu, d'après nos lois, que le prétend encore M. Proudhon. Quand il n'y aurait que l'impôt pour atténuer ce droit et le détruire à la longue, cette restriction serait suffisante pour démontrer l'exagération du reproche. Dans l'état ordinaire des choses, l'impôt enlève en moyenne au propriétaire le dixième du revenu; quand la propriété change de main, l'impôt prélève encore le quinzième du capital. Il ne faut pas beaucoup de générations pour que la valeur d'une propriété passe ainsi tout entière dans les coffres de l'état. Si le travail ne renouvelait pas constamment cette valeur, elle serait bientôt absorbée. Ce n'est pas tout. Tant d'intérêts divers et distincts de celui du propriétaire se rattachent à la propriété, que quiconque consomme sans produire est sûr de se ruiner, quelque riche qu'il soit, dans un délai donné. Il y a d'abord les métayers, les fermiers, les régisseurs, tout ce peuple qui vit aux dépens du maître, et qui a bientôt réduit à néant, si l'on n'y prend garde, les meilleurs revenus; il y a ensuite les hommes d'affaires proprement dits, les notaires, les avoués, les avocats, qui, dans les contestations, dans les ventes, dans les héritages, trouvent toujours le moyen de détacher quelque lambeau du capital; il y a les capitalistes, les prêteurs hypothécaires, qui grèvent les immeubles d'intérêts considérables; il y a les droits des femmes, des mineurs, qui rendent une grande partie des propriétés incommutable; il y a enfin les règlemens publics, qui mettent des bornes à l'usage de certaines choses, dans l'intérêt commun,

comme dans les villes, les règlemens de police urbaine sur les alignemens, et, dans les campagnes, les lois sur les cours d'eau, sur les défrichemens de bois, sur les servitudes de tout genre imposées à la propriété.

Dans l'état actuel des choses, le propriétaire nominal n'est le plus souvent que le gérant d'une société en commandite, dont les actions sont disséminées à l'infini. Lui seul a la responsabilité des pertes, mais il est loin d'avoir droit à tous les bénéfices. Et c'est une propriété ainsi constituée que M. Proudhon accuse de spoliation et de vol! Je concevrais une telle attaque contre la propriété féodale créée par la conquête et rendue inaccessible par la loi à quiconque n'est pas né propriétaire; mais il y a long-temps que cette propriété-là n'existe plus. La propriété moderne s'obtient par le travail et se maintient par le travail; dans cette lutte incessante des intérêts, la propriété est sans cesse menacée d'empiétement et de division; il faut, pour la conserver, presque autant d'efforts que pour l'acquérir. Au milieu des droits et des prétentions qui se croisent, elle échappe quelquefois, elle devient illusoire, et, si quelque progrès est à désirer dans son organisation, c'est quelque chose qui la rende plus réelle, plus liquide, plus personnelle. M. Proudhon lui-même a observé avec beaucoup de finesse que le lien qui unit aujourd'hui la plupart des propriétaires à la propriété s'est singulièrement relâché, et que nous vivons tous beaucoup plus de la circulation que de la propriété proprement dite. Cette sorte d'idéalisation de la propriété, cette abstraction constante du capital, est un fait que la crise actuelle a rendu évident. Pourquoi donner de si grandes proportions à ce qu'on reconnaît en même temps être si peu de chose, qu'un souffle le détruit en un moment?

M. Proudhon s'amuse quelquefois à soutenir que les lois qui défendent la propriété tendent, en réalité, à la détruire, témoin la tirade suivante contre le principe de l'impôt proportionnel : «Pour subvenir aux charges du gouvernement, qui a des armées à entretenir, des travaux à exécuter, des fonctionnaires à payer, il faut des impôts. Que tout le monde contribue à ces dépenses, rien de mieux; mais pourquoi le riche paierait-il plus que le pauvre? Cela est juste, dit-on, puisqu'il possède davantage. J'avoue que je ne comprends pas cette justice. Pourquoi paie-t-on des impôts? Pour assurer à chacun l'exercice de ses droits naturels, liberté, égalité, sûreté, propriété; pour maintenir l'ordre dans l'état, pour créer des objets publics d'utilité et d'agrément. Or, est-ce que la vie et la liberté du riche coûtent plus à défendre que celles du pauvre? De deux choses l'une : ou l'impôt proportionnel garantit et consacre un privilége en faveur des forts contribuables, ou il est lui-même une iniquité, car si la propriété est de droit naturel, comme le veut le décret de 93, tout ce qui m'appartient en vertu de ce droit est

aussi sacré que ma personne; c'est mon sang, c'est ma vie, c'est moi-même; mes 100,000 francs de revenu sont aussi inviolables que la journée de 75 centimes de la grisette, mes appartemens que sa mansarde. Si l'état me prend plus, qu'il me rende plus, ou qu'il cesse de me parler d'égalité des droits; car autrement la société n'est plus instituée pour défendre la propriété, mais pour en organiser la destruction. L'état, par l'impôt proportionnel, se fait chef de bande; c'est lui qui donne l'exemple du pillage en coupe réglée; c'est lui qu'il faut traîner en cour d'assises, en tête de ces hideux brigands, de cette canaille exécrée qu'il fait assassiner par jalousie de métier. »

Remarquez que tout ceci s'adresse, non à l'impôt progressif, que M. Proudhon regarderait à plus forte raison comme attentatoire à la propriété, mais à l'impôt proportionnel, dont le principe est généralement admis comme juste. Ce jeu d'esprit n'est évidemment qu'une plaisanterie, mais qui suffit pour montrer quelle idée exagérée M. Proudhon aime à donner de la propriété. Puisqu'à ses yeux l'impôt le plus régulier est un pillage, un vol, nous ne devons pas être étonné de lui voir attribuer la même épithète à la propriété elle-même; mais à quoi bon discuter avec lui sur ce point? En réalité, ce qu'il appelle *l'usufruit, la possession,* c'est ce que nous appelons la *propriété*. L'homme n'est nécessairement qu'usufruitier sur cette terre; *de tous les arbres que tu as plantés,* dit le poète latin, *nul ne te suivra dans ta dernière demeure qu'un cyprès.* Est-ce donc le droit de transmission que M. Proudhon veut enlever au propriétaire? Est-ce l'héritage qu'il attaque? Pas davantage. Voici en effet en quels termes il pose lui-même ce qu'il appelle le problème social : « Trouver un système d'égalité absolue, dans lequel toutes les institutions actuelles, moins la propriété ou *la somme des abus de la propriété*, non-seulement puissent trouver place, mais soient elles-mêmes des moyens d'égalité, liberté individuelle, division des pouvoirs, ministère public, jury, organisation administrative et judiciaire, unité et intégralité dans l'enseignement, *mariage, famille, hérédité en ligne directe et collatérale, droit de vente et d'échange, droit de tester et même droit d'aînesse;* un système qui, mieux que la propriété, assure la formation des capitaux et entretienne l'ardeur de tous, qui d'une vue supérieure explique, corrige et complète les théories d'association proposées jusqu'à ce jour, depuis Platon et Pythagore jusqu'à Babeuf, Saint-Simon et Fourier; *un système enfin qui, se servant à lui-même de transition, soit immédiatement applicable.* »

Retranchez de ce programme deux mots qui ne sont là que pour l'honneur de la théorie, et je suis prêt à l'accepter. M. Proudhon lui-même a été au-devant de la conciliation en laissant l'alternative entre ces mots : *Moins la propriété,* et ceux-ci : *Moins la somme des abus de la propriété.* Il est bien entendu que c'est cette dernière rédaction que je

préfère. Seulement le système social dont il s'agit n'est pas à chercher bien loin, il est tout trouvé, c'est la société telle qu'elle est. « Entre la communauté et la propriété, dit ailleurs M. Proudhon avec tout l'orgueil d'un créateur, je construirai un monde. » Voilà encore un de ces propos que j'aime à relever : M. Proudhon était tout à l'heure doctrinaire, voici maintenant du juste-milieu tout pur, ou je ne m'y connais pas; mais comment ne voit-il pas que son monde est tout construit? La société actuelle est précisément l'intermédiaire demandé entre l'abus de la communauté et l'abus de la propriété. On veut un système d'égalité absolue; mais, dès l'instant qu'on admet en même temps le mariage, l'hérédité et toutes les institutions qui existent, que peut-on trouver de plus égalitaire que nos lois? Le partage égal des successions est même, tel qu'il est aujourd'hui, trop radical, suivant M. Proudhon, puisqu'il regrette le droit d'aînesse. Que veut-il donc? S'il sait quelques nouveaux moyens de fortifier la tendance à l'égalité, sans altérer les institutions qu'il veut conserver, qu'il le dise. Le principe de l'égalité n'est pas nouveau en France, il a été posé à tout jamais en 1789, et il vient de recevoir une dernière consécration par l'établissement du suffrage universel. Pour mon compte, je ne vois rien au-delà que la loi agraire, et M. Proudhon déclare qu'il en a horreur. Quel est donc le dernier mot de M. Proudhon?

Nous étions restés jusqu'à ce jour dans l'ignorance de ce remède mystérieux et suprême qui devait, selon M. Proudhon, métamorphoser le monde; l'auteur vient de le faire connaître enfin dans *le Représentant du Peuple*. C'est un projet de banque. Personne plus que moi ne croit à l'efficacité des institutions de crédit, mais je n'aurais jamais pensé qu'une pareille institution pût être présentée comme contenant toute une réforme sociale. Je n'en ai lu qu'avec plus d'intérêt et de curiosité le projet de M. Proudhon; ce projet est singulier, hardi, excentrique, comme tout ce qui sort de la plume de l'auteur; on y retrouve ce mélange d'observations justes et de déductions outrées qui caractérise son talent, et qui donne à toutes ses idées un tour si imprévu.

On sait comment s'organise ordinairement une banque. On commence par réunir des souscriptions d'actionnaires pour former un premier fonds qu'on appelle le capital de la banque; ce capital une fois réalisé et converti en valeurs de tout genre, argent, immeubles, rentes sur l'état, etc., la banque commence ses opérations; elle donne, en échange de bonnes valeurs de commerce qu'elle se charge de toucher à l'échéance, ses propres billets, qui sont payables à vue dans ses bureaux; elle perçoit sur cet échange un bénéfice qu'on appelle *escompte*, et qui est ordinairement en France de 4 pour 100 par an; elle répartit ensuite entre ses actionnaires les bénéfices que lui a valus l'escompte. Il est d'usage qu'une banque restreigne ses opérations de manière à avoir toujours en caisse en numéraire le tiers de ses billets en circulation,

afin de parer aux demandes imprévues de remboursement. Le reste des billets est garanti : 1° par le portefeuille, c'est-à-dire par les lettres de change signées des meilleurs commerçans, que la banque a escomptées et dont elle doit toucher la valeur au fur et à mesure des échéances; 2° par le capital de la banque, c'est-à-dire par le premier fonds fourni par les actionnaires, qui répond en cas de non-paiement des lettres de change escomptées. C'est par la réunion de ces diverses garanties qu'on est arrivé à donner aux billets de banque une valeur égale à celle du numéraire proprement dit.

Voici maintenant quelles modifications M. Proudhon propose d'introduire dans ce système par l'organisation de la *banque d'échange*. D'abord cette banque n'aura pas de capital, c'est-à-dire qu'elle n'aura pas ce premier fonds fourni par les actionnaires qui doit servir de dernière garantie aux porteurs de billets; en second lieu, elle n'aura point en caisse cette part de numéraire qui sert à rembourser à vue les billets, les billets ne seront jamais remboursables en numéraire. De ces deux points de départ, la suppression du capital et la suppression du numéraire, résulte la possiblité de réaliser la grande amélioration proposée par M. Proudhon, qui n'est rien moins que la suppression des bénéfices de la banque, c'est-à-dire la réduction de l'escompte, qui est aujourd'hui en moyenne de 4 pour 100 à 1 pour 100 seulement par an destiné à subvenir aux frais d'administration. On voit tout de suite quel immense avantage aurait l'établissement d'une pareille banque pour le commerce, puisque le taux de l'intérêt des sommes prêtées tomberait de 4 et 5 pour 100 à 1 pour 100, mais on voit en même temps par où pèche la combinaison : c'est la difficulté de faire accepter le papier de la *banque d'échange* par le public. Ce papier ne serait plus garanti que par le portefeuille, c'est-à-dire par les lettres de change escomptées; il n'offrirait pas plus de sûreté que ces lettres de change elles-mêmes; dès qu'elles ne seraient pas acquittées, il n'aurait plus de gage. Au premier symptôme de crise, il serait déprécié.

M. Proudhon a senti la difficulté, et, avec l'audace ordinaire de son esprit, il est allé au-devant. « Le papier de ma banque, nous dit-il, ne sera pas sujet à dépréciation, puisque, par son principe même, il ne sera pas échangeable contre du numéraire; il ne représentera pas du numéraire, mais des produits; c'est pourquoi j'appelle ma banque *banque d'échange* et ses billets *bons d'échange*. » Supposez un vaste bâtiment où toute sorte de producteurs viennent déposer leurs denrées, celui-ci son blé, celui-là son vin, cet autre son drap, et ainsi de suite, et où chacun reçoit en échange une quantité de *bons* représentative de la somme de produits qu'il a déposés; chacun de ces bons peut être ensuite présenté à l'entrepôt commun pour retirer les objets dont on a besoin. Pour un échange ainsi organisé, l'intermédiaire du numéraire est inutile. Cette image peut servir à faire comprendre la théorie des

bons d'échange de M. Proudhon; mais, malheureusement, ce n'est là qu'une image et une théorie. Toutes les opérations commerciales ne peuvent pas être réduites à cette simplification primitive : l'échange est le principe de tout commerce, sans aucun doute; mais la variété et la multiplicité des échanges ont rendu le numéraire nécessaire, et on ne change pas en un jour les habitudes du genre humain.

Malgré ces observations, le projet de M. Proudhon me paraît digne de la plus grande et de la plus sérieuse attention. C'est un idéal que je crois impraticable, mais dont il faut se rapprocher le plus possible. L'auteur a remarqué avec beaucoup de sagacité que la révolution de février était par-dessus tout une révolution économique, et qu'elle se résoudrait nécessairement par un progrès dans les institutions de crédit. C'est là un premier mérite qu'on ne saurait contester à M. Proudhon. Je suis convaincu, pour ma part, que le principal et peut-être l'unique résultat qui restera de cette révolution est un progrès dans l'organisation des banques. La crise qui a suivi la proclamation de la république a montré combien la constitution actuelle du crédit était insuffisante, soit pour donner à ceux qui possèdent de plus grandes sécurités, soit pour donner à ceux qui ne possèdent pas de plus puissans moyens d'acquérir. Il faut un pas, un grand pas de plus. Un autre mérite de M. Proudhon est d'avoir su dans quel sens devait désormais se développer le crédit. D'une part, le crédit doit perdre le caractère général et vague qu'il a eu jusqu'ici, et chercher une base plus positive en se rapprochant de son origine; d'autre part, il doit devenir plus accessible à tous, il doit être plus facile et à meilleur marché.

M. Proudhon attaque avec une extrême vivacité ce qu'il appelle les droits seigneuriaux de l'or, les *droits de péage* que prélèvent les capitaux sur la circulation, et il a raison dans une certaine mesure; mais ai-je besoin de dire que ses idées, sous ce rapport, n'ont rien d'aussi neuf et d'aussi personnel qu'il paraît le croire, et qu'elles peuvent et doivent recevoir satisfaction sans exiger cette transformation totale annoncée dans le programme de la *banque d'échange?* Tous les esprits sont tournés de ce côté aujourd'hui; à tout instant on voit naître des projets qui prouvent que certaines idées sont mûres. Déjà l'association des banques de province à la banque de France a été un progrès; cette association a porté un premier coup à la barbarie du change par l'unité du billet de banque. Voilà un premier *droit de péage,* pour parler comme M. Proudhon, supprimé. Ensuite la suspension des remboursemens en numéraire de billets de la banque de France et des banques de province a été acceptée avec une facilité qui montre à quel point le billet de banque est entré dans les habitudes du pays. Voilà la puissance seigneuriale du numéraire réduite d'autant. D'autres progrès viendront également, et sortiront de la nécessité; ces progrès s'annonçaient

déjà sous la monarchie, car on discutait sur l'union des banques au moment où s'élevaient les premières barricades de février.

Gardons-nous seulement de vouloir aller trop vite. M. Proudhon, qui n'aime pas les demi-mesures, proclame du même coup l'inutilité du numéraire et la suppression de l'intérêt; c'est trop. Le numéraire sera toujours utile, seulement il est à désirer qu'il soit moins nécessaire; le capital sera toujours productif d'intérêt, seulement il est à désirer que le taux de cet intérêt soit le plus bas possible. Voilà la vérité. Je rappellerai ici à M. Proudhon ce qu'il a dit lui-même ailleurs : il vaut mieux attendre, marcher pas à pas, que *s'exposer aux chances d'une solution brusque et embarrassée*. Quand on va trop vite, on s'expose à aller contre son but. L'établissement immédiat de la *banque d'échange* n'aurait d'autre résultat que de ruiner le billet de banque en lui enlevant une part de ses garanties, et de rendre toute institution de crédit impossible pour long-temps. Ce n'est, certes, pas l'intention de M. Proudhon; mieux vaut prendre la marche tout opposée. Il n'y a d'autre moyen de rendre le numéraire inutile que de fortifier au contraire au lieu de les diminuer les garanties du billet de banque; il n'y a d'autre moyen de réduire les bénéfices du capital que de multiplier le capital, de l'encourager à se produire; c'est l'abondance et la concurrence des capitaux qui font leur bon marché, c'est la confiance des capitaux qui fait leur abondance. Sous la monarchie, le taux de l'intérêt baissait naturellement; l'apparition de la république l'a fait remonter dans une proportion énorme, parce qu'elle a inquiété les capitaux.

Là est l'erreur fondamentale de tous ceux qui ont pris part, parmi les socialistes, à la révolution de février. En acceptant l'intervention de la violence pour activer le progrès social, en subissant l'alliance des terroristes, les socialistes de bonne foi ont fait fausse route. M. Proudhon s'en est aperçu le premier, comme on a vu, mais il n'a pas tiré toutes les conséquences de son observation; il aurait dû séparer complétement sa cause de celle des démocrates violens et n'accepter aucun de leurs moyens. Le socialisme a, avant tout, besoin du crédit, et le terrorisme est ennemi du crédit; cet antagonisme radical de deux écoles est à mes yeux évident comme le jour. M. Proudhon n'est pas terroriste; mais, en attaquant la propriété et le capital, il s'abandonne lui-même pour servir les terroristes. La *banque d'échange*, sous des formes modestes, serait une institution essentiellement révolutionnaire; qui dit révolution dit destruction et non fondation, on le voit bien depuis février. Pour fonder quelque chose, il faut avant tout que la société rentre dans ses voies naturelles, c'est-à-dire que la propriété et le capital ne puissent plus se croire menacés. A ce seul prix, nous pourrons éviter l'égalité dans la misère et travailler à l'égalité dans le bien-être, qui est la fin de toute société organisée.

Ce que M. Proudhon attend de la *banque d'échange* peut être obtenu, dans la mesure du possible, par l'organisation actuelle des banques, et ne peut être obtenu que par elles. M. Proudhon lui-même l'a senti, car, par une contradiction singulière, il demande à l'état, dans un des derniers numéros de son journal, un million pour fonder sa banque. Or, un million, c'est un faible capital, mais c'est un capital; cette seule concession suffit pour renverser le principe de la *banque d'échange*. Dès l'instant que cette banque a un capital quelconque, elle n'a rien qui la distingue des autres. Toute banque a pour effet de suppléer en partie le numéraire et de faire baisser le taux de l'intérêt; de même toute banque est en soi une banque d'échange, car, ainsi que le répète M. Proudhon, d'après tous les économistes qui ont cette fois trouvé grace devant lui, les produits ne s'échangent en réalité que contre les produits, et le papier comme le numéraire n'est que l'instrument de l'échange. Développez, multipliez les banques existantes, faites en sorte qu'il s'en forme de nouvelles sur les points du territoire qui en manquent, encouragez les capitaux à s'y porter par la certitude de bénéfices raisonnables, ramenez la baisse progressive de l'intérêt par la concurrence des capitaux, entourez le billet de banque de telles garanties, qu'il soit partout accepté comme du numéraire, faites que les banques soient assez riches pour prêter à l'industrie sur dépôt de marchandises et même à la propriété sur hypothèque, et tout l'effet utile de la *banque d'échange* sera produit : toute tentative différente amènerait le résultat inverse.

Voilà donc où aboutit en définitive ce terrible système qui menaçait de tout renverser : un progrès dans l'organisation des banques, progrès qui s'accomplit en quelque sorte de lui-même en ce qu'il a de possible et de praticable, et que tout le monde réclamait plus ou moins même avant la révolution! J'avais, comme on voit, quelque raison de dire que M. Proudhon n'était pas si noir qu'il en avait l'air. C'est un homme d'esprit et de talent, et avec de tels hommes il n'y a jamais à désespérer. S'il pouvait se garder de l'exagération, il y aurait en lui un publiciste éminent, car il a beaucoup de pénétration et de sagacité. Malheureusement l'exagération paraît être l'écueil inévitable de toute l'école socialiste. On peut même dire que toute l'originalité de cette école n'est que dans l'exagération. Il y a déjà quelques années qu'un historien philosophe, M. de Sismondi, a élevé contre l'économie politique anglaise les objections qui traînent aujourd'hui dans tous les livres socialistes. Les abus de la propriété, les inconvéniens de la concurrence, les dangers du salaire, ont été signalés par M. de Sismondi avec une grande force, mais aussi avec cette simplicité qui est la compagne ordinaire de la vérité. Pourquoi M. Proudhon ne fait-il pas de même? Il n'est pas de ceux qui ont besoin de grossir la voix outre mesure pour se faire écouter. Croit-il que sa cause y perdrait quelque chose? Mais cette cause est

celle de l'humanité, elle est assez grande, assez belle par elle-même, et il a d'ailleurs pour la servir assez de véritable éloquence sans y joindre les artifices de la déclamation et du paradoxe.

A quoi bon aussi se montrer si injuste et si amer envers l'ancien gouvernement? Puisque M. Proudhon aime la liberté, puisqu'il n'est pas démocrate quand même, il a avec ce gouvernement plus d'une sympathie involontaire. Il n'est pas digne de lui de répéter les injures et les calomnies propagées par les ennemis de la monarchie qui n'est plus. Mieux que personne il peut apprécier ce que ce prétendu règne de l'égoïsme et de la cupidité a fait pour le peuple. Et quant à l'accusation de *réaction*, qui sert à réveiller les passions mourantes, il est impossible qu'un observateur aussi habile ne sache pas ce qui en est. Quel pourrait être aujourd'hui l'élément d'une réaction? On a vu combien les privilégiés d'hier tenaient à leurs droits. Cette bourgeoisie, dont on avait fait un épouvantail, s'est empressée d'abdiquer son pouvoir dès qu'il a été contesté et de se confondre dans les rangs du peuple, dont elle ne veut pas se séparer. La promptitude et l'unanimité de la soumission à la république ont suffisamment prouvé que nous n'avions tous qu'un même intérêt, qu'une même pensée. Nous avions cru que la monarchie constitutionnelle était le meilleur des gouvernemens, parce qu'elle assurait le présent en développant progressivement l'avenir : que le peuple nous prouve qu'il peut se passer de ces institutions savantes qui n'avaient pour but que de faire respecter tous les droits, et nul de nous ne regrettera ces prétendus priviléges qu'il n'exerçait que pour le bien commun.

P. S. Ces pages étaient écrites et livrées à l'impression quand ont eu lieu les élections de la Seine qui ont envoyé M. Proudhon à l'assemblée nationale. Je ne suis pas de ceux qui s'inquiètent de ce choix. De deux choses l'une : ou M. Proudhon conservera au contact des hommes et des affaires ses théories absolues, et il sera alors un exemple éclatant de plus de l'impuissance des idées radicales; ou M. Proudhon renoncera à ce qu'il y a dans sa doctrine d'excessif et de chimérique, pour se borner à défendre ces deux principes qui sont les siens et qui seront le salut de l'avenir comme ils ont été la puissance du passé, la liberté et le crédit, et l'ascendant qu'il a su conquérir sur les masses en fera un des hommes les plus utiles du régime nouveau. M. Proudhon a assez de talent et il y a dans ses opinions assez de vrai pour qu'il lui soit possible de prendre ce dernier parti. Dans tous les cas, il est heureux que les socialistes aient réussi à faire passer d'emblée le plus intelligent d'entre eux. Avec M. Proudhon, l'expérience sera complète et définitive.

LÉONCE DE LAVERGNE.

LES DOUANES

ET LES

FINANCES PUBLIQUES.

AUGMENTATION POSSIBLE DES RECETTES DE LA DOUANE.

TROISIÈME ET DERNIÈRE PARTIE.

VII.

FABRICATIONS.

Nous avons passé en revue, dans les deux premières parties de cette étude (1), les produits naturels des trois règnes, animaux, végétaux et minéraux. Nous arrivons maintenant à la grande section des fabrications, qui comprend, en dix chapitres distincts, tous les articles fabriqués ou manufacturés : produits chimiques, teintures préparées, couleurs, compositions diverses, boissons, vitrifications, fils, tissus, papier et ses applications, ouvrages et matières diverses. En ce qui regarde le régime applicable à ces produits, les pricipes sont posés; il ne reste plus qu'à tirer hardiment les conséquences.

Il s'agit de substituer partout, aux droits exagérés ou aux prohibitions absolues du tarif actuel, des droits modérés de 15, 20 à 25 pour 100 au plus. Rarement convient-il de descendre au-dessous de 15 pour 100,

(1) Voyez les livraisons des 1er et 15 mai.

au moins dans l'état présent des choses, parce qu'il faut tout à la fois considérer l'intérêt du trésor et ménager pour l'industrie les transitions. En aucun cas, il ne peut être utile ou convenable d'excéder la limite de 25 pour 100, parce qu'il n'existe aucune industrie en France qui ait besoin, même transitoirement, d'une protection plus forte.

Produits chimiques. — Dès l'abord pourtant, nous nous trouvons en face d'une exception. Quoique les produits chimiques soient considérés avec raison comme des articles fabriqués, ils suivent le sort des produits naturels en ce sens que, la production en étant limitée dans le pays par le nombre actuel des usines, qu'il n'est pas permis d'augmenter à volonté, ils peuvent devenir, comme ils deviennent en effet, l'objet d'un monopole. C'est assez pour que les droits sur ces articles, qui vont parfois à 100 et 200 pour 100 de la valeur, soient immédiatement réduits à un maximum de 8 ou 10 pour 100. Qu'on ne dise pas que la fabrique indigène aurait trop à souffrir d'un tel régime! Les arts chimiques sont aussi avancés en France que dans aucun autre pays du monde, s'ils ne le sont pas davantage. Pourquoi donc nos fabricans craindraient-ils la concurrence étrangère, surtout quand on leur aura permis d'obtenir à bas prix les matières premières, et particulièrement le sel marin, qui fait la base d'un grand nombre de leurs produits?

Malheureusement le sel marin est aujourd'hui prohibé à l'importation. Par une conséquence naturelle de cette prohibition, le monopole s'est emparé de cette denrée nécessaire et en a élevé le prix bien au-delà des frais de production. C'est une des erreurs les plus cruelles, comme aussi l'une des plus inexplicables, du tarif que nous analysons. Elle a singulièrement aggravé, peut-être même doublé dans certains cas le poids de l'impôt. Cette prohibition doit disparaître, car il n'y a aucune raison, disons mieux, il n'y a aucun prétexte pour la maintenir, si l'on considère l'abondance de nos salines aussi bien que les facilités de la production, et elle doit être remplacée immédiatement par un affranchissement absolu. Il est à regretter que le gouvernement provisoire, en abolissant à partir de 1849 l'impôt du sel, n'annonce aussi que pour cette époque la conversion de la prohibition en un simple droit. Si l'impôt du sel intéresse le trésor public, la prohibition qui frappe le sel étranger n'intéresse que les monopoleurs. Il n'y a donc aucune raison pour la maintenir un seul jour, d'autant mieux qu'elle pèse à la fois sur les consommateurs et sur le fisc.

Du jour où, la prohibition sur les sels étrangers étant abolie et le monopole des producteurs étant détruit, le sel ne coûterait pas en France plus qu'il ne coûte ailleurs, les produits chimiques dont le sel est la base s'y fabriqueraient à des conditions tout aussi favorables. Il en serait de même par rapport aux autres produits chimiques, si on accordait pour les matières premières une pareille immunité. Dès-lors

une protection de 8 à 10 pour 100 serait presque surabondante. Et pourtant, comme toutes les parties de la France ne sont pas également à portée de nos fabriques de produits chimiques; comme, d'un autre côté, il y a certains articles que les pays étrangers rendent parfois à des conditions plus favorables; comme il résulte enfin des seules variations du commerce et des oscillations naturelles des prix sur les divers marchés que les échanges internationaux se font toujours dans une certaine mesure, même à égalité d'avantages, quand la répulsion des droits protecteurs n'est pas trop violente, l'importation ne laisserait pas d'avoir lieu dans une proportion beaucoup plus forte qu'aujourd'hui. De là une augmentation nécessaire des recettes publiques.

Si l'on considère que les produits chimiques forment ensemble environ soixante articles, que, sur la plupart de ces articles, les recettes actuelles sont nulles ou à peu près, à cause de l'excessive exagération des droits, et que la presque totalité des 1,300,000 fr. perçus en 1845 a été obtenue sur trois ou quatre produits moins fortement imposés que les autres, particulièrement les potasses et les nitrates de potasse, qui ont donné ensemble plus de 1,200,000 fr., on comprendra de quel accroissement cette partie du revenu est susceptible. Le droit est pourtant encore trop élevé sur ces derniers articles, puisqu'il varie de 18 à 40 pour 100 de la valeur officielle; mais c'est bien pis pour quelques autres produits, pour les soudes, par exemple, sur lesquelles il ne va pas à moins de 80 pour 100 de la valeur. Aussi cet article si important n'a-t-il donné, en 1845, qu'une recette insignifiante de 9,444 fr. On peut donc dire sans hésiter que, si tous ces droits étaient ramenés au taux à peu près uniforme de 8 à 10 pour 100, sans différences sensibles en raison des pays de provenance, la recette totale s'élèverait au moins à 2,000,000. C'est ce chiffre que nous porterons sans crainte dans nos calculs.

Teintures préparées. — Plusieurs des observations que nous avons faites sur les produits chimiques s'appliquent avec une égale force aux teintures préparées. Le monopole s'y exerce aussi dans certains cas, et par les mêmes raisons. On y trouve également que le revenu public est amoindri par l'exagération des droits. Seulement le chapitre est moins important, sinon par la nature et la valeur, au moins par le nombre des articles, qui ne s'élève pas à plus de quinze ou seize.

Sur ces quinze ou seize articles, il en est deux des moins imposés, l'indigo et la cochenille, qui donnent la plus grande partie de la recette : 740,000 fr., en 1845, sur une recette totale de 846,000 fr. Aussi le droit n'est-il guère que de 3 à 5 pour 100 de la valeur officielle sur la cochenille, et de 2 et demi à 15 pour 100, selon les provenances, sur l'indigo. Les autres articles, frappés de droits généralement beaucoup plus élevés, et qui vont pour quelques-uns, comme pour le bleu de Prusse

et l'orseille bleue, jusqu'à 70 ou 80 pour 100 de la valeur, n'ont presque rien produit. Il est bien étrange qu'après tant d'exemples frappans, on ne veuille pas reconnaître l'influence pernicieuse des tarifs élevés, dont le double effet est toujours de paralyser le commerce et d'appauvrir le fisc. En laissant subsister sur la cochenille et l'indigo les droits actuels, à la seule condition d'atténuer les différences établies par rapport aux provenances, et en ramenant tous les autres droits, aussi bien que la prohibition qui frappe les extraits de teinture, à un droit maximum de 8 à 10 pour 100, on élèverait sans peine le produit total, sur ce chapitre, à 1,200,000 francs.

Couleurs. — En suivant la même méthode et en observant les mêmes règles par rapport aux dix-neuf ou vingt articles qui composent le chapitre des couleurs, on élèverait les recettes de 101,719 francs, chiffre de 1845, à 300,000 francs pour le moins.

Compositions diverses. — Il y aurait une augmentation beaucoup plus considérable à obtenir sur le chapitre des compositions diverses. On y voit figurer les parfumeries de diverses sortes, les épices préparées, les médicamens composés, les savons, la chicorée moulue, l'amidon, la cire à cacheter, la cire ouvrée, l'acide stéarique ouvré, les bougies de blanc de baleine ou de cachalot, les chandelles, la colle de poisson, la colle forte, les extraits de viande, les cigares, le praiss (sauce de tabac), le pain d'épice, le sorbet, le sucre raffiné et le chocolat. Tout cela ne constitue pas moins de 30 à 35 articles, dont quelques-uns sont importans, et pourtant la recette totale ne s'est élevée, en 1845, qu'au chiffre insignifiant de 67,102 francs. Elle n'avait été que de 63,877 francs en 1844, et n'a pas atteint 71,000 francs en 1846. C'est qu'on trouve dans ce chapitre des prohibitions sur les principaux produits et des droits excessifs sur tous les autres.

Les prohibitions atteignent d'abord plusieurs sortes de médicamens composés, comme l'extrait de quinquina et les médicamens non dénommés, ensuite les savons autres que ceux de parfumerie, la chicorée moulue, les cigares et le sucre raffiné. S'il peut y avoir quelques raisons de police médicale qui obligent à repousser certaines espèces de médicamens, ce que nous ne voulons pas examiner ici, du moins n'y en a-t-il aucune pour repousser les savons et les sucres raffinés. Laissons de côté la chicorée moulue, que nous avons déjà rencontrée ailleurs, et les cigares, qui intéressent le monopole du tabac. Quelle raison y a-t-il pour prohiber les savons étrangers? Veut-on faire prospérer les savonneries françaises? Rien de mieux : c'est une pensée à laquelle nous nous associons de grand cœur; mais le moyen de les faire prospérer, ce n'est pas d'éloigner d'elles la concurrence étrangère sur le marché français : c'est de les mettre à même de mieux soutenir cette concurrence sur les marchés du dehors; c'est en même temps de faire

augmenter la consommation à l'intérieur par la baisse des prix. Qu'on diminue donc en faveur de ces fabriques les droits sur les graines oléagineuses, sur les huiles, sur les graisses, sur les potasses et les soudes; voilà ce qui leur donnera une activité nouvelle, et c'est ce que nous avons déjà pris soin de proposer. Ces réductions faites, que l'on convertisse hardiment la prohibition actuelle en un droit modéré de 15 ou 20 pour 100 au plus, et l'on peut être sûr que, nonobstant une certaine importation, qui aura lieu sans aucun doute, la fabrique française ne fera que s'étendre et grandir.

Quant à la raffinerie du sucre, elle se trouve dans une position toute spéciale. Cette industrie a eu en France des jours prospères, mais elle y a été sujette aussi à de cruels retours. C'est que son existence et sa prospérité ont toujours dépendu de la fixation légale des rendemens. Comme les droits perçus à l'entrée sur les sucres bruts sont restitués à la sortie sur les sucres raffinés, il a fallu que l'autorité publique déterminât le rendement présumé des sucres bruts en raffinés. Or, cette détermination est nécessairement un peu arbitraire, d'autant mieux que le rendement effectif varie selon la méthode de travail que l'on adopte et selon la qualité des sucres employés. Elle est dans tous les cas fort incertaine, parce qu'elle n'est guère établie que sur des déclarations suspectes. Par le fait, elle a souvent varié. Or, selon que la fixation légale des rendemens a été contraire ou favorable aux producteurs, selon que les fabricans ont obtenu en sucre raffiné plus ou moins que la loi ne supposait, on a vu leur industrie grandir à vue d'œil ou se précipiter rapidement vers sa ruine. Ce sont là des inconvéniens inévitables dans une certaine mesure, et qui sont comme attachés à la position particulière des raffineurs. On pourrait toutefois les atténuer beaucoup en dégrévant les sucres coloniaux et étrangers, parce qu'alors le montant des droits, et par conséquent aussi le montant des primes, entrerait pour une part moins forte dans la valeur totale des produits. Quoi qu'il en soit, cette circonstance est tout-à-fait étrangère à la question de l'admission des raffinés étrangers; elle n'a même de valeur que parce que nos propres fabricans exportent et ont besoin d'exporter une partie de leurs produits. Que la concurrence étrangère soit donc admise sur le marché français, ce n'est pas là ce qui changera beaucoup leur position; au contraire, elle la rendra plus sûre et plus stable en permettant d'établir, par une comparaison incessante, une mesure plus régulière pour les restitutions de droits.

L'importation des raffinés étrangers étant admise en principe, resterait à fixer le chiffre des droits. En premier lieu, on percevrait sur ces sucres à la frontière un droit de consommation proportionné à celui qui frappe les sucres bruts, en prenant pour base du calcul l'échelle des rendemens établie à l'intérieur par rapport aux raffinés français.

A cela on ajouterait, comme mesure transitoire, un droit protecteur qui ne devrait s'élever dans aucun cas à plus de 8 ou 10 pour 100. Il y aurait dans un tel régime tout à la fois sécurité parfaite pour les établissemens existans et une ouverture raisonnable à l'importation pour faciliter les recettes publiques.

En réduisant de même au taux de 8 et 10 pour 100 les droits sur les autres articles qui composent ce chapitre, on élèverait sans peine la recette totale, de 67,102 fr., chiffre de 1845, à 2,000,000.

Boissons. — Il n'y a pas moins à espérer sur les boissons, dont le produit ne s'est pourtant élevé, en 1845, qu'à 604,484 francs. Deux articles seuls, sur dix-neuf ou vingt qui composent le chapitre, ont procuré la plus grande partie de cette recette, et ce ne sont pas les plus importans; savoir : les vins de liqueur en futailles, 321,297 francs, et les eaux-de-vie de mélasse (rhum et tafia), 175,823 francs, ensemble près de 500,000 francs. Ajoutez-y 45,350 francs perçus sur l'importation des bières, et vous aurez la presque totalité de la recette obtenue sur l'ensemble du chapitre. Les vins ordinaires, article si important, n'y figurent que pour un chiffre insignifiant : 10,155 francs pour les vins en futailles, et 3,591 pour les vins en bouteilles. Pourquoi cela? Toujours par la même raison, parce que le droit est excessif : 15 francs l'hectolitre par terre et 35 francs par mer. Et si nous demandions pourquoi des droits si élevés sur un semblable article, particulièrement à l'importation par mer, on aurait sans doute quelque peine à nous répondre. Certes, la France est riche en vins de toute nature : elle l'est tellement, qu'elle pourrait en approvisionner l'Europe entière. Est-ce à dire pour cela qu'elle doive s'abstenir de la consommation des vins étrangers? Loin de nuire à notre industrie vinicole, l'importation de ces vins lui serait plutôt favorable, ne fût-ce qu'en facilitant certains mélanges heureux. Nous voudrions donc que le droit fût réduit immédiatement à 5 francs l'hectolitre sur les vins ordinaires, par quelque voie qu'ils fussent importés, et à 20 francs au lieu de 100 sur les vins de liqueur. Bien entendu que ces chiffres ne comprennent pas les droits afférens à la régie des contributions indirectes. La prohibition qui frappe les eaux-de-vie de grains, autre mesure fâcheuse que rien n'explique, serait convertie en un droit de 20 francs l'hectolitre d'alcool pur. Ce tarif serait également applicable à toutes les autres sortes d'eaux-de-vie, sans distinction de provenances, et servirait de base pour l'établissement d'un droit proportionnel sur les bières, cidres, poirés, hydromels, vinaigres, etc. Les eaux minérales seraient entièrement affranchies. Très favorable à l'industrie et au public consommateur, un tel régime ménagerait au trésor public, sur l'importation des boissons, une recette au moins égale à 2,000,000 de fr.

Vitrifications.—Croirait-on que le chapitre des vitrifications, qui com-

prend plus de vingt articles, la plupart fort importans, comme les poteries, les porcelaines, les verres et cristaux, les miroirs, les bouteilles, etc., n'a procuré au trésor, en 1845, qu'une recette totale de 300,660 francs? Il n'avait même donné que 241,840 francs en 1844. C'est que plusieurs de ces produits sont prohibés, et les autres frappés de droits excessifs. Les prohibitions, qui atteignent nominativement les poteries fines, ou en terre de pipe, et les bouteilles vides, s'appliquent, en outre, à toutes les sortes de verreries non spécialement dénommées, ce qui implique un nombre considérable d'articles divers. Sur les autres produits, les droits équivalent, ou peu s'en faut, à des prohibitions : sur la porcelaine commune, 164 francs les 100 kilogrammes, non compris le droit différentiel; sur la porcelaine fine, 327 fr. Pour les miroirs, le droit nominatif n'est que de 15 pour 100 de la valeur, mais cette valeur est calculée d'après le tarif officiel de la manufacture de Saint-Gobain, qui la porte toujours fort au-dessus du prix réel de la marchandise, en sorte que ce droit nominatif de 15 pour 100 s'élève en réalité à 25 pour 100 et même au-delà (1). En somme, tout ce tarif est outré. Les droits vont communément de 80 à 100 pour 100 de la valeur, rarement à moins de 50. Nous adopterions un maximum de 20 pour 100, mais en réduisant à 10 ou 15 pour 100 au plus les droits sur la poterie, et particulièrement sur la poterie commune. La recette s'élèverait alors au moins à 2,000,000 de francs.

Fils. — Le chapitre des fils est un des plus importans de cette section, et un de ceux qui peuvent donner ouverture aux plus fortes augmentations de revenu : il semblerait donc appeler un examen plus détaillé; toutefois, comme nous avons déjà pris soin de traiter à fond cette question des fils, aussi bien que celle des tissus, il nous sera permis d'être bref.

Rien à changer au tarif, quant à présent, en ce qui concerne les fils de lin et de chanvre, au moins pour les fils simples et écrus, puisque les droits actuels ne vont pas au-delà de 25 pour 100 sur les fils anglais, de 12 à 13 pour 100 sur les fils belges. Il serait à souhaiter pourtant qu'on pût faire disparaître immédiatement ces distinctions abusives entre les fils de diverses provenances, et alors on pourrait adopter un taux moyen entre ces deux limites; mais les traités sont là, il faut les respecter. La recette sur cet article, qui a été, en 1845, d'environ 5,100,000 francs, semblerait donc devoir se maintenir à ce niveau. On a vu cependant que cette recette tend à décroître par le seul effet du progrès de la filature nationale, et elle est effectivement tombée à 3,306,755 francs en 1846. Cette décroissance serait même encore plus

(1) Voyez l'exposé des motifs du projet de loi présenté dans la session de 1847, page 10.

prononcée sous le régime que nous proposons, puisque la filature indigène, obtenant dès-lors ses matières premières et ses instrumens de travail à meilleur marché, soutiendrait avec plus d'avantage la concurrence étrangère, et limiterait plus strictement l'importation. C'est donc une source qui va tarissant de jour en jour. Toutefois elle pourrait être ravivée, au moins pour quelque temps, par une meilleure graduation de l'échelle du tarif. Si les fils simples écrus ne sont soumis qu'à des droits de 13 ou 25 pour 100, il n'en est pas de même pour les fils retors ou blanchis, et plus particulièrement encore pour les fils teints, auxquels on a appliqué une surtaxe hors de proportion avec le surcroît de valeur que ces préparations leur donnent. Aussi les importations de ces fils préparés sont-elles très faibles, et la recette presque insignifiante. En réglant tous ces droits sur de plus justes proportions, on rétablirait à peu près le chiffre actuel du revenu.

Pour les fils de coton, on a déjà vu qu'il n'y a que les numéros très élevés, au-dessus du 143 métrique, qui soient actuellement admis à l'importation (1). Tous les autres, c'est-à-dire tous les fils les plus usuels, les plus courans, sont prohibés. Aussi la recette sur cet article ne peut-elle guère compter. En convertissant la prohibition en un droit de 20 à 25 pour 100, il résulte de ce que nous avons dit précédemment qu'on obtiendrait sur cet article une recette d'environ 3,500,000 francs.

Avec un droit pareil, qu'on pourrait même réduire sans hésiter à 20 ou à 18 pour 100, on n'obtiendrait guère sur les fils de laine plus de 2 millions, à cause de la supériorité relative de la filature indigène. C'est déjà 5,500,000 francs d'augmentation sur ce chapitre. Les autres fils, comme ceux de poil de chèvre, de *phormium tenax*, etc., pourraient donner environ 500,000 francs. Ainsi la recette totale sur les fils s'élèverait de 5,000,000 de fr., chiffre actuel, à 11,000,000 de fr.

Tissus. — Il y a mêmes observations à faire sur les tissus, qui ont produit au trésor, en 1845, 3,554,125 francs. Les droits sont à peu près convenables pour le moment présent, quoique peut-être un peu trop élevés, sur les toiles de lin ou de chanvre écrues; ils sont trop élevés sur les toiles blanchies et excessifs sur les toiles teintes. Aussi ces derniers articles n'offrent-ils que des perceptions insignifiantes : ce sont les toiles écrues qui procurent la presque totalité de la recette. En graduant mieux tous ces droits, on raviverait cette source de revenu;

(1) Pour donner aux personnes étrangères à ces matières une idée de la finesse de ces fils, il nous suffira de dire que, dans le système métrique, le numéro se compte d'après le nombre de mille mètres nécessaire pour former un demi-kilo en poids. Ainsi un fil du n° 143 est celui dont il faut 143,000 mètres pour former un demi-kilo. De même, du n° 200, il faut 200,000 mètres pour former un demi-kilo, ainsi de suite.

pourtant il ne faudrait pas espérer des résultats supérieurs à ceux de 1845, parce que, sous le nouveau régime, l'industrie indigène soutiendrait mieux qu'elle ne le fait la concurrence de l'étranger.

Sur les tissus de coton et de laine, en convertissant les prohibitions actuelles en droits de 20 à 25 pour 100 de la valeur, et en maintenant une juste proportion entre tous les genres de tissus, on obtiendrait au moins 4,000,000 de fr. Les tissus de poil, de crin et d'écorce, donneraient environ 200,000 francs; les tissus de soie et de fleuret, 800,000, ce qui s'écarte peu du chiffre actuel, en sorte que, sur l'ensemble du chapitre des tissus, la recette totale s'élèverait, en chiffres ronds, à 8,500,000 francs.

Papier et ses applications. — Ce chapitre comprend un peu plus de 20 articles sous les dénominations suivantes : carton, papier, livres, gravures et lithographies, cartes géographiques, musique gravée, étiquettes imprimées, gravées ou coloriées, cartes à jouer. Deux de ces articles sont prohibés, les cartes à jouer et les contrefaçons de livres. A cela il n'y a rien à dire; mais, sur tous les autres articles, les droits sont d'une exagération qui ne s'explique pas. Pour les diverses applications du papier, la France n'a guère à craindre la concurrence étrangère; loin de là. En ce qui regarde les papiers peints, par exemple, elle est en mesure d'en vendre aux peuples étrangers, ce qu'elle fait d'ailleurs dans une assez large proportion; et si elle n'en écoule pas davantage au dehors, c'est que notre système restrictif s'y oppose en limitant nos échanges avec l'étranger. Nulle raison par conséquent pour maintenir sur ces articles des droits si élevés. En ce qui concerne les livres, la concurrence étrangère est même à peu près nulle dans le sens commercial du mot. S'agit-il d'ouvrages français qui sont encore la propriété des auteurs, les réimpressions étrangères sont prohibées, et avec raison; mais ce n'est pas en vertu du système protecteur ou restrictif, c'est à titre de contrefaçons, et en vertu d'un principe que ce système viole, le droit sacré de la propriété. S'agit-il d'ouvrages tombés dans le domaine public, les éditeurs français ont toujours sur les éditeurs étrangers le grand avantage du cachet national. Quant aux papiers blancs et aux cartons, sans que l'industrie française ait en cela la même supériorité que pour les papiers peints, elle n'est certainement pas inférieure à ce point de ne pouvoir se maintenir qu'à l'abri de droits équivalant à 50 et 100 pour 100 de la valeur. Pour les livres, en laissant en dehors ceux qui sont et qui doivent être prohibés, nous voudrions que le droit n'excédât pas 5 pour 100, et, pour les diverses sortes de papiers, 8 ou 10 pour 100. Avec un tel régime, la recette, qui n'a été, en 1845, que de 84,837 francs, s'élèverait pour le moins à 500,000.

Ouvrages et matières diverses. — Nous arrivons maintenant au der-

nier et au plus considérable des chapitres de cette section. On n'y trouve pas moins de 160 à 170 articles de genres très différens, et dont quelques-uns sont d'une importance très haute. En voici la nomenclature abrégée : peaux préparées, peaux ouvrées, pelleteries ouvrées, feutres, chapeaux, nattes ou tresses de paille, d'écorce et de sparte, vannerie, cordages, liége ouvré, iris de Florence ouvré, orfévrerie, bijouterie, plaqués, horlogerie, monnaies, caractères d'imprimerie, machines et mécaniques, instrumens d'optique, de calcul et d'observation, instrumens de chimie et de chirurgie, instrumens aratoires, outils, toiles métalliques, aiguilles à coudre, hameçons, plumes en métal, coutellerie, armes, munitions de guerre, ouvrages en métaux, ouvrages en caoutchouc, voitures, embarcations, agrès et apparaux de navires, tabletterie, bimbeloterie, mercerie, boutons, cheveux ouvrés, ouvrages de modes, fleurs artificielles, parapluies et parasols, ouvrages en bois, meubles de toute sorte, instrumens de musique, effets à usage, objets de collection.

A voir le nombre de ces articles et l'importance de plusieurs, ne semblerait-il pas que, sur l'ensemble du chapitre, le revenu devrait s'élever au moins à 10 ou 12 millions? Au lieu de cela, nous voyons qu'il n'a pas excédé, en 1845, 4,733,120 francs, chiffre encore supérieur à celui de l'année 1844, qui n'avait été que de 3,966,858 francs. Pour comprendre cette exiguïté des résultats obtenus, il suffit de jeter les yeux sur le tarif. Les prohibitions absolues y sont en assez grand nombre, et, sur les produits qu'elles n'atteignent pas, les droits sont excessifs.

Sont prohibés : les peaux préparées non spécialement dénommées, les ouvrages en peau ou en cuir non dénommés, les plaqués, la coutellerie, les ouvrages en fonte, en fer, en tôle, en fer-blanc et en acier, les ouvrages en cuivre autres que ceux qui sont simplement tournés, les ouvrages en étain autres que la poterie ou en zinc et autres métaux non dénommés, les voitures suspendues garnies ou teintes, les bâtimens de mer, enfin les ouvrages en tabletterie autres que les billes de billard et les peignes. Voilà, certes, une liste assez étendue d'objets pour la plupart fort importans. Encore avons-nous omis dans cette énumération les armes de guerre, la poudre à tirer, les capsules de poudre fulminante et les projectiles. La coutellerie seule, si elle était admise à l'importation moyennant un droit convenable, pourrait former un article de recette assez productif; et pourquoi est-elle prohibée? On serait vraiment fort en peine de le dire. Cette prohibition s'explique d'autant moins que, sur un article de ce genre, la contrebande est très facile et qu'elle s'exerce activement. Donnez à la fabrique française le fer et l'acier à bon marché, et elle se trouvera à coup sûr, même sous l'action d'une concurrence ouverte de la part des

étrangers, dans une situation plus favorable que sa situation actuelle. On peut en dire autant de tous les articles que nous venons d'énumérer. Il conviendrait donc de remplacer la prohibition qui les frappe par des droits qui n'excéderaient pas 20 pour 100 de la valeur. Moyennant cette réforme, ces seuls objets, sur lesquels la recette est nulle, procureraient au trésor pour le moins 2 millions de francs.

Combien d'autres articles dans cette longue série qui, sans être absolument prohibés, ne rapportent rien ou presque rien, tant les droits sont outrés! Sans entrer à cet égard dans des détails qui nous entraîneraient trop loin et qui deviennent maintenant presque superflus, nous dirons qu'en cherchant pour chacun de ces articles la juste limite où le droit devient réellement productif pour le trésor public, tout en ménageant convenablement la transition par rapport à la fabrique indigène, on parviendrait sans peine à élever la recette, sur l'ensemble du chapitre, de 4,733,120 francs, chiffre de 1845, à 12,000,000.

Rassemblons maintenant les divers résultats que nous avons trouvés sur les dix chapitres dont la section des fabrications se compose, et mettons-les en regard des résultats obtenus, sous l'empire du tarif actuel, en 1845. Ils se présentent ainsi :

FABRICATIONS.	Recettes en 1845.	Recettes présumées sous le nouveau tarif.
Produits chimiques.	1,361,671 fr.	2,000,000 fr.
Teintures préparées.	846,837	1,200,000
Couleurs.	101,719	300,000
Compositions diverses.	67,102	2,000,000
Boissons.	604,484	2,000,000
Vitrifications.	300,660	2,000,000
Fils.	5,150,851	11,000,000
Tissus.	3,554,125	8,500,000
Papier et ses applications.	84,839	500,000
Ouvrages et matières diverses. . .	4,733,120	12,000,000
TOTAUX.	16,805,408 fr.	41,500,000 fr.
		16,805,408
	Augmentation. .	24,694,592 fr.

L'augmentation sur cette section est donc de 24,694,592 francs. Elle fait beaucoup plus que compenser le déficit que nous avons trouvé sur les trois sections précédentes, et qui n'était que de 17,853,883 francs. Il resterait même, en accroissement de recette pour le trésor, environ 6,800,000 francs. Si l'on ajoute à cette somme ce que l'état aurait à payer en moins à titre de restitutions de droits et les économies qu'il pourrait faire sur le service de la douane, en raison de la grande simplification du tarif et de l'amortissement de la contrebande, on trou-

vera que, dès à présent, le bénéfice obtenu ne serait pas à dédaigner. Il est vrai que cette recette de 41 millions, que nous avons trouvée sur les fabrications, ne serait pas durable. Après un ou deux ans au plus, elle tendrait à s'atténuer de jour en jour, parce que nos fabriques indigènes, favorisées par le bas prix des matières premières et bientôt exercées à la lutte, triompheraient facilement, après quelque temps d'épreuve, de la concurrence étrangère, et qu'en conséquence l'importation diminuerait. Pour nourrir cette importation et la maintenir à son premier niveau, il faudrait en venir bientôt, ainsi que nous l'avons déjà dit, à faire de nouvelles réductions graduelles sur les droits, et, de toutes les façons, les recettes du trésor s'affaibliraient; mais il nous suffirait que ces recettes s'élevassent une fois au chiffre que nous avons posé, car, à mesure qu'elles s'affaibliraient dans la suite, on verrait s'ouvrir plus largement les véritables sources où le trésor doit puiser: nous voulons parler de l'importation des denrées coloniales.

VIII.

DENRÉES COLONIALES OU EXOTIQUES.

Quelque brillans que soient les résultats qui précèdent, nous l'avons déjà dit, et nous éprouvons le besoin de le répéter encore, quand on voudra que la douane devienne pour le trésor public une source de revenu aussi abondante qu'irréprochable, c'est aux produits exotiques qu'il faudra s'attacher. Sur tous les autres articles, le système fiscal est en défaut. S'agit-il des produits naturels dont le pays possède les similaires, les droits qui en frappent l'importation à la frontière ont le tort irrémédiable d'en faire hausser le prix à l'intérieur, de manière que la taxe perçue au profit de l'état s'aggrave de tout le poids de l'impôt prélevé au profit du monopole : système déplorable, désastreux, au terme duquel est l'appauvrissement du trésor public et la ruine du pays. S'agit-il des produits manufacturés, de quelque manière que l'on établisse l'échelle des droits, pourvu que l'industrie nationale soit mise en mesure de travailler aux mêmes conditions que l'industrie étrangère, le revenu public tend naturellement à décroître de jour en jour par la décroissance continue de l'importation. Dans le premier cas, les recettes obtenues par la douane coûtent trop cher au pays; dans le second cas, elles échappent peu à peu, à moins que vous ne déprimiez la manufacture indigène, comme on le fait malheureusement en France, en élevant d'une manière artificielle le prix de toutes les matières premières qu'elle met en œuvre. Il faut donc toujours en revenir aux produits exotiques, comme formant l'unique source de revenus où la douane puisse puiser sans scrupule et qui ne faiblisse jamais.

Les produits qu'on peut regarder comme vraiment exotiques seraient en assez grand nombre, si on voulait comprendre dans cette catégorie toutes les marchandises dont le pays ne produit pas les similaires. Aux denrées dites coloniales, telles que sucres, café, cacao, thé, épices, on pourrait ajouter les cotons en laine, les diverses sortes de bois exotiques, un grand nombre de pelleteries, certaines matières tinctoriales, plusieurs sortes de fruits secs ou confits, etc. Nous omettrons néanmoins tous ces articles, les uns, parce qu'ils doivent être, ou fortement dégrevés, ou entièrement affranchis dans l'intérêt de nos manufactures; les autres, parce qu'ils sont ou trop peu importans, ou déjà classés ailleurs. C'est donc aux seules denrées coloniales que nous allons nous attacher, en faisant remarquer seulement que les mêmes observations s'appliqueraient au besoin à plusieurs autres produits.

Que les recettes actuellement prélevées sur ces articles soient susceptibles d'un accroissement notable, c'est probablement ce que personne ne sera tenté de nous contester. Il s'agit de savoir seulement jusqu'où cet accroissement pourra s'étendre et par quels moyens on l'obtiendra. A voir ce qui se passe, il semble qu'il y ait bien de la témérité de notre part à prétendre que ces articles doivent former dans l'avenir l'unique base des recettes de la douane, et que ces recettes pourront néanmoins, si on le veut, s'élever à plus du double de celles que l'on obtient aujourd'hui sur tout l'ensemble du tarif. Rien de plus simple cependant si l'on considère, en s'éclairant de quelques exemples pris ailleurs, de quel prodigieux accroissement la consommation des denrées coloniales est susceptible. Malheureusement on récuse ces exemples. On adopte comme base de calcul la consommation ordinaire de la France, oubliant que cette consommation y a été jusqu'à présent forcément limitée par la loi.

Parlons d'abord du sucre, la plus importante des marchandises qui nous occupent. Sur cet article, la recette n'a été, en 1845, que de 51,300,000 francs, d'où il faudrait déduire encore plus de 13 millions payés à titre de restitutions de droits. C'est bien peu, et il y a certainement loin de là au chiffre que nous prétendons atteindre; mais aussi que n'a-t-on pas fait en France pour arrêter la consommation de cette substance dans son essor! Sans parler des lois violentes de l'empire, qui repoussaient d'une manière presque absolue tous les arrivages du dehors, les lois qui datent de la restauration nous ont placés à cet égard dans une triste et cruelle impasse, en nous forçant à nous contenter des provenances de trois ou quatre colonies chétives tout-à-fait incapables de suffire à l'approvisionnement d'un grand pays. Sans cela, nul doute que la consommation du sucre ne fût dès à présent trois ou quatre fois plus forte. Si l'on veut s'en convaincre, on n'a qu'à considérer ce qui se passe en Angleterre, où pourtant cette consommation n'a pas laissé

d'être aussi, dans une certaine mesure, contrariée et limitée par les lois.

Nous savons tout ce qu'on peut nous objecter sur le choix de cet exemple. L'Angleterre, dit-on, n'a pas les mêmes habitudes que la France; l'usage des boissons chaudes, qui provoquent l'emploi du sucre, y est beaucoup plus répandu. Comme si le sucre manquait d'emploi en France, comme s'il n'y avait que les boissons chaudes où cette substance pût utilement entrer! Et qu'est-ce qui empêche d'ailleurs que l'usage de ces boissons, du café, du chocolat, du thé même, ne se propage dans notre pays autant qu'ailleurs? Rien, si ce n'est l'exagération de nos tarifs. Loin d'admettre que la consommation actuelle du sucre en Angleterre soit un fait exceptionnel, et qu'il ne soit pas donné à la France de l'égaler, nous pensons, au contraire, qu'il ne nous serait pas difficile de la surpasser de bien loin. Il ne s'agirait pour cela que de substituer une législation rationnelle à la législation extravagante et ridicule que nous avons maintenue jusqu'à présent.

L'Angleterre et la France ont eu long-temps, en ce qui concerne les sucres, des régimes de douanes tellement semblables, qu'ils paraissent avoir été calqués l'un sur l'autre. Tout en frappant les sucres de leurs colonies de taxes excessives, les deux pays ont repoussé également, par des surtaxes prohibitives, les sucres étrangers. Ils se sont donc réduits l'un et l'autre à l'approvisionnement de leurs colonies, faute grave dont ils ressentent encore les effets. Seulement les situations n'étaient pas les mêmes, et des législations semblables y ont produit des résultats fort diff rens. Tandis que la France s'est trouvée, depuis 1815, en face de quelques pauvres petites colonies, points perdus dans l'espace, dont la production est naturellement très bornée, l'Angleterre a eu devant elle des colonies nombreuses, puissantes par leur nombre, leur étendue et leur richesse, et dont la production a même été pendant long-temps supérieure à ses besoins. Comment s'étonner, après cela, que la consommation de la France soit demeurée jusqu'à présent si fort au-dessous de celle de l'Angleterre? Est-il besoin, pour rendre compte d'un fait si simple, de s'appesantir sur les habitudes des deux pays? L'exclusion des sucres étrangers n'a pas laissé pour cela d'entraîner, par rapport à l'Angleterre même, des conséquences fâcheuses, surtout depuis l'émancipation des nègres; mais ce qui était pour ce pays une faute, est devenu pour la France, dans la situation où elle se trouvait après la perte de Saint-Domingue, une véritable énormité.

Avant d'exposer les résultats de notre législation actuelle et les complications qu'elle a produites, comparons les deux régimes, anglais et français, terme à terme, en remontant, pour ce qui regarde l'Angleterre, à une époque antérieure aux réformes effectuées par sir Robert Peel et par lord John Russell, par exemple, à l'année 1840.

Les sucres des colonies étaient alors imposés en Angleterre à raison de 1 livre 4 shellings le quintal anglais, soit environ 60 francs les 100 kilogrammes, droits énormes, mais bien faibles encore en comparaison de ceux qui frappaient les sucres étrangers, et qui ne s'élevaient pas à moins de 3 livres 3 shellings le quintal anglais, ou environ 158 fr. les 100 kilogrammes. A ces conditions, on comprend que les sucres étrangers n'entraient pas dans la consommation du pays. En France, où la législation n'a été modifiée, depuis longues années, que dans la forme, le droit varie, pour les sucres des colonies, selon les qualités et les provenances, de 42 fr. 35 cent., décime compris, à 55 fr. les 100 kilogrammes. Le droit le plus ordinairement perçu est celui de 49 fr. 50 cent., applicable aux sucres du type inférieur importés de nos colonies d'Amérique. Pour les sucres étrangers, le moindre droit, applicable aux provenances de l'Inde, est de 66 fr. les 100 kilogrammes; le plus élevé, non compris les droits différentiels, est de 104 fr. 50 c., applicable aux provenances des entrepôts. La moyenne du droit perçu sur les sucres étrangers a été, en 1845, d'environ 71 fr. les 100 kilogrammes.

Au premier abord, la loi française paraît ici moins rigoureuse que ne l'était la loi anglaise à l'époque à laquelle nous nous rapportons. Il ne faut pourtant pas s'y tromper. En ce qui concerne les sucres des colonies, la différence n'est pas grande. Quoique le droit de 49 fr. 50 c. soit le plus ordinairement perçu en France, ce n'est pas celui qu'il faut prendre pour terme de comparaison. L'Angleterre, ayant établi depuis long-temps sur les sucres un droit uniforme, sans distinction des qualités, a forcé les producteurs à perfectionner leur travail, à purifier leurs produits, de manière à n'obtenir et à n'expédier que des qualités supérieures; aussi n'en reçoit-elle pas d'autres. La France, au contraire, par les distinctions qu'elle a établies, a favorisé la production et l'envoi des qualités basses. C'est un inconvénient de plus dans son régime, car ces sucres mal épurés perdent beaucoup dans le voyage, et la mélasse qui coule sans cesse des barriques infecte en mer la cale des bâtimens, et en France même les magasins de dépôt. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas le droit de 49 fr. 50 cent. les 100 kilogrammes, mais celui de 55 fr. qu'il faut comparer au droit anglais. La différence n'est donc en réalité que de 5 fr.

En ce qui concerne les sucres étrangers, ces deux législations sont à peu près également prohibitives, et la preuve en est dans les résultats. Jusqu'au temps de l'émancipation des nègres dans les colonies anglaises, il n'était pas entré en Angleterre, pour la consommation, un seul atome de sucre étranger. A cette époque seulement, la production des colonies des Indes occidentales ayant décru tout à coup dans une très forte proportion, et cette production ne suffisant plus aux besoins

ordinaires de la métropole, on vit paraître sur les marchés de la Grande-Bretagne quelques faibles parties de sucres étrangers; mais c'étaient des envois exceptionnels, qui ne pouvaient pas avoir de suite. Par une raison semblable, les sucres étrangers n'entrent pas dans la consommation de la France, car, s'il en paraît une certaine quantité sur nos marchés, ils n'y viennent que pour être raffinés et réexportés avec prime, la prime étant proportionnée, dans ce cas, à l'importance du droit perçu (1).

Ainsi, des deux côtés, tout en grevant de fortes taxes les sucres venant des colonies, on a repoussé d'une manière presque absolue les provenances étrangères. En ce sens, les situations sont pareilles, ou du moins elles l'étaient avant les dernières réformes adoptées en Angleterre; mais, à d'autres égards, quelles différences!

Avant l'émancipation des nègres dans les colonies anglaises des Indes occidentales, en 1831, 32 et 33, la moyenne annuelle de la production de ces colonies en sucre était de 192 millions de kilogrammes (2), sans compter ce que fournissaient dès cette époque les colonies des Indes orientales et l'île Maurice. La consommation de la Grande-Bretagne avait donc pu s'accroître assez librement jusqu'à cette limite, et, en effet, elle s'élevait, avant l'émancipation, à plus de 200 millions de kilogrammes. Ajoutons que la production des colonies anglaises était en quelque sorte indéfinie, et qu'il n'eût tenu qu'à la métropole de la développer davantage, au moyen d'un tarif plus modéré. Pour la France, au contraire, les envois des colonies, depuis 1815, n'ont jamais pu s'élever à plus de 90 millions de kilogrammes. La moyenne des six années antérieures à 1845 n'est pas même de 85 millions; encore, pour atteindre ce chiffre, relativement si faible, nos colonies ont-elles dû forcer leur production, chasser toutes les plantes qu'elles cultivaient autrefois avec succès, pour y substituer partout la canne, consacrer à cette culture unique les terres qui y conviennent le moins, épuiser

(1) Il est même arrivé quelquefois que le montant des primes payées à l'exportation a excédé, par rapport aux sucres étrangers, la somme des droits perçus. Par exemple, en 1845, on ne trouve en recette, à l'importation des sucres étrangers, qu'un chiffre de 8,439,614 francs, tandis que les restitutions de droits, soi-disant sur les mêmes sucres, se sont élevées, dans la même année, à 9,672,758 francs, ce qui prouve que ces sucres étrangers, loin de rester dans la consommation de la France, y servent plutôt de prétexte pour favoriser, au moyen de la fraude, l'écoulement au dehors d'une certaine quantité de sucre colonial ou indigène.

(2) Cette production est tombée, savoir : pendant les années de l'apprentissage des nègres, en 1835, 36 et 37, à 173,879,600 kil. en moyenne, et après l'émancipation complète, en 1839, 40 et 41, à 119,830,000 kil. Elle s'est pourtant relevée dans la suite, mais sans remonter à son ancien niveau. L'importation de toutes les colonies anglaises réunies, pour les six premiers mois de 1847, a été de 142 millions de kilogrammes, ce qui suppose environ 284 millions pour l'année entière.

enfin leur sol, autrefois si riche, par le retour continuel des mêmes récoltes. Placées dans des situations si différentes, il n'est pas du tout surprenant que la France et l'Angleterre ne soient pas arrivées à une consommation égale. On peut dire avec assez de justesse que chacun des deux pays a récolté ce qu'il avait semé.

Veut-on une preuve bien frappante de l'insuffisance de la production de nos colonies et du besoin très réel qui se faisait sentir en France d'une consommation plus forte, on la trouvera dans le seul fait de l'existence de la fabrication du sucre indigène et de l'accroissement continu de cette fabrication, malgré la progression croissante de l'impôt. De ce fait, il n'y a qu'une seule conclusion légitime à tirer, bien que ce soit peut-être la dernière à laquelle on s'arrête : c'est que la France éprouvait un besoin impérieux, invincible, d'un supplément en sucre, et qu'il le lui fallait à tout prix. La loi s'opposant à ce qu'elle le tirât librement des pays où il abonde, elle s'est vue réduite à le fabriquer elle-même.

Cette dernière réflexion nous amène à considérer un instant les complications graves que la législation actuelle a engendrées.

Avec les colonies chétives que nous possédons, exclure par des surtaxes prohibitives les sucres étrangers, c'était borner la consommation de la France d'une manière trop absolue, trop rigoureuse, pour qu'un tel état de choses pût se maintenir long-temps. C'était placer le pays dans une impasse d'où il devait naturellement chercher à sortir par quelque voie. Il devait arriver de deux choses l'une : ou que le prix du sucre colonial s'élevât assez haut pour provoquer l'importation du sucre étranger, malgré l'exagération de la surtaxe, c'est-à-dire qu'il s'élevât de 20 à 25 francs les 100 kilogrammes au-dessus de son taux normal, ou qu'on trouvât dans le pays un produit similaire exempt de l'aggravation des droits. La première hypothèse s'est réalisée durant un certain temps, avant que le sucre indigène eût apparu sur nos marchés. Les sucres des colonies se vendaient alors à des prix de monopole, surélevés de tout le montant de la surtaxe, en sorte que les sucres de provenance étrangère venaient, grâce à ce renchérissement artificiel, prendre une certaine place sur nos marchés. On comprend bien toutefois qu'à ces conditions la consommation ne pouvait guère s'étendre. C'était une situation violente, forcée, qui appelait à grands cris une solution. C'est alors que la fabrication du sucre indigène est intervenue pour donner cette solution nécessaire.

Il s'en faut bien cependant qu'elle l'ait donnée d'une manière satisfaisante et complète. S'il est incontestable que la fabrication indigène est venue en aide aux consommateurs, auxquels des lois trop rigoureuses refusaient la satisfaction légitime de leurs besoins, à d'autres égards elle n'a fait que mettre un plus grand nombre d'intérêts en

lutte. Depuis qu'elle existe, des réclamations pressantes se sont fait entendre de toutes parts : le gouvernement et les chambres en ont été constamment assiégés. Nos colonies, nos villes maritimes n'ont pas cessé, malgré les satisfactions apparentes qu'elles ont reçues, de se plaindre du dommage qu'elles éprouvaient, et d'annoncer hautement la ruine future de leur commerce. Qu'y a-t-il de fondé dans ces plaintes? C'est ce qu'il faut examiner.

Il y a deux époques à considérer. La première est celle où le sucre indigène était exempt ou à peu près exempt de droits; la seconde est l'époque actuelle, où entre les sucres coloniaux et les sucres indigènes les conditions sont égales, au moins au regard de la loi, mais où les uns et les autres sont encore favorisés par une forte surtaxe imposée sur les sucres étrangers. Dans la première période, heureusement finie, l'exemption particulière dont jouissait le sucre indigène était un abus révoltant, qui allait même jusqu'au scandale. Pour les colonies, c'était une injustice flagrante; pour le fisc, un principe de ruine; pour les consommateurs, une déception. C'était un monopole enté sur un autre monopole, une excroissance monstrueuse du régime protecteur. Dans la seconde période, les choses changent de face. L'égalité étant établie entre les deux sucres, autant du moins qu'il était permis au législateur de l'établir, une satisfaction plus ou moins complète a été donnée aux divers intérêts engagés dans la question. Examinons les nouvelles positions que ce régime a créées.

Pour les consommateurs et pour le fisc, l'intervention du sucre indigène, avec ses conditions actuelles d'exploitation, est un bienfait incontestable, bienfait relatif, mais très réel. C'est une amélioration évidente par rapport à l'ancien état de choses, où les sucres des colonies jouissaient d'un privilége exclusif sur le marché français. Seule, en effet, cette fabrication a pu étendre en France la consommation du sucre, à laquelle, vu l'exiguité de nos colonies, le tarif actuel avait posé des bornes infranchissables. Seule aussi elle a pu, en l'absence de la concurrence étrangère, ramener les prix des sucres dans des limites raisonnables, limites qui avaient été grandement franchies avant son apparition, et qui le seraient de nouveau si elle disparaissait. Abaissement des prix, extension de la consommation, telles ont été pour le public les conséquences directes de cet événement. Qui oserait nier les avantages qu'il en a recueillis? Les mêmes droits étant d'ailleurs perçus sur les deux sucres, le trésor a profité autant que le public de l'accroissement de la consommation, puisque la base de l'impôt s'est élargie dans la mesure exacte de cet accroissement.

En ce qui regarde les colonies, la question est plus complexe. Si elles n'ont plus les mêmes sujets de plaintes qu'autrefois, il s'en faut pourtant qu'elles aient lieu d'être satisfaites. Elles peuvent d'abord pré-

tendre, et avec assez de raison, que l'égalité entre leurs produits et ceux de la fabrique indigène est plus apparente que réelle. Dans la position où les fabricans métropolitains se trouvent, ils peuvent aisément soustraire une partie de leur production à l'impôt, et il est trop certain qu'ils n'y manquent pas. Vainement a-t-on multiplié les précautions législatives contre la fraude, ces précautions seront inutiles tant que l'impôt ne sera pas réduit. Ajoutez à cela que les fabricans indigènes peuvent raffiner leurs sucres, avantage dont les colons sont actuellement privés par la loi. D'un autre côté, la population de nos colonies n'a-t-elle pas quelque droit de nous dire : Un pacte avait été conclu entre la métropole et nous; vous vous étiez réservé un privilége exclusif sur le marché des colonies, et vous nous aviez accordé en retour un privilége semblable sur le marché de la France; le privilége de la métropole subsiste, qu'est devenu le nôtre? Ce raisonnement n'est certainement pas très concluant quand on le fait valoir en faveur d'un retour vers l'ancien état des choses, car les priviléges respectifs que l'on invoque n'étaient pas exercés à beaucoup près dans les mêmes conditions; mais il nous paraît irrésistible quand on le fait valoir en faveur d'une émancipation réciproque. Cette émancipation commerciale est aujourd'hui la seule solution vers laquelle nos colonies doivent tendre. Toute autre perspective serait pour elles trompeuse et vaine.

Si nous considérons la question au point de vue de la marine marchande, il n'est pas exact de dire, comme on le fait souvent, que jusqu'ici la fabrication du sucre indigène ait diminué beaucoup les ressources de la marine. Les sucres des colonies ont-ils cessé de venir sur nos marchés? Non; ils y viennent toujours comme autrefois et en quantités pareilles. Dira-t-on qu'ils y viendraient en plus grande abondance, si les sucres de betterave ne leur disputaient pas le marché? Il faudrait oublier pour cela que la production coloniale est parvenue, à peu de chose près, à ses dernières limites. S'il est vrai qu'elle soit susceptible de s'étendre encore, ce n'est du moins que dans une bien faible mesure, et le consommateur de la métropole paierait chèrement les frais de cette extension. Tout ce qu'on peut raisonnablement prétendre, c'est que la fabrication indigène a achevé d'annuler en France la consommation des sucres étrangers, consommation bien faible d'ailleurs, et qui, sous le régime actuel, n'aurait jamais pu s'étendre bien loin. Ne disons donc pas que dans tout cela notre marine marchande ait beaucoup perdu de ses avantages passés. Ce qui est malheureusement trop vrai, c'est que l'extension rapide de la fabrication indigène altère d'avance ses ressources futures. Elle hypothèque son avenir. Le sucre pourrait devenir et deviendrait certainement, sous un régime plus libéral, un des principaux alimens de nos transports maritimes. C'est là peut-être le meilleur ou le plus sûr espoir de notre marine marchande,

et c'est cet espoir que la fabrication du sucre indigène lui dérobe en grandissant. Que tous les hommes intéressés au développement du commerce maritime, et l'état même, plus intéressé que personne, considèrent avec effroi les progrès de cette industrie, on le comprend : ils ont raison de s'en alarmer en vue de l'avenir; mais il est évident qu'ils se trompent quand ils prétendent conjurer le mal par un retour vers le passé.

Inutile maintenant de s'appesantir sur les divers plans qui ont été proposés pour résoudre les difficultés présentes. Les uns demandent qu'on supprime, moyennant indemnité, la fabrication du sucre indigène; les autres, qu'on opère une large réduction des droits, mais seulement en faveur des deux produits nationaux, et sans toucher à la surtaxe qui frappe les sucres étrangers. La première de ces propositions n'est guère qu'une réminiscence; son moindre tort est de n'avoir aujourd'hui aucune chance possible de succès. Elle a pu s'expliquer autrefois, à une époque où le sucre indigène était encore exempt de droits, et où l'on supposait assez généralement qu'il ne supporterait pas sans périr l'application de la taxe; mais, dans les circonstances présentes, elle n'aurait plus même de prétexte : aussi nous paraît-elle désormais hors de question. Quant à la mesure qui consisterait à diminuer seulement les droits sur les sucres coloniaux et indigènes, quelque séduisante qu'elle paraisse au premier abord, elle ne ferait qu'aggraver le mal dont on se plaint et serait funeste à tous les intérêts qu'on aurait prétendu servir. Il est d'abord certain qu'elle appauvrirait le fisc, car, la production de nos colonies étant arrivée à peu de chose près à ses dernières limites, l'importation n'augmenterait pas en raison de l'abaissement du droit : il y aurait donc ici une perte sèche pour le trésor (1). Par la même raison, la marine n'en tirerait aucun avantage, et d'un autre côté, le consommateur profiterait peu de la diminution de la taxe, parce que l'approvisionnement n'étant pas, dans cette hypothèse, susceptible d'un accroissement immédiat, les prix s'élèveraient en raison de l'accroissement de la demande. Tels seraient les effets immédiats de la mesure. Tout le bénéfice en serait donc pour les producteurs actuels, les fabricans de sucre de betterave et les colons; mais pour les uns et les autres l'avantage ne serait que momentané, car la fabrique indigène, surexcitée par la grandeur des bénéfices, augmen-

(1) L'Angleterre a fait cette expérience en 1843. A cette époque, on avait dégrevé seulement les sucres des colonies, sans modifier la taxe sur les sucres étrangers. L'importation n'ayant pas augmenté sous ce régime, il en est résulté une perte annuelle d'environ 50 millions pour le Trésor public, sans aucun avantage pour les consommateurs. C'est seulement après la loi de 1846, qui dégrevait les sucres étrangers, que l'Angleterre a vu augmenter sa consommation et ses recettes. Il en serait de même, et à bien plus forte raison, pour la France.

terait sa production avec plus de rapidité encore qu'elle ne l'a fait dans le passé. On se retrouverait donc bientôt en face de toutes les difficultés présentes, encore aggravées par l'extension nouvelle que la fabrique de betterave aurait reçue.

Il faut bien se persuader que la fabrique indigène continuera à grandir et à s'étendre tant qu'on n'aura pas admis à conditions égales la concurrence des sucres étrangers. Le progrès de cette industrie, que bien des gens admirent, dont beaucoup d'autres s'effraient, non sans raison, et dont tout le monde s'étonne, est au fond une chose simple et naturelle. C'est à la fois le symptôme et la conséquence d'un besoin public que nos colonies sont hors d'état de satisfaire. On a refusé à ce besoin public la satisfaction naturelle et légitime qu'il devait trouver dans l'importation des sucres étrangers; il en a cherché une autre, moins naturelle, il est vrai, mais nécessaire, dans un produit similaire du pays. Vainement a-t-on pensé que le sucre de betterave disparaîtrait ou que la production s'en restreindrait après l'établissement de l'impôt : il devait vivre, il devait même grandir, parce que, dans l'état présent des choses, son existence est une nécessité. Comment n'a-t-on pas vu, d'ailleurs, que la fabrique indigène, n'ayant en face d'elle qu'une industrie fort circonscrite dans ses moyens de production, devenait, par cela seul, la véritable régulatrice du marché? Qu'importait dès-lors qu'on l'eût assujettie à la taxe? Si elle n'avait pas réussi à diminuer ses frais de production à mesure que le chiffre de l'impôt grossissait, elle aurait tout simplement élevé son prix vénal. Il est donc clair qu'en dépit de l'impôt cette industrie devait continuer à s'étendre, et qu'elle s'étendra toujours tant que le régime actuel subsistera. Une seule chose peut l'arrêter dans sa marche progressive, c'est la libre admission des sucres étrangers. Or, s'il est vrai, comme nous le pensons, que l'extension indéfinie de cette industrie ruine d'avance le meilleur espoir de notre marine marchande; s'il est vrai qu'elle tende à propager dans le pays, aux dépens de la morale et du trésor public, les funestes habitudes de la fraude; s'il est vrai enfin qu'elle puisse même à la longue compromettre l'alimentation publique, en dérobant à la culture des céréales une trop grande partie de la surface du sol, on comprendra qu'il est plus que temps de mettre un terme à ses envahissemens. Sans demander qu'elle périsse, ni même qu'elle décline, aujourd'hui que de grands capitaux y sont engagés, on doit exiger du moins qu'elle s'arrête dans sa marche progressive. Voilà pourquoi la libre admission des sucres étrangers, par l'abolition des surtaxes, est aujourd'hui, nous le répétons, une mesure nécessaire, impérieusement commandée par la situation. C'est l'unique solution possible du problème épineux dont toutes nos villes maritimes se préoccupent. Cette solution, il n'est pas douteux que la force des choses ne l'amène quelque jour en dépit de

tous les obstacles; mais on doit souhaiter, dans l'intérêt de la marine, des colons et même des fabricans indigènes, dans l'intérêt de tout le monde enfin, qu'elle n'arrive pas trop tard.

Quoi qu'il en soit, l'existence et les progrès de cette fabrication indigène attestent d'une manière bien frappante le besoin réel de sucre qui existait en France. Si la consommation de cette substance ne s'y est pas répandue autant qu'en Angleterre, ce n'est donc pas parce que les habitudes des deux pays étaient différentes; c'est uniquement parce que le régime français y mettait un obstacle dirimant, obstacle que la fabrication indigène n'a d'ailleurs levé qu'en partie. Faites que le sucre des tropiques arrive en abondance et à bas prix dans nos ports, et vous serez étonné de la facilité merveilleuse avec laquelle la consommation s'en étendra. On peut en juger par ce qui est arrivé en Angleterre depuis la réforme du tarif, en 1846. La surtaxe applicable aux sucres étrangers, bien que notablement réduite, n'a pas été supprimée, loin de là, puisqu'elle s'élève encore, sous l'empire de la loi nouvelle, à plus de 15 francs les 100 kilogrammes. Voyez pourtant quels ont été les résultats de cette réforme incomplète. La consommation totale de l'Angleterre, sucres coloniaux et sucres étrangers compris, s'est élevée d'une année à l'autre, pour les six premiers mois seulement, de 2,425,637 quintaux en 1846 à 2,944,643 quintaux en 1847, ce qui présente, pour la moitié d'une année seulement, une augmentation de 25.900,000 kilogrammes. Ajoutons qu'il a été mis en consommation, dans ce même intervalle de temps, 989,000 kilogrammes de sucré raffiné, tandis que, pour la période correspondante de l'année précédente, la mise en consommation n'avait été que de 27,750 kilogrammes. On voit avec quelle merveilleuse rapidité l'accroissement de la consommation a répondu à l'abaissement de la surtaxe. Et pourtant la loi anglaise est demeurée encore jusqu'à présent fort exclusive (1) : que n'aurait-on pas vu, si elle avait établi immédiatement un véritable régime d'égalité!

La consommation annuelle de l'Angleterre, tant en sucre colonial qu'en sucre étranger, s'élève aujourd'hui à plus de 300 millions de kilogrammes. C'est plus que le double de la consommation de la France, laquelle, déduction faite des réexportations, ne va pas à plus de 140 millions de kilogrammes, y compris le sucre indigène; mais c'est encore bien peu, relativement à ce qu'il serait possible d'obtenir sous un régime de droits égaux et modérés. Il ne serait pas difficile, pour la France, d'arriver promptement à des résultats fort supérieurs; mais, si elle veut en cela égaler ou surpasser l'Angleterre, il faut qu'elle aille dès l'abord beaucoup plus loin dans la voie des réductions à l'égard des

(1) En vertu de la loi de 1846, la réduction de la surtaxe doit être graduelle, de manière à ce qu'elle ait entièrement disparu après un terme de cinq ans.

sucres étrangers, car sa position le commande. Que l'on compare donc les immenses ressources des colonies anglaises avec la faible production des nôtres. La mise en consommation du sucre colonial, en Angleterre, a été, pour les premiers mois de 1847, de 116 millions de kilogrammes, ou 232 millions pour l'année entière; l'importation a même excédé de beaucoup la mise en consommation, et ne paraît pas devoir rester au-dessous de 285 millions. C'est plus que trois fois la production des colonies françaises, qui ne s'élève pas, en moyenne, à plus de 85 ou 90 millions par an. Si, malgré ces grandes ressources de ses colonies, l'Angleterre a sagement fait d'admettre les sucres étrangers, à plus forte raison devons-nous nous empresser de leur ouvrir toutes nos portes. Nous ne les ouvrirons jamais trop grandes.

Tout ce que nous venons de dire du sucre s'applique avec la même force aux autres denrées coloniales. La consommation du thé, du café, du cacao, est encore bien faible en France. Croirait-on que, dans un pays tel que le nôtre, il ne se consomme en café que 15 millions de kilogrammes par an? Il devrait s'en consommer au moins quatre fois davantage, car, si le goût du thé ne paraît pas aussi général en France qu'en Angleterre, en revanche le goût du café y est beaucoup plus répandu. C'est bien pis pour le cacao, dont nous n'avons consommé, en 1845, que 1,859,000 kilogrammes. Qui osera dire pourtant que l'usage du chocolat aurait de la peine à se propager dans notre pays? Pour le thé, il n'en faut point parler. La consommation n'en a pas excédé, en 1845, 149,473 kilogrammes. Ce n'est pas le cent cinquantième de la consommation anglaise, qui s'est élevée, en 1846, à plus de 23 millions de kilogrammes. Encore trouve-t-on cette consommation faible en Angleterre, où l'on propose déjà des mesures propres à la doubler. Pour toutes les autres denrées tropicales, cannelle, poivre, piment, gingembre, clous de girofle, etc., nous trouvons des résultats à peu de chose près pareils. Et pour tous ces produits c'est la même cause qui restreint la consommation; c'est l'exagération des droits en général, et, de plus, l'exagération des surtaxes, qui ont pour objet de réserver à nos faibles colonies un monopole abusif, qu'elles sont même incapables d'exploiter; c'est le désir immodéré, puéril, s'il faut le dire, de tirer de nos seules possessions des produits qu'elles n'ont pas ou dont elles n'ont que des quantités insignifiantes à nous offrir.

Si l'on veut voir jusqu'à quel point l'abaissement des droits, ou, plus généralement, l'abaissement des prix, peut influer sur la consommation de ces denrées, il faut consulter de nouveau l'expérience de l'Angleterre. Nous aimerions mieux prendre nos exemples en France; mais la France n'a malheureusement fait aucune expérience à cet égard. Le tarif actuel y a subsisté à peu près sans altération depuis 1816.

Voici d'abord un tableau qui montre comment et dans quelle me-

sure l'accroissement de la consommation du café, depuis le commencement du siècle, a répondu à l'abaissement du droit.

CONSOMMATION DU CAFÉ.

ANNÉES.	DROIT. La livre pesant.		QUANTITÉS consommées.	CONSOMMATION MOYENNE par tête (1).	
1801.	1 sh.	6 den.	750,861 liv.	0 liv.	1.99 onces.
1811.	0	7	6,390,122	0	8.12
1821.	1	0	7,327,263	0	8.01
1831.	0	6	21,842,264	1	5.49
1841.	0	6	27,298,322	1	7.55
1842.	0	4	28.519,646	1	8
1843.	0	4	29,979,404	1	9
1844.	0	4	31,352,882	1	10
1845.	0	4	34,318,095	1	12
1846.	0	4	36,781,391	1	13 1/4

L'influence des réductions successives de la taxe est tellement apparente dans ce tableau, qu'il serait superflu de la faire ressortir.

On trouve des résultats pour le moins aussi frappans en ce qui concerne le cacao. Voici un tableau qui indique les réductions de droits effectuées depuis 1820 et les progrès de la consommation qui en ont été la conséquence.

CONSOMMATION DU CACAO.

ANNÉES.	DROIT. La livre pesant.		QUANTITÉS consommées.
1820.	1 sh.	0 den.	276,321 liv.
1825.	0	6	247,251
1830.	0	6	425,382
1832.	0	2	1,150,193
1844.	0	2	2,590,528
1846.	0	2	2,962,327

On voit que, depuis 1820 jusqu'en 1825, la consommation du cacao, alors insignifiante, avait plutôt diminué qu'augmenté. Plus tard, sous l'influence de deux réductions successives du droit, elle s'élève rapidement, au point qu'elle est plus que décuplée dans un espace de vingt et un ans. Quelque énorme que soit cet accroissement, ce n'est pas encore peut-être la circonstance la plus saillante de ce tableau. Ce qu'il faut remarquer surtout, c'est qu'avant 1825 la consommation du cacao était presque nulle en Angleterre, en sorte qu'on aurait pu dire alors de cette denrée ce qu'on dit en France par rapport au thé, qu'elle n'entrait pas dans les habitudes du pays. Voilà pourtant que, sous l'empire

(1) Ce calcul de la consommation par tête se rapporte à la Grande-Bretagne seulement, non compris l'Irlande.

de droits plus modérés, bien que trop élevés encore, cette consommation se développe tout à coup au point d'égaler déjà, à peu de chose près, celle de la France, où l'usage du chocolat était répandu d'ancienne date. Elle ne tardera pas à la surpasser, car elle est progressive, tandis qu'en France elle est stationnaire depuis long-temps (1).

En ce qui concerne le thé, il est difficile de comparer la quotité du droit à diverses époques, parce qu'il n'a pas toujours été établi sur les mêmes bases. Jusqu'en 1831, c'était un droit *ad valorem*, qui avait été de 20 à 50 pour 100 en 1801, et qu'on avait élevé, en 1811, à 96 p. 100. Plus tard, le droit *ad valorem* fut converti en un droit fixe de 2 sh. 1 d. et 2 sh. 2 1/4 den. la livre. En somme pourtant, on peut dire que, depuis 30 ou 40 ans, le droit sur le thé a été plutôt exhaussé que réduit; mais d'autres circonstances ont compensé largement l'effet de ces aggravations du tarif. Autrefois le thé était monopolisé par la compagnie des Indes orientales, qui le vendait sur le marché de la métropole à très haut prix. Sous l'empire de ce régime, la consommation était demeurée à peu près stationnaire depuis 1801 jusqu'en 1820, n'excédant guère le chiffre de 20,000,000 liv. Après la suppression du monopole et l'introduction du commerce libre, les prix baissèrent d'une manière notable, et la consommation s'accrut rapidement.

Voici quelle a été cette consommation à trois époques différentes. On trouvera en regard l'indication des prix moyens.

ANNÉES.	PRIX MOYEN la livre de thé.			QUANTITÉS consommées.
1814-15.	3 sh.	8 den.	1/4	19,224,154 liv.
1831-32.	2	2	3/4	31,548,409
1846	1	4		46,728,208

Bien que dérivant de causes étrangères à la fixation du droit, l'abaissement des prix a toujours produit les mêmes effets, et cet exemple n'en vient pas moins confirmer les autres. C'est donc une vérité constante par rapport à toutes ces denrées, que, pour en étendre la consommation, il suffit d'arriver par un moyen quelconque à en modérer les prix. En tout cela, les habitudes d'un pays sont peu de chose; pour mieux dire, ces habitudes changent sous des régimes différens. Pourquoi l'usage du chocolat est-il si répandu en Espagne? Uniquement parce que l'Espagne a long-temps possédé les pays producteurs de cacao. Si l'usage du thé est plus général en Angleterre qu'en France, on peut dire de même que c'est parce que l'Angleterre a depuis long-temps des relations plus directes et plus fréquentes avec les pays producteurs de

(1) La mise en consommation du cacao a été pour la France, en 1845, de 1,859,300 kil. Ce chiffre répond exactement à la moyenne des cinq années antérieures, ce qui prouve qu'il n'y a pas de progrès.

thé; et ce qui le prouve, c'est qu'il se consomme, toute proportion gardée, encore plus de cette substance dans la Russie, qui a l'avantage de communiquer assez facilement par terre avec la Chine.

Qu'y a-t-il donc à faire en France pour propager l'usage de ces substances, au grand avantage des consommateurs et du fisc? Deux choses qui tendent exactement à la même fin; d'abord, ramener les droits dans des limites raisonnables, en les égalisant, puis augmenter les facilités du commerce, afin que l'aggravation des frais de transport ne vienne pas neutraliser l'effet de ces modérations du tarif. Nous sommes aujourd'hui si loin de la juste mesure, par rapport à toutes les denrées coloniales qu'il y a beaucoup à faire pour nous y ramener.

IX.

Il y a deux partis à prendre : ou supprimer immédiatement, et d'une manière absolue, toute distinction entre les provenances coloniales et les provenances étrangères, ou se contenter de réduire graduellement les surtaxes, afin de ménager les transitions. Lequel de ces deux partis est le meilleur?

Si nous nous trouvions en face d'une situation simple, comme celle où se trouvait l'Angleterre quand elle décréta la réduction des surtaxes, c'est-à-dire si nos colonies n'avaient affaire qu'aux producteurs étrangers, nous dirions que rien n'empêche d'opérer en ceci, comme en tout le reste, avec mesure et par réductions graduelles. Qu'importe, dirions-nous, que le bien se fasse un peu plus lentement, pourvu qu'il se fasse? Ces lenteurs mêmes sont salutaires, si elles peuvent nous épargner les perturbations que toute innovation trop brusque entraîne. Mais nous nous trouvons, au contraire, en face d'une situation très complexe qui appelle, selon nous, une solution plus immédiate et plus tranchée. Pendant que l'on hésite, pendant que l'on diffère, le sucre de betterave marche à grands pas vers l'envahissement total du marché français. Ce n'est pas seulement le présent qui souffre, l'avenir même est menacé, s'il n'est déjà, dans une certaine mesure, compromis. Il y a donc ici une puissante raison pour se hâter. D'un autre côté, cette concurrence même du sucre de betterave, qui s'attaque au principal produit de nos colonies, ne les a-t-elle pas déjà suffisamment préparées au régime nouveau qu'il s'agirait d'inaugurer? Dans leur situation actuelle, nos colonies supportent les inconvéniens de la concurrence sans jouir des avantages de la liberté. Leur émancipation commerciale devant être une conséquence naturelle et nécessaire de la suppression de leur monopole, elles auraient certainement plus à gagner qu'à perdre au changement. Nul danger d'ailleurs qu'elles soient embarrassées du placement de leurs sucres dans un temps où l'Angleterre et la France

augmenteraient leur consommation comme à l'envi. Quant au commerce de la métropole, sans perdre, comme on le suppose à tort, le débouché de nos colonies, qui grandirait pour certains articles, quoiqu'il pût s'amoindrir pour quelques autres, il gagnerait immédiatement de nouveaux et très importans débouchés dans les pays dont nous recevrions les produits.

En supposant qu'on s'arrête à ce parti, quel serait le taux des droits à établir? Sur le café, tant étranger que colonial, nous voudrions qu'on fixât dès à présent le droit à 30 francs les 100 kilogrammes, sans addition du décime de guerre, auquel il est bien temps de renoncer après trente-deux ans de paix. Comme les droits actuellement perçus ressortent, en moyenne, à environ 93 fr., il faudrait que la mise en consommation triplât pour que la recette, qui a été de 14,800,000 fr. en 1845, fût à peu près rétablie. Ce résultat serait atteint, selon nous, dès la première année, non-seulement parce que la consommation augmenterait en réalité, mais encore parce que la contrebande, qui est aujourd'hui très active sur cet article, serait immédiatement anéantie, et qu'en outre le café reprendrait une partie de la place que la chicorée lui ôte. En deux ou trois ans au plus, le chiffre des recettes de 1845 serait grandement dépassé. Sur le cacao, le droit, qui varie actuellement de 40 à 95 fr. les 100 kilogrammes, non compris le décime, serait réduit à 25 fr. net. La recette, qui a été d'un peu plus de 1 million en 1845, ne serait probablement rétablie que dans deux ou trois ans, car le cacao n'est pas un de ces articles dont la production puisse s'accroître instantanément au gré de la demande. Pour la première année, il y aurait donc une faible perte à subir; plus tard, le bénéfice serait sensible. Pour le thé, les droits varient aujourd'hui de 150 à 500 fr. les 100 kilogrammes; on y substituerait un chiffre unique de 60 fr. Par rapport à cet article, comme les recettes actuelles sont tout-à-fait insignifiantes (222,000 fr. en 1845), il n'y aurait qu'à gagner au changement. L'augmentation ne serait probablement pas aussi rapide que sur le café, mais elle serait progressive, et il ne faudrait pas désespérer de voir ce seul article payer au trésor public un tribut de 50 millions dans dix ans. Ce chiffre serait encore, après tout, fort modeste, puisqu'en Angleterre le produit du droit sur le thé s'élève dès à présent à plus de 125 millions par an. Sur toutes les autres denrées coloniales, sauf le sucre, comme, par exemple, la cannelle, le gingembre, les clous de girofle, le poivre, le piment, la vanille, le macis, les muscades, etc., on ferait des réductions proportionnelles. Le résultat immédiat ne serait peut-être que de rétablir les recettes à leur niveau actuel, mais avec la certitude d'une augmentation progressive et rapide dans l'avenir.

C'est, au reste, sur le sucre qu'il y aurait à obtenir des résultats immédiats et qui seraient merveilleux. Si l'on réduisait, par exemple, le droit à 35 fr. les 100 kilogrammes, sans addition de décime, et surtout sans distinction des provenances ni même des qualités, la consommation, favorisée tout à la fois par l'abaissement du prix et par le plus grand usage du thé, du café, du cacao, de toutes les substances enfin qui provoquent l'emploi du sucre, serait certainement plus que doublée en un an. Laissant en dehors la production du sucre indigène, que nous supposerions maintenue à son niveau actuel, nous pensons que la mise en consommation du sucre exotique, qui, déduction faite des exportations en raffinés, ne s'est pas élevée à 90 millions de kilogrammes en 1845, atteindrait certainement le chiffre de 200 millions. Alors la recette, qui n'a pas excédé 51 millions en 1845, serait immédiatement portée à 70 millions, et, comme la quotité du drawback sur les raffinés aurait été réduite dans la proportion de l'abaissement du droit perçu, le montant des restrictions à faire tomberait de 13,198,100 fr., chiffre de 1845, à environ 7 millions de francs. Le revenu final sur cet article, sans parler de l'économie à faire sur les frais de perception, s'élèverait donc d'environ 38 millions à 63, laissant ainsi au trésor, sur le seul article sucre, et dès la première année, un bénéfice net de 25 millions.

Ce résultat si beau serait encore peu de chose, toutefois, en comparaison de ceux que promettrait l'avenir. En moins de quatre ans, la France atteindrait sans peine le niveau de la consommation actuelle de l'Angleterre par tête d'habitant, ce qui, en comptant toujours le sucre indigène pour le chiffre actuel de sa production, élèverait l'importation du sucre de canne à plus de 300 millions de kilogrammes. A raison de 35 francs par quintal métrique, cette importation procurerait au trésor 105 millions de francs; et comme sur les autres denrées coloniales le produit se serait également accru dans l'intervalle, la recette sur l'ensemble du chapitre excéderait certainement alors 150 millions.

Arrêtons-nous un instant sur cette donnée. Voilà donc la recette sur le seul chapitre des denrées coloniales élevée à 150 millions dans quatre ans. Ce résultat nous paraît si peu douteux, que nous n'hésiterions pas à porter le chiffre beaucoup plus haut, s'il ne fallait en tout cela se tenir constamment au-dessous des prévisions légitimes. Comme le montant total des recettes de la douane n'a été que d'environ 152 millions en 1845 (1); comme, d'un autre côté, il y aurait, dans le système que nous proposons, des économies assez importantes à faire tant sur les restitutions de droits que sur les frais de perception, on voit que le seul

(1) Ce résultat a très peu varié pour les trois années que nous avons prises pour base de nos calculs, 1844, 1845 et 1846.

chapitre des denrées coloniales produirait plus que la douane ne perçoit aujourd'hui sur tout l'ensemble de nos importations. Si l'on ajoute à cela le produit des autres articles maintenus au tarif, produit que nous avons évalué plus haut à environ 90 millions, mais qui atteindrait sans peine le chiffre de 150 millions dans quatre ans, on trouvera qu'au bout de ce terme la recette totale de la douane s'élèverait pour le moins à 300 millions, c'est-à-dire à plus du double du revenu actuel. Tels sont les résultats que le gouvernement tient dans sa main, et qu'il peut réaliser quand il voudra, tout en améliorant sensiblement à d'autres égards la situation générale du pays.

C'est alors pourtant, au terme de ces quatre années, qu'il conviendrait de diminuer de nouveau, et d'une manière progressive, jusqu'à les réduire à néant, les droits que nous avons provisoirement maintenus sur les matières premières, telles que fontes, fers, cotons, laines, lins, chanvres, graines oléagineuses, etc., aussi bien que sur les denrées alimentaires, comme les céréales et les bestiaux. Les recettes pourraient donc commencer à s'affaiblir sur ces articles, car les droits descendraient bientôt à ce degré où ils cessent d'être largement productifs de revenu. Toutefois, comme les réductions ne seraient que graduelles, et comme, à mesure que le revenu faiblirait de ce côté, il continuerait à grossir sur les denrées coloniales, il serait facile de le maintenir, sur l'ensemble, à ce niveau de 300 millions qu'on aurait une fois atteint. Il ne faudrait certainement pas plus de dix ans pour que les seules denrées coloniales produisissent cette somme entière. Dans dix ans, en effet, la consommation du sucre de canne s'élèverait en France, en supposant toujours le droit à 35 francs, à 500 millions de kilogrammes pour le moins, ce qui donnerait déjà une recette de 175 millions. Les autres articles, café, thé, cacao, cannelle, poivre, piment, etc., produiraient sans peine le reste. On pourrait s'arrêter à ce dernier chiffre, en se fiant pour le reste à l'action du temps. Alors le moment serait venu de rayer définitivement du tarif tous les autres articles de quelque genre qu'ils soient, d'admettre en pleine franchise non-seulement les matières premières et les denrées alimentaires, mais encore les articles manufacturés, d'inaugurer enfin le régime d'une liberté parfaite.

Cependant le droit de 35 francs les 100 kilogrammes, auquel nous nous sommes arrêté, quoique fort inférieur au droit actuel, surtout si l'on considère que nous faisons disparaître à la fois les distinctions de provenances et les distinctions de qualités, paraîtra sans doute encore fort élevé. Il serait convenable de le fixer à ce taux pendant les premiers temps, de peur qu'une réduction trop forte au début n'occasionnât un mécompte au moins momentané dans les prévisions; mais, dans

la suite, il conviendrait peut-être de l'abaisser encore par degrés. Il faut se souvenir que le transport du sucre est ou doit être une des principales ressources de notre marine marchande. C'est d'ailleurs une substance très bienfaisante, très saine, et d'une utilité infinie pour les populations. Ainsi, dans l'intérêt des consommateurs aussi bien que dans l'intérêt de la marine, nous croyons qu'il conviendrait de réduire progressivement le droit à 25 francs le quintal métrique, peut-être même à 20 francs, selon que l'expérience aurait montré jusqu'où l'accroissement de la consommation répond assez exactement à la baisse des prix. Au taux de 25 francs, pour que la recette annuelle se maintînt au chiffre de 175 millions, il faudrait que la consommation s'élevât à 700 millions de kilogrammes par an. Il nous semble que ce résultat, quelque phénoménal qu'il doive paraître aujourd'hui, ne serait pas très difficile à obtenir. Arrêtons-nous toutefois au taux de 35 francs que nous avons d'abord admis. Il offrirait déjà une amélioration très notable dans le présent. Sachons réserver la part de l'avenir.

Douterait-on par hasard de la possibilité d'élever la consommation du sucre en France à 500 millions de kilog. dans dix ans? Ce serait pourtant encore bien peu, si l'on considère les usages si variés de cette substance et l'extension pour ainsi dire indéfinie dont la consommation est susceptible. En supposant que la population de la France fût encore dans dix ans ce qu'elle est aujourd'hui, ces 500 millions de kilogr. ne représenteraient qu'une consommation moyenne de 14 kilogrammes par tête. Or, les marins de la marine royale en Angleterre n'en consomment pas moins de 24 kilogrammes par tête et par an. On en distribue 17 kilogrammes aux pauvres détenus dans les *work-houses*. Si l'on en croit les rapports de quelques négocians anglais, entendus, au mois de mars 1847, dans l'enquête sur les lois de navigation, la consommation dans l'Australie anglaise ne serait pas moindre de 45 kilogrammes par tête et par an. Serait-il donc si téméraire de prétendre que la consommation moyenne de la population française pourrait, dans dix ans, atteindre à la moitié de celle de la population australienne? Or, dans ce cas, le chiffre que nous avons admis pour la consommation totale serait grandement dépassé.

Quant à la possibilité pour les pays producteurs de suffire à cette consommation croissante, elle est si bien constatée aujourd'hui, qu'il serait à peine utile de la démontrer. Nous n'ignorons pas les laborieux calculs que l'on a faits sur ce sujet et les conclusions sévères que l'on a prétendu en tirer; mais nous savons aussi tout ce que ces calculs ont de vain. Il est impossible, d'abord, de déterminer, nous ne dirons pas d'une manière exacte, mais seulement d'une manière raisonnablement approximative, le montant actuel de la production du sucre dans

le monde entier; et, quand on y réussirait, le chiffre de la production actuelle ne prouverait rien quant à la production possible. Qu'on veuille donc bien se souvenir que jusqu'ici la culture de la canne à sucre a été constamment découragée, dans les pays tropicaux, par l'incroyable obstination que l'Europe a mise à repousser ce produit, quand il ne venait pas exclusivement de quelques points déterminés. Si l'on considère que quelques portions fort restreintes du territoire français, exceptionnellement semées en betterave, plante qui ne contient que de faibles parties saccharines, ont produit l'année dernière 53 millions de kilogrammes de sucre, et même davantage en tenant compte des quantités fraudées, on pourra se faire une idée de la masse énorme que jetterait au besoin sur le marché de l'Europe un empire tel que le Brésil, si la culture de la canne y devenait, comme il est permis de s'y attendre, la principale culture du pays. Cependant le Brésil n'est pas à beaucoup près le seul pays sur lequel l'Europe puisse compter. Le doute n'est donc pas permis sur la possibilité d'un accroissement suffisant. L'est-il davantage sur la rapidité de cet accroissement? Les faits ont déjà répondu. Qu'avons-nous vu en Angleterre? En 1846, les droits sur les sucres étrangers sont réduits; aussitôt la consommation augmente dans une très forte proportion. Et non-seulement l'importation suit sans effort le progrès de cette consommation croissante, mais elle la devance de beaucoup, car, tandis que la consommation ne s'est accrue, dans les six premiers mois de 1847, comparativement aux six premiers mois de l'année précédente, que de 25,900,000 kilogrammes, l'importation s'est accrue de plus de 50 millions. Cinquante millions en six mois, c'est cent millions en un an. Pourtant il s'en faut de beaucoup que l'Angleterre ouvre ses portes toutes grandes aux importations du monde entier. Comment douter après cela de la possibilité, pour les pays producteurs, de livrer à la France 500 millions de kilogrammes dans dix ans?

Tout ceci suppose, comme on l'a vu, que les surtaxes seraient entièrement abolies, et qu'une égalité parfaite serait établie entre les provenances de nos colonies et celles des pays étrangers. Si l'on jugeait devoir adopter d'abord un régime de transition, les résultats obtenus seraient moins brillans, bien qu'il fût encore possible de réaliser de beaux avantages, pourvu qu'on eût soin de modérer beaucoup les surtaxes et de faire disparaître au moins les distinctions si mal à propos établies entre les divers pays étrangers. Dans ce cas, le droit pourrait demeurer fixé à 35 fr. les 100 kilogrammes sur les sucres étrangers, et on le réduirait à 30 fr. sur le sucre de nos colonies. Pour les autres denrées, on admettrait des différences proportionnelles, en procédant toujours par réductions sur les provenances des colonies plutôt que par aggravations sur les provenances étrangères. De cette manière, l'accroisse-

ment de la consommation serait le même que dans l'hypothèse précédente, et, à ce point de vue, nous n'avons rien à changer à nos calculs. Seulement la part du trésor public serait moins belle, bien que toujours fort supérieure à celle que lui fait le régime présent. Ce qu'il y aurait peut-être de plus fâcheux dans cette combinaison, c'est que la fabrication du sucre indigène, qui entrerait en partage du privilége colonial, continuerait probablement ses envahissemens, envahissemens aussi funestes aux intérêts agricoles qu'aux intérêts maritimes du pays. Si l'on ne peut pas, si l'on ne doit pas désirer la ruine de cette industrie, aujourd'hui qu'elle existe et que de grands capitaux y sont engagés, on doit désirer du moins qu'elle demeure renfermée dans ses limites présentes. On l'y contiendrait, selon toute apparence, avec un régime d'égalité parfaite, qui serait pourtant très favorable à l'écoulement des produits; mais en maintenant un privilége, si faible qu'il fût, nous craindrions que l'on n'y parvînt pas si sûrement. Et puis, n'est-ce donc rien que l'affaiblissement des recettes publiques, dans un temps où nos finances sont délabrées et où la question financière est précisément la clé de toutes les autres? Ce sont ces considérations, jointes à l'insuffisance notoire de la production de nos colonies, qui nous feraient repousser, par rapport aux marchandises qui nous occupent, tout régime de transition.

Il nous reste à jeter maintenant un coup d'œil général sur tout ce qui précède.

Le tarif simplifié tant par la suppression totale des droits à l'exportation que par une large réduction du nombre des articles taxés à l'importation; les matières premières mises à la portée de l'industrie et les objets de consommation usuels à la portée du peuple; la position de notre marine marchande améliorée et son rôle agrandi, non-seulement par l'abaissement du prix de tous les matériaux de construction des navires, mais encore et surtout par un énorme accroissement des élémens du fret; les recettes de la douane augmentées de 30 à 35 millions dès la première année et plus que doublées en quatre ans; nos finances rétablies, et par là toutes les améliorations intérieures rendues possibles : tels seraient les résultats généraux de la réforme dont nous venons de dérouler le tableau. Et tout cela peut être obtenu sans effort, sans crise, sans aucune perturbation fâcheuse, disons même sans qu'aucun intérêt existant ait à souffrir.

Que cette réforme doive être favorable, en effet, à l'industrie, au commerce et à l'agriculture, c'est ce que nous avions tâché de prouver d'avance dans les études auxquelles nous nous sommes livré précédemment. Tout le monde ne l'avouera pas, sans doute; nous espérons toutefois que les esprits non prévenus le reconnaîtront dès à présent;

les autres seront bien forcés de se rendre tôt ou tard à l'évidence. Quoi qu'il en soit, nous désirons au moins que notre pensée sur ce point soit bien comprise. Ce que nous disons, ce n'est pas seulement que nos grandes industries ne recevraient de cette réforme aucune atteinte fâcheuse : nous affirmons hautement qu'elles y puiseraient une vie nouvelle, qu'elles y trouveraient des élémens de force et de grandeur qui leur manquent dans leur état présent, en un mot, qu'elles passeraient presque toutes de l'état d'atonie ou de langueur où elles se trouvent à un état de vigueur et de prospérité. Quant à la marine, les avantages qui ressortiraient pour elle des mesures proposées sont tellement frappans, qu'il serait à peine utile d'insister sur ce sujet. Au reste, c'est sur l'accroissement considérable des recettes de la douane que nous voulions, avant tout, appeler l'attention. Loin d'exagérer cet accroissement inévitable, répétons-le, nous l'avons plutôt amoindri. Or, il faut se souvenir sans cesse que dans ces mots, *accroissement notable des recettes publiques*, sont comprises en germe la réforme postale, la réforme de notre système d'impôt et toutes les améliorations positives que le pays réclame depuis long-temps.

Il va sans dire que tous les calculs que nous avons faits sur l'accroissement probable de ces recettes supposent un temps de calme; ils seraient nécessairement démentis dans un temps de crise et d'agitation politique comme celui que nous traversons en ce moment. Est-ce à dire pour cela qu'il faille renoncer aujourd'hui à effectuer une telle réforme? Au contraire, c'est une raison de plus pour l'entreprendre sans tarder. Si le résultat ne se manifeste pas, pour l'année courante, par une augmentation positive du revenu public, il se fera sentir du moins par une atténuation du déficit inévitable dont la crise actuelle nous menace.

CHARLES COQUELIN.

PUYLAURENS.

TROISIÈME PARTIE.[1]

X.

En peu de jours, la cour de Monsieur était devenue considérable à Orléans; mais elle ne brillait pas par la qualité. Les aventuriers y dominaient. Le prince souffrait que des inconnus prissent toutes sortes de libertés avec lui; les uns se disaient ses domestiques, les autres ses protégés ou ses amis. Il eut bientôt douze barbiers, vingt tailleurs, autant de chapeliers, et un si grand nombre de marmitons, qu'il n'aurait pu les compter. Monsieur faisait bonne chère et dormait d'aussi bon cœur que si le cardinal l'eût oublié. Il raillait fort le roi sur ses fainéantises, car dans ce moment Louis XIII consacrait ses journées à faire des confitures et jouer du tambour, ce qui n'empêcha pas Monsieur de perdre une semaine entière à s'instruire dans l'art du cordier. M. de la Valette, qui lui apporta des ordres du roi, trouva Gaston un paquet de chanvre à la main, tandis que Du Boulay tournait la roue. M. de la Valette ne pouvait s'empêcher de sourire; mais le prince sut profiter de la situation où il s'était laissé surprendre.

— Vous voyez, dit-il, que je ne songe point à incendier le royaume. Les usurpateurs n'ont pas coutume d'apprendre des métiers; si Jean-Louis de Fiesque avait eu le goût de faire des cordes, il n'aurait point

(1) Voyez les livraisons des 15 mai et 1er juin.

mis le gouvernement de Gênes à deux doigts de sa perte. Permettez que je noue ensemble mes trois cordons, et je suis prêt à vous entendre.

M. de la Valette exposa en termes mesurés le sujet de sa commission. Le roi, dit-il, avait toujours pour Monsieur la tendresse d'un bon frère, et le priait de revenir à la cour, lui promettant qu'il y trouverait tous les agrémens et honneurs qu'il y pourrait désirer. La seule condition que le roi fît à l'accommodement était de renvoyer deux ou trois confidens qui abusaient de l'amitié du prince et lui donnaient de mauvais conseils.

— J'ai reçu l'ordre, ajouta M. de la Valette, de solliciter le renvoi de MM. Puylaurens et Le Coigneux; mais le roi consentirait à laisser le premier à votre altesse, en considération de la grande amitié...

— C'est-à-dire, interrompit Monsieur, en considération des petits offices qu'il peut rendre en trahissant mes secrets, car nous savons que le cardinal n'a pas renoncé à lui faire remplir cet honorable emploi. Dites donc à votre maître qu'il a perdu l'esprit de nous venir encore parler de cela. Dites-lui que je suis au désespoir de lui voir assez de crédit pour m'enlever l'amitié de mon frère, et que je méprise également ses menaces, ses avances et ses faux semblans de réconciliation.

Après le départ de l'envoyé, les choses commencèrent à prendre une tournure fort grave. Le duc d'Elbeuf, gouverneur de la province de Picardie, envoya secrètement promettre à la reine-mère de se prononcer pour Monsieur. Le duc de Bellegarde, gouverneur de la Bourgogne, offrit à Gaston d'Orléans de le recevoir à Dijon. L'abbé d'Elbeine, neveu de l'évêque d'Albi, revint dans le même temps du Languedoc, où il avait obtenu de bonnes paroles de M. de Montmorency, gouverneur de cette province. Le duc Charles de Guise ouvrait aux rebelles les portes de la Provence. Le cardinal s'était fait des ennemis de ces grands personnages. Jusqu'au 11 mars, les promesses, les offres de service, les témoignages d'affection et les encouragemens arrivèrent à Orléans de toutes parts. Monsieur en mettait son chapeau encore plus sur l'oreille qu'à l'ordinaire, et s'exerçait à commander dans les parades militaires. Le capitaine La Pistole lui-même se croyait en passe de devenir conseiller d'état.

Le 12 mars, la cabale reçut le manifeste dans lequel Monsieur était déclaré destitué de son apanage. Le Coigneux y était accusé de rébellion, et l'on y qualifiait Puylaurens de traître. La nouvelle vint en même temps que six mille hommes de troupes, suivis du roi en personne, marchaient sur Orléans. La résistance étant impossible, on ne saurait blâmer Gaston d'avoir pris la fuite; il eût mieux fait seulement de ne point laisser voir sa frayeur et de ne pas partir sans avoir achevé sa toilette, car il monta à cheval à demi vêtu, et ses chausses ne le

rattrapèrent qu'à cinq lieues d'Orléans. Peu de jours après, Monsieur et ses amis arrivèrent à Nancy.

La famille régnante de Lorraine, qui était peu connue en France, se composait de cinq personnes fort différentes de figure et de caractère. Le duc Charles IV, irrésolu et souple, avec le regard en dessous et la parole mielleuse, réunissait tous les défauts nécessaires pour faire un cardinal de ce temps-là, où les princes de l'église furent souvent voués au temporel et volontiers enclins à la galanterie. Le cardinal de Lorraine, son frère, évêque de Toul, homme fier, courageux et magnifique, aurait fait un prince régnant de bonne mine. Mme l'abbesse de Remiremont, leur tante, femme d'un esprit pénétrant, douée de talens superflus au couvent, eût porté remarquablement une couronne. La princesse Marguerite, sœur du duc, jeune fille douce, pieuse, naïve et d'un esprit un peu court, eût fait une abbesse intéressante; cependant, avec ses dix-huit ans, sa fleur de beauté, son humeur aimable et facile, on ne pouvait, en la voyant, souhaiter d'ensevelir tant de grace sous le voile. Ses vertus étaient de mise dans toutes les conditions, et le mariage lui convenait d'autant mieux, que ses yeux pleins de candeur étaient garans du bonheur de son époux; aussi Gaston d'Orléans devint-il amoureux de cette princesse dès le premier jour qu'il la vit.

La cinquième personne de la famille, Mme de Phalsbourg, sœur aînée de la princesse Marguerite, était une femme extraordinaire. Il n'y eut jamais de cœur plus indéchiffrable. Veuve à vingt-cinq ans et lasse du mariage, elle goûtait avec passion le bonheur d'être libre, et ne voulait s'en départir pour rien au monde. De peur que ses galans ne lui fissent perdre un temps précieux, elle leur épargnait la moitié du chemin. Lorsqu'elle s'était compromise pour un de ses adorateurs, elle rachetait cela bien vite par un coup de tête en faveur d'un autre. Tout en elle semblait imprévu, mais était en réalité prémédité et rempli de mystère; on trouverait peut-être l'explication de cette énigme vivante en rapportant ses actions, ses mouvemens, ses sentimens et ses moindres pensées à l'exercice bien résolu de son indépendance. Chercher à lui plaire avec trop d'efforts, n'était-ce pas attenter à cette indépendance jalouse, dicter insolemment à son cœur, gêner son choix, et par conséquent donner ombrage à sa défiance? De là vient que ceux qui s'imaginèrent avoir le plus de titres à ses bonnes graces n'en reçurent que des mépris. D'autres, en lui voyant des manières libres avec les hommes, voulurent en prendre avantage sur sa personne, et demeurèrent stupéfaits d'être repoussés, car jamais femme n'a donné tant de soufflets en sa vie. L'amant favorisé qui eût tenté de la retenir, lorsqu'elle lui échappait, serait devenu son plus mortel ennemi, un ingrat abusant de ses bontés pour faire le tyran. S'il convenait à cette princesse de conserver un ancien ami, tout en rendant justice au mérite

d'un nouveau, il aurait été inconcevable, selon elle, que le nouveau s'avisât de vouloir chasser l'ancien, ou que le premier osât témoigner du dépit de voir arriver le second. Par malheur, les femmes de cette sorte plaisent terriblement.

Le jour même de l'arrivée de Monsieur à Nancy, le duc de Lorraine donna le gala et la comédie. Gaston fut traité avec des honneurs infinis, et, en sa qualité de favori, Puylaurens en reçut une large part. Les nœuds d'épée, les cadeaux de toutes sortes et les témoignages d'estime lui firent connaître le prix qu'on attachait à son influence sur l'esprit du prince. On n'avait pas besoin de tant de frais, car l'impression que la princesse Marguerite produisit sur le cœur de Monsieur fut très vive, et on lut bientôt dans les yeux du frère de Louis XIII que le mariage était résolu.

L'abbesse de Remiremont, qui avait parachevé l'éducation de la princesse Marguerite, permit à sa nièce de se divertir, vu la solennité de l'occasion, et racheta les dissipations de son élève en faisant un carême plus austère. Chaque jour était marqué par quelque plaisir, et la cour y prenait d'autant plus de goût que le but de ces amusemens convenait à tout le monde. Un envoyé de France vint troubler un peu les fêtes en intimant à Monsieur la défense, de la part du roi, de s'allier à la maison de Lorraine. Gaston répondit qu'il ne se marierait point sans avoir l'approbation de la reine sa mère, et que, cette princesse étant prisonnière à Compiègne, le roi n'avait rien à craindre. Après le départ de l'envoyé, il ne fut plus parlé de mariage qu'entre les contractans, le président Le Coigneux et Puylaurens. Trois mois s'écoulèrent ainsi au milieu des divertissemens, et le cardinal disait que Monsieur noyait son courroux dans les confitures de Bar.

Gaston d'Orléans faisait l'amour un peu à la façon du roi son frère, en entretenant sa belle de chevaux, de fortifications, de cordons de chanvre et de l'art de dresser les faucons à voler la corneille. Ce n'était pas de leur père que ces princes avaient appris ces recettes de galanterie. Senantes et Charnizay, gentilshommes de Monsieur, employaient tous les matins une grande heure à lui rajuster sa chemise et ses habits, de sorte que le fiancé arrivait au palais ducal en assez bon état; mais on avait toutes les peines du monde à obtenir qu'il changeât de toilette pour le soir. Avec un peu de complaisance, on trouvait que ce désordre était du bel air. L'enjouement de Monsieur, ses vingt-trois ans et sa qualité d'altesse faisaient le reste. Aux approches de l'été, les divertissemens se ralentirent. L'abbesse de Remiremont et le cardinal de Lorraine philosophaient avec Le Coigneux. La duchesse de Lorraine recevait les dames, et Puylaurens jouait au jeu enfantin des *onchets* avec la princesse de Phalsbourg, tandis que Monsieur contait fleurette à sa prétendue. Ce fut alors que le bruit courut d'un projet de mariage entre Puylaurens et Mme de

Phalsbourg. Cependant un motif puissant obligeait notre héros à demeurer sur la réserve avec cette princesse; elle aimait un jeune margrave de l'autre rive du Rhin, personnage ridicule et honnêtement laid, qui s'endormait en compagnie et obsédait sa maîtresse par une assiduité indiscrète. Il ne bougeait d'auprès d'elle, fermait ses gros yeux pendant les parties d'onchets et se réveillait aussitôt qu'on laissait le jeu pour la conversation. La princesse la plus brillante et la plus recherchée s'était jetée à la tête de ce grotesque personnage, et cette dépravation du goût inspirait à Puylaurens une froideur invincible.

Un soir que le salon de la duchesse représentait le tableau accoutumé, le margrave vint à l'ordinaire s'endormir à côté du guéridon où sa maîtresse jouait aux onchets. Mme de Phalsbourg ayant tiré du jeu, avec dextérité, la pièce qu'on nomme cavalier, voulut gager que Puylaurens ne prendrait point la *reine*, et il la manqua en effet.

— Quoi! dit Mme de Phalsbourg, vous ne savez pas enlever la reine comme moi le cavalier? Ne voyez-vous pas que ces pions, croisés et enchevêtrés, sont les embarras d'où elle veut qu'on la dégage? Et ce lourd souverain qui dort à côté d'elle d'un air sot et débonnaire, ne voyez-vous pas qu'il est incapable de la retenir au milieu de ces épines? Puisque vous n'allez point au secours de cette infortunée, ce sera donc moi qui vous apprendrai le moyen simple de la délivrer.

Mme de Phalsbourg enleva brusquement le personnage de la reine et fit remuer les pions, ce qui est, comme on sait, perdre au noble jeu des onchets.

— J'ai perdu la partie, dit-elle en riant; mais les ennuis sont dissipés, la reine est hors d'affaire, et le lourd souverain s'éveille trop tard pour la retenir.

Le lendemain, Puylaurens se rendit au palais de Phalsbourg, et personne assurément n'y eût manqué à sa place. La princesse était seule dans ses petits appartemens. Elle parut émue en voyant le confident de Monsieur, et, après lui avoir indiqué de la main une place à côté d'elle sur un sofa, elle demeura interdite.

— Je suis heureux, lui dit Puylaurens, de voir la reine des onchets débarrassée de tous ces pions incommodes qui se croisaient autour d'elle. On peut enfin savoir ce qu'elle pense et l'aborder librement.

— Que lui importe, répondit la princesse, si le cavalier est en ivoire?

— Eh! madame, dit Puylaurens en prenant la main de Mme de Phalsbourg, pouvait-il être autrement, tant que le roi des onchets dormait entre la princesse et lui? Ce ne sont pas les petits empêchemens qui l'ont retenu, on en vient toujours à bout; mais, quand un prince occupe la place, le cavalier fait sagement d'être d'ivoire pour ne point se brûler à la chandelle. Aujourd'hui, c'est autre chose : l'étoile du margrave paraît à son déclin. Souffrez que je saisisse l'occasion de succéder

à ce lourd souverain et de prendre une couronne si belle et si enviée. Dites un mot, et le cavalier se transformera si bien, que nul monarque de la terre ne sera prompt, ardent et apte à régner comme ce personnage d'ivoire.

Il n'était pas besoin de dérober, comme Prométhée, le feu de Jupiter pour animer le cavalier du jeu d'onchets; un baiser de la princesse suffisait, et Puylaurens eut bientôt sujet de croire que l'étoile du margrave était tombée fort bas au-dessous de l'horizon. Cependant le premier mot que prononça Mme de Phalsbourg, en revenant de son trouble, frappa singulièrement notre héros: — Voilà donc notre mariage manqué! dit-elle.

A force de questions, Puylaurens obtint l'explication de ces paroles étranges.

— Il est juste, lui dit Mme de Phalsbourg, que vous connaissiez le fond de ma pensée : sachez que j'ai une peur effroyable d'un second mariage. Vous me plaisiez depuis long-temps, et depuis hier je vous aime. Le duc mon frère a de l'amitié pour vous; la protection de Monsieur serait d'ailleurs toute-puissante sur son esprit; si donc vous aviez procédé officiellement et demandé ma main, j'aurais eu bien de la peine à ne point céder, étant sollicitée de tant de côtés à la fois. Aujourd'hui tout est changé. Me voici votre maîtresse par un coup de tête. Vous n'avez plus besoin des sacremens, et on y regarde à deux fois à épouser une personne qui se conduit avec tant de légèreté. De là vient que j'ai agi à dessein en extravagante. J'évite ainsi la chose que je redoute le plus au monde; mais, comme il faut toujours tomber d'un danger dans l'autre, j'ai maintenant une crainte plus grande : vous allez peut-être me mépriser et me faire repentir de ma folie et de ma franchise. J'en serais au désespoir, car ma répugnance pour le mariage ne m'empêche pas de souhaiter que vous vous attachiez à moi. Réfléchissez à tout ceci, et, si l'étrangeté de ma conduite et de mes idées ne vous inspire point d'effroi, je compterai beaucoup sur le temps pour regagner votre estime. Faites que mon incertitude ne dure pas long-temps, et dites-moi ce soir, en jouant aux onchets, ce que vous pensez de moi, et quelles suites vous voulez donner à ce qui vient de se passer entre nous. Quel que soit votre arrêt, je le subirai comme une juste conséquence de ma folie.

En quittant la princesse, Puylaurens était en proie à des sentimens opposés. Cette révélation singulière était-elle un système déjà mis en pratique plus d'une fois pour déguiser le goût de la galanterie par des idées bizarres, ou bien était-ce pour Puylaurens seul que la belle avait eu cette imagination fantasque? Dans la première hypothèse, on courait le risque de s'attacher à une créature capable de faire payer cher quelques jours de bonheur; dans la seconde, Puylaurens avait lieu de

se croire distingué par-dessus les autres amans, et destiné à une place privilégiée; la réflexion l'entraînait d'un côté, l'amour et la vanité de l'autre.

Le soir, au cercle du palais ducal, lorsque le margrave se fut assoupi, Mme de Phalsbourg jeta les onchets sur la table, à l'exception du cavalier, qu'elle souleva en l'air d'une main tremblante.

— Prenez-le, dit-elle à Puylaurens, et décidez vous-même s'il doit ou non se retirer du jeu.

— Le cavalier, répondit Antoine de L'Age, est préparé à tout événement; il sera malheureux, s'il le faut, mais il ne reculera pas.

Et Puylaurens lança sur la table le petit personnage d'ivoire, qui alla tomber au plus fort de la mêlée.

XI.

Il faut admirer la prudence de ceux qui pèsent le pour et le contre d'une affaire de cœur, et savent retenir leurs sentimens s'ils prévoient des embarras ou des dangers. La plupart des jeunes gens n'ont pas tant de sagesse. Quand la passion les possède, ils calculent dans son intérêt et non dans le leur. Elle dispose de leur fortune et les mène où il lui plaît, souvent à leur perte. Puylaurens, captivé par les charmes de Mme de Phalsbourg, se livra si entièrement à sa folie, qu'il oublia les persécutions du cardinal et les motifs qui l'avaient amené en Lorraine. Quant au margrave supplanté, il avait repassé le Rhin, et se consolait à chasser dans la Forêt-Noire. Mme de Phalsbourg désirait la conclusion du mariage de sa jeune sœur avec Monsieur; Puylaurens donna donc tous ses soins à cette affaire.

Ce mariage fut convenu, et les accordailles se firent pendant une promenade de la cour dans les montagnes de Lorraine et les plus beaux sites qui soient en France. Antoine de L'Age, matin et soir auprès de sa maîtresse, voyait son ivresse partagée. Il répétait souvent à Mme de Phalsbourg au milieu des paysages les plus charmans : « Nous ne retrouverons jamais des heures si douces. Cela n'arrive qu'une fois dans la vie. » Ce moment de leurs amours s'écoulait dans un monde fait pour eux et comme étranger au reste de leur existence. Ils y sentaient une faveur particulière du ciel, et, quand ils avaient passé de longues heures à parcourir les sentiers, Puylaurens disait à part lui en regardant la princesse : « Tu m'abandonneras un jour; mais je te défie d'oublier le temps de notre séjour dans ce pays. »

Tandis que Monsieur et son confident faisaient l'amour dans les montagnes, Louis XIII avait résolu l'envahissement de la Lorraine. Le maréchal de La Force s'avançait en Champagne à la tête d'une armée. Puylaurens était gibier du roi, et la chasse allait commencer. Gaston

d'Orléans ne pouvait plus rester parmi des princes qu'il exposait à une ruine complète. Il partit de Nancy, après avoir épousé secrètement la princesse Marguerite, et fort triste de laisser derrière lui sa jeune femme. Dans les dernières heures qui précédèrent la séparation, Mme de Phalsbourg témoigna sa douleur avec l'emportement d'une ame profondément touchée. Il n'eût tenu qu'à Puylaurens de réfléchir sur la vanité des sermens amoureux, en remarquant que la princesse se servait des mêmes expressions que Mme de Chevreuse; mais on n'aurait plus qu'à se faire chartreux, si on pouvait douter des larmes d'une personne aimée. Le cœur d'Antoine de L'Age se brisa lorsqu'il monta en carrosse avec Monsieur. En arrivant à Bruxelles, ils y retrouvèrent la reine-mère, qui s'était échappée du château de Compiègne. Marie de Médicis pleura en embrassant son fils préféré. L'infante d'Espagne reçut les illustres exilés avec tous les honneurs imaginables, et on se consola un peu en maugréant contre le cardinal et en se préparant à la guerre.

Cependant Puylaurens recevait quantité de lettres de Mme de Phalsbourg; la princesse lui rendait compte fidèlement de ses moindres pensées. Elle parlait avec des regrets profonds de leur bonheur passé; les expressions de son amour devenaient plus passionnées à chaque nouveau courrier; il semblait que le temps de la séparation dût servir à ces amans à mieux connaître combien ils s'aimaient, et que ces contrariétés dussent amener plus tard un redoublement favorable dans leurs sentimens. Mme de Phalsbourg écrivit une lettre datée des montagnes de Lorraine. Elle avait voulu revoir ces lieux enchanteurs; c'était là qu'elle sentait sa tendresse avec plus de vivacité. Puylaurens apprit de la main de la princesse elle-même qu'un neveu du comte de Guastalla se mettait sur rangs pour l'épouser; « mais, n'ayant pas fait cette folie pour vous, disait-elle, ne craignez pas que je la fasse pour un autre. »

Le jour même où il reçut cette lettre, Puylaurens rencontra le margrave qu'il avait supplanté. Ce jeune homme venait s'assoupir au cercle de l'infante comme à la cour de Lorraine. Aussitôt qu'il aperçut M. de L'Age, il courut à lui et l'aborda de l'air d'un homme sans rancune.

— Eh bien! mon cher ami, dit-il, nous voilà tous deux au même point: vous avez pris ma place, un autre vous succède; mais aussi pourquoi vous éloignez-vous de votre maîtresse? Avec une femme comme elle, c'était abdiquer.

— Je ne vous comprends pas, répondit Puylaurens avec un saisissement mortel.

— Quoi! reprit le margrave, se peut-il que vous ignoriez une chose qui est aujourd'hui un bruit public? Je vais vous mettre au fait en peu de mots. Vous savez que le neveu du comte de Guastalla s'était pré-

senté officiellement comme prétendant à la main de la princesse? Il était appuyé du duc Charles, qui voudrait voir sa sœur se remarier. Mme de Phalsbourg, importunée par les sollicitations de sa famille, a imaginé de trancher dans le vif, en prenant tout à coup pour amant celui qu'on lui voulait donner pour mari. Elle a enlevé ce jeune seigneur un beau soir et l'a conduit dans les montagnes, où ils ont passé une semaine en tête à tête, comme deux tourtereaux. Voici une lettre de Nancy qui me raconte cette aventure.

Le margrave tira de sa poche une lettre où se trouvait en effet toute l'historiette. Malgré les éblouissemens qui lui troublaient la vue, Puylaurens fit bonne contenance, et lut jusqu'au bout la relation circonstanciée de son infortune.

— Du reste, reprit le margrave en riant, cette affaire m'a surpris moins qu'un autre, car c'est, à peu de chose près, ma propre histoire. J'étais venu en Lorraine, l'an passé, avec les mêmes desseins que ce comte italien. Mme de Phalsbourg me prit à part un soir et me déroula tout un système fort beau qu'elle a imaginé sur la question du mariage et sur les moyens à son usage d'éviter cet écueil si redouté. Elle se donna brusquement à moi pour échapper à l'enchaînement conjugal, en soupirant du tort qu'elle se faisait dans mon esprit et en se promettant bien de regagner mon estime à force de constance. Ses craintes étaient inutiles; je ne lui avais point retiré mon estime; c'est aujourd'hui que je me vois contraint à la lui refuser.

La déception était deux fois accablante. Les aventures du margrave et du comte italien étaient des copies de celle de Puylaurens. L'échafaudage des espérances et des illusions tombait en poussière, et l'amant trahi comprenait le véritable sens de cette phrase d'une lettre de la princesse : « Tout ce qui s'est passé dans ce séjour est gravé dans mon cœur. » Ces mots allaient à deux adresses. On pouvait les envoyer au comte de Guastalla aussi bien qu'à son prédécesseur, et, pour être sincère, la princesse n'aurait eu besoin que d'y ajouter seulement cette parenthèse : (sans distinction de personnes). L'éternelle fidélité de Mme de Phalsbourg avait duré deux mois!

M. de L'Age le père, ayant beaucoup vécu dans les cours, avait souvent redit à son fils qu'il devait être préparé à toutes les déceptions et à tous les abandons de la part de deux sortes de personnes, les princes et les femmes. Dans son dépit, Puylaurens donna raison au précepte de son père sur le second point, mais non sur le premier, car il n'avait reçu de Monsieur que des preuves d'une amitié constante et poussée jusqu'à la grandeur d'ame. On verra plus tard qu'il lui fallut prendre le rebours de ses opinions, puisque les princes l'abandonnèrent cruellement et que le dévouement d'une femme lui sauva la vie. La philosophie et les préceptes sont de belles choses dans la spéculation, mais,

au moment où on les appelle à soi, ils sont d'un faible secours. Le pauvre Puylaurens fut si remué par cette triste découverte, qu'il en tomba malade. Après quatre jours de fièvre, il voulut accabler de reproches la perfide, et il écrivit à cet effet une demi-douzaine de lettres qu'il finit par jeter au feu en se décidant à garder le silence. Comme l'ordinaire de Lorraine continuait à lui apporter des épîtres passionnées dont chaque parole était un mensonge, le dégoût et le mépris lui prêtèrent un secours salutaire, et la princesse contribua fort à le guérir par les expressions mêmes de sa tendresse.

Le capitaine La Pistole entra un matin dans la chambre de Puylaurens.

— Monsieur, lui dit-il, j'ai déniché dans un cabaret un envoyé secret de France qui va demander à vous parler. J'ai vu cette figure-là parmi les gens de M. le cardinal, à Ruel. Ne vous y fiez pas; ce pourrait bien être un assassin. Il prétend avoir deux mots à vous dire de la part d'une nièce de son éminence.

— Une nièce! s'écria Puylaurens; c'est Mlle de Pont-Château. Cherche-moi bien vite cet envoyé et conduis-le devant moi.

Un cœur encore saignant de sa blessure est bien plus facile à toucher que celui dont l'amour s'est éloigné depuis long-temps. Le souvenir de son amie d'enfance se réveilla dans l'esprit de notre héros. La passion trompée ne demandait qu'un autre objet plus digne d'elle pour se ranimer. Toutes ses espérances se tournèrent à la fois vers l'image naïve de cette jeune fille, qui pensait assez à un ancien ami pour envoyer un de ses domestiques le chercher si loin. Que de peines avait dû prendre la pauvre enfant, que de combats elle avait dû éprouver avant de se résoudre à une démarche si imprudente! En un moment, l'imagination du jeune homme brûla de mille feux, et il se donnait à lui-même l'absolution de son infidélité avec une complaisance admirable. Puylaurens tremblait que ce vaurien de La Pistole ne lui eût fait un conte. Il fut bientôt rassuré en voyant entrer chez lui le capitaine, accompagné de son agent déguisé. C'était, en effet, un domestique de Ruel.

— Monsieur le marquis, dit cet homme, je vous suis envoyé par Mlle de Pont-Château pour vous dire ces mots seulement : Vous avez donné à la nièce de M. le cardinal une bague en signe d'amitié, et il a été convenu que cette bague vous serait rendue, si vous changiez de sentimens. Mademoiselle, ayant appris par la renommée vos amours avec la princesse de Phalsbourg, vous rend votre présent et vous dégage de vos sermens pour le repos de votre conscience.

XII.

La guerre civile de 1632 a été tant de fois écrite, que nous n'avons garde de la raconter ici. Nous en dirons seulement un épisode particulier. Au printemps, la petite armée de Monsieur se trouva prête à entrer en campagne. Elle se composait de cinq mille cavaliers de bonnes troupes, tant Français que Croates. Quant aux compagnies de Napolitains, elles comptaient plus d'aventuriers, de pillards et de poltrons que de véritables soldats.

Pour ne point rester en arrière avec le cardinal, Gaston d'Orléans publia un manifeste où il le déclara perturbateur du repos public, persécuteur des honnêtes gens et tyran insupportable à la France entière.

Au mois de juin, Monsieur passa sur le sol français par la petite ville d'Andelot, d'où le manifeste fut daté. Son armée descendit lentement en Bourgogne, où le duc d'Elbeuf ramassa quelques troupes; elle traversa ensuite le Gévaudan, une partie de la Provence, et se dirigea sur le centre du Languedoc, où l'attendait le duc de Montmorency. Pendant ce temps-là, le roi avait mis sur pied trois armées différentes: l'une, commandée par M. d'Effiat, surveillait la Lorraine pour s'opposer aux envois de troupes; la seconde, sous les ordres du maréchal de La Force, suivit les rebelles jusqu'à Beaucaire; la troisième, commandée par M. de Schomberg, marcha au-devant de l'ennemi par Limoges et Albi. Le roi vint attendre l'événement à Lyon, accompagné d'une petite cour de favoris ennuyés et de joueurs de guitare, tandis que M. le cardinal, menant avec lui la reine et tous les grands seigneurs, descendait vers Angoulême et Bordeaux en équipage de monarque.

M. de Montmorency avait le visage, les airs, le geste et toutes les apparences d'un grand capitaine; il ne lui en manquait que le génie. Son regard fier annonçait une ame héroïque. A le voir agir, manier ses armes et son cheval, il était impossible de ne pas le prendre pour un homme appelé à commander; mais, aussitôt qu'il ouvrait la bouche, on était saisi d'étonnement en découvrant le vide de cette belle figure, qui se mettait à balbutier, parlant avec une incohérence incroyable, demeurant court à chaque phrase et suppléant au mot qui lui manquait par des mouvemens de bras. On avait souvent peine à s'empêcher de rire, tant la première impression différait de la seconde. Ce noble seigneur montrait sa générosité et son courage, qui sont si nécessaires à un conspirateur, de façon à ravir l'imagination. Il poussa ces deux vertus jusqu'à la folie; la première lui donna un ascendant considérable sur le peuple, la seconde causa sa mort. M. de Montmorency fut un héros par son caractère, mais par son esprit il demeura au-dessous du commun. L'exaltation insensée de son orgueil ne lui permet-

tant pas de reconnaître la raison, il n'y avait ni vérité ni bon sens qui pussent pénétrer jusqu'à lui. L'évidence même n'était à ses yeux qu'une contradiction qui le mettait en fureur. Il semblait qu'il n'eût besoin que de se montrer pour anéantir une armée, comme ces paladins invincibles des romans à la mode; aussi fut-il un grand homme pour les femmes, auxquelles il tournait la tête par le seul prestige de son nom et parce qu'elles préfèrent un néant dans une enveloppe brillante à la réalité solide sous une laide écorce. Dès le premier jour de sa jonction avec l'armée de Monsieur, le noble duc voulut commander à tout le monde, sans égards pour MM. d'Elbeuf et de Moret, qui étaient tout au moins aussi bons guerriers que lui. Quant à Puylaurens, il le prit en aversion et l'accusa d'avoir mal conseillé Monsieur en le laissant entrer en campagne plus tôt qu'il n'avait été convenu. Il ajouta que son épée seule valait dix mille hommes et qu'il réparerait les sottises de ce favori. Monsieur, qui commençait à trouver ce style fort impertinent, eut pourtant assez d'empire sur lui-même pour éviter une querelle qui eût ruiné ses affaires. M. d'Elbeuf quitta la partie en prenant le commandement du corps d'armée envoyé à Beaucaire contre M. de La Force. Le comte de Moret fit preuve d'un bon caractère, et ne demanda que l'occasion de combattre. Puylaurens demeura seul pour supporter les bourrasques, mais il ne s'en troubla point.

En arrivant auprès de Castelnaudary, le conseil de guerre s'assembla. Monsieur avait pris une contenance grave à laquelle on reconnut qu'il sentait l'obligation où il serait d'user de son autorité. Il imposa silence à Blot et Du Boulay au premier mot plaisant qu'ils s'avisèrent de dire. Le comte de Brion, Chaudebonne et Goulas se tenaient auprès de lui avec les capitaines étrangers, à qui Monsieur témoignait beaucoup de déférence. Le Coigneux, pour la première fois depuis son départ d'Orléans, avait quitté ses armes et ses habits de cheval pour reprendre son justaucorps de magistrat. L'assemblée perdit un moment son sérieux en voyant ce coureur d'aventures redevenu président à mortier à l'occasion d'une bataille; mais Monsieur coupa court aux rires en réclamant le silence. On s'était réuni dans une petite grange et assis en cercle sur des bottes de paille.

— Messieurs, dit Gaston d'Orléans, vous savez comme moi que d'efforts et de peines il nous a fallu prendre pour assembler une armée, quel chemin il nous a fallu parcourir pour l'amener jusqu'ici. Vous devez comprendre facilement que la perte d'une bataille nous ruinerait, tandis que pour les gens du cardinal une déroute ne serait pas sans remède. L'ennemi a trois armées à sa disposition, et pourrait en lever une quatrième, s'il en avait besoin. Nous, au contraire, nous ne possédons qu'une ressource, nous la devons par conséquent ménager;

c'est à sa conservation que nous devons aviser, et la prudence est donc ce qu'il convient d'appeler à notre aide dans ce conseil.

Le duc de Montmorency employa un gros quart d'heure à dire qu'il n'avait point encore songé à ce qui arriverait s'il était battu, par la raison que son dessein était, en pareille rencontre, de mourir sur le champ de bataille. Cette noble résolution l'échauffant par degrés, ses idées se brouillèrent dans sa tête lorsqu'il ajouta :

— Pour moi, j'ai fait comme ce grand général espagnol qui incendia magnifiquement toute une flotte et n'en laissa pas échapper un seul navire, portant lui-même la torche à la main et mettant le feu aux voiles et cordages.

— Je n'avais pas ouï dire, s'écria M. de Moret, que vous eussiez incendié une flotte.

— C'est que vous ne comprenez pas le beau de ma citation, reprit le duc. Cet homme qui détruisit tous ses navires avait, autant qu'il m'en souvient, une ame si magnanime, que le poète Théophile, l'un de nos plus beaux esprits, rappelle ce trait dans ses vers à l'occasion d'un autre héros doué d'une ame non moins grande.

— Que n'ai-je lu ces vers de Théophile! dit M. de Moret, je pourrais vous comprendre.

— M. le duc, dit Gaston d'Orléans, cite l'exemple de Fernand Cortez qui, arrivé en Amérique, brûla ses vaisseaux, pour ne laisser à ses soldats d'autre salut que la conquête du Nouveau-Monde.

— Le voilà trouvé! s'écria M. de Montmorency; c'est de Fernand Cortez que je voulais parler. En disant que j'ai incendié une flotte, je n'entendais pas avancer que j'eusse véritablement détruit des vaisseaux. Mes exploits sont connus, et je ne me vante point de ce que je n'ai pas fait, bien que je fusse aussi capable qu'un autre de mettre le feu à des navires. Il fallait chercher dans mes paroles un sens...

M. de Montmorency, ne trouvant pas le mot, remua les bras avec tant d'éloquence, que tout le monde devina sa pensée.

— Un sens figuré, ajouta Monsieur.

— Votre Altesse m'a parfaitement compris, reprit le duc, et non pas M. de Moret.

— Pour moi, dit le comte de Moret, piqué de cette remarque, je ne vois point ce que vient faire ici Théophile avec ses poèmes. Si vous avez incendié les flottes du roi en imagination, j'ai aussi, dans mes pensées, mis le feu aux quatre coins du monde, conquis cent royaumes, défait trente armées et étranglé M. le cardinal. Nous sommes-nous assemblés ici pour conter nos rêveries? Attendez un peu, je vous vais dire mes songes de la nuit passée.

Les capitaines allemands se regardaient avec stupéfaction et se-

couaient leurs têtes grises en écoutant cette discussion. Le commandant de l'artillerie, vieux soldat espagnol fort aguerri, demanda heureusement la parole, à l'instant où M. de Montmorency devenait rouge de colère, et s'apprêtait à répliquer.

— Messieurs, dit le commandant, la question qu'il me semble nécessaire de résoudre avant tout, c'est de savoir s'il faut ou non livrer bataille. Il m'importe fort d'avoir des ordres à ce sujet, car j'ai des dispositions à prendre cette nuit, si nous devons nous attendre à un engagement pour demain.

— Eh! répondit le duc, pourquoi sont faites les armées, si ce n'est pour se battre? Que vient-on chercher en face de l'ennemi, si ce n'est l'occasion de l'attaquer?

— Bien dit! s'écria M. de Moret; cette fois nous sommes d'accord. Puisque nous voici en face de l'ennemi, montrons quel sang nous avons dans les veines. Je veux pénétrer si loin au milieu de ces valets, que l'on me reconnaisse pour le fils du feu roi et de Jacqueline de Bueil.

— Madame votre mère, reprit le duc, a les plus belles mains que je connaisse.

— Et le cœur bien placé, monsieur.

— Je n'en doute pas.

— Et vous verrez bientôt si je suis son digne fils.

— Messieurs, dit le président Le Coigneux, vous avez ri de moi parce que je suis en habits de magistrat; mais on ne vous prendrait pas à cette heure pour des capitaines réunis en conseil de guerre.

— Pour qui donc nous prendrait-on, s'il vous plaît? reprit M. de Montmorency; pour des robins comme vous? Attendez à demain, et vous reconnaîtrez la distance de votre profession à la nôtre.

— Mais, dit Monsieur, il n'est pas décidé que nous combattrons demain, c'est précisément là-dessus que nous délibérons. Sommes-nous en mesure de livrer bataille? le pouvons-nous avec avantage? Convient-il mieux d'attendre M. de Schomberg que de l'attaquer? Telles sont les questions auxquelles il faut répondre.

— Il convient de se battre quand on est à une demi-lieue de l'ennemi, dit M. de Montmorency. J'ai livré bataille rangée à Veillane. Laissez-moi le soin de conduire les opérations.

— Volontiers, monsieur le duc; faites-nous part seulement de vos plans, afin que nous en connaissions l'esprit et que nous vous puissions prêter notre concours.

M. de Montmorency répéta dix fois : — Voici ce que je ferai... voici comment je m'y prendrai... je sais cela sur le bout du doigt. — Et il ne put rien imaginer de raisonnable. M. de Moret voulut l'aider de ses lumières, et répéta comme lui : — Si nous disposions nos troupes de la façon que je vais vous dire?...

Et il ne lui vint rien à l'esprit. Puylaurens fit signe au commandant de l'artillerie de faire le souffleur de cette comédie.

— Nous avons derrière nous un bois; c'est le point désigné par l'expérience pour y placer...

— L'infanterie, interrompit le maréchal.

— L'artillerie, dit le commandant.

— L'artillerie appuyée par l'infanterie, reprit le duc.

— Nous appuierons en effet ce centre avec l'infanterie divisée en deux corps; la cavalerie masquera les canons et fera l'escarmouche pour attirer l'ennemi en plaine. Si elle y réussit, elle s'écartera pour nous permettre de tirer; si elle n'y réussit point, il n'y aura pas de bataille générale, et nous demeurerons dans nos retranchemens.

— Vous avez dit mon plan, s'écria M. de Montmorency; vous êtes un habile homme.

— Votre projet me paraît sagement conçu, monsieur le duc, dit Gaston d'Orléans. A présent distribuons les rôles. Il faudrait une personne prudente et de sang-froid pour conduire la cavalerie et commencer l'escarmouche.

— Je m'en charge, dit le maréchal.

— Par grace, s'écria M. de Moret, laissez-moi ce soin.

— A mon sens, reprit Monsieur, ce ne devrait être ni l'un ni l'autre; vous avez tous deux trop d'emportement. Vous êtes d'ailleurs les chefs de l'armée, et, s'il vous arrivait quelque malheur, ce serait fait de la confiance de nos troupes. Il ne faut pas compromettre ainsi le succès.

— Mordieu! s'écria M. de Montmorency, on ne m'empêchera point de faire le coup de pistolet avec les avant-postes, quand j'y devrais aller accompagné seulement de mon écuyer.

— Ni moi, dit M. de Moret, quand j'y devrais aller sans écuyer.

— Puisque vous le voulez absolument, reprit Monsieur, vous irez donc tous deux reconnaître les positions de l'ennemi avec les cinq cents cavaliers polaques de ma garde particulière; mais n'oubliez point nos conventions : si M. de Schomberg ne quitte pas ses retranchemens, vous vous bornerez à l'escarmouche et ne chercherez point à provoquer un engagement général sans que nous ayons de nouveau tenu conseil de guerre.

— Je le sais de reste, puisque c'est un plan de mon invention.

— Ne vous fâchez pas, dit le prince, si je redoute un peu votre impétuosité. Quoique ce plan soit imaginé par vous-même, souffrez que mon aide-de-camp, M. de Rieux, vous accompagne et demeure auprès de vous pendant l'action, pour vous rappeler ce que vous m'avez promis, si l'ardeur du combat vous emporte.

— Comme il vous plaira; la compagnie de M. de Rieux ne me gênera point.

Le maréchal et M. de Moret dirent cent rodomontades qui ne donnaient pas grande confiance dans leur modération, après quoi le conseil fut terminé par un petit souper qu'on mangea gaiement en raillant le cardinal et ses fidèles.

Le lendemain, au point du jour, Gaston d'Orléans avait les mains tremblantes en attachant les agrafes de son justaucorps, et son visage paraissait un peu pâle; mais cette émotion ne lui dura qu'un moment. On sonna bientôt après le boute-selle.

MM. de Moret et de Montmorency, qui venaient d'enfourcher leurs chevaux, étaient déjà si animés par l'idée du combat, qu'ils entendirent à peine les remontrances du prince, et il faut dire qu'ils avaient tous deux les mines les plus belles et les plus guerrières du monde. Comme ils s'apprêtaient à partir, on amena dans le camp M. de Cavoie, capitaine des gardes du cardinal, qui venait faire des propositions d'accommodement. Au premier mot qu'il prononça, Monsieur l'interrompit avec une véritable majesté.

— Cavoie, il est trop tard. Je m'abaisserais devant toute mon armée, si je t'écoutais dans ce moment où mes cavaliers ont le cheval entre les jambes et l'épée au poing. Tu ne saurais venir de la part du roi, qui est à Lyon, et mes oreilles sont fermées pour toujours, comme mon cœur, à ce prélat insolent qui t'a envoyé vers moi. Dis-lui en quelle disposition tu nous as trouvés. Retourne d'où tu viens. Mon avant-garde te servira d'escorte, et ses pistolets annonceront à M. de Schomberg la réponse de ton ambassade.

M. de Montmorency, étonné de ce langage, se jeta à bas de son cheval et vint presser la main de Monsieur.

— Quelle injustice, dit-il, ne vous ai-je pas faite au fond de mon ame en ne tenant pas assez compte de votre sagesse, et en regardant votre prudence comme l'ennemie de ma gloire! A présent que je connais votre grand cœur, je me sens pénétré d'un respect infini pour vos volontés, et d'une admiration extrême pour votre personne. Si nous ne réussissons pas dans notre entreprise, ce sera une consolation pleine de douceur pour moi que de mourir à votre service.

— Embrassons-nous, mon cousin, répondit Monsieur, et que Dieu vous accompagne!

En voyant ces deux personnages se donner ainsi l'accolade, à mille pas de l'ennemi, comme deux frères d'armes, qui donc eût osé soupçonner l'un d'eux de n'avoir pas autant de courage que l'autre? Puylaurens lui-même, qui tenait la clé du caractère de Monsieur, n'aurait pas su dire, dans cet instant, si la solennité de l'heure et du lieu n'avait pas élevé ce prince au niveau du héros qu'il pressait entre ses bras. A force d'intelligence, Monsieur savait suppléer aux vertus qu'il n'avait pas, et, dans cette rencontre, il se donna de si bonne foi l'appa-

rence du courage, qu'il croyait lui-même en éprouver les élans et l'émotion.

XIII.

Aussitôt que les cavaliers furent partis, Gaston rentra dans le bois où le gros de l'armée avait établi ses retranchemens, et se plaça derrière l'artillerie.

Les avant-postes de l'ennemi étaient si proches, qu'en moins d'un quart d'heure l'action s'engagea. On entendait les feux de mousqueterie sur l'aile droite. Monsieur fut averti que M. de Moret s'était jeté comme un fou dans un détachement de mousquetaires du cardinal, et qu'il avait reçu trois ou quatre blessures, dont une paraissait mortelle. On le rapportait sur une litière de branches d'arbres. Pendant ce temps M. de Montmorency, entendant le feu à l'aile droite, tourna du côté où était le bruit, et donna dans un large fossé qu'il réussit à franchir, suivi de cinq officiers seulement. Il tomba au milieu des ennemis, en tua un grand nombre, fit des prodiges, et finalement fut obligé de se rendre. Il était couvert de blessures. Ces nouvelles arrivèrent une à une. Le commandant de l'artillerie aborda Monsieur :

— Je pense, lui dit-il, que votre altesse va changer les ordres. Le plan adopté au conseil d'hier n'est plus de saison, à moins qu'on n'abandonne M. de Montmorency. Nos canons sont bien montés; les chevaux sont tous frais; en un moment, nous pouvons être au bord du fossé, et balayer le champ où se retranchent les mousquetaires. L'infanterie peut tourner l'ennemi sur les deux ailes et engager l'action avec avantage. Voyez s'il convient à votre altesse de livrer bataille générale, ou de laisser périr le duc de Montmorency.

— Attendez, répondit le prince, je vais y réfléchir.

Monsieur se mit à courir éperdu à travers le bois, et vint s'appuyer haletant contre un arbre.

— Au nom de votre honneur, lui dit Puylaurens, ne courez pas ainsi avec cet air troublé! Vous allez donner des doutes sur votre courage.

— Les malheureux! s'écriait le prince au désespoir; ils ont tout perdu! Que faire à présent?

— Vous avez entendu ce que vous propose ce vieux sergent de bataille qui connaît le métier. Donnez un ordre, et nous pouvons encore sauver M. de Montmorency en gagnant la victoire.

— Et si nous sommes battus?

— Eh bien! ce sera le moment de mourir avec nos amis.

— Non, dit Monsieur avec une angoisse effroyable, je n'y suis point préparé. Je ne comptais pas me battre aujourd'hui. Vous ne me pro-

posez que des partis imprévus. C'est impossible; je ne puis marcher à l'ennemi dans ce moment. Écoute-moi, Puylaurens : crois-tu qu'on ait remarqué mes craintes? crois-tu que je sois déshonoré? Si tu le crois, donnons l'ordre d'attaquer, et, comme je sens que j'achèverais de me perdre pendant l'action, jure de me tuer d'un coup de pistolet par derrière au moment où je n'y songerai point, car je veux sauver ma réputation.

— Ne parlez pas ainsi, Monsieur, dit Puylaurens avec force; vous ne vous connaissez pas vous-même. Vous êtes un homme de courage, et personne ici n'oserait penser le contraire.

Le prince saisit son confident par la main, et lui dit à l'oreille avec un accent que rien ne saurait décrire : — C'est toi qui ne me connais point. Il n'y avait plus rien de bon à espérer. Puylaurens se retourna vers le groupe des officiers.

— Messieurs, leur dit-il, son altesse, au désespoir du malheur de MM. de Moret et de Montmorency, voulait risquer toute son armée pour essayer de les secourir; mais je lui ai représenté que la folie de ces deux vaillantes personnes ne devait pas entraîner la perte de tant de monde et la ruine de tout un parti. Nous ne quitterons pas nos retranchemens (1).

Le cœur d'un homme faible est un problème. Si on eût exécuté ce qui était convenu, et que la bataille se fût engagée selon le plan concerté d'avance, il est certain que Monsieur aurait gardé sa contenance noble et belliqueuse au milieu du danger. La petite provision de courage qu'il avait amassée le matin en se levant l'aurait conduit jusqu'à la fin de l'action; mais, des circonstances nouvelles et précipitées ayant jeté le désordre dans ses esprits, les rouages qu'il avait montés à grand'peine se relâchèrent tout à coup, et il retomba au-dessous de lui-même.

La bataille de Castelnaudary ne méritait que le nom d'escarmouche. M. de Montmorency une fois prisonnier, le maréchal de Schomberg se garda bien de marcher contre les rebelles. Son intérêt n'était plus de combattre. On apprit dans la nuit qu'il s'éloignait. Monsieur voulut se retirer à Beziers, et, pendant ce court trajet, la désertion se mit parmi ses troupes. De fausses alarmes circulaient dans les rangs. Pendant la retraite, cinq mille hommes d'infanterie se trouvèrent réduits à quinze cents. Monsieur, se sentant perdu, tombait dans un état qui eût fait honte à une femme. Il ne se montrait plus, ne tenait plus de conseils, et ne disait plus que des mots incohérens, comme dans le délire de la fièvre. Le dixième jour, M. d'Aiguebonne vint à Beziers pour parler à

(1) Dans ses mémoires, le cardinal de Richelieu accuse Puylaurens d'avoir empêché Monsieur de secourir le maréchal de Montmorency.

Monsieur de la part du roi; le onzième, M. de Bullion arriva portant les propositions de M. le cardinal. Les négociations commencèrent, et par conséquent ce fut le tour des favoris de Gaston à trembler.

Monsieur n'eut pas assez d'empire sur lui-même pour dissimuler sa joie en comprenant que sa vie, sa fortune et sa liberté étaient à l'abri de tout danger, et que son honneur et ses amis seulement seraient sacrifiés. Lorsque d'Aiguebonne l'eut assuré que le roi le tenait toujours pour son bon frère, et lui rendrait volontiers sa tendresse à la condition de ne plus sortir du royaume et de ne plus écouter de mauvais conseils, le prince laissa échapper cette parole de sinistre présage : — Je m'en tire à bon marché. Il demanda ensuite si son frère composait toujours de la musique de chapelle, et s'il aimait encore à faire des confitures.

Le roi, ayant le champ libre, avait quitté Lyon avec sa petite cour, et s'approchait de Beziers en recevant les clés de toutes les villes insurgées. Il faisait le voyage le plus plaisant du monde. A son entrée dans le pays rebelle, on commençait par pendre ou décapiter le commandant de la place, et puis le roi s'informait s'il y avait du raisin, du fruit mûr ou quelque production particulière du sol en herbages et légumes. Il en commandait un plat pour son dîner, jouait de la guitare en attendant le repas, et se couchait à huit heures du soir, pour recommencer le lendemain. Il assaisonna ses matinées de pendaisons à Pont-Saint-Esprit, à Beaucaire, Uzès, etc. Le chevalier de Gavestan, le vicomte de l'Estange et d'autres gentilshommes de province furent ainsi vendangés dans ces délassemens royaux. Monsieur ouvrait fort les yeux en écoutant les récits de ces exécutions. Il se rappelait que le roi avait accablé de caresses MM. de Vendôme, qui étaient ses frères, au moment de les envoyer au donjon de Vincennes; il réfléchissait au dépit secret de Louis XIII de n'avoir pas su donner un dauphin à la France; il connaissait bien la jalousie du roi, qui ne pouvait supporter l'idée de considérer son frère comme l'héritier du trône. Sans oser avouer ses craintes, Monsieur songeait que sa mère était une Médicis. Les douces paroles apportées par d'Aiguebonne n'étaient-elles pas un piége, et n'usait-on pas envers le frère du roi de la même dissimulation qu'envers MM. de Vendôme? Une contradiction que le prince remarqua dans le langage de l'envoyé redoubla ses frayeurs. D'Aiguebonne n'avait point encore parlé du mariage de Monsieur avec la princesse Marguerite. Il lui échappa un matin de dire que cette alliance serait pour sa majesté la chose la plus déplaisante du monde, et que Monsieur serait bien plus assuré d'obtenir son pardon, si le mariage n'était point conclu. La conséquence qui ressortait naturellement de cette parole était que Gaston ne devait point espérer de pardon, si au contraire le mariage avait été célébré. Les amis de Monsieur reconnu-

rent l'effet que ces sombres aperçus produisaient sur l'esprit de ce prince en le voyant demander des bottes de cheval et s'informer s'il avait dans son écurie quelque bête excellente pour la course et le voyage.

Cependant, le 19 septembre 1632, une estafette arriva et remit à M. de Bullion de nouvelles instructions du cardinal. On promettait à Monsieur sa grace entière, s'il pouvait jurer que son mariage avec la princesse Marguerite n'était pas encore célébré. Gaston d'Orléans leva la main et jura qu'il n'était point marié.

— Puisqu'il en est ainsi, dit M. de Bullion, votre altesse n'a rien à craindre; le passé est oublié en ce qui la concerne. Occupons-nous maintenant de ses amis : le duc d'Elbeuf aura son pardon, M. le cardinal s'y engage; quant à M. de Montmorency, on ne veut pas même que vous parliez en faveur d'une personne prise les armes à la main.

— J'en parlerai pourtant, dit Monsieur; mais que deviendra Puylaurens?

— Les nouveaux ordres de M. le cardinal lui sont favorables. On ne le retire point de la maison de votre altesse. On lui accorde sa grace, à de petites conditions dont un autre courrier l'instruira. Voici une lettre pour lui que j'ai trouvée parmi mes dépêches. Je ne sais de qui elle est. Peut-être y verra-t-il à quelle circonstance il doit cet adoucissement dans la colère de M. le cardinal. Lisez cette lettre, Puylaurens, et préparez-vous à jouer votre personnage.

— De quel personnage entendez-vous parler?

— Vous saurez cela demain. Commencez par manger le miel et l'ambroisie; plus tard il faudra boire le plus amer.

Puylaurens rompit le cachet de la lettre et regarda bien vite à la dernière page. Il y trouva cette signature : « Marguerite de Pont-Château. »

« Mon pauvre chevalier, écrivait la nièce du cardinal, j'ai la tête perdue. Je ne sais où j'en suis; mais je crois que je viens de vous sauver la vie. Tâchons de procéder avec ordre et méthode, comme disent ces prudes femmes dont vous m'avez vue flanquée. Je ne vous gronderai point de vous être brouillé avec mon oncle et d'avoir rejeté mon amitié bien au-dessous de vos ressentimens. Ce sont des choses politiques et vous savez que je n'y entends rien. Ce qui est abominable à vous, c'est de m'avoir manqué de fidélité. Vous n étiez lié à moi que par des badinages; mais j'avais pris ces badinages au sérieux. Quand j'ai su vos amours avec une étrangère, je n'en ai point dormi de quatre nuits, et je vous ai renvoyé votre bague en maudissant le temps si doux de notre enfance. Voyez de quelles horreurs vous êtes la cause! Le mal que vous m'avez fait vous a été rendu, car je sais à présent que votre maîtresse vous abandonne. Vous pouvez juger de mes peines par les vôtres.

« Depuis la bataille de Castelnaudary, toutes les dames accourent en procession se jeter aux pieds de mon oncle pour lui demander la grace de M. de Montmorency. Ce héros a aimé bien du monde, à ce qu'il me paraît. Madame de Guemené est venue de Paris en poste, tout échevelée. Hier, trois autres belles ont empêché M. le cardinal de manger sa collation, tant elles avaient hâte de pleurer devant lui. La reine et Mme de Chevreuse étaient les seules qui eussent parlé de vous. Votre perte était assurée, car mon oncle est jaloux de la reine, je ne sais pourquoi, et il déteste Mme de Chevreuse. J'ai été plus fine que les autres, qui ne réussiront point à sauver le héros malheureux, tandis que je sauverai celui que j'aime. A force d'épier le moment favorable, j'ai trouvé ce matin M. le cardinal en bonne disposition. En me voyant travailler bien sagement à une tapisserie, mon oncle m'a donné un baiser et m'a dit que j'étais une brave fille de ne point l'ennuyer au sujet de M. de Montmorency. Alors j'ai jeté là mon aiguille, et, le saisissant par la manche de sa robe, je lui ai dit de ne pas trop me complimenter, que je voulais être la dernière à l'ennuyer, mais que je crierais et pleurerais plus haut que toutes les belles ensemble, et non pas pour M. de Montmorency, mais pour un autre. Il se mit à rire et me demanda qui était celui-là. Je vous nommai en déclarant que jamais il n'aurait de repos s'il ne m'accordait votre grace. Monseigneur mon oncle fit une certaine grimace que je lui connais et qui n'annonce rien de bon. Dans ces occasions où il ne veut point céder, il relève et rabaisse ses sourcils d'un air qui me fait peur : Puylaurens, me dit-il, est un ingrat. Je l'aimais et il m'a trompé. Il mérite que je l'oublie dans son malheur. — Oui, m'écriai-je, c'est un ingrat; cependant me voici à vos genoux. Vengeons-nous de lui tous deux en le sauvant. — C'est une vengeance de femme, répondit cet homme terrible, et moi je suis un homme d'état. — Que dites-vous donc, mon oncle? repris-je, le pardon est une vengeance de chrétien et de ministre de Dieu.

« Comme je vis bien que mes paroles l'avaient touché, je n'insistai pas, et le laissai partir. Le soir, il y avait beaucoup de monde dans le salon. J'allais me retirer sans oser souhaiter le bonsoir à mon oncle, lorsqu'il m'appela d'un air si sévère, que j'en fus glacée. — Mademoiselle, me dit-il en prenant sa grosse voix, apprenez que je suis un bon chrétien et un honnête ministre de Dieu. Nous sommes vengés tous deux. — Je lui sautai au cou et l'embrassai de tout mon cœur. — Ma fille, reprit-il, je te dois un sentiment dont le ciel me tiendra compte. Ne me demande plus rien, car il faut maintenant penser au service du roi.

« Je n'avais plus rien à demander; je me sauvai bien vite dans ma chambre pour vous annoncer cette heureuse nouvelle. Le courrier part demain, et je lui ferai donner cette lettre par M. de Cavoie qui est de

vos amis. Mon cher chevalier, dans nos jeux d'enfants vous m'avez sauvée des griffes des dragons et des mains des enchanteurs; je vous sauve de la mort : c'était mon devoir. J'en suis folle de joie. Adieu, ingrat. Si vous êtes content de moi, et si vous m'aimez encore, renvoyez-moi ma bague.

« *P. S.* J'oubliais de vous dire que mon oncle vous accorde votre grace à de petites conditions qu'il ne dit point, mais qui seront expliquées dans le traité par écrit entre le roi et Monsieur. »

XIV.

Puylaurens était partagé entre la honte, le remords et l'attendrissement. Marguerite avait raison de se dire vengée, car il n'est point de vengeance plus accablante pour un cœur ingrat que le pardon. Cette aimable fille faisait plus que de pardonner à son ami, elle lui sauvait la vie. Il n'en fallait pas tant pour consoler Puylaurens de l'abandon de Mme de Phalsbourg. Le bandeau qui ne tenait guère sur ses yeux acheva de tomber, et il se demanda comment il avait pu regretter cette princesse fantasque et corrompue; il se serait plutôt arraché le cœur que d'y laisser le moindre vestige de sa faiblesse pour elle, et il sentit avec une joie infinie son premier amour renaître plus frais et plus vif que jamais. Cette révolution dans les sentimens de notre héros lui prêta beaucoup de philosophie à supporter ses revers politiques. Tandis que Monsieur perdait le sommeil par inquiétude, Puylaurens ne songeait qu'à renvoyer sa bague à Mlle de Pont-Château. Son écuyer, déguisé en paysan, réussit à remettre cette bague entre les mains de Marguerite au moment où la cour arrivait à Montpellier.

Ce fut le 25 de septembre au soir que M. de Bullion apporta à Monsieur le traité de paix dont le dernier article, ainsi conçu, était écrit de la main du cardinal :

« 6° Puylaurens, principal auteur de tous les mauvais conseils donnés à Monsieur depuis deux ans, instigateur de toutes les fautes qui ont éloigné ce prince du roi son frère, *s'engagera par serment à avertir sa majesté et M. le cardinal des intrigues qui seront tramées à l'avenir contre le service du roi et l'intérêt des ministres*. S'il existe à sa connaissance des circonstances qu'il importe au roi de savoir et dont sa majesté ne soit pas encore informée, concernant les affaires de Monsieur, *il les dévoilera dès à présent sans aucun déguisement*. Il déclarera vouloir être tenu pour coupable, comme il l'est, avant que le roi lui accorde sa grace aux conditions ci-dessus, et se tiendra pour responsable, sur sa tête, de la fidèle exécution de tous les articles signés (1). »

(1) Historique.

Après avoir lu ce morceau, où l'esprit du cardinal se retrouvait encore plus visiblement que sa main, Gaston d'Orléans le passa en rougissant à son favori et se mit à siffler entre ses dents.

— Quelle réponse vas-tu faire? dit-il au bout d'un long silence.

— Une réponse fort simple : je n'accepte point ma grace à ce prix.

— Te laisseras-tu couper la tête pour ne point faire un faux serment? Jure toujours de *dévoiler*, jure *d'avertir*, et sauve ta vie.

— Je ne puis me déshonorer publiquement.

— Mon pauvre ami, tu vas mourir, il n'en faut plus douter.

— Eh bien! je mourrai.

Monsieur regarda l'heure, bâilla deux ou trois fois en se plaignant de la fatigue, et se retira dans son appartement. Puylaurens comprit que le prince l'abandonnait. Sa tête s'échauffant par degrés, il monta à cheval sans avertir personne de son dessein et partit pour Montpellier. Il y arriva au point du jour et se fit conduire chez M. de Cavoie, qui était encore au lit.

— Imprudent! s'écria Cavoie, vous allez être arrêté, et c'est à moi-même qu'on en donnera l'ordre.

— Vous ferez votre devoir, répondit Puylaurens; mais d'abord commencez par avertir M. le cardinal de ma présence, et dites-lui que je viens exécuter l'article sixième, en lui dévoilant les secrètes pensées que nous avons au fond du cœur, Monsieur et moi.

Cavoie sortit du lit en grondant de cette commission embarrassante, et finalement il accompagna Puylaurens jusqu'à la maison où logeait M. le cardinal. Les gentilshommes qui attendaient le lever de l'éminentissime furent saisis d'horreur en voyant le favori de Monsieur. Les uns se changèrent en statues, les autres prirent la fuite, et en un moment la nouvelle de son arrivée passa des maîtres aux laquais, des laquais aux femmes de chambre, et des femmes à leurs maîtresses. Les dames s'en levèrent une heure plus tôt qu'à l'ordinaire. Cependant M. le cardinal venait de faire répondre par Cavoie qu'il ne voulait point recevoir Puylaurens, lorsque Mlle Marguerite accourut tout émue et dans un désordre charmant.

— Je connais le sixième article des conditions, dit-elle, et je m'attendais à votre arrivée. Vous verrez mon oncle, je vous le promets. Voici le talisman qui vous ouvrira la porte.

En parlant ainsi, elle montra la bague qui lui avait été renvoyée, puis elle s'enfuit en courant. Peu d'instans après, les huissiers appelèrent Puylaurens. M. le cardinal était à sa toilette, entre Bois-Robert et son barbier. Mlle de Pont-Château, blottie dans un large fauteuil, tenait ses regards fixés sur le visage de son oncle avec un air de défiance et de sévérité.

— Puylaurens, dit son éminence, permettez-moi de vous donner

sans colère un petit avertissement : vous portez la tête un peu bien haute pour un vaincu. Des personnes que j'aime et qui me touchent de fort près ont sollicité votre grace. Je me suis rendu à leurs prières, et je ne retirerai point ma parole donnée; mais il faut, de votre côté, montrer quelque envie de nous satisfaire.

— Monseigneur, répondit le jeune homme, si je porte la tête trop haute, faites-la couper tandis que je suis encore homme de bien; car, si je vous obéissais, il serait trop tard demain pour mourir avec honneur.

Le cardinal échangea un coup d'œil avec Bois-Robert.

— A ce compte-là, reprit-il, vous auriez été rebelle au roi, vous auriez poussé Monsieur à la guerre civile, et il faudrait encore prendre garde de ne point blesser cet honneur chatouilleux! Vous n'y songez pas : humiliez-vous, jeune homme.

— Que puis-je faire de plus que de m'avouer coupable?

— Il y a une petite querelle particulière entre vous et moi sur laquelle je veux avoir gain de cause, au moins pour un temps. Vous céderez à mes volontés, et nous redeviendrons bons amis.

— Je ne serai jamais l'ami de votre éminence tant qu'elle voudra me réduire au métier d'espion.

A ces mots, la nièce du cardinal se leva impétueusement de son fauteuil.

— Voilà donc, s'écria-t-elle, le sujet de la querelle? Quoi! mon oncle, vous voulez avilir une personne que j'aime, un compagnon de mon enfance dont vous m'avez accordé la grace! Fi! cela est indigne d'un prélat. Ne parlez pas de ces vilaines choses, si vous ne voulez être grondé sévèrement malgré votre puissance et votre âge.

— Je serai grondé, répondit le cardinal; mais je n'en démordrai point. Il faut céder.

— Puylaurens, reprit la jeune fille avec une fierté inexprimable, vous ne céderez pas. Votre honneur m'est aussi cher que le mien. Il y a mille abîmes entre nous deux; n'ajoutez pas celui de la honte.

Un sourire de malice releva les moustaches du cardinal.

— J'apprends du nouveau, dit-il. Des abîmes sont entre Puylaurens et ma nièce! Que t'en semble, Bois-Robert?

— Il me semble, répondit Bois-Robert, que votre éminence a contre elle plus qu'elle n'avait imaginé : si l'amour s'en mêle, tenez-vous pour battu, et n'allez pas donner du chagrin à ces pauvres enfans.

— Eh bien! qu'on s'explique, dit le cardinal.

— Monseigneur, reprit Puylaurens avec émotion, j'aime passionnément votre nièce chérie. Pour obtenir de vous une lueur d'espérance, je donnerais tout au monde, excepté mon honneur. Jugez de ce que j'ai dû souffrir en rompant avec vous. Jugez de l'horreur de ma situa-

tion, lorsque vous m'avez contraint à faire la guerre à celui de qui dépendait mon bonheur; mais jugez aussi de la force de ma conscience. J'avais assez de motifs de vous aimer et de vous témoigner mon respect; cependant vous avez tant fait, que je suis devenu votre ennemi, et aujourd'hui même je suis encore obligé de repousser une grace qui me rapprocherait de celle que j'aime.

— Et vous, ma mie, demanda le cardinal, n'avez-vous rien à confesser?

— Si fait, mon oncle, dit la jeune fille en rougissant : puisque vous me pressez et que l'occasion l'exige, je vous confesserai des sentimens que Puylaurens ne sait point, à moins qu'il ne les ait devinés. Dans mon enfance, j'ai conçu pour lui une amitié tendre; mais, depuis ma petite jeunesse, je crois que j'éprouve...

— Achève, ma fille; c'est de l'amour, n'est-il pas vrai?

— Ah! mon oncle, ne vous fâchez pas. C'est votre faute plus que la mienne. Pendant long-temps je l'aimais sans le savoir, et, quand je l'ai vu malheureux, persécuté, j'ai connu ce que j'avais au fond du cœur.

— Monsieur le cardinal, dit Bois-Robert, auriez-vous de la peine si votre aimable nièce venait à mourir?

— La belle question!

— Et si elle tombait malade?

— Que tu es sot, l'abbé!

— Or, pour qu'elle ne meure pas, il ne faut pas qu'elle tombe malade, et, pour ne point tomber malade, il est nécessaire qu'elle mange et dorme bien; mais on ne saurait manger et dormir si l'on a du chagrin, et les filles ont du chagrin quand on les sépare de leur amant: d'où je conclus que votre nièce mourra si vous ne la mariez à Puylaurens.

Le cardinal se tourna vers Antoine de L'Age.

— Vous voyez, lui dit-il, que vous n'entendez rien à vos intérêts. Accordons-nous ensemble; vos affaires s'en trouveront bien, et les miennes en iront mieux. Le prince que vous servez ne mérite pas tant de scrupules délicats. J'y mets peut-être de l'entêtement; mais c'est une satisfaction que je veux avoir. Si vous voulez me servir, je vous autoriserai à faire votre cour à ma nièce.

— Et moi, s'écria la jeune fille, je refuserais un amant assez lâche pour m'acheter à ce prix. Adieu, Puylaurens; mon estime pour vous est augmentée de toute la force de ma douleur. Soyez malheureux, et mourez, s'il le faut; M. le cardinal fera deux victimes à la fois.

Mlle de Pont-Château sortit en pleurant.

— On voit bien, dit Bois-Robert, que votre éminence a grande envie de faire ce mariage.

— Oh! répondit le ministre, les choses iraient trop vite, si je n'élevais quelques petites difficultés. Puylaurens ne voudrait pas devenir ainsi mon neveu tout à coup.

— Monseigneur, reprit le pauvre Puylaurens, jouissez de votre triomphe. Je suis le plus misérable des hommes.

Le cardinal se frotta les joues avec du savon d'un air satisfait.

— Monsieur, dit-il, les conditions du traité sont fixées. Cela ne me regarde plus. C'est désormais une affaire entre le roi et son frère.

— Eh bien! conduisez-moi donc aux pieds du roi. Je trouverai peut-être la justice et la pitié dans son ame.

— Vous voulez lui parler! s'écria le ministre en repoussant la main de son barbier pour tourner vers Puylaurens ses yeux flamboyans. Eh! que lui direz-vous? Avez-vous dessein de m'accuser devant lui?

— Je me défends, monseigneur; il ne faut pas changer les rôles.

— Non, non, vous ne parlerez point au roi.

— Permettez au moins que je lui écrive pour le supplier de m'exempter du serment qu'on me demande dans l'article sixième du traité.

— Écrivez sur cette table. Je remettrai moi-même votre lettre.

Puylaurens écrivit à la hâte ce qui suit :

« Sire,

« Je veux être tenu pour coupable, comme je le suis; mais, en m'engageant par serment à dévoiler les pensées et les desseins de Monsieur, je manquerais à l'amitié dont ce prince m'honore, et je me couvrirais d'infamie. Si donc votre majesté ne me dispense point d'un serment que je ne puis faire, je n'ai plus qu'à me recommander à sa clémence. »

Le cardinal lut cette pétition et la mit dans sa poche.

— Jeune homme, dit-il en souriant, allez en paix. Votre épître sera tout à l'heure entre les mains du roi. Vous recevrez la réponse à Beziers. Que dans une heure on ne vous voie plus ici.

Puylaurens partit pour Beziers; il y reçut le lendemain ce billet du cardinal :

« Vous êtes plus heureux, monsieur, que vous ne méritez de l'être. Le roi vous dispense du serment dont il est question en l'article sixième. Ne vous imaginez point pour cela être en grande faveur. Retirez-vous avec Monsieur à Tours ou à Blois, qui sont les deux villes où son altesse a la permission de demeurer. Je saurai comment vous vous montrerez digne du pardon qu'on vous accorde si bonnement. »

Un autre exprès, qui suivait le premier, apporta une petite boîte dans laquelle Puylaurens trouva une bague surmontée d'une turquoise, plus une lettre qui n'avait pas besoin de signature. « Qu'a donc mon oncle? disait cette lettre. Il paraît tout changé! Il prononce tout bas votre nom d'un air consterné. On assure ici que cela tient à une révolution qu'il

redoute dans l'esprit du roi. Si le moment où il doit s'avouer vaincu est proche, cherchez dans votre cœur ce que vous avez à demander à M. le cardinal. »

Enfin, un troisième exprès vint à Beziers dans la nuit, avec une lettre de Mme de Chevreuse. « Mon cher Puylaurens, disait la duchesse, M. le cardinal, en remettant hier votre pétition au roi, a fait tout au monde pour vous attirer le refus le plus dur; mais M. de Saint-Simon avait commis une indiscrétion dont sa majesté se plaignait amèrement, lorsque votre supplique arriva. Le roi poussa un soupir en s'écriant: « Ah! mon frère est plus aimé que moi. Ses confidens veulent mourir « plutôt que le tromper, tandis que mes amis me vendraient s'ils pou- « vaient. » Et, se tournant d'un air irrité vers le ministre, il lui ordonna de vous dispenser du serment et de ne plus vous tourmenter comme il a fait jusqu'à ce jour. Ce premier symptôme de la lassitude du roi et cette révolte contre la tyrannie du cardinal étonnent et réjouissent toute la cour. Faites votre profit de cet avertissement; mais tenez-vous en garde. Vous touchez au bonheur ou à votre perte. »

Gaston d'Orléans sautait d'un pied sur l'autre par excès de joie en écoutant la lecture de ce billet. Passant tout à coup de la crainte à la jactance, il s'écriait que le règne du cardinal despote était passé; mais Puylaurens fit observer à Monsieur que le roi pourrait offrir encore d'autres indices de lassitude et de dégoût avant de se résoudre à renvoyer son ministre, que la paresse était une passion, et que, Louis XIII étant paresseux, cette passion le gouvernait, appuyée encore par l'habitude. Il engagea Monsieur à se rendre docilement à Blois, et ils y allèrent en effet tous deux, accompagnés seulement d'un petit nombre d'amis fidèles.

XV.

Tandis que Gaston d'Orléans et son favori attendaient au château de Blois les effets de la clémence du roi ou de la rancune du cardinal, on menait avec célérité le procès du duc de Montmorency. En moins de deux mois, le héros, encore saignant de ses dix-sept blessures, passa du champ de bataille à l'échafaud : il fut décapité à Toulouse, le 30 octobre 1632. Aussitôt après, la cour se divisa en trois bandes. M. le cardinal, suivi d'un cortége digne d'un satrape, s'enfonça dans la Guienne, en charmant la longueur du chemin par de petites exécutions à mort, afin d'éblouir et d'intimider les provinces rebelles. La reine se rendit par une autre route à Bordeaux, accompagnée seulement des personnes dont les services lui étaient rigoureusement nécessaires, et, dès le 31 octobre, le roi partit pour Paris, à petites journées.

Un matin, une chaise de poste entra dans la cour du château de Blois.

Puylaurens mit la tête à la fenêtre, et, voyant descendre la laide figure de Bullion, ce porteur acharné de mauvaises nouvelles, il en conçut de l'inquiétude. Au bout d'un quart d'heure, on vint appeler Puylaurens; il courut au cabinet du prince, et il trouva Monsieur tenant à sa main une lettre du cardinal datée de Bordeaux. Cette lettre était adressée au roi en forme de rapport et en style de testament.

« Votre majesté, disait le ministre, ne saurait, sans être accusée de faiblesse, permettre que les conditions du traité de Montpellier se passent en discours et demeurent sans exécution. Comme les mariages des princes ont toujours été affaires d'état, d'où il peut ressortir de grands biens ou des dangers de conséquence, il importe de tirer au clair si Monsieur s'est ou non allié à la maison de Lorraine par un mariage clandestin. Quoique son altesse royale ait affirmé n'avoir point conclu avec la princesse Marguerite, des révélations nouvelles et de plus amples informations ont fait naître des doutes qu'il faut éclaircir. S'il se découvrait que Monsieur eût trompé votre majesté sur cette grave matière, il y aurait lieu à revenir sur les graces et les actes de clémence dont on a comblé son altesse ainsi que ses conseillers. Puylaurens surtout aurait à rendre un compte sévère. La dispense du serment n'empêche point qu'il ne soit tenu d'obéir aux commandemens de votre majesté, mentionnés en l'article sixième. C'est le devoir d'un sujet fidèle d'avertir sans déguisement le roi de tout ce qui a été pratiqué au préjudice de l'état. Les graces et l'oubli du passé ne portent point sur des fautes qu'on n'aurait point avouées. Il faut donc exiger de Puylaurens une confession nouvelle et entière. Avant d'être l'ami et le confident de Monsieur, il est sujet de votre majesté. Il doit parler. C'est à lui de révéler le mariage de Monsieur, si ce mariage a été conclu, et pour qu'il ne puisse prétendre ignorer les peines auxquelles il s'exposerait par un mensonge, on le peut avertir que, s'il ne dit l'entière vérité, il y va de sa vie. »

En marge, le roi avait écrit ces mots : « Approuvé. M. de Bullion portera ces dépêches à Monsieur et interrogera ledit Puylaurens, » et avait signé « Louis. »

Puylaurens prit lecture de ce factum, et, pendant ce temps-là, Monsieur, se promenant à grands pas, renversait un siége d'un coup de pied à chaque tour de chambre.

— Tu le vois, dit-il, ce ministre m'a voué une haine viagère; il me poursuivra jusque dans le tombeau. Jamais il n'y eut d'obstination pareille à la sienne. Il faut que l'un de nous deux périsse.

La colère de Monsieur se montant par degrés, l'incontinence de langue croissait avec elle. Enfin le prince s'arrêta devant Bullion, et, le prenant par son rabat :

— Petit démon! lui dit-il, je ne sais à quoi tient que je ne t'étrangle.

Je te ferai jeter dans la Loire et je regarderai du haut d'un pont quelle figure fait un commissaire du roi qui se noie. Retourne à Bordeaux, si tu ne veux être mangé par les poissons.

Bullion avait tant de fois reçu des coups du cardinal, qu'il ne s'intimida point.

— Monsieur, dit-il, je suis ici par ordre du roi, et si je ne m'en retourne pas comme vous le souhaitez, c'est pour votre bien, car vous êtes perdu si je ne rapporte pas une réponse. Il y va peut-être de votre vie, aussi bien que de celle de Puylaurens.

— Eh bien! reprit Monsieur, voici ma réponse: Le cardinal m'a poussé à bout. Il veut que l'un de nous deux succombe. Ce sera lui. Je le ferai assommer par mes domestiques.

— Votre altesse s'égare, dit Bullion. Je reviendrai dans une heure, et j'espère vous retrouver plus calme.

Aussitôt le commissaire du roi sorti, Puylaurens entraîna Monsieur hors du château, car le prince avait besoin de se rafraîchir les sens et de rappeler à lui sa raison. Tous deux raisonnèrent sur le nouveau piége que leur tendait l'ennemi. M. le cardinal disait dans son factum que *de plus amples informations* avaient fait naître des soupçons sur le mariage de Monsieur. Selon toute apparence, il avait des certitudes, et le mot de *soupçons* était là pour inviter Monsieur et Puylaurens à se perdre par des mensonges. D'un autre côté, si Gaston d'Orléans faisait l'aveu de son mariage secret, c'était confesser qu'il avait trompé le roi par un faux serment pendant la discussion du traité de paix. Ce prince avait compris l'alternative où le jetait le cardinal, et sa fureur contre Bullion n'était qu'un moyen d'écolier pour éluder la difficulté d'une position insoutenable. La malice du ministre mettait Monsieur sur le chevalet, et l'honneur d'un fils de France subissait la torture extraordinaire. Tout en raisonnant, Gaston et son favori descendirent jusqu'au bord de la rivière où passait la route de Paris. Le prince, accablé par la honte et le désespoir, prit sa tête entre ses mains, et s'écria tout haut :

— Ne trouverai-je pas une bonne ame qui me débarrasse de cet homme par un coup de poignard?

— Voilà le poignard, le bras qui le porte et la bonne ame, dit une voix.

Le capitaine La Pistole avait suivi par derrière. Monsieur se retourna, comme pris sur le fait, et, voyant ce bandit le chapeau à la main, les pieds en dehors et le visage épanoui, il se mit à sourire : — Cet estafier, dit-il, a une mine plaisante. Je connais cette grimace-là.

— La terre, répondit Puylaurens, n'a jamais porté de coquin plus corrompu ni plus déterminé.

— Quelle gloire pour moi! s'écria le bandit d'un ton de théâtre. Je

suis connu du plus grand prince du monde, et j'ai l'estime de son confident. Ma fortune est assurée. N'en doutez point, monseigneur, vous emploierez mon ministère, si vous ne voulez périr. Il y a long-temps que je l'ai dit à M. de L'Age : je tiens de la bouche du père Joseph que le cardinal vous déteste tous deux, et ne vous fera jamais de quartier. J'admire comment Monsieur pousse la patience si loin que de sortir du royaume, de se donner mille inquiétudes, se laisser accuser, entreprendre la guerre civile, capituler et subir les volontés du vainqueur, lorsque la vie d'un homme est si peu de chose, qu'une fluxion ou un mauvais ragoût peuvent la détruire. Et à quoi sert d'avoir tant de monde à ses ordres, mille bras prêts à frapper, les titres de fils et frère de roi? Pour moi, qui ne suis qu'un pauvre diable, si j'ai un ennemi, je le querelle dans un cabaret, je le tue galamment sur un pré ou subtilement dans un chemin, et tout est dit.

— Parce que tu n'as point de réputation à garder, répondit Monsieur.

— Une réputation est donc chose bien incommode? Mais il me semble que celle de votre altesse est justement ce qu'on veut endommager; elle se noie en ce moment, et demande du secours. Si vous n'y pourvoyez, elle va périr. Supprimez un seul homme à robe rouge, et la voilà qui renaît et sort de l'eau toute fraîche.

— Le drôle fait des sophismes, dit Monsieur.

— Une bonne langue doit être aiguisée à deux tranchans comme une épée.

— Capitaine, dit Puylaurens, Monsieur s'est amusé de vous comme d'un bouffon; n'allez pas vous croire pour cela un personnage, ni vous mêler d'exécuter ce qu'on ne vous commande point.

— Ne craignez rien, répondit le brigand; je sais mon métier. Je demande à son altesse la préférence sur mes confrères, car elle en viendra tôt ou tard à l'emploi des grands moyens. Je ferai en sorte que ce coup-là soit mon chef-d'œuvre et ma dernière affaire.

— Penses-tu vraiment, dit Monsieur après le départ du bandit, que nous en serons réduits à ordonner un meurtre?

— Comment! répondit Puylaurens, vous pouvez admettre une pareille supposition?

— Je ne sais; mais ma réputation est perdue de toutes façons, et je reste aux prises avec mille embarras et mille dangers.

— Nous en sortirons autrement que par un crime.

Un carrosse à six chevaux s'arrêta sur la route en ce moment; une voix que Monsieur connaissait ordonna qu'on ouvrît la portière, et l'on vit descendre le président Le Coigneux. Il avait remis ses bottes de courrier, son manteau long et sa rapière.

— Je vous trouve à propos, dit-il. M. de Montmorency, le jour de son exécution, a révélé le secret de votre mariage. Le traité devient nul par cette découverte. Il n'y a plus de sûreté pour vous en France. Monsieur sera respecté comme frère du roi, mais on fera des procès à Puylaurens et à moi; or, n'ayant point envie de manger des champignons du bois de Vincennes, je gagne le large à l'instant même. Vous plaît-il de monter dans ce carrosse?

— Il n'y a rien qui presse, répondit Puylaurens.

— Comme il vous plaira. Pour moi, je ne croirai avoir ma tête sur les épaules qu'à la frontière de Lorraine.

M. Le Coigneux remonta dans son carrosse et partit sans dire adieu. La nouvelle qu'il venait d'apporter mettait fin aux incertitudes. Monsieur savait toute la gravité du danger. Le roi pouvait retirer ses graces, et la haine du ministre avait carte blanche. Gaston d'Orléans rentra au château, où Bullion l'attendait avec impatience.

— Monsieur, dit le commissaire du roi, il faut, s'il vous plaît, que je retourne auprès de M. le cardinal.

— Qui vous empêche de partir? répondit le prince.

— N'avez-vous point de réponse à me donner?

— Aucune. Je n'ai rien à dire à votre cardinal. Quant au roi, dites-lui que je suis pénétré d'amour et de respect pour mon frère, et que je lui enverrai ma réponse par l'un de mes serviteurs.

— Tout ceci, dit Bullion en haussant la voix, sera fidèlement rapporté à son éminence et au roi; mais, comme je dois remplir mon ministère, il faut que j'interroge le confident de votre altesse. Puylaurens, vous avez vu par la lettre de M. le cardinal et l'ordre du roi l'obligation où vous êtes de révéler ce qui a été fait contre le bien de l'état. Je vous somme de répondre à ma question : « Son altesse royale est-elle, oui ou non, mariée avec la princesse Marguerite de Lorraine? »

— Monsieur le commissaire, répondit Puylaurens, Monsieur vient de vous dire qu'il enverrait sa réponse au roi.

— Vous n'avez plus rien à ajouter? demanda Bullion. Vous avez bien songé aux suites que peuvent avoir vos refus de vous expliquer?

Monsieur se leva de son siége, et montrant la porte par un geste impérieux : — Assez de discours! s'écria-t-il. Sortez à l'instant. — Bullion salua et sortit.

Devant l'appartement qu'avait occupé jadis la reine-mère, au château de Blois, était une terrasse appelée le Perche-aux-Bretons, d'où l'on voyait l'un des plus beaux sites de la Touraine. Puylaurens se promenait avec Monsieur sur cette terrasse, et ils avisaient ensemble aux moyens de pourvoir à leur sûreté. Comme toutes les personnes faibles, Monsieur passait avec une facilité déplorable de la colère à l'abattement

le plus profond. Son esprit fléchissait sous le poids des difficultés. Il confessa ingénument à son favori que ce mot de Le Coigneux l'avait frappé : « Monsieur sera respecté, comme frère du roi. »

— En effet, dit le prince, pourquoi me donner tant de soucis? Je n'ai rien à craindre.

Et en parlant ainsi, Monsieur regardait son favori d'un air si expressif, qu'il n'avait pas besoin, pour être compris, d'ajouter ces mots : — Mes amis, et toi-même, vous périrez; mais moi je me tirerai d'affaire.

— Sans doute, répondit Puylaurens, vous n'avez rien à craindre. S'il suffit de boire et manger librement, d'aller à la comédie et de courre le lièvre, rien n'est plus facile que d'atteindre ce haut degré de gloire. A quoi bon s'embarrasser de ce que pensera le monde? Votre altesse n'aura point connaissance de ce que les historiens croiront d'elle, et si quelqu'un se hasarde à dire en la voyant passer : « Voici ce prince qui a courbé la tête devant le cardinal et qui a laissé périr ses amis après les avoir engagés avec lui dans une entreprise périlleuse, » on fera châtier l'insolent, et vous oublierez ces propos en dansant un ballet, ou en mettant des étiquettes neuves à votre collection de médailles.

— Il est vrai, dit Monsieur, que mon rôle en ce monde n'aura pas été fort brillant; mais, quand je me serai bien remué, en mourrai-je un quart d'heure plus tard?

— Au contraire, s'écria Puylaurens, c'est en vous humiliant que vous ajouterez d'heureux jours à votre existence; M. le cardinal, touché de votre docilité, donnera l'ordre que l'on fasse arrêter la mort par le capitaine des gardes, lorsqu'elle viendra gratter à votre porte.

— Tu me conseilles donc de m'enfuir et de me révolter encore une fois?

— Point du tout. Je vous vois aujourd'hui en trop bonne disposition. Restez ici; accordez satisfaction au roi et gain de cause à son ministre. Pour embellir votre réputation d'un dernier vernis, on fera casser votre mariage avec la princesse Marguerite, et ce coup de pinceau portera l'éclat de votre nom jusqu'à la cour de Rome.

— Mon mariage! s'écria Monsieur; ils ne peuvent le déclarer nul sans mon consentement.

— Vous le donnerez.

— Jamais! Ils me hacheront plutôt que de me contraindre à cette bassesse.

— Vous le donnerez, vous dis-je, et dans ce moment même, si le roi était ici, vous l'auriez déjà donné.

— Fuyons donc, fuyons à l'instant. Holà! des chevaux! cria le prince.

— Calmez-vous. Le roi est encore à trois journées de marche.

— Eh bien! qu'allons-nous faire? Quelle réponse enverrai-je à mon frère? Dicte-moi donc mes paroles et ma conduite.

— Volontiers. Voici ce que vous écrirez au roi : « Sire, je confesse ingénument que j'ai déguisé la vérité au sujet de mon mariage; mais pouvait-on exiger d'un homme réduit au dernier malheur de s'accuser lui-même? Puisqu'on attache tant de prix à mes aveux pour m'humilier davantage, c'est devant vous seul que je m'humilie, en vous ouvrant mon ame. Le 12 janvier dernier, j'ai épousé la princesse Marguerite de Lorraine, et je perdrai plutôt la vie que de laisser rompre ces liens sacrés. Ma confession est entière à présent. Je n'ai plus rien à avouer, et, si de nouvelles persécutions doivent encore m'accabler, je saurai par là que mes ennemis se jouaient de mes sentimens et des vôtres en assurant que ma sincérité me serait profitable. » — Vous enverrez cette lettre au roi, poursuivit Antoine de L'Age, et nous prendrons la fuite pour en attendre l'effet en lieu sûr. Nous reviendrons bientôt plus forts qu'auparavant, car le roi commence à se lasser de la tyrannie du cardinal. A peine serons-nous partis, qu'il saura mauvais gré à son ministre de nous avoir poussés à cette extrémité, lorsque tout s'arrangeait à l'amiable. Nous serons rappelés, et ce sera le tour de notre ennemi de trembler devant nous.

M. de Bullion, qui aperçut de la grand'route Monsieur et son favori se promenant sur le Perche-aux-Bretons, devina qu'ils allaient s'enfuir, et dit plus tard au cardinal qu'il les avait vus faire le manége des hannetons, qui grimpent au sommet des arbres pour prendre leur volée; mais cette plaisanterie ne fit point rire le ministre, qui devina bien l'intention de Puylaurens et le danger d'une troisième rupture. En effet, le roi murmura contre Richelieu en recevant la lettre de son frère. Sa mauvaise humeur redoubla lorsqu'il apprit que Monsieur et Puylaurens s'étaient enfuis de Blois, et il s'écria qu'il ne voulait plus se laisser souffler une colère qu'il n'éprouvait point. Ainsi finit la seconde cabale d'Antoine de L'Age contre le cardinal de Richelieu. On verra par la dernière comment Puylaurens sut faire entrer dans la conspiration le premier personnage de France et de Navarre, et comment ce personnage, de qui on devait attendre le succès, ruina pourtant l'entreprise.

PAUL DE MUSSET.

(*La quatrième partie au prochain n°.*)

LES

COTES DE NORMANDIE.

PREMIÈRE PARTIE.

LES FALAISES.

De Tempé le vallon un jour sera montagne,
Et le sommet du Pinde une plane campagne;
L'Océan quelque jour de blé sera couvert :
La matière demeure et la forme se perd.
RONSARD.

Au mois de décembre 1844, la *Revue* a conduit ses lecteurs des deux côtés du Pas-de-Calais, et, après leur avoir fait visiter Douvres et Folkstone, elle les a principalement arrêtés à Calais, à Boulogne et à Étaples. Elle leur propose aujourd'hui de continuer le voyage sur les côtes de Normandie; mais, pour ne pas laisser de lacune dans cette exploration, il faut entrer dans la baie de la Somme et rechercher quelle influence ont exercée sur le bassin de cette rivière les grands travaux de navigation dont l'ont doté les quarante dernières années. Cette excursion est d'ailleurs nécessaire pour saisir les rapports géologiques qui rattachent la formation des terres d'alluvion de la basse Somme à la dégradation de la région des falaises, et pour considérer dans son en-

semble la navigation de la Manche. Si le caprice de la politique des temps passés et les convenances administratives du nôtre ont établi le long de la petite rivière de Bresle une ligne idéale de démarcation, le navigateur qui entre au Tréport ne sait guère que, des deux quais entre lesquels il s'arrête, l'un est picard et l'autre normand; de la mer, il observe la configuration de la côte, la direction des courans, et n'est frappé que de leur homogénéité; il comprend donc sous le nom de falaises de Normandie le prolongement qu'il aperçoit au-delà du Tréport, et simplifie les dénominations pour mieux expliquer les choses. Nous serons excusable d'imiter un moment cet exemple.

Les côtes du Pas-de-Calais et celles de Provence nous ont montré de nombreuses traces de l'administration de Richelieu. Dans cette course sur d'autres rivages, le cardinal nous servira plus d'une fois de guide: il était grand-maître du commerce et de la navigation du royaume, et ses projets sur le pays que nous allons parcourir en font mieux comprendre les intérêts actuels. En effet, le 24 décembre 1639, M. de Caen, sergent de bataille de l'armée navale, portait à Rouen une instruction datée de Ruel, par laquelle il était « enjoinct à M. d'Infreville, conseiller du roy et commissaire-général de la marine, de se transporter, accompagné dudict sieur de Caen et du sieur Daniel, capitaine de marine, en la ville de Callais, pour audict lieu prendre le sieur Regnier Jenssen le jeune, ingénieur du roy, pour dudict lieu aller le long des costes de Picardye et Normandye jusques à Cherbourg, pour voir et recognoîstre quelz lieux on trouveroit plus propres et commodes pour bastir et construire un port, affin de retirer les vaisseaux du roy..... » Suit un long détail des vérifications auxquelles devront se livrer les commissaires, et ceux-ci ont « de tout faict procès-verbal, pour être présenté à son éminence et être ordonné par sa majesté ce qu'il appartiendroit (1). » Le procès-verbal, accompagné de cartes et de plans, est très soigneusement rédigé, et peu s'en fallut que, par respect pour l'ordre de suivre exactement le bord de la mer, les commissaires ne se perdissent dans les marais de l'Authie. Dans les courses dont je donne ici le résumé, je n'ai pas, je l'avoue, poussé si loin le scrupule; mais j'ai souvent vu, et c'est là mon titre à la confiance, par les yeux de M. Beautemps-Beaupré et des ingénieurs hydrographes dont il est le chef : grace à leurs travaux, on peut aujourd'hui bien connaître la côte sans s'éloigner beaucoup des routes battues.

Nous nous arrêterons aux mêmes lieux que les commissaires du grand cardinal; nous entrerons sans eux dans le bassin de la Seine, et nous nous avancerons au-delà de Cherbourg, où ils s'arrêtèrent. Mais on risquerait de se méprendre sur la nature des difficultés que ren-

(1) B. N. Msc. Petit in-folio. S. E., 87.

contre la navigation dans la région des falaises et de la lutte sans repos que l'industrie de l'homme doit y soutenir contre l'action de la mer sur la côte, si l'on n'était au fait de la constitution géologique de celle-ci. Les principales circonstances dont le marin, l'ingénieur et l'homme d'état aient à y tenir compte en sont les conséquences directes; cette étude aurait épargné bien des fautes au passé, et Dieu veuille que l'avenir n'ait pas à reprocher au présent de ne point l'avoir complétée!

I.

Le cours de la Somme est séparé de celui de la Seine par un plateau élevé dont la base est la craie; les principaux cours d'eau qui le sillonnent descendent vers la mer perpendiculairement à la côte, et ont tracé dans la roche poreuse qu'ils humectent d'étroites et profondes vallées.

Entre l'embouchure des deux rivières, d'Ault au cap de la Hève, la côte présente, sur une longueur de 140 kilomètres, une coupe verticale du plateau crayeux aussi nette dans sa sauvage grandeur que pourraient la figurer en petit les procédés de la géométrie descriptive. Ce sont les falaises de Normandie. Elles sont, pour les habitans du plateau, un long précipice jusqu'aux bords duquel s'étendent les moissons. Aucune ondulation du terrain n'avertit de leur voisinage; tout à coup la plaine manque sous les pieds, l'abîme se découvre, et cet abîme est l'Océan. Elles apparaissent au navigateur comme une muraille de 60 à 100 mètres de haut, tantôt se détachant sur un ciel grisâtre et couronnées d'une étroite ligne de verdure, tantôt à demi cachées dans les nuages noirs que les vents fréquens du nord-ouest font voler au-dessus des lames, tantôt enfin éblouissantes de blancheur et chamarrées de vastes ombres sous les rayons obliques du soleil couchant. Par un beau jour, l'éclat de leurs reflets fait souvent distinguer leurs formes à 40 kilomètres de distance. Les ouvertures des principales vallées qui débouchent sur la mer semblent des brèches faites dans ces gigantesques remparts; des échancrures, qui n'en atteignent pas le pied, marquent les places où s'écoulent les eaux des petits bassins intérieurs. De rians hameaux, des villes populeuses se montrent dans chacune de ces ouvertures. Ainsi, dans leur majestueuse uniformité, les falaises conservent une variété d'aspects à laquelle le matelot reconnaît à chaque heure du jour sa position. La nuit, leur voisinage est signalé à 32 kilomètres au large par les phares de la Hève, de Fécamp, d'Ailly, élevés, le premier, de 136 mètres, le second de 130, et le troisième de 93 mètres au-dessus du niveau de la mer (1).

(1) Toutes les fois que dans le cours de ces notes le niveau de la mer est pris pour repère de la mesure des hauteurs, il est entendu que c'est, comme dans les cartes hydrographiques de la marine, celui des plus basses mers de vive eau.

Aucun navire ne se hasarde à cotoyer de trop près les falaises; des courans qui changent à chaque heure de la marée, des remous capricieux causés par les inégalités du fond, règnent dans leur voisinage; leur élévation neutralise l'action des vents de mer qui les frappent perpendiculairement et double la violence de ceux qui leur sont parallèles; les vents de terre tombent en rafales furieuses du haut de leurs sommets. Malheur au navire qui se brise à leurs pieds! la mer montante n'y laisse pas même une place où puisse séjourner le moindre de ses débris.

La roche crayeuse dont les falaises montrent la coupe se compose de couches horizontales d'un à deux mètres d'épaisseur, séparées entre elles par des couches de cailloux siliceux qui semblent être le résultat d'une cémentation opérée dans la masse du terrain. Les fibres de la pierre sont verticales; leur cohésion dans ce sens est très faible, et elle est encore diminuée par les solutions de continuité qu'implique l'interposition des couches de silex. De cette double disposition résulte la tendance du terrain à se fendre en prismes verticaux.

Deux fois par jour, la marée vient battre le pied des falaises; chaque flot qui les heurte emporte quelque parcelle de la roche poreuse qui les constitue, et, quand les hautes mers des syzygies se ruent contre elles par les tempêtes de l'ouest au nord, des lames furieuses les sapent à coups pressés; elles déchaussent l'escarpe, la minent; bientôt celle-ci surplombe, se détache et s'écroule. On croirait que le talus formé par ces débris va défendre le pied de la nouvelle muraille; mais, avec sa nature friable et savonneuse, la marne résiste mal à l'action des flots; elle s'imbibe, se brise, se délaie en molécules impalpables, et la falaise, mise à nu, est de nouveau attaquée à vif. Les pluies et les gelées aident la mer dans cette œuvre de destruction. Des fentes plus ou moins profondes s'entr'ouvrent dans la partie supérieure du terrain; les eaux pluviales s'y infiltrent, et, soit qu'elles s'y congèlent, soit qu'elles ramollissent et dissolvent les tranches de marne sur lesquelles elles pèsent, l'effet produit est le même, et l'action sourde des eaux intérieures aboutit, aussi bien que les attaques retentissantes de la mer, à d'immenses éboulemens.

Depuis le jour où le plateau crayeux est sorti du sein des eaux, chaque seconde a fait tomber quelque pierre des falaises, chaque année les a vues reculant devant l'infatigable Océan; mais il ne reste aucunes traces des limites primitives entre le domaine de la terre et celui de la mer. De ce que les rivages opposés de la France et de l'Angleterre présentent des roches crayeuses identiques par leur composition et leur stratification, s'ensuit-il, comme l'ont supposé quelques géologues, que ces rivages aient jadis été réunis, et que l'Océan se soit frayé, par des destructions semblables à celles dont nous sommes témoins, le passage

qu'on appelle la Manche? Ou bien, ce qui serait au moins aussi probable, le sol de la Haute-Normandie et celui de la Grande-Bretagne se sont-ils soulevés parallèlement, en laissant la mer, sous laquelle ils s'étaient formés, maîtresse de l'espace intermédiaire? Voilà des questions bonnes à discuter entre curieux. Elles ne sont point résolues par les reconnaissances faites, à plusieurs milles au large, de points où la roche constitutive des falaises se montre au fond de la mer; ces roches peuvent, en effet, aussi bien avoir été toujours recouvertes par les eaux qu'avoir servi de base à des falaises détruites. Cependant les couches de tourbe, ou plutôt de lignite, que la sonde découvre à 2,700 mètres du rivage devant Neuvilette, à 4,400 devant Criel, à 3,500 devant le Tréport, à 5,200 devant Blaingues, attestent irrécusablement que les bancs crayeux sur lesquels elles gisent ont été, dans la nuit des temps, recouverts d'une végétation puissante, et que la côte s'est avancée au-delà de la place qu'elles occupent. Mais sortons du domaine des conjectures pour entrer dans celui de la pratique.

Pour juger, au point de vue des intérêts maritimes, des modifications que peut apporter l'avenir à l'état actuel de la côte, il suffit de se rendre compte de la marche des envahissemens de la mer pendant les derniers siècles. Si ceux-ci ne nous ont légué ni cartes très exactes, ni précis d'observations très dignes de confiance, la mer a laissé subsister le long de la côte d'assez nombreux vestiges des falaises qu'elle a dévorées : telles sont l'Aiguille et la Porte orientale d'Étretat, le Chicart d'Iport, la Galère du cap d'Ailly, le Heaume entre Dieppe et le Tréport. Ces roches sont restées comme ces *témoins* que les terrassiers conservent dans le sol qu'ils fouillent, pour donner la mesure des déblais qu'ils ont exécutés; elles attestent que les falaises auxquelles elles ont appartenu ont ici reculé de cent cinquante mètres, là de quatre cents, plus loin de six cents, mais on ne sait pas au juste quel temps la mer a mis à ronger ainsi son rivage. La marche de quelques corrosions locales est mieux constatée. En 1100, l'église du village de Sainte-Adresse était assise sur le banc de l'Éclat : il est maintenant à 2,000 mètres de la côte, sert de limite extérieure à la petite rade du Hâvre, et la mer a huit mètres de profondeur sur un point où la falaise en avait probablement une centaine de haut. Celle-ci a donc reculé par an d'environ 2 mètres 60 cent. Les ingénieurs des ponts-et-chaussées ont constaté que de 1800 à 1847 la falaise a perdu par an 80 centimètres devant le phare du cap d'Ailly, construit en 1725, et 30 seulement devant les feux de la Hève. Mais la généralisation de pareils faits serait une source d'erreurs : la destruction avance en raison combinée du degré de vivacité de l'action des flots, du relief et de la friabilité des surfaces attaquées. M. de Lamblardie, dont les observations sur la côte de Normandie sont incontestablement les plus instruc-

tives qu'on ait jusqu'ici publiées, évaluait la corrosion annuelle des falaises à une épaisseur moyenne d'un pied de roi, appliquée à toute leur surface extérieure (1). Admettons pour la simplicité du calcul un tiers de mètre : la hauteur réduite des falaises étant de 70 mètres et leur développement d'Ault au cap de la Hève de 140 kilomètres, la masse des débris livrés chaque année à la mer doit être d'environ 3,266,000 mètres cubes. Les couches de silex interposées dans le banc crayeux sont au nombre de soixante, et leurs épaisseurs réunies s'élèvent à 5 mètres; mais les vides que les cailloux laissent entre eux dans la couche sont les trois cinquièmes de la surface : la masse des débris se divise donc en 93,000 mètres cubes de silex et 3,173,000 de craie ou de marne, et elle s'accroît du produit des corrosions sous-marines correspondantes. Si ces évaluations approchent de la vérité, depuis le commencement de l'ère chrétienne, la mer a dévoré sur cette côte une bande de plus de 600 mètres de largeur, comprenant une étendue de 8,600 hectares et un volume de plus de six milliards de mètres cubes. On va voir quel intérêt s'attache à ces calculs; mais il faut auparavant dire ce que fait la mer des décombres des falaises.

La marée entre dans la Manche par l'ouest et marche parallèlement à l'équateur; mais, dans sa course, elle est sollicitée par les vides que font au sud la baie du Calvados, au nord l'entonnoir du Pas-de-Calais, et, à mesure qu'elle avance, des courans latéraux s'en détachent pour les remplir. Le flot qui passe devant Cherbourg se dirige sur le cap d'Antifer, et, parvenu à ce point, il se divise en deux courans divergens, dont chacun suit un des revers du cap : l'un prend en écharpe la côte de la haute Normandie qui fuit au nord-est; l'autre s'épanche dans l'embouchure de la Seine et remplit le port du Hâvre. Il n'en faudrait pas davantage pour faire cheminer le long de la côte, et dans deux directions différentes, partant du cap d'Antifer, les débris dont se chargent les eaux; mais les marées ne sont pas seules à donner cette impulsion : les vents d'ouest, qui sont les plus fréquens et les plus violens de ces parages, les secondent, et chaque lame qui vient du large pousse devant soi les corps mobiles qu'elle porte ou qu'elle heurte. Le jusant et les vents de terre n'ont jamais sur la côte autant d'action que le flux et les vents du large, en sorte que, si l'effet de ceux-ci est quelquefois atténué, il n'est jamais détruit.

La mer a bientôt fait le départ entre les roches de dureté différente que lui livrent les éboulemens des falaises. La marne et la craie se brisent, se dissolvent et se transforment promptement en une pâte onc-

(1) *Mémoire sur les côtes de la Haute-Normandie, comprises entre l'embouchure de la Seine et celle de la Somme, considérées relativement au galet qui remplit les ports situés dans cette partie de la Manche*, par M. de Lamblardie, ingénieur des ponts-et-chaussées. (In-4°, Le Hâvre, 1789.)

tuense, dont la division donne au loin une teinte laiteuse aux flots : les cailloux siliceux restent entiers tant qu'ils sont immobiles; mais, roulés sur le fond et frottés les uns contre les autres, ils s'émoussent, s'arrondissent, se réduisent à mesure qu'ils avancent, et chaque parcelle qu'ils perdent en chemin devient un grain de sable.

Les matières solides que les fluides tiennent en suspension se déposent avec plus ou moins de lenteur, suivant les degrés et de leur ténuité et de l'agitation des fluides, et, à densités égales, elles sont d'autant plus transportables par les courans, que leurs volumes sont moindres. La poussière impalpable de la marne et de la craie ne se précipite que par le calme. Le silex, au contraire, est lentement roulé par la mer dans ses oscillations diurnes, poussé par ondulations quand les vents fraîchissent, et violemment cinglé sur le rivage dans les tempêtes; mais il cesse d'être le jouet des flots aussitôt que leur force vive s'amortit. C'est ainsi que se déposent, en vertu de lois non moins immuables que celles qui règlent le cours des corps célestes, ces digues de galets qui marquent sur chaque plage la zone où se sont affaissées les lames. On les retrouve au débouché de chaque vallée, large ou étroite : elles ferment entièrement celles dont le cours d'eau n'a pas la force de s'ouvrir un passage, elles laissent dans les autres un chenal que les eaux intérieures tiennent ouvert dans leur partie la plus faible; mais, sur tout point de la côte où la mer mollit, il y a, sans aucune exception, dépôt de galets. Ces bourrelets sont remaniés par la mer jusqu'à ce qu'ils aient atteint par leur forme, leur consistance et leur masse, toute la stabilité dont ils sont susceptibles, et elle devient à la longue très grande. Les flots qui les heurtent finissent par leur donner naturellement la forme du maximum de résistance : c'est celle d'un talus courbe de sept de base pour un de hauteur. Leur consistance s'accroît par l'infiltration du sable et de la vase marneuse dans leurs interstices, et ils s'exhaussent graduellement au-dessus du niveau des plus hautes marées, puisque, dans les tempêtes, les lames, en déferlant, font voler à d'assez grandes distances le galet qu'elles fouettent, et mettent ainsi elles-mêmes hors de leur portée l'obstacle qui doit les arrêter. Comme enfin chaque coup de mer leur donne plus qu'il ne leur enlève, leur masse va croissant et n'atteint sa limite que par la rencontre de courans qui la rongent. Le premier effet de la formation d'un banc de galets sur une plage qui couvre et découvre à chaque marée est de procurer du calme aux eaux limoneuses qui pénètrent en arrière, et par conséquent de favoriser les attérissemens; ceux-ci ne sauraient dépasser le niveau des eaux calmes, et le banc les protége à la manière des meilleures digues que sachent construire les hommes.

Il suit de ce qui précède que les masses de galets, de sable siliceux et de vase marneuse, qui marchent le long de la côte, s'alimentant des

débris de toutes les falaises au pied desquelles elles passent, augmentent de volume, mais aussi de divisibilité, à mesure qu'elles s'éloignent du cap d'Antifer; que plus le galet a fait de chemin depuis le lieu de son origine, plus il est amoindri et par conséquent transportable; qu'enfin tout galet qui ne se fixe pas finit par se convertir en sable. L'entrée de chacun des ports de cette côte est malheureusement un réceptacle disposé pour recueillir les galets au passage; les plus prompts à s'obstruer sont les plus éloignés du cap, et l'on trouve aux deux extrémités des falaises et à l'épanouissement des courans qui les rongent des dépôts de leurs débris dont les masses semblent proportionnées aux distances parcourues par les courans. Le développement des falaises est, à partir du cap d'Antifer, de 24 kilomètres du côté de la Seine, et de 116 de celui de la Somme; le rapport de ces deux nombres est à peu près celui d'un à cinq, et, comme les circonstances locales sont peu différentes, il doit se rapprocher de celui du volume des terres qui se sont éboulées en aval et en amont du cap d'Antifer. Ces terres ont créé du côté du Hâvre la plaine de l'Heure, dont l'étendue est de 1,800 hectares; du côté du nord-est, à l'embouchure de la Somme, l'alluvion triangulaire de Cayeux, qui n'en a pas moins de 4,500; puis, au nord de la rivière, cette zone de marais, de terres basses et de dunes, qui remonte jusqu'à la Canche et comprend une superficie très supérieure. Les dépôts des rivières ont assurément concouru à la formation de ces terrains; mais les débris des falaises en ont fourni la plus grande partie, et l'étendue des alluvions a pu, malgré les masses qui se sont perdues dans les profondeurs de l'Océan, surpasser celle des terres corrodées, car l'épaisseur des premières doit être loin d'égaler la hauteur des secondes.

Ces détails étaient nécessaires pour faciliter l'étude des phénomènes qui, dans l'examen des stations maritimes établies de la Somme à la Seine, se rencontreront sous nos pas. Nous verrons les dépôts des débris des falaises créer des terres d'une culture facile et d'une remarquable fécondité, mais aussi détériorer et combler les ports ouverts par la nature ou creusés par la main des hommes, et soit que la Providence nous favorise, soit qu'elle nous châtie, nous trouverons partout, comme moyen de remédier à ses disgraces ou de multiplier ses bienfaits, cette loi du travail qu'elle a imposée au genre humain.

II.

Si j'avais su décrire l'action de la mer sur les falaises, on comprendrait à présent sans peine comment se sont formées l'alluvion de Cayeux et celles qui s'étendent au nord de la Somme.

Du Tréport en passant par Ault, la lisière du plateau crayeux se dirige droit au nord-est, et Saint-Valery est bâti sur un mamelon élevé

qui en marque l'extrémité. Les sables de la Somme, portés au nord par les marées, ont dès long-temps fait obstacle aux courans qui tendaient à longer le plateau et causé des calmes et des remous qui ont troublé la marche des galets : ceux-ci ont chaussé le pied de la falaise sur le premier point où le flot a manqué de la force nécessaire pour les pousser, et le banc qu'ils formaient a fini par s'enraciner auprès d'Ault : le calme qui se produisait en arrière favorisait les attérissemens, et l'épi de galets continuait à s'avancer vers le nord. Sa longueur, calculée d'après la carte de 1640 sur des points de repère qui n'ont point varié, devait être à cette époque de 10,000 mètres; sur la carte beaucoup plus soignée de 1736, elle est de 15,820, et sur celle de 1835 de 16,050. A mesure que la pointe du Hourdel, par laquelle ce banc se termine, a gagné du terrain, celle de Saint-Quentin, qui lui fait face, de l'autre côté de la Somme, en a perdu, et dans ce mouvement vers le nord, qui depuis deux siècles a complétement déplacé l'embouchure, celle-ci a toujours conservé une largeur d'environ 5 kilomètres, nécessaire, à ce qu'il paraît, pour le passage de la masse d'eau qu'y jette chaque marée. Depuis que la pointe de Saint-Quentin s'est arrondie et résiste mieux à la mer, le flot et le jusant réagissent sur celle du Hourdel, qui, au lieu de continuer à s'avancer vers le nord-nord-est, se recourbe en crochet vers l'est, comme pour gagner le pied de la falaise de Saint-Valery. Vers l'extrémité du banc, on remarque, sous la forme d'ondulations parallèles entre elles, les dépôts successifs de galets qui, refoulés par les courans et s'appuyant les uns sur les autres, le fortifient au lieu de l'allonger comme autrefois. Son épaisseur, sauf vers l'ancien Hable d'Ault, est aujourd'hui de 4 à 600 mètres, et il s'élève d'environ 5 mètres au-dessus des hautes mers. Tel est le bourrelet gigantesque de galets, de marne et de sable agglutinés qui fixe aujourd'hui l'entrée de la Somme. A la lenteur avec laquelle il marche vers le nord depuis un siècle, il semble qu'il ait à peu près atteint de ce côté sa limite, et que les dépôts de galets, modifiant à leur tour les courans qui les ont apportés, prennent des allures tout-à-fait différentes de celles qu'ils affectaient par le passé.

Pénétrons maintenant dans l'embouchure même de la Somme. Si nous sommes embarqués sur un bâtiment de plus d'un mètre de tirant d'eau, nous n'y parviendrons qu'en longeant la côte de Cayeux, en doublant la pointe du Hourdel, puis en suivant un chenal sinueux qui se rapproche de la rive droite jusqu'auprès du Crotoy, et revient à la rive gauche sous les murs de Saint-Valery; ce chenal est entretenu par les eaux de la rivière qui décrivent à mer basse ce long circuit au travers des sables. En dehors de la baie, la mer se retire, dans les marées de vive eau, à 7,500 mètres au large, en sorte qu'alors elle abandonne et couvre alternativement une plage de plus de quatre lieues. Dans l'inté-

rieur de la baie, tous les effets de l'action des marées sont dominés par la tendance du lit de la rivière à s'exhausser et à se rétrécir, conséquence malheureuse de ce fait inexorable, que le flot apporte toujours avec lui plus de matières terreuses que n'en remporte le jusant. C'est par là qu'à l'ouest du mamelon de la chapelle de Saint-Valery, la place où mouillaient, en 1065 et 1066, les flottes qui portaient Guillaume-le-Conquérant en Angleterre, est depuis trois cents ans sillonnée par les charrues de la ferme du cap Cornu; que vis-à-vis, sur la rive droite de la Somme, la baie circulaire qui s'ouvrait en 1640 à l'ouest du Crotoy est à demi comblée; que, devant cette ville déchue, la place où des bâtimens de 400 tonneaux s'élançaient dans une profondeur d'eau de cinq mètres (1) n'est plus qu'une plage de sable; que les quais actuels de la Ferté tiennent la place d'une fosse profonde où les navires étaient toujours à flot à la fin du XVIIe siècle (2). En remontant la rivière, des faits analogues se présentent à chaque pas. Les travaux des hommes ont beaucoup accéléré la marche naturelle de ces attérissemens.

Avant le récent établissement du canal de la Somme, les marées remontaient par le lit de la rivière jusqu'à Pont-Rémy, à 10 kilomètres au-delà d'Abbeville, et il n'y a pas deux cents ans qu'aux équinoxes elles s'épandaient librement sur l'alluvion de Cayeux et les terrains bas du Marquenterre; elles devaient y déverser au-delà de 100 millions de mètres cubes d'eau. On commença, sous le ministère de Colbert, à leur fermer ces épanchoirs. La rive septentrionale de la Somme, puis l'alluvion de Cayeux, furent endiguées, et le lit de la rivière fut graduellement rétréci. Chacune de ces entreprises diminuait le volume d'eau que recevait la baie, et, les courans alternatifs qui en déblayaient l'embouchure s'affaiblissant, les dépôts gagnèrent en consistance. Chaque progrès des attérissemens était un tort pour la navigation : en 1664, les bâtimens de 150 tonneaux abordaient aux quais d'Abbeville et, à la fin du XVIIIe siècle, il n'y venait plus que des alléges d'un mètre de tirant d'eau. Néanmoins le flot faisait deux fois par jour rebrousser chemin aux eaux douces, et les refoulait en arrière jusqu'à l'heure du jusant. La masse fluide qui descendait alors à la mer l'emportait, de toute l'accumulation du débit de la Somme, sur le volume entré dans la baie; la queue du remous était presque toujours formée d'eaux claires, et le lit était balayé par un courant continu. C'est ainsi que dans toutes les rivières à marées se maintient la liberté du chenal.

Cependant la navigation maritime était perdue pour Abbeville; le

(1) *Rapport du chevalier de Clerville à M. Colbert sur les ports des côtes de Picardie et de Normandie.* (B. N., manuscrit 122 de la collection de Colbert.)

(2) *Projet de l'établissement d'une retenue propre à déboucher le port de Saint-Valery-sur-Somme, que la mer a ensablé depuis quelques années,* par M. Cocquart, ingénieur, 1738. (B. N., manuscrit S. E., 17.)

gouvernement résolut de la lui conserver. Un canal susceptible d'y porter des bâtimens de 400 tonneaux fut ouvert sur un seul niveau jusqu'à Saint-Valery, où la pente de la Somme est rachetée par un sas élevé de 5m07 de chute; Saint-Valery est ainsi devenu l'avant-port d'Abbeville. Le canal, livré le 9 juin 1829 à la navigation, a, de ce jour, réclamé pour son service, sauf aux momens de grandes crues, toutes les eaux de la rivière, et de ce jour aussi l'ancien lit de la Somme n'a plus été qu'une gaîne étroite où s'étalaient les eaux troubles de la haute mer. Les dépôts s'y formaient en abondance, lorsqu'au mois de décembre 1833, un raz de marée furieux poussa jusque sous les murs d'Abbeville une avalanche de sable vaseux, qui combla sur une longueur de 2,000 mètres le haut de l'ancien lit. Depuis cet événement, les eaux de la Somme n'ont plus de passage que par le canal, et la partie correspondante de la vallée qu'elles arrosaient en est complétement privée. Cet état de choses se consolide et s'étend de jour en jour; chaque marée laisse sur la zone où elle s'amortit une couche de limon dont l'épaisseur va souvent jusqu'à 3 millimètres, et la baie se raccourcit rapidement; elle reculera ainsi devant les attérissemens jusqu'à la rencontre des eaux de la Somme, qui débouchent aujourd'hui par Saint-Valery. Les 2,500 hectares de la baie qui sont au-dessus d'une ligne tirée du sas inférieur du canal au Crotoy ne sont point encore gagnés pour l'agriculture, mais dès à présent la plus grande partie en est irrémédiablement perdue pour la navigation.

L'unique, mais grave dommage qu'éprouvera celle-ci, consistera en ce que, la puissance des courans alimentés par les marées étant atténuée par les attérissemens, la barre qui obstrue l'entrée de la baie se fortifiera. Dans son état actuel, les bâtimens de commerce ne la franchissent qu'en saisissant le moment précis où elle est couverte par la haute mer, et la plupart du temps ils sont obligés, pour gagner Saint-Valery, d'attendre sur les posées du Hourdel et du Crotoy d'autres marées et des vents favorables. Séparé de la mer basse par une plage de huit kilomètres, déjà difficile à atteindre et difficile à quitter, le port de Saint-Valery, si la barre s'exhaussait, deviendrait inaccessible au commerce, et, comme il est à peu près impossible de la tourner, il faut savoir la creuser et l'affaiblir.

Remarquons d'abord que les sables charriés par les marées ou par la rivière ne sont pas les seuls dont s'encombre l'embouchure de la Somme. La pointe de Saint-Quentin, sur laquelle elle est appuyée, forme l'extrémité d'un massif de 3,000 hectares de dunes, et toutes les fois que les vents soufflent du nord au nord-ouest, ils en enlèvent des nuages de sable qui se déposent au milieu de la baie. Par les vents de sud, les dunes de Cayeux fournissent un contingent beaucoup moindre, mais qui se place encore plus mal. L'administration des travaux pu-

blics, qui dispose annuellement d'un fonds de 500,000 francs pour le boisement des dunes (chap. xv du budget ordinaire), n'a jamais songé à fixer celles-ci : elle tarirait pourtant ainsi l'un des courans de sable qui perdent l'attérage de la Somme, et les travaux de même nature qu'elle fait ailleurs ne répondent à aucun intérêt maritime de cet ordre.

Mais, en présence des attérissemens intérieurs qui s'avancent, ce n'est point assez, pour conserver la baie à la navigation, que d'arrêter les sables que lui jettent les dunes voisines. Il est un moyen plus efficace que l'avocat Linguet indiquait dès 1769 (1), qui n'échappait point aux ingénieurs des ponts-et-chaussées qui se sont occupés du Crotoy (2), et dont l'efficacité ressort clairement des excellentes observations faites sur cette côte par les ingénieurs hydrographes de la marine (3).

Le comte d'Artois, depuis Charles X, ayant voulu, en 1783, faire remonter les navires jusqu'à la forêt de Crécy, dont il était apanagiste, traita avec trois communes voisines pour l'ouverture, au travers des marais de Favières, d'un canal navigable aboutissant au Crotoy. Ce qu'avait de grand ce projet fut bientôt abandonné; on s'en tint, par suite d'une transaction faite en 1787, à de simples travaux de desséchement, qui, délaissés pendant la révolution, ont été repris et complétés de 1818 à 1821. L'émissaire des marais, large de six mètres, débouche dans la crique parfaitement abritée qu'on décore du nom de port du Crotoy. Ce courant y a créé et y maintient un fond excellent, où se retirent les bateaux de pêche et les petits bâtimens du commerce : s'il se tarissait, le port serait en quelques jours, et peut-être en une seule marée, reconquis par les sables. Le pays marécageux et bas qui s'étend au nord du Crotoy, entre la Somme et l'Authie, comprend 10,500 hectares, et déverse en pure perte dans les baies de ces deux rivières trois fois autant d'eau qu'en débite le canal de Favières. Il est facile de réunir toutes ces eaux et de leur donner une issue commune au Crotoy; il ne l'est pas moins d'y conduire aussi celles de l'Authie elle-même, dont le bassin a près de 100,000 hectares, et cette entreprise ne serait peut-être que le rétablissement d'un ancien état de choses, car on voit sur d'anciens plans l'indication de longues flaques d'eau se dirigeant sur Rue et qualifiées de *lit abandonné de l'Authie*. Ces résultats s'obtiendraient par l'ouverture d'un canal de 14,000 mètres, partant de l'Authie et finissant au Crotoy.

Je m'abuse beaucoup, ou la mesure de l'action qu'exercerait sur l'embouchure de la Somme l'affluence de cette masse d'eau peut être déduite, avec une grande précision, de trois circonstances qu'il suffira d'indiquer ici. La première est l'effet du petit canal des marais de

(1) *Canaux navigables*. Amsterdam, 1769.
(2) *Statistique des ports de commerce*. I. R., 1837.
(3) *Instructions nautiques sur les côtes septentrionales de France*. I. R., 1842.

Favières sur le port du Crotoy; la seconde est la trace que laissent dans la baie de la Somme, à 3 milles en aval, les eaux perdues de la Maye; la troisième, bien plus considérable à elle seule que les deux autres ensemble, est la profondeur de la baie d'Authie. Celle-ci s'enfonce de 7 kilomètres dans les terres, son étendue excède 1,500 hectares; ce vide est le résultat du débouché seul de la rivière, et il est clair que le déplacement de la cause entraînerait le déplacement de l'effet; amenées au Crotoy, les eaux de l'Authie feraient dans les sables de la Somme la même trouée que dans les dunes du Marquenterre. A la vérité, cette dérivation entraînerait le comblement de la baie d'Authie : dès que les sables du large, qu'y poussent tumultueusement les coups de vent d'ouest, ne seraient plus réprimés par la pression des eaux intérieures, ils l'envahiraient. Le mal ne serait pas grand; cette baie déserte n'est bonne à rien et n'est connue que par des naufrages.

Ce n'est point ici le lieu de rechercher comment devrait être manœuvrée, pour le plus grand avantage de l'attérage de la Somme, la masse fluide qui déboucherait au Crotoy; mais il est palpable que la convergence des chasses qu'elle alimenterait avec celles qu'envoie de la rive opposée le canal de Saint-Valery approfondirait beaucoup la passe de la baie, et, si l'embouchure de la Somme continuait à se modifier, l'existence de la navigation n'y serait du moins plus compromise.

Ce système de protection de l'attérage impliquerait l'heureuse nécessité de donner au chenal du Crotoy les dimensions d'un canal maritime, au moins jusqu'à Rue, où il s'accolerait à une station du chemin de fer de Paris à Boulogne : la distance est de 6 kilomètres. Le chenal et ses dépendances devraient former un réservoir assez vaste pour fournir des chasses énergiques : il assainirait par ses ramifications le Marquenterre tout entier, et ce pays, naguère désolé par les inondations et les maladies, reproduirait à nos yeux toutes les merveilles de l'industrie agricole de la Hollande.

L'essor imprimé à la contrée par ce concours de circonstances réagirait nécessairement sur la navigation. Touchant au chemin de fer, le Crotoy deviendrait un des meilleurs ports de pêche de la côte, et son commerce, dont le mouvement flotte misérablement entre dix et quinze mille tonneaux, grandirait avec la richesse du pays. Ce village d'un millier de pauvres pêcheurs, dont les chaumières font un si triste contraste avec son église et d'autres vestiges d'une grandeur passée, ce village a joué jadis un rôle dans notre histoire. Il est à dix lieues des champs d'Azincourt, à quatre de ceux de Crécy, et, au milieu des malheurs des XIVe et XVe siècles, les avantages de sa position, alors accessible à tous les navires, en avaient fait une des plus fortes places des Anglais sur notre territoire; sa citadelle servit, en 1430, de prison à Jeanne d'Arc, jusqu'au moment où ils la conduisirent au bûcher de

Rouen. Quand Charles VII les en eut chassés, il donna à la ville des institutions et des priviléges qui attestaient encore en 1789 son ancienne importance navale. Ces souvenirs ne seront point vains, s'ils nous encouragent à relever une prospérité ensevelie sous les sables de la Somme, et à donner sur cette côte inhospitalière un point d'appui de plus à notre établissement maritime.

Si la navigation de la baie de la Somme était assurée de cette manière, le comblement de l'ancien lit en amont de Saint-Valery y deviendrait à peu près indifférent; rien ne s'opposerait plus à ce que la conquête en fût abandonnée à l'agriculture, et des travaux peu dispendieux pourraient la rendre fort rapide. La surface cultivable serait de 2.500 hectares; elle est la propriété de l'état, et les alluvions de même nature déjà formées sur ses bords se vendent incultes sur le pied de 2,000 fr. l'hectare. L'aliénation des terrains à livrer à l'industrie particulière rendrait le double de ce que coûterait l'ouverture du canal maritime du Crotoy, et l'état s'assurerait, par les contributions de toute nature assises sur le Marquenterre assaini, sur les terres créées et sur le nouveau port, un revenu qui ne saurait être au-dessous de 300,000 francs.

Ces travaux profiteraient à Saint-Valery autant qu'au Crotoy, puisque c'est dans la partie inférieure du chenal, dont l'usage leur est commun, que la navigation trouve le plus d'obstacles, et c'est celle que creuseraient les eaux réunies au Crotoy; les deux ports desserviraient d'ailleurs, chacun de son côté, des territoires distincts, et sur lesquels ils ne sauraient ni se faire concurrence ni se suppléer.

Au temps des Valois, l'entrée de la Somme était plus facile qu'aujourd'hui; la montagne conique de Saint-Valery, que couronne la vieille tour d'Harold, qu'enveloppe un si riche manteau de verdure, constituait une très forte position, et les couleurs anglaises flottaient, de l'autre côté de la baie, sur les tours aujourd'hui rasées du Crotoy. Saint-Valery dut à ces circonstances son importance militaire, sa gloire et ses malheurs. Pris par les Anglais en 1356, il fut bientôt repris par nous, et Louis XI le fit brûler en 1475, pour le soustraire aux conséquences d'une trahison que le maréchal de Saint-Pol paya bientôt après de sa tête. Depuis, Saint-Valery a prospéré par le commerce. Lors de l'inspection faite en 1664 par ordre de Colbert, le port possédait un matériel naval supérieur à celui d'aujourd'hui; il armait 5 bâtimens pour la pêche de la baleine; il faisait celle de la morue; il employait 70 bâtimens à celle du hareng, et préparait si bien ce poisson, que le baril s'y vendait plus cher que dans tout autre port.

La lente détérioration de l'attérage a graduellement atténué ces avantages, et les travaux exécutés dans l'intérieur de la baie ne les ont point rétablis; c'est, en effet, au seuil que sont les difficultés. Le canal mari-

time n'a fait, par rapport à Saint-Valery, qu'affranchir les cargaisons à destination d'Abbeville de l'obligation d'un transbordement; aussi la population, qui, trois ans avant qu'il fût ouvert, était de 3,321 habitans, n'était-elle, dix-sept ans après, que de 3,351, et, tandis qu'elle demeurait stationnaire, celle des communes rurales du canton gagnait 11 pour 100.

Le canal maritime creusé sur une ligne droite de 13,400 mètres est un des beaux ouvrages de ce genre qui soient en Europe; on serait même tenté d'accuser le luxe de sa construction : ses six rangées d'ormeaux, par exemple, ne font que gêner l'action du vent, qui devrait y faire seul tout le service du hallage. Il se termine par le port d'Abbeville, où les navires se rangent le long d'un quai de 600 mètres, côte à côte avec les bateaux qu'amène ou que remporte la Somme canalisée.

Il semble que, dans une si heureuse position, Abbeville eût dû faire de grands progrès : il n'en est rien cependant. La circulation moyenne n'est, sur le canal maritime, que de 40,000 tonneaux, c'est-à-dire du tiers à peine de celle sur laquelle on se croyait en droit de compter avant la construction; la ville est restée stationnaire quand tout s'élevait autour d'elle. En 1698, elle comptait 17,982 habitans (1); elle en avait 18,252 en 1789; 18,011 en 1811, et 18,072 en 1846. D'un autre côté, la population de la généralité d'Amiens, déduction faite de celles d'Amiens et d'Abbeville, ses deux seules villes considérables, était, en 1698, de 37 habitans par kilomètre carré; elle est aujourd'hui, sous les mêmes déductions, de 81 dans le département de la Somme. Si la population d'Abbeville avait suivi la même progression, elle serait aujourd'hui de 39,000 ames; elle a donc perdu plus de la moitié de son importance relative. Cette décadence est sensible au premier aspect de la ville : à son étendue, à la solitude de plusieurs de ses quartiers, on croirait volontiers que le dénombrement de 1698 n'a pas été complet, et que les habitations encore existantes ont été construites pour une population supérieure à celle qui les occupe.

Sous le ministère de Colbert, la marine trouvait à Abbeville des ressources qu'elle y chercherait vainement aujourd'hui : quatre-vingts corderies étaient alimentées uniquement par les chanvres des bords de la Somme. Les ports de Dieppe, du Hâvre, de Brest, de la Rochelle, en tiraient leurs câbles et leurs cordages, et la supériorité des produits de cette industrie était si bien établie, que les Hollandais avaient formé près de la ville une corderie pour le service de leur marine. L'armurerie d'Abbeville n'était pas alors moins renommée (2). Tout cela s'est rapetissé. Au lieu d'armes, on fabrique aujourd'hui des serrures; au

(1) *Mémoire sur la Picardie*, par M Bignon, intendant, 1698. B. N., manuscrit.

(2) *Rapport du chevalier de Clerville sur les ports de Picardie et Normandie en 1664*. B. N., manuscrit 122 de la collection de Colbert.

lieu de câbles et de cordages, des cordes et des ficelles. Les manufactures de toile à voiles de cette époque ont survécu. Il est probable que depuis deux cents ans la production du chanvre a diminué dans le pays; cette culture épuisante exige le renouvellement de la fécondité du sol par l'emploi d'une extrême abondance d'engrais; on néglige ici ceux que la Flandre recueille avec le plus de soin, et la surface améliorée s'est rétrécie, quoique les villes d'Amiens et d'Abbeville offrissent tout ce qu'il fallait d'engrais pour l'étendre. La moyenne de nos importations de chanvre brut pendant les cinq dernières années a été de 4,621,300 francs, et les deux tiers de cette valeur sont introduits par navires étrangers. En cherchant à rendre à cette culture son ancien lustre, sur un territoire pourvu par la mer, les canaux et les chemins de fer, de débouchés si vastes et si sûrs, on ne risquerait donc ni d'être arrêté par les limites de la consommation, ni d'ôter du tonnage à notre marine.

Colbert crut faire la fortune d'Abbeville, lorsqu'il y établit en 1665 la célèbre manufacture de draps fins de Van Robais. Il ne négligea rien pour assurer le succès de cette grande entreprise; les priviléges et les encouragemens lui furent prodigués; les matières premières qu'elle employait étaient affranchies de droits de douane; ses ouvriers jouissaient de toute sorte d'exemptions, et elle était en pleine prospérité en 1698 (1). Cependant, en 1764, la ville réclamait avec énergie l'abolition de cette organisation auparavant si enviée; elle la signalait comme la cause principale de sa ruine, et l'on déclarait que cette œuvre de prédilection de Colbert, *loin d'exciter l'industrie à Abbeville, la tuait; loin d'y donner à vivre au peuple, le faisait, dans le sens le plus littéral, périr de faim et de misère.* Était-ce erreur, était-ce ingratitude? En compensation des avantages dont ils jouissaient, les Van Robais étaient tenus d'employer toujours trois mille individus. Le privilége exclusif du fabricant avait pour corrélatif et pour compensation le privilége de l'ouvrier; mais il avait été mathématiquement impossible de fixer un *minimum* du prix de journée, et la somme des salaires à partager variait suivant les travaux commandés : quand ceux-ci se restreignaient, le nombre des co-partageans restant le même, la part de chacun devenait fort petite. Ce n'était pas là le plus grand mal. Se reposant sur le droit qui leur était assuré, les ouvriers avaient perdu tout sentiment de sollicitude et de prévoyance; ils s'étaient démis des soins de la famille; leur avenir leur semblait être l'affaire des autres et non la leur. Cette incurie les avait livrés à la plus hideuse misère, à la dernière dégradation; ils encombraient les hospices, les établissemens de charité, et l'on prévoyait que cette lèpre survivrait à l'extirpation de

(1) *Mémoire sur la Picardie*, par M. Bignon.

l'organisation dont elle était la conséquence (1). Ce n'est point à moi de juger si cette sinistre prédiction a été démentie, et si les habitudes et les tra itions de cette époque sont complétement effacées; mais, cela fût-il, l'histoire de la manufacture de Van Robais mériterait encore d'être attentivement étudiée : elle devrait tout au moins donner à réfléchir aux personnes bien intentionnées qui croient à l'organisation des priviléges du travailleur plus de puissance et de dignité qu'à sa liberté quelquefois aiguillonnée par le besoin.

Si d'Abbeville on tourne les yeux du côté de l'intérieur des terres, on voit la Somme canalisée traverser un de nos plus riches départemens; elle coule au travers de tourbières inépuisables, peut-être appelées, par les progrès des arts chimiques et par le voisinage de la mer, à devenir une des principales ressources de notre marine à vapeur; sa navigation se rattache par l'Oise à celle de la Seine, et par le canal de Saint-Quentin à celle de l'Escaut; son bassin comprend sept cent mille hectares de terres fécondes; au centre est Amiens, avec ses quarante-neuf mille six cents habitans et sa grande puissance industrielle. Un tel pays, baigné par la mer, devrait alimenter un mouvement maritime considérable, et cependant, lorsque la population du département de la Somme est le soixante-deuxième de celle de la France entière, sa navigation n'est que le cent trente-troisième de celle des départemens du littoral (2). Ce résultat tient aux difficultés et aux dangers de l'attérage de la Somme; ils compriment l'essor du commerce, et réduisent la marine locale au quart de ce qu'elle devrait être.

Ces observations ne sont pas nouvelles : les envoyés du cardinal de Richelieu en faisaient de semblabes en 1640, et il est remarquable que, malgré l'extrême mobilité des sables de la Somme, leur description de l'attérage et de la manière de l'atteindre s'appliquerait assez exactement à l'état actuel des lieux. Alors comme aujourd'hui, de très petits bâtimens se hasardaient seuls à franchir, par la haute mer, les bancs du large; ceux de 3 mètres de tirant d'eau rangeaient la côte de Cayeux et gagnaient le Hourdel par des passes plus profondes qu'aujourd'hui, mais dont la permanence atteste celle des causes naturelles qui les ont produites, et doit conséquemment être prise en considération dans les projets d'amélioration qui pourront être étudiés. M. de Lamblardie a proposé, en 1793, une solution de ces difficultés, dont l'examen fut étouffé au milieu du tumulte révolutionnaire; elle consistait à établir au sud de Cayeux un port intérieur protégé par le grand épi de galets qui s'enracine sur la falaise d'Ault, et communiquant

(1) *Mémoire pour la ville d'Abbeville*, présenté en 1764 au conseil du roi par Me Lanthinois, avocat aux conseils.

(2) La moyenne de la navigation totale des années 1844, 1845 et 1846 est de 11,658,501 tonneaux; celle des ports de la Somme est de 87,533.

avec Saint-Valery par un canal qui servirait aujourd'hui de prolongement à celui d'Abbeville. Ce projet, qui, pour rendre à chacun son bien, n'était autre que celui qu'avait présenté en 1738 l'ingénieur Coquart (1), a été repris, en 1835, au ministère de la marine, comme chose nouvelle. M. Beautemps-Beaupré et les ingénieurs hydrographes placés sous ses ordres ont démontré que, si du côté de la terre il était irréprochable, il n'en était malheureusement pas de même de celui de la mer. Il serait, en effet, aisé de construire des bassins magnifiques, de les rattacher, par un canal maritime, à Saint-Valery; mais les bas-fonds gisans aux abords, et les circonstances habituelles des vents et des courans, rendraient également difficiles l'entrée et la sortie du nouveau port. Cette combinaison a donc été provisoirement abandonnée. Il n'est pas dit qu'on n'y revienne pas; mais il vaudrait mieux examiner si, au lieu de conserver l'embouchure du canal de la Somme à Saint-Valery, qui est la dernière échelle de l'intérieur de la baie, il ne faudrait pas la transporter au Crotoy, qui en est la seconde, ou au Hourdel, qui en est la première. Si l'on se contentait, en attendant, de fortifier, par la réunion de toutes les eaux du Marquenterre au Crotoy, l'action naturelle qui maintient depuis plus de deux cents ans le chenal sans grandes variations, on pourvoirait de la manière la plus économique à toutes les nécessités du présent, sans gêner en rien les progrès de l'avenir.

Sur l'arête du bourrelet de galets de Cayeux est bâti le bourg, isolé entre la mer et les marais, tantôt ensablé, tantôt balayé par les vents de nord-ouest. Plate et grisâtre, la côte est signalée au large par un phare en briques rouges qu'on prendrait le jour pour une colonne d'ordre dorique. La population de ce lieu ne passait pas autrefois pour très scrupuleuse dans ses procédés envers les navires qui échouaient sur les bancs de la Somme : elle fournit actuellement à ceux qui s'y engagent des pilotes fort précieux par leur connaissance des variations des passes. Principalement composée de pêcheurs, elle s'est élevée, du recensement de 1826 à celui de 1846, de 2,396 ames à 2,909, et, si ce progrès se maintient, elle sera bientôt supérieure à celle de Saint-Valery. Le développement que prend la culture dans l'alluvion dont nous avons déjà parlé est sans doute pour beaucoup dans cet accroissement; cette alluvion comprend, en effet, un polder de 3,000 hectares de terres excellentes, et le travail y fait chaque jour de nouvelles conquêtes sur les lagunes et les marécages. La navigation n'est pas moins intéressée que l'agriculture au desséchement complet de ces terres basses et à l'ouverture d'une route de Cayeux à Saint-Valery et à Abbeville : l'un

(1) *Projet adressé au contrôleur-général des finances*, par M. Coquart, ingénieur délégué par les marchands de Saint-Valery. Juillet 1738. (B. N., manuscrit.)

amoindrirait l'intensité des brumes qui dérobent souvent aux regards du navigateur la vue de la côte et jusqu'à la lumière du phare; l'autre faciliterait le placement des produits de la pêche et la surveillance d'une plage où les naufrages sont si fréquens. L'attérage de la Somme est, du reste, traité par l'administration du département avec une indifférence marquée. Il suffirait de quelques bonnes communications avec l'intérieur pour en vivifier les petits ports, et l'on n'arrive à Cayeux, au Crotoy et au Hourdel que par d'affreuses fondrières, à Saint-Valery que par des routes départementales à peine médiocres.

III.

A deux lieues de Cayeux est le fond de l'angle que forme la côte entre le Pas-de-Calais et la Seine. Sur la ligne du nord s'étendent les terres d'alluvion; sur celle du sud se dressent les falaises. Par les vents du large, la mer est affreuse dans ce rentrant, et le bourg d'Ault, qui s'aperçoit dans la première échancrure du terrain crayeux, présente un exemple frappant de la violence des coups de mer auxquels auraient été exposés les ouvrages projetés par MM. Coquart et de Lamblardie. En 1698, il y avait à Ault 24 bateaux pêcheurs, dont 14 de 20 tonneaux (1). De 1750 à 1780, la mer a rasé la crique qui les abritait, la plage et plusieurs rues du village lui-même; il est aujourd'hui niché dans une falaise coupée à pic et n'a plus une barque ni un matelot.

La vallée de la Bresle forme, après Ault, le deuxième créneau qui s'ouvre dans les falaises; le fond en est masqué par un énorme banc de galets grisâtres; de la mer, on n'aperçoit de vie et de mouvement qu'au pied et sur la pente de la falaise occidentale, où sont groupés les maisons et la pittoresque église du Tréport. La vallée conserve une largeur d'un mille jusqu'au mamelon sur lequel sont assis la ville et le château d'Eu; au-delà, elle se prolonge à quinze lieues au sud-est, comme un sillon creusé dans le plateau crayeux.

Eu tient plus de place dans l'histoire de France que sur la carte : aucune ville de ce rang n'a plus souffert et plus profité de la fortune des têtes illustres qui, depuis huit siècles, se sont succédé dans ses murs ou dans la possession de son comté. Placée au foyer même des guerres acharnées dont cette partie de la France a si long-temps été le théâtre, la ville d'Eu recevait les contre-coups de toutes les secousses qui frappaient le pays. Plus d'une fois, notamment le jour (18 juillet 1475) où Louis XI la fit brûler pour empêcher les Anglais de s'y établir, elle fut la victime des conflits dans lesquels était enga-

(1) *Mémoire sur la Picardie*, par M. Bignon, intendant. (B. N., manuscrit.)

gée l'indépendance de la nation, et les avantages dont elle jouit aujourd'hui ont été achetés par de sanglans sacrifices.

Eu est surtout connu par son château, l'un des plus beaux qui soient en France. Le roi Louis-Philippe semblait n'y vouloir être que le gentilhomme le plus hospitalier de l'Europe et le propriétaire le plus intelligent du pays. Il ne se bornait pas à construire, à multiplier les plantations, à faire de ses fermes des modèles d'architecture rurale, à parer ses terres de ce luxe de bon goût qui est un des caractères de la bonne culture; il n'était pas moins jaloux de mettre les environs en harmonie avec l'élégance somptueuse de sa résidence: il faisait ouvrir des routes nouvelles, aplanir et redresser les anciennes, approfondir des canaux qui sont à la fois des voies pour le commerce et des moyens d'assainissement pour la vallée. Les abords du château, dont son aïeul, le duc de Penthièvre, ne se tirait un jour qu'en faisant démonter une voiture à large voie avec laquelle il s'y était imprudemment engagé, sont aujourd'hui transformés en une magnifique esplanade; de larges avenues se percent au travers des quartiers obscurs de la ville; son église, un des plus gracieux monumens du moyen-âge, apparaît dégagée des masures qui la masquaient naguère; mais la restauration dont elle est l'objet fait mieux ressortir la nudité de la façade, restée inachevée depuis trois cents ans. Notre pays est malheureusement familiarisé avec ces sortes d'aspects : nous commençons bien les choses, nous nous soucions peu de les terminer, et les traces de cette infirmité du caractère national ne se montrent pas seulement dans nos édifices.

L'embouchure de la Bresle a toujours servi de refuge aux navires battus par les tempêtes de la Manche, et le nom de Tréport vient probablement de ce que, dans des temps reculés, la baie où se jetait la rivière offrait plusieurs stations navales. A défaut des témoignages historiques qui nous montrent, aux IXe et Xe siècles, les flottes des Normands s'enfonçant dans l'*ulterior portus* et leurs barques s'amarrant au pied de la forteresse que Rollon, leur chef, élevait en 912 sur l'emplacement du château d'aujourd'hui, on reconnaîtrait à la nature du terrain qui la remplace les limites de l'ancienne baie. Elle s'allongeait au-delà du château; sa profondeur était de plus de 4,000 mètres et sa largeur moyenne de 1,500. Cette rade des Normands de Rollon s'est successivement rétrécie, et l'accumulation de la vase l'a fait passer, en six cents ans, à l'état de marécage. Dans un plan manuscrit qui paraît remonter au commencement du XVIIe siècle (1), le marais touche à la route actuelle d'Abbeville au Hâvre, le lit de la Bresle serpente au travers, et une ligne droite, très rapprochée du tracé du nouveau canal dont il

(1) Bibl. Nat. Dépôt des plans.

sera bientôt question, est qualifiée *Canal d'Artois faict il y a très longtemps*. Ce nom fait remonter ce travail de 1445 à 1468, époque où la maison d'Artois possédait le comté d'Eu. La totalité de la plaine, dont la plus grande partie est aujourd'hui si bien cultivée, était alors submergée aux grandes marées.

Le banc de galets qui se fixe à l'entrée de chaque vallée s'est naturellement enraciné en amont du courant du littoral, et, à mesure qu'il s'allongeait, il repoussait l'embouchure de la Bresle vers la falaise opposée. Au temps de Guillaume-le-Conquérant (de 1027 à 1087), la passe par laquelle on pénétrait dans la baie était, comme à Cayeux, à Dieppe, à Fécamp, à l'extrémité et non pas à l'origine de l'épi; mais en 1101, Henri, comte d'Eu, la fit fermer, reporta l'embouchure de la Bresle à la gauche de la vallée, et ramena l'établissement maritime de Mers au Tréport. L'emplacement ne pouvait pas en être indifférent à un comte d'Eu. A Mers, le port était presque à la discrétion de ses ennemis; au Tréport, il était protégé par la vaste nappe d'eau qui couvrait alors la plaine et complétait, du côté de la mer, la défense de la ville d'Eu. Depuis, sans jamais abandonner le côté du Tréport, où la maintenait la direction donnée par le comte Henri au lit de la Bresle, la passe s'est plusieurs fois ouverte sur divers points du banc de galets. En 1639, le port avait deux entrées, l'une au Tréport même, et l'autre à moitié chemin de Mers; la marée formait en arrière du banc intermédiaire un canal navigable (1). Au milieu du dernier siècle, les envasemens opérés en arrière de la digue naturelle n'y laissaient plus pénétrer une quantité d'eau suffisante pour dégager le chenal, lorsqu'elle s'écoulait au jusant. Le port, tout-à-fait perdu pour le commerce, n'admettait plus que de petits bateaux de pêche. Ces maux trouvèrent un remède dans la munificence éclairée du duc de Penthièvre. Il fit étudier en 1778 le projet de l'écluse de chasse qui fonctionne encore aujourd'hui; elle était terminée en 1780 (2), et dès 1782, indépendamment du galet journellement amené par les vents du large, elle avait chassé du chenal, désormais fixé entre deux jetées, un amoncèlement de plus de 40,000 mètres cubes de galets. Cette écluse et la retenue à laquelle elle est annexée n'ont pas cessé d'être l'organe vital de l'établissement maritime, et leur destruction en entraînerait la ruine immédiate.

(1) Cartes des côtes de Normandie levées par ordre du cardinal de Richelieu. (B. N., manuscrit.)

(2) «Cette écluse a été construite à la demande et aux dépens de son altesse royale monseigneur le duc de Penthièvre. Ce prince, touché de la misère à laquelle la ruine du port du Tréport en avait réduit les habitans, consacra 170,000 livres pour l'exécution de ces ouvrages qu'il regardait avec raison comme le plus sûr moyen de rendre au port son ancien commerce et de procurer à la marine une augmentation de matelots.» (Lamblardie, *Mémoire sur les côtes de la Haute-Normandie*, 1789.)

Affranchie de la servitude des galets par l'écluse qui devrait porter le nom de Penthièvre, l'entrée du port est aujourd'hui fixée par des travaux d'une grande solidité; la digue de galets sur laquelle ils s'appuient, fortifiée par l'action des flots, a maintenant 200 mètres de largeur à la base et 10 mètres de hauteur; la stabilité en est devenue parfaite, et elle résiste par sa masse aux coups de mer les plus furieux. Les lois des 19 juillet 1837 et 6 juillet 1840 ont doté le Tréport d'un bassin à flot qui se prolonge par le beau canal de la Bresle jusque sous les murs d'Eu, et remet, dans la rigoureuse acception de ce nom, la ville en possession de l'*ulterior portus* des anciennes chroniques. Sur un mouvement de 31,033 tonneaux passés au Tréport en 1846, il en est revenu 20,502 au port d'Eu. Cependant, soit que les habitans méritent encore le reproche de nonchalance que leur adressaient les commissaires du cardinal de Richelieu et de Colbert, soit que le nouveau bassin leur paraisse dépourvu d'abords convenables, le seul d'entre eux qui ait travaillé à mettre l'industrie locale au niveau des ressources de l'établissement maritime est un banni que de plus justes préoccupations auraient pu détourner de ce soin. En créant à Eu une scierie, un moulin à douze paires de meules et une fabrique de biscuits, il a marqué la voie où devraient s'engager ses voisins.

Les chutes de la Bresle ne sont pas le seul avantage naturel qui appelle l'industrie dans le pays. Les sondages faits en 1834 et en 1835 devant le Tréport, par les ingénieurs hydrographes de la marine, ont rencontré, sur une ligne de neuf milles parallèle à la côte et à des profondeurs de 12 mètres, un combustible végétal qu'on a pris pour de la tourbe (1). Un affleurement sous-marin, correspondant à ceux qui se découvrent vers la baie de la Canche, ne présenterait pas d'autres indices, à cela près que ces derniers offrent, au lieu de tourbe, un lignite moderne des mieux caractérisés. Cette concordance, la parfaite analogie des terrains, des circonstances géologiques qu'il serait trop long de discuter ici, autorisent à penser que tous ces affleuremens appartiennent au même gisement, et que la prétendue tourbe sous-marine du Tréport est en réalité du lignite. Si cette conjecture est fondée, et la vérification en serait facile, la couche de lignite se prolonge infailliblement sous la côte, et serait atteinte à moins de 30 mètres de profondeur par des puits creusés entre Eu et la mer. Le lignite ne vaut pas la houille, mais il la remplace dans beaucoup d'usages, et le voisinage de mines si bien placées ne pourrait manquer d'imprimer à la navigation locale un essor rapide.

(1) « On rencontre sur beaucoup de points au fond de la mer, depuis le mont Joli-Bois jusqu'au-delà du Tréport, des masses d'une substance noirâtre qui paraît être de la tourbe; les ancres y pénètrent, et il est difficile de les en retirer sans faire de grands efforts. » (*Instructions nautiques*. I. R., 1842.)

Indépendamment du commerce local et de la pêche, le Tréport rend d'utiles services comme port de refuge; les navires qui, par les vents d'aval, manquent l'entrée de Dieppe, seraient poussés, s'il ne leur était pas ouvert, jusqu'au fond du Pas-de-Calais. Il n'admettait jusqu'ici que des navires de 2 à 3 mètres de tirant d'eau; on double presque aujourd'hui la profondeur du port, on l'entoure de quais, on allonge les jetées de manière à les mettre en état de recueillir les bâtimens à mer basse. Le cardinal de Richelieu ne partagea pas, en 1640, les illusions de ceux qui proposaient de fonder au Tréport un grand établissement militaire, il fit bien; les améliorations qui s'y réalisent de nos jours sont tout ce que comportent la nature des lieux et les besoins de la navigation.

A l'ouest du chenal du Tréport et à deux milles en mer est un assez bon mouillage forain. De là jusqu'à Dieppe règne un fond de coquilles brisées et de vase marneuse fort tenace : les bâtimens y jettent l'ancre quand la marée ou des vents modérés les contrarient dans leur route; mais ils se hâtent d'appareiller dès qu'ils sentent fraîchir les vents du large. A moitié chemin s'aperçoit une espèce de fente dans le haut de la falaise; c'est le ravin de Biville, par lequel, le 21 août 1803, George Cadoudal et d'autres assassins soldés par les Anglais s'introduisaient en France. Le cabinet de Saint-James était jaloux de montrer que le peu de succès de la machine infernale de la rue Saint-Nicaise ne l'avait point découragé, et ce nouvel exploit faisait honneur à sa persévérance.

IV.

La sombre verdure de la vallée d'Arques, tranchant sur l'éclatante blancheur des falaises entre lesquelles elle est encadrée, signale au loin l'attérage de Dieppe. Ornée de sa tour de Saint-Jacques, de son dôme et de ses clochetons de Saint-Remi, dominée par le château gothique qui, du haut de la falaise de l'ouest, semble veiller à la fois sur la campagne, sur la mer et sur elle, la ville occupe toute la largeur de la vallée : du côté même de la terre, tout y sent la ville maritime. Le chenal du port la traverse tout entière; les bassins se recourbent en arrière pour l'enceindre, et, en descendant le long de la rivière d'Arques, on voit les mâts des navires se projeter sur les toitures et les façades des maisons. Cet aspect ne promettait rien de trop au XIVe, au XVe et au XVIe siècle, alors que les intrépides enfans de Dieppe portaient au-delà des limites du monde connu la gloire de notre pavillon, et que leur port était à peu près le seul en France qui reçût les denrées des contrées équinoxiales.

M. Vitet, dans son intéressante *Histoire de Dieppe*, montre la ville

cherchant en vain dans les écrits des anciens les titres de son origine, et les retrouvant par des fouilles intelligentes faites sur son propre territoire. Les fondations d'édifices, les tombeaux, la multitude de vases et d'ustensiles découverts de nos jours sur les coteaux au pied desquels est Dieppe, montrent la vieille cité gauloise, puis la cité romaine, puis la cité gallo-romaine, puis enfin la cité normande, se superposant l'une à l'autre. Ces débris, bien moins nombreux sans doute que ceux de même sorte qui sont encore enfouis sous la terre, sont les preuves d'un état de choses qui n'est enregistré nulle part, mais dont pourtant une tradition vague se conservait de génération en génération, comme ces bruits sourds et confus que se transmettent les échos des montagnes, sans qu'on puisse en distinguer la nature ni l'origine.

Les traces des modifications que la mer et les courans des eaux intérieures ont fait subir au sol de la ville et des environs sont au grand jour; effet d'une action permanente, elles ne sont pas effacées comme celles des travaux des hommes par le temps dont elles sont l'ouvrage. Il est constant à l'aspect des lieux que, dans un temps qui ne doit pas remonter fort au-delà de l'ère chrétienne, la mer pénétrait au-delà d'Arques; peut-être même allait-elle jusqu'au coteau de Noville, qui est à 9,700 mètres du rivage. Lorsque le fond de la vallée formait ainsi un vaste bassin défendu par de hautes collines, il offrait une des plus belles stations navales qui fussent au monde; son étendue, sa sûreté, l'abondance de la pêche, la fécondité du sol, le voisinage de la côte d'Angleterre, avaient nécessairement fixé sur ces bords une population considérable, et celle-ci, comme l'attestent de nombreux vestiges de son séjour, était étagée sur les coteaux dont la mer baignait le pied: cet emplacement était, en effet, celui qui réunissait les meilleures conditions d'établissement. Les alluvions de la mer et de la rivière d'Arques ont pu s'amasser long-temps au fond de la baie sans compromettre aucun de ces avantages; la première formation du banc de galets entre les deux falaises a même offert plus d'utilité que d'inconvénient; il amortissait les coups de mer poussés par les vents de nord-ouest, et le calme de la rade en était mieux assuré. L'épaisseur de ce dépôt et par conséquent la profondeur primitive de l'entrée de la baie ne sont pas connues; seulement, lorsqu'en 1778 on a fondé à 550 mètres en arrière du rivage l'écluse de chasse, on est descendu jusqu'à $18^{m}35$ au-dessous du niveau des hautes mers de vive eau, et la sonde, poussée un peu au-delà, n'a rencontré que du galet. Le banc a pris avec le temps une étendue et une consistance telles que la ville a fini par s'établir dessus; elle y est aujourd'hui presque tout entière, et, chose étrange, il ne reste aucun document précis sur l'époque très reculée où elle est descendue des coteaux. Il est présumable qu'elle a été reconstruite sur l'emplacement actuel après quelqu'une de ces grandes destructions qui

accompagnaient les invasions des Normands; ce peuple navigateur a dû poser ses premières habitations sur la berge où s'amarraient ses barques.

La période de la plus grande prospérité de Dieppe correspond à l'époque des Valois. La marée remontait encore fort au-delà d'Étrau, à environ 4,000 mètres de l'entrée du chenal actuel, et formait en arrière de la ville un bassin naturel capable de contenir les plus grandes flottes du temps; la passe était et plus large et plus courte que de nos jours, et la masse d'eau que chaque marée jetait au-delà alimentait des courans qui tenaient le chenal libre : les navires n'avaient pas alors le tirant d'eau des nôtres, et le port, tel que l'avait fait la nature, satisfaisait à tous les besoins de la navigation.

Les *Recherches* de M. Estancelin *sur les Voyages et les Découvertes des navigateurs normands* ont restitué aux Dieppois de cette époque des titres de gloire qu'avaient usurpés les marines étrangères; elles ont montré en eux les véritables auteurs des découvertes qui ont le plus étendu l'horizon du monde commerçant. Dès 1364, soixante ans avant que les Portugais aperçussent les côtes de Guinée, deux bâtimens partis de Dieppe gagnèrent les Canaries, reconnurent le cap Vert auquel ils donnèrent le nom qu'il a conservé, descendirent au-delà de Rio-Sestos, et rapportèrent à Dieppe les premiers chargemens de poivre et d'ivoire qui y eussent paru. Cette expédition fut suivie de beaucoup d'autres, et de nombreux comptoirs furent formés sur ces côtes et au-delà de la ligne; mais ce n'étaient que des établissemens particuliers : le gouvernement, dont la négligence s'explique par les préoccupations et les embarras du temps, ne les protégeait point, les ignorait peut-être, et le Portugal, où tous les esprits et toutes les forces étaient alors tendus vers ce commerce, se réunissant contre une ville de France, parvint, après une lutte de plus de soixante ans, à évincer de ces vastes contrées ceux qui en avaient enseigné le chemin. Dès 1402, Jean de Béthancourt, gentilhomme des environs de Dieppe, secondé par le courage de quelques-uns de ses compatriotes, s'était fait souverain des Canaries. Ces succès avaient surexcité les ames, et Dieppe devint le premier lieu de l'Europe où l'hydrographie fut étudiée comme une science; elle guida bientôt ses marins à de nouvelles découvertes. Le capitaine Cousin partit en 1488 pour un voyage qu'il poussa jusqu'à la rivière des Amazones, et rencontra, au retour, la pointe méridionale de l'Afrique, devançant par le tracé d'un si vaste triangle au travers de mers inconnues, Colomb dans le Nouveau-Monde, et Vasco de Gama au cap de Bonne-Espérance. En 1504, deux navires, l'un dieppois, l'autre breton, découvraient Terre-Neuve, et quatre ans après Jean Ango y fondait un établissement dont nous jouissons encore. Enfin, en 1529, Jean Par-

mentier, digne émule de Cousin, entrait dans l'Océan indien, reconnaissait les côtes méridionales de l'Asie et débarquait à l'île de Sumatra.

Le commerce était le but unique de tous ces voyages; leurs auteurs préféraient un secret favorable à leurs intérêts mercantiles à une gloire qui leur aurait attiré des concurrens, et la postérité n'a percé qu'avec peine le mystère dans lequel ils s'étaient dérobés aux yeux de leurs contemporains. Chaque découverte était une sorte de patrimoine pour la ville qui l'avait faite, et les Dieppois retirèrent des leurs de grandes richesses : ils en atteignirent le faîte sous le règne de François Ier. Les arts ennoblirent leur luxe; la construction de la belle église de Saint-Remi, l'ouverture de l'aquéduc, digne des Romains, qui abreuve la ville, sont de cette époque; la sculpture en bois et en ivoire, l'architecture de la renaissance, produisirent des chefs-d'œuvre dont une grande partie a été ensevelie sous les décombres du bombardement de 1694. La réforme et les guerres de religion mirent un terme à ces travaux et à cette opulence : aucune ville en France n'eut alors à supporter de plus rudes épreuves et ne fut plus près de sa ruine que Dieppe. Henri IV s'efforça de la relever. Lorsqu'en 1661 le chevalier de Clerville la visita, de 120 navires de 100 à 350 tonneaux qu'elle avait auparavant possédés, il n'en restait que 24; le nombre des bâtimens attachés au commerce des Antilles était réduit de 15 à 2, et l'on faisait encore des affaires assez actives avec les îles du cap Vert, le Canada, l'Espagne, la mer du Nord, et surtout la Hollande. Cet état de décadence serait à présent accepté comme de la prospérité. Le bombardement de 1694 porta le dernier coup à la ville; les Anglais l'avaient surprise sans moyens de défense; ils épuisèrent à l'aise et sans danger les feux de leur artillerie sur elle, et ne la lâchèrent qu'après en avoir fait un monceau de décombres; elle avait dès long-temps mérité ce traitement barbare par les hauts faits de ses marins. Comment après ce désastre n'a-t-elle pas retrouvé l'énergie qui l'avait fait sortir si glorieuse et si prospère des malheurs du moyen-âge? Le génie d'entreprise et la persévérance de ses habitans les avaient-ils abandonnés? Non, sans doute; mais les circonstances étaient changées. François Ier, qui venait en 1534 jouir du luxe et de l'éclat de sa ville de Dieppe, lui avait dès 1516 donné dans le Hâvre un rival qui, lié par la Seine à Rouen et à Paris, avait sur elle tout l'avantage des communications par eau sur les communications par terre. Le Hâvre devait attirer inévitablement à lui tout le commerce de la vallée de la Seine, et réduire celui de Dieppe à l'exploitation de son territoire. C'est ce qui est arrivé. Une circonstance naturelle, qu'on n'a peut-être pas assez remarquée, condamnait d'ailleurs le port de Dieppe à descendre au second rang dès que le matériel naval agrandirait ses dimensions : c'est la rapi-

dité avec laquelle la marée y monte et s'en retire; elle donne rarement aux navires le temps d'en atteindre le fond, et il leur fallait naguère deux marées pour parvenir au bassin à flot. Ces conditions excluent les grands bâtimens et les mouvemens nombreux. Aussi les formes et les échantillons des navires dieppois se sont adaptés à l'état du port; leur rusticité n'est pas dépourvue de grace, mais ils ne sont excellens chez eux qu'à la condition d'être ailleurs en désavantage. Le Hâvre, au contraire, est très favorisé par la durée de la haute mer.

Sans tenir assez de compte des limites infranchissables que la nature met quelquefois aux projets des hommes, Louis XVI voulut reconstituer l'ancienne prospérité de Dieppe. Il fallait commencer par expulser du port les masses de galets qu'y poussent les tempêtes. Il fit construire, en 1778 et 1779, une écluse de chasse qui devait correspondre à une retenue d'eau de 3,080,000 mètres cubes. Une pareille puissance aurait affranchi le chenal; mais le bassin des chasses n'a jamais, en réalité, contenu que 666,000 mètres d'eau, et l'on a long-temps combattu l'invasion du galet en le retenant entre des épis transversaux dont les intervalles ont été bientôt comblés. Le moyen le plus efficace, après les chasses, dont on se soit avisé est celui qui s'emploie aujourd'hui : il consiste à faire passer, en voiture ou en canot, devant le chenal, les 24,000 mètres cubes de galet qu'y déposeraient les courans d'ouest. On a mis deux cents ans à faire cette découverte. Quoi qu'il en soit, des projets de travaux d'une étendue disproportionnée avec les développemens possibles du commerce de Dieppe furent approuvés en 1786, et maintenant, éclairés par l'expérience, nous reconnaissons que l'exécution de ces projets aurait gâté ce qui existe. Napoléon se contenta de faire réparer les effets de l'abandon où la révolution avait laissé le port. Le gouvernement qui vient de tomber l'a doté d'un vaste bassin à flot qui sera desservi du côté de la terre par le chemin de fer de Rouen. Cette combinaison paraît devoir faire de Dieppe le point d'arrivage des bois du Nord et des houilles anglaises que consomment l'industrie de la Seine-Inférieure et même celle de Paris. Si le mouvement en devenait très considérable, le chenal actuel du port n'y suffirait pas; il a 700 mètres de longueur, est obstrué de galets par les moindres coups de mer, et, dès qu'il vente frais du large, la mer y devient si tumultueuse, que deux bâtimens de commerce ne sauraient s'y croiser sans danger : le temps, l'espace et la sécurité manqueraient donc à la fois à la navigation. On pourvoirait à tout en ouvrant, au pied de la falaise de l'ouest, un second chenal qui serait exclusivement affecté à la sortie des navires.

Dieppe est la patrie de Duquesne, et le culte que ses concitoyens rendent à sa mémoire montre que les sentimens dont il était animé vivent toujours au milieu d'eux. Ainsi que Jean-Bart, que Duguay-Trouin, que Ruyter, ce grand homme de mer sortait de la marine marchande : il

la considérait comme formant avec la marine militaire un seul et même corps, et ne concevait de véritable force pour celle-ci que dans le développement de la première. C'était aussi la pensée de Colbert. Elle est depuis long-temps mise en oubli parmi nous. Les ministres de la marine, semblent depuis cinquante ans s'être piqués de ne ressembler ni à Duquesne, ni à Colbert, et ils y ont réussi. L'on a prétendu fortifier nos armées navales en dehors et souvent aux dépens de la marine du commerce : l'exagération des dépenses et la mesquinerie des résultats obtenus ont été les conséquences de ce système, et, tant que nous y persisterons, nous ne recueillerons pas d'autres fruits.

Ce serait ici le lieu de montrer l'importance que la pêche a conservée à Dieppe, lorsque le commerce y déclinait; mais tous les ports de la côte sont, par la nature des choses, associés dans l'exploitation de cette grande industrie, et, pour en apprécier les ressources et les besoins, il sera préférable de la considérer dans son ensemble.

La route de Dieppe au Hâvre touche presque la mer à Veules. Ce petit lieu a eu le même sort qu'Ault : on y comptait, en 1664, dix-huit barques pour la pêche du hareng et douze pour la petite pêche (1); la mer a fait disparaître l'abri en sapant les falaises dans lesquelles il était encadré, et en 1782 les pêcheurs ainsi dépossédés peuplaient à Dieppe un quartier appelé le Petit-Veules (2).

La vallée de Saint-Valery en Caux a deux encâblures au plus de largeur; la ville et le port en occupent le fond. Le ressac des lames qui battent la falaise à la haute mer et les courans alternatifs des marées disposent les galets qui viennent de l'ouest en un bourrelet circulaire devant l'entrée du chenal; cette espèce de ligne de blocus aurait dès long-temps fermé le port, sans une écluse de chasse qui paraît être la plus ancienne de cette côte, car elle était déjà vieille en 1640; elle est alimentée par une retenue insuffisante située en arrière du bourg, et, lorsque les vents de sud-ouest soufflent avec une certaine violence, la barre de galets s'élève tellement qu'il devient nécessaire d'y frayer un passage à bras d'hommes. Malgré ces désavantages, Saint-Valery avait possédé, avant l'inspection du chevalier de Clerville, 40 navires de 100 à 200 tonneaux pour le cabotage, et 18 pour la pêche de la morue. Aujourd'hui réduit à un effectif total de 3,057 tonneaux, son matériel naval se ressent de cette décadence de la navigation dans les ports des falaises, dont l'agrandissement du Hâvre est la compensation. Le commerce de Saint-Valery est peu de chose, et c'est surtout par les intérêts de la pêche que sont justifiés les travaux considérables qui s'exécutent pour l'amélioration de l'attérage.

(1) *Rapport du chevalier de Clerville.*
(2) Lambardie, *Mémoire sur les côtes de la Haute-Normandie.*

V.

La vallée de Fécamp ressemble à celles de Dieppe et du Tréport, et son histoire naturelle est la même que la leur; seulement l'envasement y est moins avancé, et les hautes mers de vive eau s'épanchent en arrière du port sur une surface de près de 50 hectares. Dès 1640, cette retenue en était séparée par une digue puissante, construite de main d'homme et convertie aujourd'hui en un quai garni de magasins et de maisons; elle fournissait alors des chasses imparfaites par les arches d'un pont qui se bouchaient tant bien que mal : une excellente écluse y a été substituée en 1680; située vis-à-vis le chenal et à une encablure de l'extrémité des jetées, elle agit énergiquement sur les masses de galets qu'y jettent les vents d'ouest. Leur invasion est, la plupart du temps, aussi subite que leur expulsion est lente; l'entrée de la vallée, ouverte dans un redan du rivage, reçoit en écharpe les lames et les galets que balaient devant eux les vents parallèles à la direction générale de la côte. C'est ainsi que, dans la tempête de 1663, qui est long-temps restée dans la mémoire des marins de la Manche comme égale en violence aux plus terribles ouragans des mers de l'Inde, le chenal disparut, et le port fut à demi comblé sous une coulée de galets, qui s'y précipita comme la lave d'un volcan. Le travail opiniâtre des habitans, ultérieurement combiné avec l'action des chasses, parvint à rétablir le port.

De grandes améliorations ont été, depuis dix ans, apportées à l'état du port de Fécamp; elles n'ont point été improductives; le matériel naval, qui consistait, en 1836, en 113 navires jaugeant 6,892 tonneaux, comprenait, en 1846, 159 navires et 8,886 tonneaux. Un embranchement du chemin de fer de Dieppe va féconder encore ces travaux, et, placés dans des conditions égales, les deux ports que desservira cette voie se suppléeront réciproquement, suivant les circonstances du temps et de la mer, pour la réception des marchandises encombrantes qu'il serait trop dispendieux d'entreposer au Hâvre.

Fécamp compte aujourd'hui dix mille ames, et comprend, si ce n'est deux villes, du moins deux populations, l'une maritime, l'autre agricole et industrielle, si différentes de mœurs et de caractères physiques, qu'on a peine à les croire de la même race. Resserrée entre le bassin de retenue et le coteau du sud, la ville s'allonge en s'éloignant de la mer. Les constructions se multiplient aujourd'hui dans le quartier de la marine; on y trace des rues, et les jardins y disparaissent. Le quartier du haut, groupé autour de l'ancienne abbaye, reste étranger à ce mouvement : il doit aux chutes d'eau du ruisseau de Valmont le voisinage de plusieurs filatures de coton; indépendamment des ouvriers qu'elles emploient directement, elles fournissent des matières

premières aux nombreux métiers à tisser qui sont répandus dans la ville et dans les environs. Les ouvriers en coton sont ici, comme presque partout, un objet de commisération, et le contraste qui règne entre leur débilité et la vigueur des gens de mer ne détermine aucun d'entre eux à changer de profession; les habitudes attachent des serfs aux manufactures comme jadis les institutions à la glèbe. Chétives et valétudinaires, les familles de tisserands sont surtout disséminées dans la campagne; elles louent à très bas prix dans les fermes des réduits obscurs et humides. Depuis quelques années, le prix du tissage à la main est descendu de moitié, pour se mettre au niveau de celui du tissage à la vapeur; il suffit à peine aujourd'hui aux plus étroites nécessités de l'existence journalière, et, quand le travail s'arrête, les familles d'ouvriers, traquées par la faim, n'ont de refuge que dans la mendicité; elles vont alors de ferme en ferme implorer la pitié, heureuses quand elles n'arrivent pas au terme de cette oisiveté forcée avec le dédain du travail et le goût du vagabondage. L'administration n'est pas plus en état de fermer ces plaies hideuses qu'elle n'est coupable de les avoir faites. La condition de ces masses de travailleurs infortunés ne peut changer qu'avec celle du milieu dans lequel ils languissent, et la substitution de la culture alterne aux méthodes imparfaites de l'exploitation actuelle serait le remède à leurs maux. Il y a place, en effet, dans les travaux qu'elle comporte, pour les faibles comme pour les forts; elle appellerait par une amélioration de salaire les bras qui s'énervent dans l'atelier; la terre doublerait ses produits, et l'homme échapperait à l'oppression de la meurtrière économie avec laquelle la machine à vapeur lui dispute sa subsistance. Si lentes que soient ces sortes de révolutions, peut-être est-il permis de voir dans l'intelligente exploitation des jardins de Fécamp, dans la nouvelle impulsion que va lui donner le chemin de fer, un acheminement vers l'amélioration de la culture. Ces jardins sont amendés avec la vase marneuse du bassin de retenue, fumés avec les écailles, les débris de poissons, les sels de rebut qui reviennent de la pêche imprégnés de matières animales, et la saveur qui en fait rechercher au loin les légumes est attribuée à l'emploi de ces énergiques engrais. Les ports de pêche de la côte devraient tous imiter cet exemple.

VI.

De Fécamp à l'embouchure de la Seine, la falaise ne présente qu'une seule solution de continuité; c'est celle d'Étretat.

Quiconque a dessiné les falaises d'Étretat est à Paris peintre de paysage; aussi, pendant la belle saison, le village devient un rendez-vous d'artistes, d'où sont bannies les préoccupations de la bourse et la gêne

du monde. Étretat est à la veille de perdre cet avantage qu'il doit à son isolement; une route qui s'ouvre va le réduire à l'état de succursale du Hâvre et d'Ingouville. L'Aiguille, cet obélisque taillé dans la falaise, qui se dresse maintenant au milieu des flots; la Porte d'Orient, cette arcade colossale, sous la blancheur de laquelle ressort si bien le double azur de la mer et du ciel; les escarpes déchirées du cap d'Antifer, sont reproduites à chaque exposition du Louvre par la peinture ou le dessin, et ce serait leur faire tort que de chercher à les décrire ici.

Étretat n'est plus qu'un village de pêcheurs; ses chaumières sont éparses en arrière d'un bourrelet de galets qui barre sa vallée, et la place occupée par elles l'était autrefois par la mer. C'était un port naturel dont le périmètre est marqué par la ligne de niveau que traceraient les marées, sans la digue naturelle qui leur ferme le vallon. Les hautes mers des équinoxes, qui s'élèvent ici de 9m30, pénétreraient encore à 900 mètres dans les terres et recouvriraient de 1m80 d'eau une surface de 22 hectares; elles ont plus d'une fois franchi l'obstacle qui les contient et submergé les cabanes des pêcheurs. Tel est l'état actuel des choses, et si l'on considere que, depuis l'époque où l'Aiguille et la Porte d'Orient se sont découpées dans la falaise, celle-ci a reculé d'environ 300 mètres, il devient évident que l'anse d'Étretat a jadis offert un meilleur abri qu'aucun de ceux qui s'ouvrent aujourd'hui sur cette côte. Les dernières modifications qu'a subies la plage ne sont pas fort anciennes. « Les vieillards de ce village, écrivait en 1782 M. de Lamblardie, tiennent de leurs aïeux qu'une rivière coulait autrefois dans ce vallon; elle et sa source ont disparu. » Ce souvenir s'est effacé; mais une carte de Mercator, qui fut, au commencement du XVIe siècle, le créateur de l'hydrographie, porte un gros ruisseau se jetant dans une anse qui n'existe plus. Aujourd'hui, ce ruisseau coule entre deux terres; il épanche à mer basse, au travers du banc de galets, ses eaux abondantes et pures; elles en descendent comme les sources d'une rivière, et puisque leur issue est recouverte à chaque marée de plusieurs mètres d'eau, il est clair que, lorsqu'elles coulaient au jour, leur lit formait un chenal praticable aux navires.

L'*Oister-Tat* du moyen-âge, qui n'a pas transmis ses bancs d'huîtres avec son nom à l'Étretat d'aujourd'hui, était groupé sur les coteaux du nord, et avait à ses pieds le bassin qui s'est depuis comblé; en se déplaçant, il a laissé à près d'un kilomètre du rivage l'église, dont l'étendue et la structure supposent les ressources et les besoins d'une population plus riche et plus nombreuse que celle d'aujourd'hui. Des neuf travées de la nef, six sont de style byzantin, et trois de gothique écrasé; ainsi la construction s'est effectuée du Xe siècle au XIVe. Comme à Dieppe, une tradition vague conservait ici le souvenir de l'existence d'une ville antique, et des fouilles faites en 1845 dans le jardin du presbytère l'ont

justifiée en mettant au jour des fondations de bains romains pavés d'une assez belle mosaïque. Serait-ce ici le *Carocotinum* de l'itinéraire d'Antonin, cette ville maritime dont la recherche a coûté tant de savantes veilles ? En désespoir de cause, on l'a mise à la place du Hâvre, sans songer qu'au temps d'Antonin l'alluvion sur laquelle il est bâti n'était pas encore formée. On se fondait sur la distance assignée de *Carocotinum* à *Juliobona* (Lillebonne), et j'oserai remarquer que de ce dernier point, au Hâvre ou à Étretat, elle est exactement la même. Quant aux conditions auxquelles devait y prospérer l'établissement maritime, elles sont écrites sur le sol assez clairement pour se passer de témoignages historiques.

Cette configuration du sol n'avait point échappé aux commissaires du cardinal de Richelieu, qui pourtant n'y trouvèrent pas les conditions nécessaires à l'établissement d'un port militaire. M. de Lamblardie eut plus de hardiesse en 1782 (1). Il observait que le débouché du vallon n'est qu'à 3,600 mètres du cap d'Antifer, où commence le courant de galets, que par conséquent les dépôts, bien moindres qu'à Fécamp, à Dieppe et au Tréport, pourraient être maîtrisés avec des chasses d'une faible puissance; que, tandis qu'aucun port de la côte, y compris celui du Hâvre, n'offre une profondeur suffisante pour les frégates, on trouve à mer basse, devant Étretat, 6 mètres d'eau à 40 mètres du rivage, 12 à deux encâblures. Il en concluait la possibilité de rendre cet attérage praticable aux vaisseaux de ligne, et proposait de leur ouvrir un avant-port de 38 hectares, formé par deux jetées enracinées au pied des falaises, et de creuser en arrière un bassin à flot de 14 hectares; mais il ne disait pas comment il aurait expulsé le galet à l'entrée de ses jetées.

A cette époque, le gouvernement était préoccupé, comme l'avait été Richelieu, de la recherche des moyens de soutenir dans la Manche une lutte armée contre l'Angleterre, et les projets de l'établissement de Cherbourg n'étaient point encore définitivement adoptés. M. de Lamblardie, en proclamant les avantages de celui-ci, croyait qu'Étretat en serait le complément nécessaire. De Cherbourg à Dunkerque, nous n'avons pas en effet un port, une rade défendue, où puisse se réfugier une frégate; une escadre prise par de forts vents d'ouest sur la méridienne de Cherbourg est toujours en danger d'être affalée sur la côte de Normandie, et l'on sent tout ce qu'une pareille chance à courir introduit de gêne et d'incertitude dans les opérations de nos armées navales.

(1) *De l'impossibilité de faire l'établissement d'un port de roi dans ceux qui se trouvent entre l'embouchure de la Seine et celle de la Somme, et indication du seul endroit où cet établissement serait possible dans cette partie de la côte.* (*Mémoire sur les côtes de la Haute-Normandie.*)

Ne manque-t-il d'ailleurs rien à l'établissement commercial du Hâvre? Ce qui se passe en ce moment pour l'organisation du service des paquebots transatlantiques est une affligeante réponse à cette question. Les bâtimens de plus de cinq mètres de tirant d'eau ne peuvent entrer au Hâvre qu'aux marées de pleine et de nouvelle lune. Les paquebots sont dans ce cas, et la plupart du temps la malle du Hâvre part de Cherbourg. Il serait assurément très préférable de l'expédier d'Étretat et de l'y recevoir; la distance serait de 32 kilomètres au lieu de 170. Étretat ne comporte pas, à mon sens, l'exécution du vaste projet de M. de Lamblardie; mais, réduit à des proportions modestes, le port pourrait être préservé du galet, et serait pour le Hâvre un secours et non une concurrence.

La nature a si peu fait pour notre établissement maritime, qu'il ne nous est permis de négliger aucune de nos ressources, et le premier aspect d'Étretat appelle tout au moins une étude approfondie du parti qu'il serait possible d'en tirer. La fondation d'un port ne se décide point sur de simples apparences; elle n'arrive à sa fin que lorsque toutes les conditions en ont été prévues avec justesse, et le temps est, pour y parvenir, un auxiliaire dont il n'est pas possible de se passer. Une seule chose est urgente à exécuter à Étretat.

Accessible à toute heure de la marée, la plage offre, par le beau temps, un point de débarquement sûr et commode : située à 14 kilomètres de Fécamp, à 32 du Hâvre, elle n'est séparée de ces villes que par un plateau légèrement ondulé; l'ennemi qui la prendrait pour point de départ atteindrait de plain-pied les falaises qui dominent l'une, ou les hauteurs d'Ingouville qui commandent l'autre, et avant que ces places, dont l'une est ouverte et l'autre fort mal fortifiée, fussent secourues, il serait maître de les incendier. Nous ne sommes plus au temps où l'on pouvait souhaiter qu'une expédition anglaise s'aventurât ainsi sur notre territoire; la navigation à vapeur a changé toutes les conditions de l'attaque des côtes, et l'artillerie acquiert chaque jour des moyens de destruction plus rapides. Il est donc indispensable de défendre l'abord d'Étretat. Les deux falaises qui bastionnent la vallée ne sont pas à 600 mètres l'une de l'autre; au pied de chacune sont de mauvais épaulemens à peine propres à recevoir une demi-douzaine de canons : des batteries étagées sur les pentes des falaises rendraient l'intervalle inabordable. Presque tous les pêcheurs ont servi sur les bâtimens de l'état et sont familiarisés avec la manœuvre du canon; il ne manque à ces braves gens que des parapets, des magasins, des armes, et c'est chez eux qu'il faut commencer les fortifications du Hâvre.

L'attérage d'Étretat est sans rade et ne comporte point de possibilité d'en créer une. Le mouillage forain que nous décorons du titre de grande rade du Hâvre n'en est éloigné que de dix milles; dans l'inter-

valle, l'ancre mord partout dans un sable vaseux d'une ténacité à toute épreuve. C'est la seule atténuation que la nature ait apportée aux mauvaises qualités de cette partie de la côte.[1]

Si l'état doit exécuter encore de grands travaux dans l'ensemble des ports de la Somme et des falaises, l'accomplissement de sa tâche est maintenant assez avancé pour le mettre à l'abri du reproche de l'avoir négligée. Tous ces ports sont assujettis, les uns aux invasions des galets, les autres à celles des sables; presque tous sont pourvus du moyen le plus efficace de combattre ce fléau, c'est-à-dire d'écluses de chasse et de bassins de retenue; mais ces bassins reçoivent des eaux chargées du limon des falaises, ils s'envasent rapidement, et leur action devient de jour en jour moins puissante. Cet inconvénient serait fort diminué, si partout, comme à Fécamp, l'agriculture adoptait l'usage d'amender les terres avec la vase marneuse qui se dépose, ou si, à l'exemple des ingénieurs des ponts-et-chaussées, les autres constructeurs employaient à leurs travaux l'excellente chaux hydraulique qu'elle produit. La marine elle-même peut trouver dans ces matières aujourd'hui dédaignées un objet d'exportation; mais tant que l'agriculture et la fabrication de la chaux ne suffiront pas au déblai des bassins, nous devrions imiter les Hollandais, qui ferment les leurs aux eaux troubles de la mer et ne les remplissent que des eaux claires fournies par l'intérieur des terres.

L'abondance ou la rareté du tonnage au lieu de départ est, on le sait, ce qui fait la prépondérance ou l'infériorité des marines locales; celles-ci ont encore plus besoin de marchandises encombrantes pour remplir leurs navires que de bassins pour les recevoir. Dans les échanges avec l'étranger, la côte que nous venons d'explorer reçoit en général un tonnage quadruple de celui qu'elle expédie, et sa part dans le mouvement international est le dixième seulement de celle des pavillons rivaux. Ainsi, en 1846, le tonnage des bâtimens chargés a été, à l'entrée, de 105,122 tonneaux; à la sortie, de 26,183, et dans le mouvement total, bâtimens sur lest compris, le pavillon français figure pour 20,864 tonneaux, les pavillons étrangers pour 201,753. Le mouvement du cabotage donne des résultats peu différens : dans cette même année, la côte a reçu par lui 92.890 tonneaux et n'en a rendu que 25,380. Pour atténuer ces disproportions, il faut chercher du tonnage, et nous n'en saurions trouver qu'en tournant nos regards du côté de la terre. La culture des champs, l'aménagement des forêts, l'exploitation des tourbières de la Somme et même des roches des falaises fourniront, quand on saura les leur demander, les moyens de rétablir l'équilibre.

Les fraîches vallées qui sillonnent le plateau crayeux des falaises sont trop étroites et trop bien cultivées pour offrir beaucoup de ressources

nouvelles : il en est autrement du plateau. Il est presque partout recouvert d'une couche d'excellente terre arable : il manque malheureusement d'eau; mais les vapeurs de l'Océan, incessamment rabattues sur la terre par les vents du large, y entretiennent assez d'humidité pour le développement et même pour le luxe de la végétation. La nécessité de protéger les habitations et les vergers contre la violence de ces vents semble avoir appris aux cultivateurs l'art de suppléer à la rareté des sources et à l'éloignement des cours d'eau. Les fermes sont groupées dans des enceintes rectangulaires formées avec des levées en terre végétale sur lesquelles sont plantés en rangs serrés des arbres forestiers. Leurs feuilles agissent sur les vapeurs dont se charge l'atmosphère comme autant de suçoirs; l'extrême humidité qui règne à l'abri de ces remparts de verdure alimente des herbages touffus et des mares d'eau croupissante où l'on puise pour les besoins des ménages et des étables. La campagne est parsemée de ces forteresses agrestes dont chacune cache un hameau. Plus laborieuse qu'intelligente, l'agriculture du pays attend, pour prendre l'essor, que l'esprit d'association vienne animer d'une vie nouvelle ces groupes si bien formés pour prospérer sous son influence. A peine commence-t-il à s'y faire jour par l'établissement de quelques citernes communes; à peine comprend-on combien une coordination intelligente des constructions apporterait de salubrité aux habitations des hommes, d'économie à l'exploitation agricole. Un jour viendra où quelques-uns de ces groupes organiseront des fruitières semblables à celles qui font, depuis des siècles, la fortune des campagnes de la Hollande, de la Lombardie, de la Suisse et, depuis quelques années, celle d'une partie de la Franche-Comté : de ce jour datera pour le pays une ère nouvelle; la culture alterne se substituera sans effort à l'assolement triennal; la masse des engrais sera triplée, et celle des denrées produites suivra.

L'esprit d'association trouve à s'exercer sur une échelle non moins vaste dans les terrains submersibles de l'embouchure de la Somme. Il lui reste des polders à conquérir sur la mer, des marais à dessécher : il a beaucoup fait, il peut faire davantage encore, et, par un heureux concours de circonstances, les travaux les plus profitables à l'agriculture sont, dans cette région, ceux dont l'exécution importe le plus à la navigation. Les terres ainsi soustraites à l'action des eaux sont de la plus haute fertilité; toutes les cultures de la Flandre y sont praticables, et c'est à elles qu'il faut demander les chanvres dont nous avons constaté le besoin.

Dans l'état actuel de notre pays, il faut peu compter sur la propriété privée pour fournir à la marine des bois de construction, et les forêts domaniales de la Seine-Inférieure et de la Somme ne sont malheureusement pas aménagées en vue de cette destination : leur étendue totale

est de 38,006 hectares, et je ne sais quelles ressources offriraient 1,084 hectares de bois communaux assujettis au régime forestier. Parmi les forêts de l'état, celle de Crécy (4,218 hectares) avec les bois de laquelle on construisait en 1664 au Crotoy des bâtimens de 400 tonneaux (1), celle d'Arques (994 hectares) située aux portes de Dieppe, méritent une attention particulière, et leurs parties les plus fertiles devraient être mises en réserve pour les besoins de la marine. J'en dirais autant, sauf les indemnités qui pourraient être dues, des 10,492 hectares de la forêt d'Eu, qui commence à moins de deux lieues du Tréport. Le chêne et les autres bois durs paraissent avoir été jusqu'à présent les seuls dont l'aménagement ait été fort soigné dans les forêts de la Somme et de la Seine-Inférieure, et l'on se plaint aujourd'hui que le sol, fatigué de les reproduire, se dégarnisse ou se laisse envahir par des bois blancs impropres aux constructions navales. C'est là une manifestation de cette loi d'assolement, commune aux grands et aux petits végétaux, qui fait alterner sur le même terrain des espèces différentes, et il y a grand compte à en tenir. Dans les régions sylvestres des Alpes et des Pyrénées, où les essences sont plus variées et où la nature agit en liberté, on voit les futaies de sapins et les futaies d'arbres feuillus se succéder réciproquement de siècle en siècle : les landes du Maine et du Berri se refusent, après un repos centenaire, à se regarnir de chênes, autour des vieux troncs noircis qui en attestent l'ancienne abondance, et prodiguent aux pins la séve et la vie. Les forêts voisines de la côte ne sont point exceptées de cette loi de la nature. Malheureusement les arbres résineux ne se montrent encore dans le pays que par rares bouquets, comme ornemens du paysage plutôt que comme objets d'exploitation, et la place que l'assolement des essences leur réserve sur le sol forestier est occupée par des espèces sans valeur. La facilité de les substituer à celles-ci ressort avec éclat de l'état d'un reboisement fait, il y a quelques années, sur les hauteurs de Beaumont, au nord de la ville d'Eu : le sapin argenté y pousse sur la craie aussi vigoureusement que sur les pentes des Vosges et du Jura. Sa propagation dans des forêts voisines de la côte n'aura que des avantages pour la marine; les bois résineux sont de ceux qui s'emploient le plus dans les constructions navales, et quatre cents bâtimens russes, suédois ou norvégiens, chargés de sapins et repartant sur lest, que reçoivent chaque année les neuf ports des falaises et de la Somme, témoignent assez des besoins du pays et de l'indifférence de notre marine à ce mouvement.

Lorsqu'on remonte la Tamise pour aller à Londres, on aperçoit sur la côte de Kent, qui est formée de la même roche crayeuse que les falaises de Normandie, d'immenses excavations sans cesse assiégées par

(1) *Rapport du chevalier de Clerville.*

des flottilles de navires : ce sont des carrières de chaux, exploitées avec des machines à vapeur et des chemins de fer, et ces bâtimens viennent chercher des amendemens pour les terres de la Grande-Bretagne. Chez nous, les besoins sont plus grands, les ressources plus vastes, et le mouvement est nul. Au sud-est des falaises, le sol du département de la Manche et de la presqu'île de Bretagne est presque exclusivement granitique; l'introduction de l'élément calcaire dans la culture y serait la première condition de la fertilisation des terres, et de cette même région part la moitié des caboteurs qui se dirigent vers les falaises, et dont les deux tiers en repartent à vide. Ces rapprochemens suffisent pour faire prévoir quelle vie nouvelle animera nos ports de la Manche, quand notre agriculture sera conduite avec la même intelligence et pourvue des mêmes capitaux que celle de nos voisins.

Le système d'approvisionnement qui prévaut aujourd'hui de l'autre côté du détroit ouvre un débouché presque illimité aux denrées de la côte de Normandie. En consentant à placer en dehors de son territoire les bases d'une notable partie de son alimentation, le peuple anglais a fait ce qui pouvait s'imaginer de plus favorable à nos ports de la Manche, et d'un autre côté, dans un pays où la pêche occupe beaucoup plus de matelots que le transport des marchandises, le bon marché des subsistances, du chanvre et des bois est, après l'abondance du poisson, la base essentielle du développement de la navigation. La connexion qui règne partout entre l'intérêt maritime et l'intérêt agricole est donc ici plus étroite qu'ailleurs.

J.-J. Baude.

(*La seconde partie à un prochain n°.*)

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

14 juin 1848.

Ni l'état des affaires ni l'état des esprits ne s'améliore sensiblement, il s'en faut de beaucoup, et nous le constatons dans la sincérité de nos inquiétudes. Nous tenons à ne point passer pour des alarmistes, parce qu'avant toute chose nous avons à cœur l'affermissement d'une société régulière; mais nous sommes aussi par devoir, ou du moins nous tâchons d'être les fidèles échos de l'histoire courante, et force nous est de répéter ce qui s'entend partout. Or, où trouver maintenant quelqu'un qui respire à l'aise, quelqu'un qui ne se sente le cœur plus oppressé, dans le développement actuel des faits accomplis, qu'il ne l'avait dans la surprise du premier coup, quelqu'un enfin qui ne se plaigne et ne gémisse de marcher toujours sans voir et de tâtonner sans toucher? Au debut de la jeune république, on s'était d'avance approvisionné pour sa consolation d'un certain nombre d'espérances, on les avait en quelque sorte échelonnées le long de la route laborieuse qu'on s'attendait à parcourir. On les a toutes saluées à mesure qu'on avançait, et saluées trop bas plutôt que trop peu; toutes, jusqu'à présent, se sont évanouies à mesure qu'on les abordait. On avait à qui mieux mieux compté sur le bon sens de chacun; le bon sens est lent, et les heures vont vite. On avait compté sur les passions, qui vont encore plus vite que les heures, sur les nobles passions qui éclatent dans les foyers révolutionnaires, pour inspirer les masses ou lancer les individus : il s'est rencontré ce singulier phénomène, que la révolution de 1848 n'était point une révolution passionnée; elle avait seulement des appétits. Toutes les fois qu'elle a voulu jouer à la passion, emboucher la trompette et se promener en triomphe, elle est tombée dans l'enthousiasme à froid, le pire des plagiats; elle a été froide en comparaison de ses aînées, comme la mythologie des alexandrins en face des dieux du vieil Homère.

Par un contraste plus frappant encore, en dehors, au-dessus de cette révolution sans passion, il s'est produit dans la foule, dans l'immense majorité du pays, une passion véritable, la passion de l'ordre, provoquée par l'invasion désordonnée des systèmes factices au milieu du monde réel, la passion de l'ordre matériel, si ce ne pouvait être tout de suite l'ordre moral. Celle-là, pour sûr, n'a rien de révolutionnaire, et même, il faut bien l'avouer, presque rien de poli-

tique; c'est l'instinct de la vie porté à sa plus haute puissance lorsque la vie est menacée, c'est la colère et l'effroi d'un tête-à-tête permanent avec je ne sais quel Érostrate qui renaîtrait sans cesse la torche à la main. La société souffre aujourd'hui dans cette passion-là, et voilà vraiment la fibre douloureuse qui tressaille chez elle. A défaut d'objet plus grandiose, en vue du plus pressant péril, la société s'est passionnée pour l'ordre, et elle s'attriste, elle s'indigne, elle murmure, parce qu'elle n'en a point à son contentement.

Quel est en effet le mot de la situation, le mot du jour? Si ce n'est anarchie, comme le diraient des pessimistes, comme sembleraient le crier les tumultes de la rue, si ce n'est anarchie, c'est tout au moins contradiction, non pas la contradiction pacifique et féconde des opinions qui mûrissent en discutant, mais une contradiction brutale et flagrante dans toutes les sphères des pouvoirs publics dont le jeu est ainsi arrêté. Contradiction au sein de la commission exécutive, qui s'en cache en pure perte, au sein de son ministère, qui s'en vante, au sein de l'assemblée nationale, qui cherche toujours sa voie et son unité, au sein du corps électoral, qui, dans son centre le plus actif, vient de protester contre toute pensée d'unité par le plus marqué des schismes; contradiction des idées et des personnes entre elles, contradiction plus fâcheuse des idées ou des personnes avec elles-mêmes, contradiction misérable ou violente pour laquelle on n'aperçoit d'ici ni d'accommodement très doux, ni de terme très prochain : tel est le mal qui découle de toutes les régions où siége l'autorité, de l'urne même où l'autorité se retrempe, de l'urne du suffrage universel. Le suffrage universel a maintenant une seconde fois prononcé depuis la fondation de la république : l'oracle qu'il a rendu n'était soupçonné de personne, et plus qu'oracle au monde il mérite explication. Les élections parisiennes du 4 juin traduisent énergiquement un état de choses qu'il vaut mieux regarder de près que dissimuler.

Il y avait deux républiques en présence le lendemain du 24 février, celle qui pouvait s'asseoir sur des institutions raisonnables, se fortifier de tous les concours, s'adapter à toutes les exigences vraies du pays, celle au contraire qui voulait lâcher la bride à l'entraînement des masses ignorantes ou des utopies implacables; il y avait la république possible et la république impossible. La république possible ne suscitait pas de dissidens; c'était un miracle de concorde qui prouvait plus, à vrai dire, en faveur de l'irrésistible nécessité du fait qu'il ne témoignait en l'honneur de notre foi politique, mais enfin le miracle existait. Ceux des républicains de la veille qui étaient de cette république-là auraient dû se réjouir du surcroît d'alliances, et d'alliances très sincères, que leur valait leur victoire, justement parce qu'ils avaient vaincu sans combat; bien loin de se réjouir, ils se sont effarouchés. Dans un intérêt qu'ils ont été probablement les seuls à juger très patriotique, ils se sont beaucoup plus alarmés du voisinage de ces inévitables auxiliaires qu'ils ne s'alarmaient de la concurrence dont les menaçait la république impossible, leur rivale de tous les temps. Ils ont même poussé l'horreur des républicains du lendemain jusqu'à pactiser à petit bruit avec certains d'entre leurs coreligionnaires de la veille, auxquels la veille ils n'auraient pas tendu la main. Bref ils ont ambitionné de faire de leur petite église l'unique représentation de la république possible, et, dans leur ardeur d'accaparement, ils ont jeté sur tout le reste du peuple français un double interdit, interdit foudroyant sur les ralliés de fraîche date, parce qu'ils n'avaient

pas tous été les amis de leurs amis, interdit modeste et respectueux sur les fiers adhérens de la république impossible, parce qu'ils étaient des ennemis à la fois anciens et nouveaux. Il est ainsi arrivé que ce groupe directeur s'est trouvé bientôt passablement isolé. Il possédait un nombre donné d'illustrations, un nombre qui n'était pas inépuisable. Ayant à peu près placé tout son monde du premier coup, il n'avait plus guère de personnages en réserve pour une épreuve subséquente. La liste des candidats du *National* était trop évidemment l'œuvre imparfaite de gens au dépourvu. Cette liste a donc échoué. La république impossible, qui a l'honneur d'être toujours assez bien vue par quelques-uns des soutiens officiels de la république existante, la république des utopies et des conspirations, s'est levée comme un seul homme pour mettre en avant des noms plus significatifs et plus européens que les noms respectables, mais médiocres, déterrés, vaille que vaille, par *le National*, jusqu'à ce que cela fît onze. De leur côté, les nouveaux de la république possible, infiniment peu rassurés par le dévouement trop exclusif de leurs anciens, ont pris eux-mêmes dans leurs rangs d'autrefois les hommes que leurs anciens repoussaient; ils les ont envoyés pour être leurs champions dans cette grande lutte qui va s'ouvrir contre l'anarchie, et comme ils partageaient le péril, ils ont voulu dorénavant partager la défense. Voilà comment la liste des derniers députés de Paris est composée tout entière de républicains du lendemain et d'enfans perdus de la république des rêves. Le juste milieu artificiel que l'on avait essayé d'organiser entre intimes est resté, dès le second engagement, au fond de l'urne électorale : il a succombé par pure impuissance d'être.

De quel bord pourtant ranger M. Caussidière, le premier des onze, le héros des barricades et le caprice de la bourgeoisie? Il n'était rien hier que l'ami de M. Flocon, et le voici désormais qui éclipse la popularité municipale de l'honorable M. Moreau, sans gâter cette popularité révolutionnaire qui a peut-être failli lui procurer un gîte à Vincennes en compagnie du citoyen Sobrier. Aux 70,000 voix de la liste qui s'est si étrangement appelée la liste des ateliers nationaux, il en a joint 70,000 autres prélevées sur les listes de toutes couleurs. A quel titre, par quels mérites? Le plus clair mérite de M. Caussidière, c'est d'avoir été lui-même en un temps où chacun ressemble à tout le monde. Il s'est démené, il a marché, il a écrit et parlé d'une façon dont personne ne marchait, n'écrivait et ne parlait. Il a été éloquent à sa manière, d'une éloquence brève et sans gêne qui persuadait. Il n'a point eu, comme tant d'autres parmi nos modernes tribuns, ou des velléités bucoliques, ou des réminiscences bibliques, ou des aspirations sentimentales, ou des airs d'artiste incompris. Il s'est donné pour ce qu'il était, et il a convaincu les plus défians qu'il eût été le meilleur des préfets de police, s'il n'avait été en même temps le plus loyal frère des conspirateurs. Ces deux qualités aidant et l'une portant l'autre, le suffrage universel a fait de M. Caussidière un député de Paris.

Quant à M. Pierre Leroux, à M. Lagrange, à M. Proudhon, ils n'ont pas, que nous sachions, d'autre prétention que celle d'être les députés des ateliers nationaux. Condition bien singulière en vérité, pour un gouvernement, que de voir ainsi au plus près de son siége tout un camp de prétoriens payés par lui et organisés contre lui! Nous souhaitons beaucoup que M. Trélat, qui montre une bonne volonté dont on lui tient compte, réussisse à mettre une discipline sé-

rieuse dans cette immense institution; en attendant, nous sommes réduits à nous féliciter du progrès tel quel qui s'y est peut-être accompli. On n'embrigade plus les travailleurs pour l'émeute, comme on l'essayait à leur insu le 16 avril et le 15 mai; on les embrigade pour le suffrage, et ils répètent ce nouveau mot d'ordre sans en connaître plus long qu'ils n'en connaissaient quand ils répétaient l'autre jour : *Vive la Pologne!* Les meneurs des partis extra-politiques, et qui sait? les politiques en minorité dans le gouvernement, auront-ils ainsi à perpétuité sous la main un foyer d'agitation qu'ils pourront allumer d'une seule parole? On a d'abord inventé de s'intituler la république démocratique : la désignation n'était point très exclusive en un pays où la monarchie elle-même n'avait pas d'autre base solide que la démocratie. On s'est donc rebaptisé pour se dire cette fois au grand complet la république démocratique et sociale, ce qui est un cri difficile et long à crier dans la rue, mais ce qui implique du moins certaines hypothèses que tout le monde ne se soucie pas d'endosser. Sous cette devise, on a groupé derrière M. Caussidière les noms de trois ouvriers tout-à-fait ignorés, de cinq journalistes qui vivraient très mal ensemble, de deux martyrs des anciennes batailles de carrefours qui n'ont point encore abdiqué leurs sombres souvenirs. On a dit à la classe des travailleurs que tout ce pêle-mêle était sa représentation la plus fidèle; on le lui a dit en la saisissant sur place et d'emblée, par masses aveugles et compactes, en lui jetant plein les mains ces bizarres candidatures tirées à 400,000 exemplaires : elle a cru, et elle a voté.

C'est comme cela que les deux génies les plus négatifs qu'il y ait en ce temps-ci, M. Pierre Leroux et M. Proudhon, se trouvent les premiers officiellement délégués par le vœu populaire pour fonder la république sociale. Nous n'avons point à parler de M. Lagrange; il y a des exaltations respectables, parce qu'elles sont irrémédiables. M. Lagrange affichait la semaine dernière, sur tous les murs, « qu'il jurait par Dieu et par la révolution » de sauver la patrie; il trouve ce langage-là naturel. Quant à M. Pierre Leroux et à M. Proudhon, nous ne cacherons pas que nous serions aises de les voir dans l'assemblée nationale, si leur présence n'y était pas, à l'heure qu'il est, un symptôme que nous déplorons. M. Proudhon est un esprit francomtois et un Francomtois d'esprit, ce qui ne va pas toujours ensemble. Il a une logique carrée qu'il soutient à tort et à travers avec une verve paradoxale et goguenarde qui ne manque pas d'empire. Il démolit pour son compte tous les socialistes, et les immole au profit d'une découverte financière que personne ne lui a encore disputée : M. Proudhon va porter à la chambre ce fameux projet de banque qui supprime la tyrannie du capital, en revenant à l'âge d'or des échanges en nature, et simplifie l'éternelle question de la balance du commerce en exilant d'un coup tout le numéraire à l'étranger. Ce sera bien fait d'expliquer la chose de haut, et, pour notre part, nous l'en conjurons. Il en est de la banque de M. Proudhon comme des théories socialistes dont il se moque si gaillardement: ce qu'il y a de bon dans tout cela appartient à tout le monde, et ne vient à jour qu'une fois la théorie morte. M. Pierre Leroux nous embarrasse plus que M. Proudhon : il est le commencement d'un dieu, et l'on ne sait vraiment où placer les dieux d'ici-bas, quand ils ne sont pas terminés. Nous avons peine à discerner le genre de services qu'il pourrait plus ou moins rendre à l'assemblée : analyste rêveur, M. Leroux critique à merveille, mais il n'a jamais rien construit. Il n'est pas économiste, il n'est pas jurisconsulte, il

n'est pas historien; il appliquera donc sa philosophie aux choses politiques, et sa philosophie, appliquée telle qu'il la prêchait aux dernières élections, devant le club de M. Barbès, dans un concile dont il devait être la lumière, son système à lui, c'était de faire que le gouvernement de la commune, comme l'art de l'imprimerie ou celui du sabotier, devînt enfin à la fois *sensation* — *sentiment* — *connaissance*. Somme toute, il est évident qu'il faudra mettre M. Leroux au comité de constitution.

Grace à l'ensemble avec lequel le *peuple* votait pour ses futurs bienfaiteurs, grace à la coupable nonchalance des heureux de certains arrondissemens qui n'ont pas daigné interrompre les loisirs de leur villégiature, Paris aurait peut-être encore reçu pour représentant tel ou tel des prisonniers de Vincennes, si l'apparition d'une candidature inattendue n'avait déconcerté toutes les combinaisons. Cette candidature est sortie de terre comme un décor de théâtre au coup de sifflet du machiniste. Le prince Louis-Napoléon, le prétendant de Strasbourg et de Boulogne, s'est trouvé député de Paris avant même que Paris se doutât qu'il pourrait l'être. L'étoile impériale se levait au même instant avec la même soudaineté pour recevoir le même hommage dans l'Yonne et dans la Charente-Inférieure. Les paysans de la Saintonge, entraînés à l'improviste comme par un signal, déchiraient leurs bulletins, déjà tout écrits, pour substituer le nom fascinateur des Césars au nom d'un citoyen républicain. Les ouvriers de Paris, les travailleurs des ateliers nationaux, effaçaient de la liste sacramentelle qu'on leur avait distribuée le nom qui plaisait le moins à chacun en particulier, le nom sur lequel chacun avait eu le plus de répugnance à vaincre, et ils proclamaient Louis Bonaparte. Qu'il y ait dans cet élan des suggestions artificielles, de l'argent répandu, des émissaires autorisés ou non, mais vigoureux et adroits, cela ne fait pas doute en présence des troubles qui ont accompagné, qui accompagnent encore cet étrange avénement d'un proscrit. Il est cependant autre chose sous ces manifestations, autre chose de plus grave. Si elles étaient circonscrites à Paris, on pourrait imaginer qu'elles servent uniquement de prétexte et de masque aux menées souterraines des purs anarchistes; rayonnant, comme elles font, jusqu'en province, elles traduisent assurément une portion plus intime et plus sérieuse des vrais sentimens populaires. Les masses ne se sentent pas gouvernées depuis tantôt cinq mois, et elles aspirent à l'être; elles votent un nom qui est pour elles l'idéal de la force glorieuse. Cela ne prouverait pas qu'elles soient très imbues de l'esprit républicain, mais cela doit servir de leçon aux républicains qui nous administrent.

La leçon a-t-elle été comprise par la commission exécutive quand M. Lamartine, sous l'émotion trop directe d'un attentat qu'il a tout de suite trop poétisé, a demandé du haut de la tribune nationale que l'assemblée refusât d'admettre dans son sein le prince Louis Bonaparte? Nous ne le croyons pas. Exclure le représentant du peuple, c'était constituer le prétendant impérial; l'assemblée n'a pas sanctionné cette faute. La commission exécutive en a été pour une démarche avortée. Les inquiétudes qu'elle laissait percer auront peut-être semblé trop particulières, nous ne voulons pas dire trop égoïstes, et l'assemblée, qui n'aime la république que pour elle-même, aura voulu montrer avec éclat qu'elle ne craignait pas du tout sur ce large et ferme terrain un compétiteur dont sa commission s'était si vite effrayée du sein des régions plus exclusives qu'elle a fort à cœur de s'ap-

proprier, ne fût-ce que pour le temps d'un intérim. L'assemblée a eu grandement raison : le prince Louis Bonaparte a semé par deux fois chez nous des souvenirs qui l'empêchent d'être jamais très dangereux. De loin, c'est un César en expectative; de près, disent les biographies dont nous sommes inondés depuis deux jours, de près, « c'est à faire frissonner, surtout lorsqu'il se tourne, un soldat de la vieille garde! » Ne voilà-t-il pas bien à propos un grognard redoutable pour mettre en face de nos gamins belliqueux? Si la nomination du prince Louis révèle, à tout prendre, un penchant décidé de l'opinion publique, il est du moins certain que ce penchant ne s'adresse pas à sa personne. La France veut être gouvernée; c'est là le secret des secrets. *Le Napoléon républicain* et *la République napoléonienne*, ces journaux nouveau-nés qui épouvantent l'esprit gouvernemental de M. Ledru-Rollin, seront très malins s'ils prouvent autre chose.

Ce besoin d'une autorité intelligente, d'une énergie protectrice, ce désir éminemment social d'avoir une règle fondée et un pouvoir vigilant qui maintienne le respect de la règle, tous ces instincts aussi compatibles avec la république qu'avec la monarchie, se sont enfin prononcés de la façon la plus radicale dans l'événement majeur des élections du 4 juin. Nous parlons de la double nomination du général Changarnier et de M. Thiers à Paris, des quatre nominations de M. Thiers dans la Mayenne, dans l'Orne, dans la Gironde et dans la Seine-Inférieure. Le général Changarnier est une des gloires les mieux acquises de notre armée d'Afrique, de cette bonne et vaillante armée qui représente déjà si énergiquement à l'assemblée nationale, par l'organe du général Cavaignac et du général Bedeau, la sainte cause de l'ordre dans la liberté. La garde nationale avait pu apprécier son nouvel élu lors de la journée du 16 avril; elle serait fière maintenant de le voir à sa tête, si, comme il l'a publiquement annoncé, il quitte le gouvernement de l'Algérie pour venir siéger à son banc de député. La mission de M. Thiers est encore autrement délicate et grave, grave par la responsabilité que les suffrages d'une masse si considérable d'électeurs l'obligent d'accepter, délicate et périlleuse pour le pays comme pour lui-même par les chances mauvaises, par les difficultés de toute sorte qui l'attendent peut-être dans cette carrière inconnue où nous souhaitons ardemment à son patriotisme la seule récompense qu'il ambitionne, le droit de servir la France. M. Thiers est, avant tout, un homme de bon sens; il trouve un ordre établi, ce n'est pas lui qui conspirera pour le renverser. La justesse de son esprit lui dit assez haut que renverser vaut toujours moins qu'affermir. Il n'arrive pas à l'assemblée en chef de parti, il ne pose en prétendant pour aucune dictature, il n'a de hâte pour quoi que ce soit, excepté pour être utile. Ce n'est pas un chef de parti que cinq départemens ont nommé d'un accord unanime dans les circonstances désastreuses que nous traversons, c'est un conseiller d'autant plus autorisé qu'il sera plus désintéressé; c'est un maître en fait de doctrines administratives, c'est un expert en finances, le disciple du baron Louis. M. Thiers, nous n'en doutons pas un seul instant, comprend ainsi le rôle qui lui est réservé. Il n'est pas du tout pressé de toucher aux questions politiques; il faudra bien qu'on l'appelle dans les questions d'affaires. Il n'y entrera point en opposant systématique et batailleur, qui ne demande qu'à être battu, comme le *Misanthrope* voulait perdre son procès; il portera sur ces discussions scabreuses une force calme et bienveillante. Les membres de l'ancienne chambre que la confiance du pays a renvoyés à l'assemblée nationale n'ont point à y guerroyer pour le pur plaisir de la guerre; ils peuvent ne pas

goûter la conduite qu'on donne aux choses; mais le mérite de leur résistance, ce sera long-temps encore d'être aussi sage, aussi froide qu'elle doit être décidée.

Vis-à-vis de cette chambre ainsi renouvelée, vis-à-vis de cette brusque et malheureuse scission dont les élections du 4 juin ont démontré la possibilité dans la capitale, que dit, que fait, que devient le comité directeur de la république? Nous avons, quoi qu'il nous en coûte, à nous exprimer en toute franchise sur la position présente de M. de Lamartine. Nous suivons scrupuleusement le mouvement qui s'accomplit à son sujet dans l'opinion. Nous regrettons d'en être à con esser que ce mouvement qu'il pouvait dominer, qui le portait en quelque sorte au pinacle, se retire maintenant et le laisse retomber de bien haut. Nous avons raconté, nous avons éprouvé nous-mêmes cette impression pénible produite dans le public par l'inexplicable alliance que M. de Lamartine avait affichée, lorsque l'assemblée nationale forma la commission exécutive. Cette impression s'est depuis constamment aggravée, quand on a vu que de cette alliance il résultait au sein de la commission le même tiraillement, le même empêchement de rien accomplir qui avait si souvent annulé l'action du gouvernement provisoire. Il est un cri qui devrait bien aller jusqu'aux oreilles de M. de Lamartine, c'est le cri de l'étonnement, de l'affliction, qui saisit tout le monde en le voyant perdre à plaisir cette place magnifique qu'il avait dans la France de février. Il était si simple pour lui de s'appuyer sur les gens raisonnables, sur les amis éclairés de l'état, sur les vrais et sages représentans des intérêts sociaux. C'est à ceux-là cependant qu'il a tourné le dos au plus vite, c'est à cette force honnête et sûre qu'il a comme manqué de parole en quêtant ailleurs ces forces incohérentes et indisciplinées que méprisent d'ordinaire les grands fondateurs, parce qu'elles appartiennent de droit aux agitateurs vulgaires. On croirait qu'il met de l'amour-propre à dresser sa statue sur un piédestal chancelant. Il y a des gens irrités qui jurent que M. de Lamartine n'est pas seulement un sauveur inspiré, mais aussi un calculateur qui, calculant toujours, calcule quelquefois mal; ces gens-là prétendent que M. de Lamartine a voulu se rendre nécessaire en gardant, en accroissant un entourage dont il dût être l'unique palliatif, en s'associant des instrumens dont personne que lui ne pût corriger l'odieux, en menaçant toujours son pays d'un orage qu'il ne dépendait que de lui de lâcher ou de contenir. Ce qu'il y a de faux sans doute dans ces imputations violentes, c'est l'intention machiavélique qu'elles supposent; ce qu'il y a de vrai, c'est que la puissante imagination de M. de Lamartine se plaît peut-être involontairement à provoquer les tempêtes pour jouir en elle-même de l'orgueil qu'elle sent à les dompter, c'est qu'une vie précipitée comme celle-là dans un courant d'émotions profondes ne s'en rassasie pas, et se tourmente à les multiplier pour l'honneur d'en sortir victorieuse. Ce sont là malheureusement des passe-temps de prince qui ne conviennent guère au berceau d'une république. M. de Lamartine disait avant-hier qu'il avait conspiré avec certains hommes, « comme le paratonnerre conspire avec les nuages. » De même que tous les mots qui viennent aux gens d'esprit à défaut d'argumens, ce mot-là était une naïveté; M. de Lamartine y révélait son cœur : il a trop d'agrément à jouer avec la foudre. Le Jupiter de la fable était aussi un assembleur de nuages; mais il lui suffisait de souffler dessus pour les dissiper. M. de Lamartine devrait bien se dépêcher d'en faire autant.

Sa situation personnelle, et avec la sienne celle de tous ses collègues, se tendent en effet beaucoup. Hier, l'assemblée les a rudement abandonnés dans la

voie d'exclusion où ils voulaient l'engager. Avant-hier, on en était à formuler un vote de confiance, une question de cabinet, où ce n'était pas le ministère, où c'était la commission elle-même qui déposait sur la tribune ses portefeuilles quasi-royaux. Il est vrai qu'elle ne risquait rien. Il s'agissait d'un crédit de 100,000 francs par mois pour dépenses de sûreté générale, c'est-à-dire pour les frais de police particuliers à la commission. Ce n'est point en république qu'on marchande les fonds secrets, et il y avait d'ailleurs une certaine impropriété dans un débat ainsi présenté à l'assemblée nationale. Une assemblée qui peut déposséder le pouvoir exécutif du moment où il lui déplaît n'a pas besoin, pour le renverser, de ces détours trop savans dont il fallait user quand le pouvoir exécutif relevait avant tout de la prérogative monarchique. Le directoire a donc emporté ses 1,200,000 francs, et la question de confiance n'a presque pas été abordée. On l'avait soulevée par impatience, sur le bruit très authentique qu'au milieu de l'anxiété générale, la commission s'épanouissait dans une béatitude qui n'était qu'à son usage. Un orateur plus courageux qu'expérimenté, M. d'Adelswaerd, a vivement appuyé sur les plaies mal couvertes par cette béatitude désolante. M. de Lamartine, dans un discours qui n'était point, tant s'en faut, un monument, a glorifié son œuvre et celle de ses collègues; il a renouvelé, par une adhésion très banale et très incontestable, son serment de fidélité vis-à-vis de la famille et de la propriété; enfin il a protesté de l'union touchante qui régnait entre tous les membres du gouvernement. Le tambour du dehors et les coups de pistolet napoléoniens aidant à la chose, l'accueil qu'on a fait à cette éloquence trop sensiblement ramollie n'a été que froid. Il eût été glacial sans les intermèdes.

Nous serions, pour notre part, très curieux d'apprendre comment cette déclaration de bonne entente et d'intime union, si généreusement exprimée au nom du pouvoir tout entier, s'accorde cependant avec l'attitude extérieure, avec les démarches publiques des différens dépositaires du pouvoir. Nous avons encore sous les yeux les scènes pitoyables de l'autre semaine, et, pour ainsi parler, les scandales de gouvernement dont l'assemblée a subi le spectacle dans l'affaire de M. Louis Blanc. Loin de nous la fantaisie de toucher aux cendres de M. Crémieux; la fantaisie serait maussade. Il faut l'amère et persévérante rancune de M. Jules Favre pour fouiller encore, comme il le faisait hier, cette pauvre ruine ministérielle dont il jetait dédaigneusement la poussière à la face de M. Ledru-Rollin. M. Crémieux s'est dissous devant un rayon de vérité, comme ces corps desséchés qui tombent en poudre, si, par aventure, ils sont frappés d'un rayon du jour. M. Crémieux n'est plus; mais, du temps qu'il était, écoutez M. Jules Favre, l'ancien sous-secrétaire d'état aux affaires étrangères: vous allez savoir comme le cabinet, comme le directoire, marchaient d'ensemble et d'accord. Poursuivra-t-on M. Louis Blanc? exilera-t-on Louis Bonaparte? L'un disait oui, l'autre non. Le hasard de la discussion définitive, la fortune des combats parlementaires, peut-être bien quelques soudaines influences, quelque urgence inattendue, décidaient qui avait droit ou qui avait tort. C'est ainsi que M. Portalis et M. Landrin ont été désavoués sur le champ de bataille par le chef de leur ordre, qui les y avait lui-même conduits. C'est ainsi que M. Napoléon Bonaparte recevait du ministre de l'intérieur l'assurance authentique qu'il n'y aurait point de mesures prises contre son parent, à l'instant même où on les dictait ailleurs.

Quel échange exemplaire de confidences et de bons rapports! Tout le gouvernement marche comme un seul homme! Oui, vraiment! voyez donc M. Flocon se

lever, se lever de toute sa hauteur et non pas à moitié, pour déclarer de son air le plus content qu'on voulait l'engager, mais qu'on ne l'engagera pas, qu'il est ministre, mais qu'il n'en est pas moins homme, et qu'il pense toujours en sa qualité de Flocon, s'il agit quelquefois autrement en sa qualité de ministre. Nous ne regardons jamais ce glorieux personnage accoté nonchalamment au marbre de la tribune comme à la bande d'un billard, sans nous demander ce que les amis de M. Flocon auraient dit de lui, si quelque mauvais astre avait fait de M. Flocon un ministre de la monarchie. Nous ne voulons pas insister davantage. Il nous paraît que le gouvernement n'est point le plus uni du monde, quand il hésite et recule comme dans la proposition des décrets sur les attroupemens et sur l'affichage; quand il laisse, comme il l'a fait à propos du premier, un seul de ses membres subir l'impopularité attachée par le temps qui court à toute loi d'ordre public; quand il envoie d'heure en heure des ordres contradictoires sur une ligne télégraphique, comme dans l'histoire mystérieuse de M. Émile Thomas, lequel, par parenthèse, est accusé de dilapidation en bel et bon style du *Moniteur*, sans pouvoir venir à bout d'être jugé. Tout cela, nous assure M. de Lamartine, c'est de la paix et de l'union; soit, nous l'en croyons sur parole juste autant que l'assemblée l'en a cru. L'assemblée nationale a maintenant en vue de plus pressans objets: la question des finances va s'ouvrir la semaine prochaine, et c'est une question sur laquelle l'assemblée a décidément main mise par l'intermédiaire de ses comités.

M. Duclerc doit penser que les comités ont été inventés pour son supplice par la commission de règlement. Il est du reste évident en principe que le pouvoir exécutif résiderait de fait dans l'assemblée délibérante, si le système des comités était consacré par la future constitution. En lutte avec un pouvoir intelligent et capable, les comités ne seraient que l'anarchie organisée: vis-à-vis de la jeune expérience de M. Duclerc, le comité des finances en particulier peut être à bon droit regardé comme un instrument de salut public. Tous les membres de l'assemblée qui ont ou qui veulent avoir sur la matière une aptitude spéciale se serrant là l'un contre l'autre, les témérités ministérielles ont une peine effroyable à rompre le réseau qu'on leur oppose. Le ministère essaie bien d'armer au besoin comités contre comités: c'est ce qu'on a vu dernièrement lorsqu'à propos des chemins de fer, le comité des travaux publics s'est petit à petit insurgé contre le comité des finances; mais celui-ci tient bon, et les déboires de M. Duclerc à la tribune publique ne sont rien, dit-on, en comparaison des malheurs qu'il essuie à huis-clos devant le tapis vert du comité. C'est ce redoutable comité qui l'a si rudement poursuivi en le sommant de lui confier le secret magique avec lequel il allait vivifier le trésor, pourvu qu'on commençât par l'obérer un peu plus en votant à discrétion le rachat des chemins de fer. C'est ce comité qui voulait liquider les créances immédiatement exigibles des porteurs de bons du trésor et des dépositaires des caisses d'épargne avant de contracter une nouvelle dette vis-à-vis des actionnaires de chemins. On sait comment le comité a été battu sur la question de priorité quand le ministre a fait d'une affaire de finances une affaire de parti. Nous attendrons, pour entrer dans l'examen de tout ce côté de la situation, le très prochain débat qui doit y jeter beaucoup de lumière et commencer les travaux vraiment sérieux de l'assemblée. On verra là ce que vaut le grand secret dévoilé par M. Duclerc dans l'orageuse séance d'avant-hier. Ce qu'on en peut penser au premier aperçu, c'est qu'il fait argent de tout; mais, selon la commune destinée de ces sortes d'opérations, il faudra seulement que

tout veuille bien devenir argent. M. Duclerc est un jeune homme qui a beaucoup de conscience et de bonne volonté; c'est assez pour tout apprendre, ce n'est pas suffisant pour rien diriger. Il était l'économiste du *National*; on ne saurait dire en vérité que ce soit une raison de passer d'emblée premier financier de la république.

M. Duclerc doit sentir maintenant combien il est vrai que la critique est plus aisée que l'art, et M. Garnier-Pagès peut bien risquer avec lui la même confession. L'on se rappelle l'acerbe censure promulguée dans les rapports du 9 mars et du 8 mai contre l'administration des finances, telle qu'elle avait fonctionné durant les dix-huit ans de la monarchie de juillet. M. Garnier-Pagès avait répété là par deux fois cette conclusion très inattendue et encore moins justifiée « que la république sauvait la France de la banqueroute. » Mu par une honorable et légitime susceptibilité, M. Lacave-Laplagne a cru devoir répondre à une accusation qui pesait sur lui plus que sur personne. Sa réponse, d'une extrême modération de formes, ne contient pas un mot dur, pas une récrimination; mais elle est remplie de faits et de chiffres. Le vrai tort de l'ancienne administration financière, c'est d'avoir escompté l'ordre et la paix, comme si l'ordre et la paix étaient choses éternelles. Le régime de juillet avait cédé à cette illusion qui perd les banquiers en temps de prospérité : il avait compté sur les affaires pour liquider les affaires; le compte serait bon, n'étaient les incidens. M. Lacave-Laplagne n'est pas du moins responsable de l'incident de février, et il profite de la neutralité qui lui est ainsi acquise pour réduire publiquement à leur juste valeur les chiffres exagérés et les imputations hâtives de M. Garnier-Pagès. Celui-ci serait aujourd'hui sans doute moins sévère; il a expérimenté déjà de combien on se trompe quand on calcule au bénéfice de ses propres plans. Dans son rapport du 9 mars, il ne craignait pas d'affirmer que les bons du trésor seraient toujours soldés à bureau ouvert, et il admettait la possibilité que le 5 pour 100 remontât au pair avant un mois. Quelques jours après, les bons du trésor n'étaient plus payés, et M. Duclerc n'en trouve pas encore les porteurs assez intéressans pour se croire aujourd'hui très pressé de s'acquitter avec eux. Le trésor a vidé son encaisse de 192 millions, le 5 pour 100 est à 68, et, malgré l'impôt levé sur le pays, malgré l'emprunt frappé sur la banque, les services les plus nécessaires ne sont pas assurés pour demain. A demain donc, au plus tôt qu'on pourra, l'intervention décisive de l'assemblée nationale!

AFFAIRES D'ITALIE.

LA GUERRE DE L'INDÉPENDANCE. — CONSTITUTION DU ROYAUME DE L'ITALIE.

Les Italiens paraissent avoir surtout à cœur de justifier le mot prononcé il y a quelques mois par le roi Charles-Albert et répété depuis sur tous les tons par tous les journaux de la péninsule : *Italia farà da se*. Ils entendent se suffire à eux-mêmes, se passer du secours toujours onéreux qu'apporte l'allié le plus désintéressé, et prouver, ainsi que l'a dit un éloquent historien, qu'une nation n'est réellement digne de l'indépendance que lorsqu'elle est assez forte pour la conquérir. Cette ombrageuse susceptibilité s'est même produite avec un certain

emportement de patriotisme juvénile, à l'occasion des préparatifs que le gouvernement français a cru devoir faire sur la frontière des Alpes. La concentration d'une armée entre Lyon et Grenoble, interprétée d'abord comme une menace de propagande républicaine, a jeté l'alarme dans le parti libéral, qui voit avec raison, dans une intervention, la ruine de son œuvre et l'indépendance de l'Italie remise en question par une guerre européenne. Au sein des populations, ce mot de république, jeté tout d'un coup par-delà les Alpes, a semé l'effroi et réveillé des souvenirs dont la trace est encore profonde. Un cri unanime s'est élevé contre nous; tout le monde s'est trouvé d'accord pour repousser un service qu'on eût, il y a six mois, sollicité et accepté avec reconnaissance; et si quelque stimulant pouvait s'ajouter, chez les croisés italiens, à la haine de l'Autrichien et au désir d'en finir promptement avec lui, ce serait assurément la crainte de se voir secourus par la France.

« Surtout ne venez pas nous secourir; » tel est le refrain de toutes les correspondances qui arrivent d'Italie. Et après tout, en dehors de la raison politique, il y a là pour les Italiens une question d'amour-propre national qui veut être respectée. Nous comprenons cette noble jalousie : ils se sont jusqu'à présent trop vaillamment tirés d'affaire pour qu'une intervention inopportune vienne leur ravir la moindre part des périls et de la gloire de cette guerre, que l'histoire inscrira parmi les plus saintes et les plus légitimes. Combien en est-il qui soient dignes de ce nom? De telles bonnes fortunes ne se rencontrent pas souvent dans la vie des peuples. Nous comprenons donc l'enthousiasme de ces bataillons de volontaires accourus de toutes parts à la guerre de l'indépendance; leur cause est celle du droit et de la justice. « Braves et intrépides jeunes gens, disait dernièrement M. Gioberti dans une adresse à l'armée datée du quartier-général de Somma-Campagna, vous qui avez couru avec tant d'ardeur de l'Athénée au camp, permettez que je vous salue comme la fleur de l'armée italienne. Les premiers tumultes des révolutions sont d'ordinaire excités par la jeunesse qui fréquente les chaires de la science; mais vous, étudians italiens, non contens de vous faire les champions de la liberté dans le Forum, vous avez voulu aussi en être les soldats sur le champ de bataille et, au besoin, les martyrs. Que le ciel vous bénisse! Et moi aussi, j'ai été des vôtres; il m'est doux de m'en souvenir. Dans ce temps, nous ne pouvions que pleurer sur l'Italie morte; à vous était réservée la gloire de la ressusciter. »

C'est en effet en grande partie dans les universités que se sont recrutés les corps-francs qui sont venus grossir l'armée piémontaise. Ceux auxquels s'adressait plus particulièrement M. Gioberti formaient un petit corps qui, placé à l'aile droite, occupait les positions de Curtatone et Montanara. C'étaient des Toscans de Pise et de Sienne, conduits au feu par leurs professeurs, et que le hasard des opérations militaires réunissait sur ces poétiques bords :

. . . . . Tardis ingens ubi flexibus errat
Mincius et tenerâ praetexit arundine ripas.

L'effort principal de l'armée autrichienne s'est porté sur eux dans la dernière affaire du 29 mai. Attaqués par treize mille impériaux, les Toscans ont résisté courageusement pendant près d'une journée, et ne se sont repliés qu'en laissant deux cent cinquante des leurs sur le champ de bataille. Parmi les morts se trouvaient deux de leurs professeurs, Pilla, géologue napolitain, et Montanelli.

Celui-ci avait quitté sa chaire de Pise et son journal *l'Italia* pour servir la patrie de son épée, comme il l'avait servie de sa plume. Patriote ardent, Joseph Montanelli avait de bonne heure incliné vers les doctrines de *la Jeune Italie*. Il s'était rallié ensuite à l'école de Gioberti, dont il était devenu un des plus chauds partisans. C'était une ame rêveuse et exaltée, religieuse et poétique. Ceux qui l'ont connu savent avec quel désintéressement candide il s'était consacré à l'apostolat de la parole et de la presse, avec quelle éloquence affectueuse il l'exerçait, dans le silence du cabinet, dans l'enceinte des écoles, sur la place publique, où la foule serrée suspendue à sa bouche répondait par de sympathiques acclamations aux harangues de son jeune tribun. Mais la politique de Montanelli s'adressait plutôt au sentiment qu'à la raison. La tournure mystique de ses idées, le dégoût qui s'empare des natures généreuses aux prises avec la réalité et la pratique des choses humaines, la sincérité de sa foi catholique d'une part, de l'autre aussi des réminiscences mal éteintes et des instincts révolutionnaires, produisaient chez ce publiciste des contrastes piquans, et contribuaient à faire de lui un des types les plus originaux du mouvement italien. Pendant une année, *l'Italia* a reflété fidèlement les aspirations, les incertitudes et les déceptions de cette ame ardente et souvent froissée, et dernièrement enfin des lettres écrites par lui du camp de Mantoue semblaient prouver un retour à ses anciennes croyances politiques. Partisan de l'unité absolue et n'ayant qu'une foi médiocre dans les princes actuellement régnans, Montanelli devait forcément revenir à la république. Aussi le parti Mazzini s'est-il empressé de le revendiquer comme une brebis égarée, bien qu'aucune déclaration formelle ne soit néanmoins à ce sujet sortie de sa plume. L'échec de Curtatone et la mort de Pilla et de Montanelli ont été, en Italie, un deuil national. Les Brescians ont réclamé les dépouilles des deux professeurs, et c'est dans la patrie du fameux Arnaldo que reposeront ces nouveaux martyrs de la vieille cause italienne.

Voilà de tristes et glorieux souvenirs à ajouter à tant de traditions où chaque pas se heurte sur cette terre historique. Dans les provinces vénitiennes, les contingens de Rome et des Légations ont aussi fort bien fait leur devoir. Les gardes nationales se sont battues avec plus de résolution qu'on n'était en droit d'en attendre de simples citadins. Les *civici* sont encore les meilleurs soldats du pape, mais d'une indiscipline désespérante. Ce défaut est commun à toutes ces bandes improvisées, où la valeur personnelle est presque toujours annulée par le désordre des opérations. C'est à l'indiscipline de leurs soldats qu'ont été dus les revers partiels éprouvés par les généraux Durando et Ferrari sur la Piave et dans la Vénétie. Les forces qu'ils avaient à leur disposition se trouvaient aussi de beaucoup inférieures à celles qu'on leur attribuait. On donnait 20,000 hommes à Durando; en réalité, il n'en avait que 4,000, avec lesquels il a dû se défendre contre l'armée du général Nugent, forte de 14,000 hommes et de 30 pièces de canon. Cela n'a pas empêché les clubs, les comités, les journaux, d'élever un concert de clameurs contre l'inertie de l'armée pontificale. On a crié à la trahison des chefs vendus, disait-on, à Charles-Albert, et qui laissaient à dessein un libre passage à l'ennemi pour servir la politique machiavélique de ce prince. La défense vigoureuse de Vicence, dans laquelle Durando, secondé de MM. d'Azeglio et Casanova, a soutenu un bombardement de huit heures et fait perdre 2,000 hommes aux Autrichiens, a relevé le crédit de ce général. De lâche, traître et félon, Durando est redevenu un brave et un patriote, ce qu'il

n'avait jamais cessé d'être. Les Italiens, cela tient à l'habitude de l'oppression et de l'esclavage, ajoutent foi à la trahison avec une déplorable facilité. N'ayant point encore appris à avoir confiance en eux-mêmes, comment en auraient-ils dans les autres? Aussi les voit-on au moindre accident s'en prendre à tout ce qui les entoure et s'accuser réciproquement. Nulle part les transitions ne sont aussi brusques que dans ces imaginations mobiles. Le général Statella, qui, dit-on, ne retournait à Naples que pour obtenir du roi Ferdinand le rappel de l'ordre de retraite donné par ce prince à son armée, a failli être brûlé vif à Florence. Quant aux troupes napolitaines, l'obéissance aveugle à leur souverain l'a emporté sur un sentiment national qu'elles ne comprenaient pas et sur leur courage, qui reste une chose fort problématique. On leur a persuadé que leurs officiers les faisaient marcher pour les ennemis de leur roi, et elles ont fait volte-face, sourdes à toutes les exhortations et à toutes les prières de leurs chefs. L'un d'eux, le colonel Lahalle, s'est brûlé la cervelle de désespoir à la tête de son régiment. Les Napolitains ont passé outre, et se sont dirigés en colonnes serrées et à marches forcées vers leurs frontières, en suivant la route de Ravenne qui longe l'Adriatique, poursuivis par l'exécration des Romagnols, qui, il y a peu de jours, les recevaient de ville en ville sous des arcs-de-triomphe.

L'armée piémontaise seule, fortement organisée, commandée par de vieux officiers aguerris dans les campagnes de l'empire et par une jeune noblesse exercée à la pratique de toutes les vertus militaires, s'est montrée au-dessus de tout éloge. Les combats de Pastrengo, de Bussolengo et de Goïto, la prise de Peschiera, ont prouvé sa supériorité décidée à nombre égal sur les Autrichiens. Il est probable que le roi Charles-Albert n'aura pas besoin, pour terminer la guerre, de tirer de son royaume de nouveaux renforts qui seraient du reste promptement sur pied, grâce à l'excellent système de recrutement usité en Piémont, qui permet, en appelant sous les drapeaux les bataillons provinciaux de l'armée de réserve, de porter en très peu de temps l'effectif à 150,000 hommes. L'organisation militaire du Piémont est à celle des autres états italiens ce qu'est son organisation administrative et politique. C'est dire assez que ce royaume était destiné à les absorber en vertu de la loi qui reproduit dans le monde moral les mêmes phénomènes que dans le monde physique.

Ainsi la guerre de l'indépendance tourne à souhait pour le roi de Sardaigne. Tout jusqu'à présent porte à croire qu'elle marche à un prompt dénoûment, et elle semble ne rencontrer que juste assez d'obstacles pour faire sentir aux Italiens le besoin de se serrer autour de Charles-Albert. On a même accusé ce prince de tenir en quelque sorte la victoire en suspens jusqu'à ce que les provinces lombardes et vénitiennes se fussent données à lui, et de marcher à l'ennemi ou de se retirer dans sa tente suivant que les scrutins ouverts dans les communes pour lui conférer la couronne d'Italie avaient l'air de tourner en sa faveur ou de tromper ses espérances. Il est difficile de croire à de semblables calculs sous le feu de l'ennemi. Un pareil jeu aurait pu coûter cher à Charles-Albert. La lenteur des premières opérations de l'armée piémontaise a, nous en convenons, donné lieu à des bruits fâcheux; mais on oubliait, selon nous, trop facilement que les cinq journées de Milan n'avaient pas tellement décimé et démoralisé les troupes autrichiennes, que le maréchal Radetzki n'eût pu encore rallier près de 40,000 hommes, et que les Piémontais, entrés précipitamment en Lombardie, devaient se trouver arrêtés sur la ligne du Mincio, en face des trois

forteresses de Mantoue, Vérone et Peschiera, base d'opérations des impériaux, et attendre leur matériel de campagne pour commencer l'attaque. Une politique moins méfiante aurait, dit-on, conseillé au roi de Sardaigne de ne mettre par avance aucun prix au secours qu'il apportait, de ne point exiger l'ouverture des scrutins avant d'avoir rejeté pour toujours l'ennemi de l'autre côté des Alpes, et de revenir ensuite prendre à Milan la couronne de fer, que la reconnaissance unanime des Lombards, réunis en assemblée nationale, eût sans nul doute posée sur sa tête. Ce procédé eût été peut-être plus chevaleresque, mais beaucoup moins sûr. Des intérêts trop graves se trouvaient engagés dans cette question pour que Charles-Albert crût pouvoir se permettre ces façons de paladin. L'Europe entière aurait trouvé passablement ridicule le don-quichotisme d'un prince tirant l'épée pour fonder des républiques à sa porte, et Charles-Albert, roi constitutionnel, eût fort bien pu lui-même se trouver dans une singulière position vis-à-vis de son parlement, quand celui-ci serait venu lui demander compte des résultats de la guerre. Charles-Albert n'avait pas deux partis à prendre. Il a suivi la seule ligne de conduite qui pût à la fois assurer sa monarchie au milieu de l'ébranlement général de l'Europe et fonder la grandeur de l'Italie.

Depuis six mois son étoile et sa prudence l'ont bien servi, il faut en convenir. Au moment où la fortune allait l'appeler à réaliser le vœu de sa vie et l'espoir séculaire des princes de sa race, après avoir, durant de longues années accumulé les préparatifs matériels de cette grande entreprise, une armée nombreuse, une marine respectable, des finances dans le meilleur ordre, un dernier appui lui manquait encore : il a su fort à propos se le donner, et avec une rare prévoyance, en accordant à ses sujets des institutions constitutionnelles. Enfin, depuis son entrée en campagne, aucun bonheur ne lui a manqué, jusqu'à celui d'être blessé, ainsi que son fils le duc de Savoie, en combattant à la tête de ses troupes. L'éclat de mitraille qui l'a atteint à la joue n'aura pas été un médiocre appoint dans l'urne du scrutin.

Le résultat de l'appel au peuple est aujourd'hui partout à peu près connu. Il est de nature à rassurer ceux qui pouvaient craindre les chances de cette épreuve. Les registres des paroisses ont été aussi unanimes en Lombardie qu'à Modène et à Parme. Dans les derniers jours de mai, le ministre des affaires étrangères, M. Pareto, a pu annoncer à la chambre des députés de Turin que les principautés de Parme, Plaisance, Reggio, Guastalla et Modène avaient fait leur adhésion et demandaient l'incorporation immédiate à la couronne de Savoie. Milan s'est prononcé le 4 juin. Enfin une adresse du comitat de Padoue, signée des délégués de Vicence, Trévise et Rovigo, a été envoyée le 31 mai au gouvernement de la république de Venise. Les quatre villes de terre ferme invitent formellement la mère-patrie à se prononcer à leur exemple sur la question de l'union, et la menacent, en cas de refus, de se constituer sur le continent en gouvernement séparé. Quant au mode à suivre pour consulter le vœu de la nation, si le vote à la commune ne paraît pas offrir des garanties suffisantes, Venise n'a qu'à choisir celui qui lui conviendra le mieux. Les comitats annoncent, en outre, à Venise que le gouvernement de Milan a proposé la réunion d'une commission, laquelle sera chargée de régler l'annexion définitive; ils l'engagent à se réunir à eux et à envoyer aussi un représentant à Milan, le tout sous condition de ne point laisser passer un certain délai qu'ils fixent impérativement au 3 juin.

Cette pièce est significative et d'une grande importance; elle indique la résolution arrêtée des provinces vénitiennes de ne plus tenir aucun compte de l'opposition et des tergiversations de la métropole, et de procéder sans elle, le cas échéant. Déjà les fantaisies républicaines de Venise et les excès de ses démagogues avaient provoqué des mécontentemens sérieux et amené contre elle une réaction. Nous trouvons dans le *Popolano*, journal officiel de Trévise, une attaque fort vive contre le gouvernement provisoire de la république au sujet de certains bruits absurdes et calomnieux répandus par le *Libero Italiano* contre Charles-Albert et les Piémontais, et que le gouvernement, bien loin de réprimer, semblait autoriser par son silence. Le *Popolano* demande la mise en jugement du rédacteur en chef du *Libero Italiano*. Le *Libero Italiano* n'en a pas moins continué à faire à la cause de l'union une guerre aussi violente qu'inintelligente. Quant au gouvernement provisoire, il a répondu le 2 mai assez dédaigneusement, par l'organe du président Manin, qu'une assemblée allait être convoquée le 18 de ce mois pour délibérer sur la question qui lui était soumise. C'est mettre bien de la lenteur et du mauvais vouloir à aborder une affaire résolue désormais dans toute l'Italie du nord, et quand bien même l'assemblée serait d'un avis contraire, Venise, séparée des comitats de la terre ferme, espérerait-elle donc constituer à elle seule, dans ses lagunes, un second échantillon de Saint-Marin?

L'obstination des Vénitiens accuse une remarquable absence d'esprit politique, et il est d'autant plus permis de s'en étonner que le parti républicain de Milan, sur lequel les Vénitiens auraient pu compter pour appuyer leurs prétentions, paraît avoir, pour le moment, renoncé, au moins ouvertement, à la lutte et accepter bon gré, mal gré, la candidature inévitable du roi de Piémont. Ce parti avait débuté à Milan, il y a un mois, par la publication d'un journal l'*Italia del Popolo*, rédigé par M. Mazzini. Ce journal, disait M. Mazzini, devait être l'organe de l'*association italienne*, fondée à Paris par les exilés dans les premiers jours qui ont suivi la révolution de février et dont le siége était désormais transporté à Milan. *Dio e il popolo*, telle est sa devise; son programme : *Unita e non unione. Assemblea del popolo italiano e non dieta*. C'était tout d'abord se condamner à rester dans la sphère des théories; car, pour réaliser ce programme, il eût fallu commencer par jeter à bas Pie IX, Léopold et Charles-Albert. Le véritable esprit politique est celui qui ne s'applique qu'aux choses possibles. Or, M. Mazzini nous semble en manquer complétement. Nous avons suivi avec une attention scrupuleuse tous les numéros de l'*Italia del Popolo* depuis son origine; qu'y trouve-t-on? De nobles élans, une philosophie abstraite et diffuse, des intentions généreuses et une aspiration constante vers un idéal assez mal défini. Pour ce qui est de l'application et de la pratique, M. Mazzini n'a pas l'air de s'en inquiéter beaucoup. Chaque matin, il répète sur le même ton et avec une éloquence emphatique le thème peu varié qu'il a développé la veille, ce qui contribue à introduire une certaine monotonie dans son journal : *Republica e non Republiche;* Rome, centre de l'unité italienne. Cette unité, ni un pape, ni un prince ne peuvent la donner; au peuple seul, il appartient de la réaliser; jusque-là, tout est provisoire.

Certes, c'est là un beau rêve et bien fait pour séduire une jeunesse ardente et des ames passionnées. Après dix-huit siècles, le peuple, reprenant possession de son Capitole, Rome de sa grandeur, l'Italie de sa suprématie, quel magnifique spectacle! Mais est-ce à notre génération qu'il sera donné de le voir? Ce peuple, où le trouvez-vous? sera-ce à Milan, à Venise, ou bien à Naples? Eh quoi! le

vieux levain des haines léguées par le moyen-âge n'est point encore étouffé; à peine pouvez-vous réunir une partie de l'Italie sous le sceptre qui vient de la délivrer d'une lourde servitude, et vous vous flatteriez de pouvoir fondre ces antipathies encore si vivaces dans les orageux débats d'une assemblée nationale unique! Mais le despotisme de Richelieu et de Louis XIV avait depuis deux cents ans façonné la France à l'unité, et ce n'est néanmoins qu'au prix du sang que la Convention a pu se maintenir. M. Mazzini pense-t-il que l'Italie soit mieux préparée? Tout au plus l'unité pourrait-elle être obtenue plus tard au profit de la maison de Savoie, en supposant une compensation et un dédommagement au grand-duc, qui, par ses vertus et ses dispositions libérales, a bien mérité de l'Italie, en admettant aussi la déchéance du roi de Naples, hypothèse plus réalisable si l'on considère la marche suivie par Ferdinand II et la tournure que prennent les affaires de son royaume. Resterait toujours l'obstacle de la papauté, et de toute façon ce projet ne se réaliserait pas sans violence, car nous ne savons si les Napolitains s'en accommoderaient fort; dans le cas où les Légations y donneraient les mains, le peuple de Rome, à coup sûr, ne voudrait point qu'on lui ôtât son pape, et les Toscans témoignent, dès à présent, un trop vif mécontentement contre les menées des *albertistes* pour qu'on puisse espérer de les amener à un échange de domination auquel ils n'auraient sûrement rien à gagner sous le rapport du bien-être et de la liberté.

La formation du royaume de l'Italie septentrionale était cependant un pas vers l'unité et une transition que M. Mazzini, pour être conséquent avec ses principes, devait aider et soutenir. Une conformité plus grande d'opinions devait d'ailleurs le rapprocher de la fraction des *albertistes*, unitaires comme lui, mais au profit de la monarchie. Aussi M. Mazzini annonçait-il son intention de se prêter au mouvement actuel; il promettait son concours et celui de ses amis sous toute réserve des doctrines. Malgré cette assurance, les habitudes agressives du parti n'ont pas tardé à se manifester. *L'Italia del Popolo* a fait, dès les premiers jours, une opposition vigoureuse et souvent peu loyale au gouvernement provisoire de Milan. Par un décret du 12 mai, celui-ci appelait la nation à voter sur la question de l'annexion de la Lombardie au Piémont; des registres devaient être ouverts dans toutes les paroisses, sur lesquels chaque citoyen viendrait apposer son vote. Les républicains attaquèrent le décret comme illégal, et la mesure comme tout-à-fait illibérale et impropre à exprimer la volonté nationale. *L'Italia del Popolo* inséra une protestation signée de plusieurs chefs de clubs et rédacteurs de journaux dans laquelle la conduite du gouvernement provisoire était censurée sans ménagemens. Le gouvernement provisoire, disait-on, était infidèle à son origine et violait ouvertement son mandat. Né des barricades et institué seulement pour le maintien de l'ordre, il usurpait audacieusement la dictature, et s'arrogeait des droits que seule pouvait exercer une assemblée nationale. Si la majorité était pour l'union, pourquoi l'empêcher de manifester sa volonté par un vote raisonné et délibéré publiquement? Dans le cas contraire, la formalité des registres était une dérision. En ceci, il nous semble que les républicains n'entraient pas dans le vrai de la situation. Deux questions étaient en présence : celle de la fusion des états du nord de l'Italie pour présenter à l'Autriche un front de bataille compacte et redoutable, et celle d'une représentation nationale destinée à régler les rapports qui allaient s'établir entre ces divers états agglomérés et les droits réciproques du souverain et de ses nou-

veaux sujets. La première était urgente. Du parti qu'on allait prendre dépendaient le sort de la guerre et l'affranchissement de l'Italie. La volonté nationale devait s'exprimer sur-le-champ et de la façon la plus prompte. Pouvait-on mieux faire que de s'adresser aux assemblées primaires? Bien qu'il ne soit pas parfait, ce mode est loin de mériter les critiques que lui adressaient les républicains. On l'a adopté surtout, nous le répétons, pour hâter une solution qu'il eût été dangereux de retarder au milieu des embarras de la guerre, et il n'implique nullement pour les Italiens la condition de se livrer pieds et poings liés, sans garanties, au bon plaisir du roi de Piémont. Les droits du peuple seront réglés et sauvegardés par la future assemblée, et il n'entre dans l'esprit de personne, à Turin comme à Milan, de préjuger les questions que celle-ci aura à résoudre. Cela est si vrai que dans la discussion de l'adresse du sénat piémontais un amendement signé de quatorze membres, portant que les pairs de Sardaigne se déclaraient prêts à déposer entre les mains du roi les droits qui viennent de leur être conférés, au cas où la constituante le jugerait nécessaire, a été voté presque à l'unanimité. Il s'en faut pourtant que le sénat de Turin soit d'une nuance de libéralisme très prononcé. La composition de cette chambre haute a même décidé, si l'on s'en souvient, MM. Gioberti, d'Azeglio et quelques autres qui avaient été inscrits sur la liste de formation, à décliner l'honneur qui leur était fait de siéger dans une assemblée considérée comme rétrograde.

Le relevé des registres des communes a prouvé au parti républicain qu'il était loin encore d'avoir la majorité; il lui faut s'accommoder aux temps et aux circonstances. A défaut de président électif, le roi Charles-Albert peut bien être considéré comme président perpétuel et héréditaire de la république italienne une et indivisible. Ainsi pense le docteur Pietro Ripari. Puisque le docteur Ripari se contente de ceci quant à présent, nous n'avons pas d'objections à faire sur les mots. Les républicains sentent qu'ils ne peuvent guère travailler que pour l'avenir. Pour faire une république, il faut des répubilcains. Il n'y en a pas encore en Italie; il est vrai que ce n'est pas partout une raison pour s'en passer. En attendant qu'il s'en forme, il convient de se contenter d'une constitution. Et combien y en a-t-il encore en Italie qui comprennent ce que c'est qu'une constitution? Cela n'empêche pas qu'on ne veuille une constitution dans la plus large acception du mot. Celle du Piémont n'est point assez libérale aux yeux de beaucoup de gens; c'est au sein d'une grande assemblée constituante que l'on veut discuter et étudier les principes qui serviront de base à la charte du royaume d'Italie. C'est une expérience difficile que l'on va entreprendre. L'exemple de 89 pourrait bien induire les Italiens en erreur. La constituante française avait à proclamer pour la première fois les grands principes fondamentaux de toutes les sociétés modernes. Ces principes sont acquis aujourd'hui pour l'Europe comme pour la France. Il n'est pas facile de voir ce que la constituante italienne aura à y ajouter. S'il ne s'agit que de réformes et de réorganisation intérieure, le parlement de Turin, agrandi par l'accession proportionnelle des députés de la Lombardie, de Parme et de Modène, et installé à Milan, y suffirait, ce nous semble, pleinement. Ce n'est pas dans les grandes réunions que ces sortes de travaux s'exécutent avec le plus de rapidité et d'ensemble. Au rebours, les anciennes républiques et celles du moyen-âge, quand elles voulaient *riformar lo stato*, délivraient de pleins pouvoirs à une commission composée d'un petit nombre de personnes (*la Balia*), et suspendaient, au contraire, l'ac-

tion des assemblées nombreuses. Il est permis de voir plutôt là un nouvel indice de cette disposition commune aujourd'hui aux nations européennes à accommoder chacune leur révolution à leur guise et à repousser autant que possible l'importation des idées étrangères. Ces prétentions à l'*autonomie* se manifestent au moins aussi vivement, nous allions dire aussi puérilement, en Italie qu'en Allemagne. Nous les déclarons fort respectables; toutefois il est difficile de s'empêcher de sourire quand on les voit se résoudre en une copie très exacte des institutions constitutionnelles qui nous régissaient il y a quatre mois. A l'heure où nous écrivons, la première session parlementaire s'ouvre à Rome et à Florence; elle est commencée depuis plus d'un mois à Turin, où la discussion de l'adresse s'est traînée assez lentement, de paragraphe en paragraphe, d'amendement en amendement, toujours sans doute pour ne point tomber dans l'imitation servile. Quant à Naples, les sujets du roi Ferdinand semblent sur le point de tomber dans un plagiat bien autrement flagrant, qui ne trouverait pas sa justification aussi aisément que beaucoup de gens le croient en Italie.

Au moyen de quelques concessions faites à la partie saine et bien intentionnée du parti républicain, l'avantage est resté aux libéraux constitutionnels. Leur politique prudente a forcé M. Mazzini de séparer au moins ostensiblement sa cause de celle d'une minorité factieuse, qui, elle aussi, a voulu en appeler à la violence et tenter de faire à Milan un 15 mai au petit pied; mais la parodie n'a pas mieux réussi que la pièce, et M. Mazzini s'est empressé de déclarer que l'*association italienne* était tout-à-fait étrangère à ces scènes déplorables, qu'elle les condamnait hautement; il a protesté de toutes les forces de son ame contre toute tentative de ce genre en son propre nom et au nom de ses adhérens. Il faut l'en croire. C'est une justice à lui rendre qu'à part la protestation citée plus haut, son journal a rarement contenu de ces déclarations violentes dont quelques feuilles italiennes viennent chercher le type chez nous. Les articles de M. Mazzini se présentent plutôt sous la forme d'un enseignement grave, disert et parfois poétique, qui tranche d'une façon remarquable sur le reste de la rédaction. M. Mazzini est le seul homme de son parti. Ses adversaires s'accordent tous à rendre hommage à son talent, et ce n'est pas une médiocre preuve de l'état qu'on en fait que d'avoir forcé M. Gioberti à venir lui-même combattre en personne l'influence qu'il menaçait de prendre à Milan.

M. Gioberti, jusqu'à présent, s'était tenu à l'écart; du fond de l'exil, sa parole remuait profondément son pays, et semblait acquérir plus d'autorité par l'éloignement et l'espèce de mystère qui l'enveloppait. *Major è longinquo reverentia*, disait-il quelquefois. Si c'eût été un calcul, il n'eût pas manqué d'habileté; mais jusqu'en 1847 M. Gioberti était en réalité proscrit. Bien que le retour dans sa patrie ne lui fût point formellement interdit, il est probable qu'on ne l'eût pas vu de bon œil, lui pas plus que ses livres. Son *Gesuita moderno* était encore à l'index à Turin l'année dernière. Correspondre avec l'auteur n'était pas chose prudente. Tout bon Italien, passant par la France ou la Suisse, ne manquait pas de venir visiter la modeste retraite où s'abritait l'illustre philosophe, à Bruxelles, à Paris, à Lausanne. C'était faire acte de libéralisme et de courage. Les paroles que recueillait le voyageur étaient, au retour, transmises de bouche en bouche comme autant d'enseignemens précieux, et d'autant plus recherchés qu'ils avaient l'attrait du fruit défendu. Chaque année, quelque ouvrage parti de sa retraite apportait à l'Italie un espoir et des conseils nouveaux. C'est ainsi

que se sont succédé, après le *Primato*, les *Prolegomeni*, le *Gesuita moderno* et dernièrement enfin l'*Apologia*. L'explosion du mois de mars devait mettre fin à cette situation. Sous peine de déchoir et de s'amoindrir, M. Gioberti ne pouvait désormais s'abstenir plus long-temps d'entrer à son tour dans l'action et de se jeter dans la lutte dont il avait été le promoteur. Ses amis et ses partisans, ceux qui avaient prêché avec lui l'indépendance et la liberté, avaient dû passer de la sphère des spéculations et du terrain des principes aux labeurs plus ingrats de l'application. M. Balbo est président du conseil des ministres en Sardaigne; M. d'Azeglio se bat contre les Autrichiens, ainsi que M. Minghetti, membre du cabinet, qui s'est retiré dernièrement devant l'encyclique du pape. Tout le monde est au camp ou dans les parlemens. M. Gioberti avait à opérer une transition toujours difficile, difficile surtout pour lui en raison de la haute position que lui a faite l'opinion publique. Il s'est tiré avec bonheur de cette épreuve dangereuse. Après avoir long-temps ménagé sa venue, et résisté aux offres comme aux sollicitations, il a saisi l'occasion que lui fournissaient les républicains. Le parti Mazzini avait pris à Milan, au mois d'avril, une attitude inquiétante. La propagande qu'il avait organisée, l'agitation des provinces, la proclamation de la république à Venise, menaçaient de compromettre la question de l'annexion, c'est-à-dire celle de la monarchie constitutionnelle. Au moment où les populations allaient être appelées à se prononcer, il devenait nécessaire de frapper un grand coup, et dans cette crise décisive il ne fallait rien moins que l'intervention de M. Gioberti pour décider la victoire. Le chef du parti libéral a couru à Milan. Le sort de l'Italie est là, avait-il dit. Mettant à profit le prestige dont son nom et sa personne avaient été jusqu'alors entourés, il s'est présenté tout à coup aux populations, les a haranguées énergiquement, et dans un rapide voyage à Brescia, à Parme, à Plaisance, pendant lequel il a été l'objet des ovations et des démonstrations les plus significatives, il a emporté d'enthousiasme le succès du scrutin qui allait s'ouvrir. Jamais triomphe ne fut plus rapide et plus complet. Ce voyage de M. Gioberti a été un véritable événement politique; il a achevé la constitution du royaume d'Italie : cette constitution, c'est la fin de la guerre. L'Autriche semble elle-même partager cette opinion et accepter sa défaite, car on annonce l'ouverture de négociations en vertu desquelles elle retirerait ses troupes, moyennant une indemnité pécuniaire. Cette demande serait motivée sur les dépenses que le gouvernement impérial aurait faites pour la Lombardie depuis trente ans. Si les Italiens adhèrent à une proposition de ce genre, et ils ont suffisamment fait leurs preuves pour pouvoir l'accepter, leur *bel paese* cette fois sera bien à eux; ils l'auront payé de leur or et de leur sang. C'est le pape qui aurait, dit-on, pris l'initiative et la conduite de cet accommodement, fidèle en cela à son caractère et au rôle conciliant et pacifique dont il n'a jamais voulu se départir. Pie IX enfin aurait promis à M. Gioberti de venir lui-même couronner à Milan le roi Charles-Albert. En vérité, il nous semble que le roi de Piémont aura contracté envers M. Gioberti une de ces dettes de reconnaissance dont il est parfois difficile de s'acquitter.

***

V. DE MARS.

TABLE DES MATIÈRES DU VINGT-DEUXIÈME VOLUME.

Scènes de la vie mexicaine. — Le Capitaine don Blas et la Conducta de Platas, par M. Gabriel Ferry. 5

Le budget de la république, par M. Léonce de Lavergne. 44

Voyages et recherches en égypte et en nubie. — VIII. — Haute-Égypte. — Silsilis, Ombos, Syène et Philœ, par M. J.-J. Ampère. 63

La propagande démocratique en pologne, par M. Alexandre Thomas. 90

Les questions du jour, par M. Bailleul de Marizy. 115

L'organisation du travail et l'impot. — Première partie, par M. Léon Faucher. 130

Revue dramatique. — *L'Aventurière* et *Lucrèce*, par M. A. de Pontmartin. . . 150

Chronique de la quinzaine. — Histoire politique. 158

Alix, légende, par M. Octave Feuillet. 169

Les civiliens. — Mœurs administratives de l'Inde anglaise, par M. Francis Edwards. 201

L'organisation du travail et l'impot. — Dernière partie, par M. Léon Faucher. 230

La chouannerie dans le poitou. — Le Sonneur de cloches, par M. Émile Souvestre. 251

Le salon de 1848. — La Peinture, par M. F. de Lagrenevais. 282

Lettres sur les symptomes du temps. — I, par M. E. Montégut. 300

Revue dramatique. — Un Proverbe de M. A. de Musset, un A-Propos de G. Sand, par M. A. de Pontmartin. 307

Chronique de la quinzaine. — Histoire politique. 314

Revue scientifique. 324

Manille et les philippines. — La Domination et la Société espagnoles dans l'archipel, par M. Th. Aube, officier de marine. 329

Les douanes et les finances de la france. — De l'Accroissement possible des recettes de la douane, Révision des tarifs. — Première partie, par M. Charles Coquelin. 356

L'afrique sous le gouvernement républicain, par M. Léonce de Lavergne. . . 388

Les jarochos. — Scènes de la vie mexicaine, par M. Gabriel Ferry. 410

Les ouvriers, par M. J.-J. Baude. 440

La ligue italienne. — Le Parti libéral constitutionnel et le Parti républicain en Italie. 453
Lettres sur les symptomes du temps. — II, par M. É. Montégut. 469
Chronique de la quinzaine. — Histoire politique. 478

Réforme de l'enseignement scientifique en France. — Les Facultés, par M. A. de Quatrefages. 489
De la littérature politique en allemagne. — Un Pamphlet du docteur Strauss, par M. Saint-René Taillandier. 508
Puylaurens. — Première partie, par M. Paul de Musset. 527
Les douanes et les finances de la france. — De l'Accroissement possible des recettes de la douane, Révision des tarifs. — Seconde partie, par M. Charles Coquelin. 557
Le salon de 1848. — La Sculpture, les Dessins, les Pastels, par M. F. de Lagenevais. 590
Mouvement social de chartres au xvie siècle, par M. Philarète Chasles. . . 607
De l'enseignement des beaux-arts. — L'École de Paris et l'Académie de Rome, par M. Prosper Mérimée. 634
Chronique de la quinzaine. — Histoire politique. 646

La hongrie en 1848. — I. — L'ancien palatin archiduc Joseph. — Le nouveau palatin archiduc Étienne, par M. E. de Langsdorff. 657
Le pilote ventura. — Scènes de la vie mexicaine, par M. Gabriel Ferry. . . . 674
Puylaurens. — Seconde partie, par M. Paul de Musset. 696
Les prisons de france sous le gouvernement républicain, par M. A. de Valon. 728
Les questions sociales dans la turquie d'europe, par M. H. Desprez. 749
Tableau des affaires extérieures. — Les Révolutions et les Nationalités européennes, par M. Alexandre Thomas. 770
Des travailleurs dans nos grandes villes, par M. le maréchal Bugeaud. . . . 790
Chronique de la quinzaine. — Histoire politique. 800
Revue littéraire et dramatique. — L'Académie. — Le Théâtre. — *La Marâtre, la Rue Quincampoix*, par M. A. de Pontmartin. 809

Portraits politiques et littéraires. — Louis Ier, roi de Bavière, par M. Saint-René Taillandier. 817
Du libéralisme socialiste. — Les Écrits de M. Proudhon, par M. Léonce de Lavergne. 842
Les douanes et les finances de la france. — Augmentation possible des recettes de la douane. — Troisième et dernière partie, par M. Charles Coquelin. . . 861
Puylaurens. — Troisième partie, par M. Paul de Musset. 894
Les côtes de normandie. — Les Falaises. — Première partie, par M. J.-J. Baude. 927
Chronique de la quinzaine. — Histoire politique. 964
Affaires d'italie. — La Guerre de l'Indépendance. 978

FIN DE LA TABLE.